



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

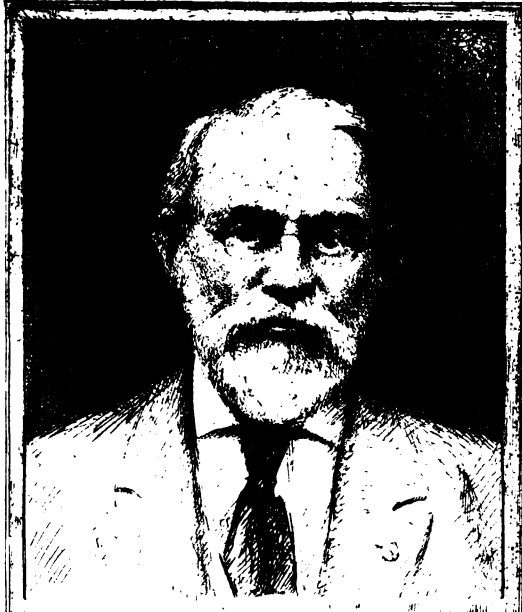
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

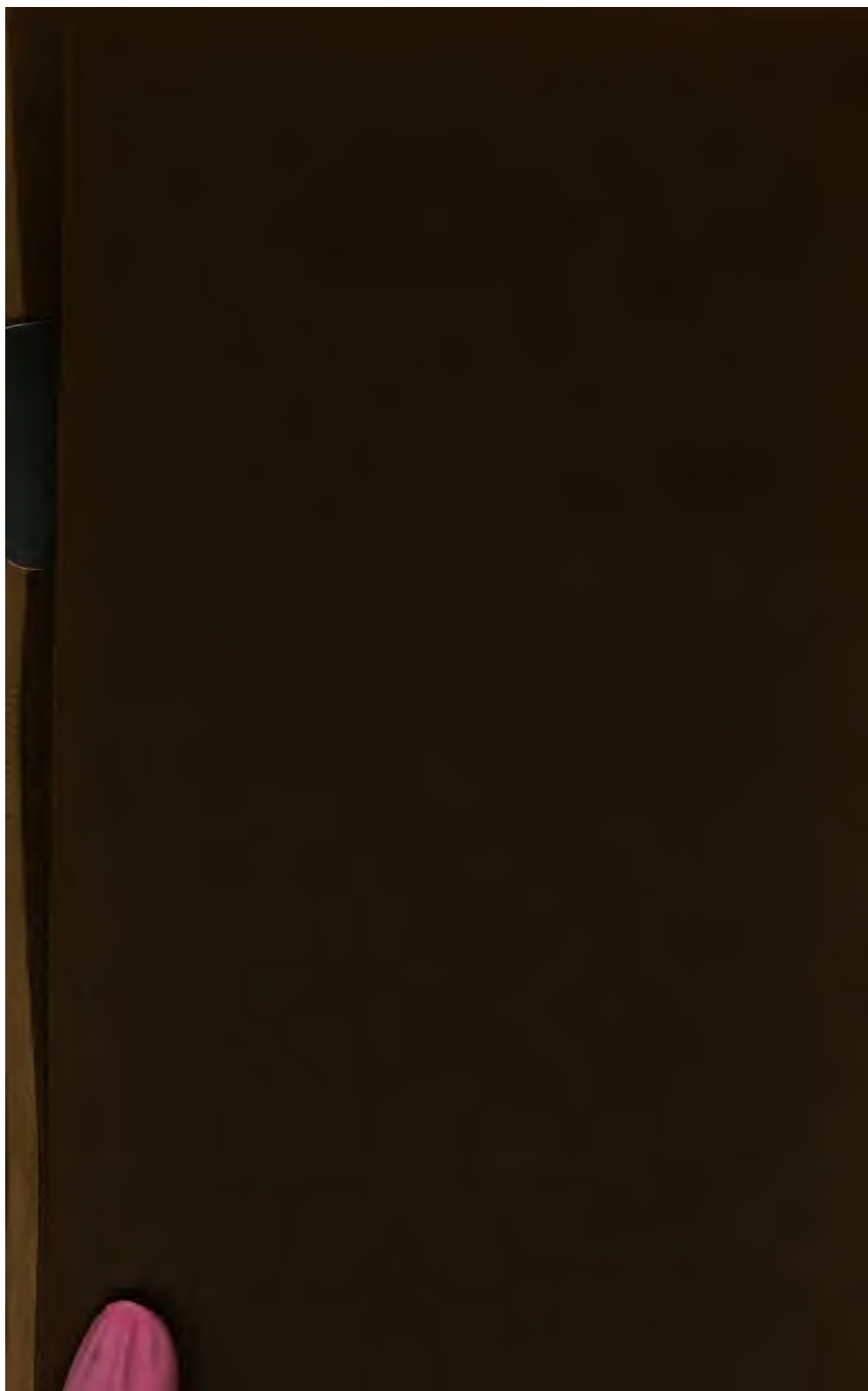
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

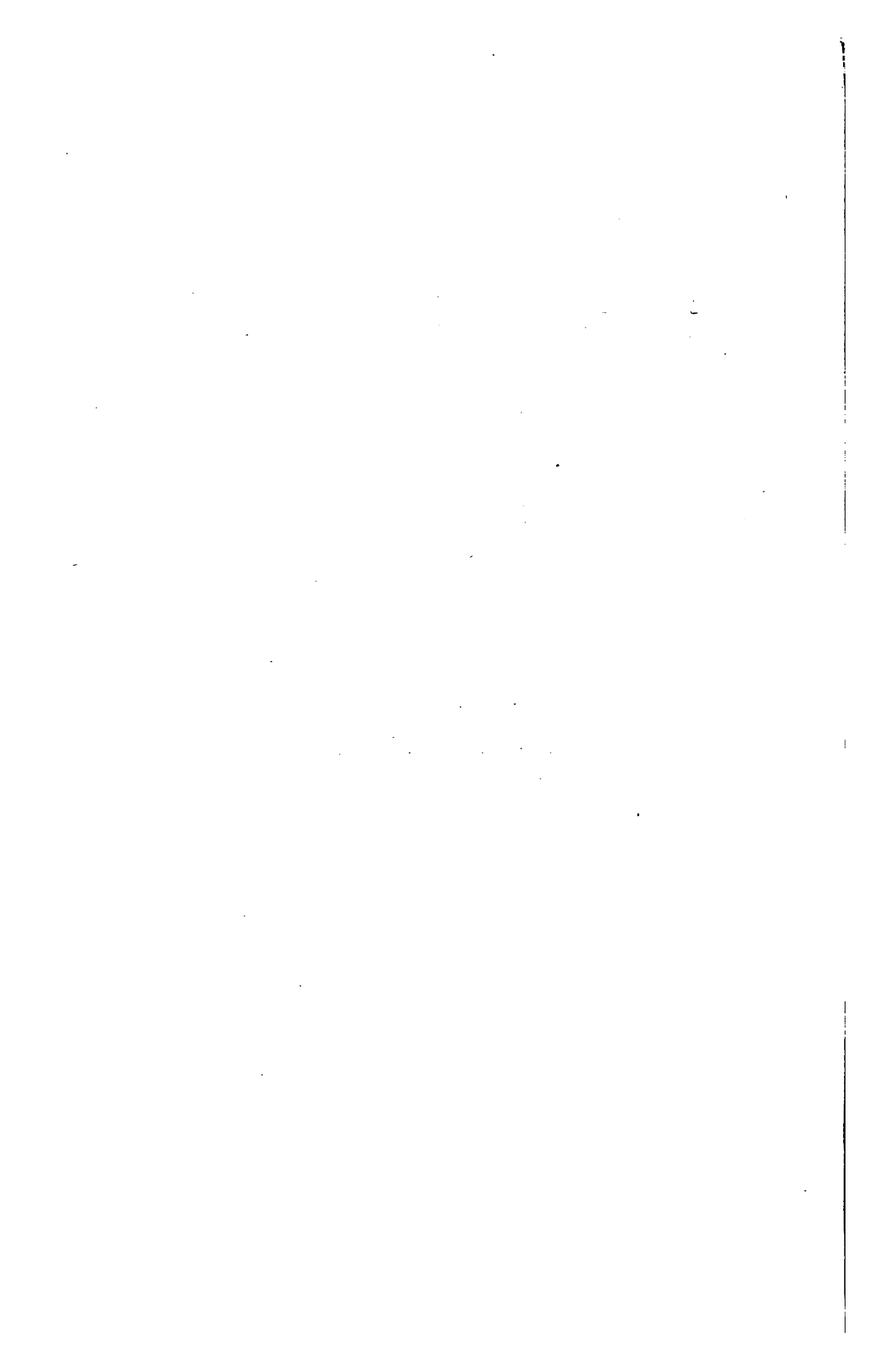


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



De
801
.B75
88

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER



MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER

TOME DIXIÈME



BOULOGNE-SUR-MER
Typ. et Lith. SIMONNAIRE & C^{ie}, 5, rue des Religieuses-Anglaises.

1879



Dunning
Nijhoff
5-4-27
13603

TERRIER

DE

L'ABBAYE DE SAINT-WULMER

EN BOULOGNE-SUR-MER

1505

COMMUNICATION FAITE A LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE
DANS SA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1877

par M. E. de ROSNY, membre titulaire.

Introduction

L'église en laquelle le corps de Saint-Wulmer avait été, selon Malbrancq, inhumé en l'an 697, et qui avait pris le nom de ce Saint, fut d'abord desservie par des chanoines réguliers ; elle était située près du palais des comtes de Boulogne, auxquels ces chanoines servaient de chapelains honoraires ; plus tard, vers l'an 1108, sous la comtesse Ide, mère de Godefroi de Bouillon, elle portait le titre d'abbaye. Eustache comte de Boulogne, fils de cette princesse, lui fit de

grandes donations et y choisit sa sépulture en 1121. Nous reverrons, pour quelques détails plus circonstanciés sur l'abbaye de Saint-Wulmer, à l'ÉTAT ANCIEN DU BOULONNAIS, imprimé à Boulogne en 1873. Notre intention, aujourd'hui, est de tirer de l'obscurité dans laquelle il reste, depuis des siècles enseveli, et peut-être de sauver d'une disparition complète, le terrier de cette abbaye, l'un des manuscrits les plus précieux pour le pays, que possède la ville de Boulogne, écrit en 1505, par l'abbé lui-même qui, alors, portait crose.

La connaissance des biens que possédait une communauté religieuse disparue depuis 250 ans, car, c'est en 1629, que l'ancienne demeure des moines devint l'habitation des pères Oratoriens, n'a rien, aujourd'hui, qui puisse exciter la curiosité ; c'est à un autre point de vue que le lecteur trouvera, comme nous, dans ce document, un intérêt attachant. Les petits-fils des anciens habitants de notre sol, verraient-ils avec indifférence, se dérouler devant eux, les noms de leurs ancêtres, ceux des lieux où fut, jadis, le patrimoine de leurs familles ! Ne liront-ils pas avec quelque plaisir, les descriptions naïves, vivantes, des rues, des maisons, des hôtels de leur antique cité ! L'auteur est tellement précis et minutieux dans ses indications, qu'il est facile, avec la connaissance que l'histoire nous a donnée des vieux temps, de reconstruire en imagination les pignons sur rue, les toits raides, les tourelles qui donnaient un aspect si pittoresque aux maisons du 15^e siècle, et d'apercevoir, comme si elle frappait encore les regards, la Boulogne d'il y a quatre cents ans.

Jean Leest qui rédigea ce registre, avait été promu, l'année précédente, à la dignité abbatiale. Il était issu de notable

et riche bourgeoisie, fils de Jean Leest, marchand mercier à Boulogne, et de Jeanne du Crocq, lesquels avaient fondé plusieurs obits en l'église St-Wulmer. Un Thomas Leest paraît dans les actes de la sénéchaussée dès l'an 1436. Cette famille, après avoir possédé des maisons, des terres, des fiefs, à Boulogne, à Ostrohove, dans le baillage d'Étaples, disparaît complètement de nos annales, dès la fin du 16^e siècle.

Le manuscrit, large in-f^o, est composé de 161 feuillets ou 332 pages, d'une écriture de l'époque, très-soignée et très-lisible. Il contient plusieurs parties distinctes les unes des autres. La première et, de beaucoup la plus importante, mentionne les maisons et les terres tenues en coterie, de l'abbaye, et les noms de leurs possesseurs. Elle forme plus des trois quarts du volume. Puis viennent les fiefs mouvants du monastère, la plupart peu considérables; fiefs nommés *RESTRAINTS* dans les anciennes coutumes, ne payant que sept sols six deniers de relief, à la différence des fiefs nobles qui paiaient soixante sols; puis les dîmes et les terres sur lesquelles elles se levaient; enfin, quelques copies d'anciens contracts et d'autres pièces réservées pour les dernières pages. Chaque article donne avec les détails les plus minutieux, le nom du tenancier, l'immeuble pour lequel il devait la rente, et quelque fois l'origine de cette redevance. Quelques pages portent en marge, des notes postérieures de 20 à 50 ans, relatives à la transmission des biens dans les familles. Ces biens étaient situés dans la ville de Boulogne, et dans quelques paroisses du pays, celles de St-Martin, Outreau, St-Étienne, St-Léonard, Baincthun, Wimille, Échinghen, Pernes, Leulinghen, Wissant et Audresselles. Pour donner un aperçu du style et de l'orthographe du temps,

nous avons copié, mot à mot, quelques uns des premiers articles, nous avons, en revanche, abrégé la besogne, en supprimant les mots inutiles et constamment reproduits, les mentions des redevances en livres, sols, chapons, poules, importantes pour les religieux qui en jouissaient, mais, pour nous, dépourvues d'intérêt. Outre ce terrier, l'abbaye tenait d'autres registres, celui des reliefs ou sommes payées aux changements d'hommes, et celui des revenus que lui procuraient ses propres domaines. Mais nos archives ne possèdent pas ces documents.

R.

Novembre 1877.

Ihesus Maria

C'EST LE REGISTRE *et terrier de l'église et abbeye de Saint Wlmer en Boullongne, des rentes et revenues que lad. Eglise a droit de prendre et avoir chescun an elz parroisses de Nre Dame, Saint Nicolay, Saint Martin, Oultreyawe, Saint Estienne, Saint Liennard, Bainghetun, Wymille, Eschinghen, Pernes, Loeulinghen et Wisant et Odresselles, en plusieurs lieux tenus par plusieurs personnages cy après dénommés ; desquels lieux et ténemens les rentes avecq les aboutz et costés seront déclairiés en ce présent registre et terrier fait et renouvelé par nous, Frère Jehan Teest, humble abbé de lad. église, en nostre seconde anée de prélatüre, asçavoir en lan de grace mil cinq cens et cinq.*

PRIMES, EN LA PARROISSE NOSTRE DAME:

JAQUES CLEUET, 20 sols à le saint Jehan Baptiste, cinq livres de cire à le saint Wlmer et 23 sols au Noël, pour une maison séant auprès de nostre Eglise, en laquelle demeure à présent Oudin Fontaine, *alias* Fleme; icelle maison faisant front pardevant sur le marchié, joignant du costé d'amont à nostre grand portail, du costé d'aval à le maison nommée *Paris* tenue de nostre église, et par derrière aboutte à nostre église et à nostre grosse tour. Led. Jaques, deux livres de chire à le saint Wlmer pour une cheminée de lad. maison prinse au pignon de nostre d. église. Led. Jaques, 4 deniers à le saint Wlmer pour unes amaires prinse dedans le mur de nostre d. église.

Somme pour ces trois parties — 43 sols 4 deniers et 7 liv. de cire.

En marge. Sire Jeh. de Bournonville chevalier S. de Hourecq et dame Jehéne de Sempy, sa femme, sont ypotecqués sur ceste maison pour la somme de 46 sols tournois, en Octobre mil 500 et 11.

Ceste maison a été ratraicte du domaine de nostre Eglise et baillée à nouvelle rente à Jacques Lardé nous payant chascun an, au terme de Noël, 23 s. p. au terme de saint Jehan, 20 s. au propre jour de Penthecoustez avant-primés, pour une livre d'estouppes sur de deux quennes de vin, et au

terme saint Wlmer, 3 s. p. et . . . livres de chire comme appert par lettres que en avons en nostre trésor.

Note vers 1720. La maison sur la place où demeure Herbault.

LED. OUDIN FONTAINE, *alias* Fleme, 12 d. et un chappe de violettes ou 6 d. pour le valeur dud. chappel, tout à le saint Wlmer, pour une nouvelle saillie; item, pour l'avanche de son estal, aud. terme de saint Wlmer, 6 d. Somme pour ces deux parties, 26 d. un chappel de violettes ou 6 d.

En marge led. Oudin a rendu lad. maison aud. Cleuet, lequel Cleuet a mis en nouvelle rente etc.

LED. JAKUES CLEUET, sept sols noef deniers au Noel et 7 s. 9 d. à le saint Wlmer, ad cause d'une maison et les appartenances en laquelle il demeure à présent, séant et faisant front sur le rue des Lormiers joingnant du costé vers le porte de Le Gaiolle à l'*Ostel des Quevalles* où demeure à présent Mahieu Laigniel, greffier de ceste ville, qu'il tient de Collard d'Avault et led. Collard de nostre église, d'autre costé vers le marchié fait coing sur une ruelle qui est entre le maison dud. Cleuet et l'*ostel du Cerf* appartenant à Eustasse Leest nostre frère et par derrière à une tenance que led. Mahieu Laigniel tient de l'Hostellerie de Boullongne, et led. Hostellerie le tient de nostre église pour 6 d. lequel tènement est à présent approprié aud. *hostel des Quevalles*, pour 15 s. 6 d.

En marge. Anthoine Cleuet, son fils, nous a relevé ceste maison et le double de 15 s. 6 d. le 8^e jour d'aoust mil 5 c. et unze pour le don fait par led. Jaques à son traité de mariage. Ysabel Cleuet, fille de Anthoine, nous a payé le double des 15 s. 6 d. ad cause du don de lad. maison à elle faicte par son d. père. Jehan Leest, Marie Leest, Jehan Chynot son fils a relevé et ce nous a esté payé le 17^e de Novembre an mil 500 et 23.

Sire Jehan de Bournonville, chevalier S. de Hourecq et dame Jehenne de Sempy, sa femme, sont ypotecqués sur ceste maison pour la somme de chent 14 s. 6 d. t, en octobre mil 500 et 11.

LED. JAQUES CLEUET, 12 s. et une main de pappier au terme saint Michiel, pour une maison et les appartenances ou demeure à présent Michault de Le Haye, cordonnier, icelle maison séant auprès de le porte de derrière de *Le chuyne* (du cigne), joignant du costé d'aval à le porte et court dud. tènement de *Le chuyne* appartenant à Jehan Leest, nostre père, du costé d'amont à le maison, court et appartenances de Jehan Le Leu, morte-paie, qu'il tient de l'Eglise Nostre-Dame et led. Eglise le tient de nous, et par derrière abboutte au gardin de Pierre de Couppes qu'il acquist à Colnet le Crieur. pour ce. 12 sols et une main de pappier.

Et cest tènement tient Jehan Leest, nostre père, dud. Jaques Cleuet par lui paiant chascun an 24 sols de rente, et led. Michault de Le Haye le tient de nostre d. père par luy paiant chascun an 56 s. et est à notter que de nostre d. tènement, Jehan Leest,

nostre d. père, en a retenu deux courches qu'il a fait servir à son tènement de *Le chuyne* et a fait les huys sur le court dud. tènement de *Le chuyne*.

Jehan Leest, nostre père, a achetté aud. Cleuet lesd. 24 s. p. à la charge des rentes fonssières à nous deubes et des 4 s. de don d'aumosne à l'hospital, et nous releva, nostre d. père, le double de 12 s. p. et de une main de pappier, le 14 de juillet 500 et huit, comme appert par le registre des reliefs, et Marie Leest, nostresœur, vefve de deffunct Nicolas Chinot, nous releva le 8^e jour de febvrier an mil., comme appert au registre des reliefs; après le trespas duquel et de d^{elle} Marie Leest, sa mère, Jehan Chinot, s^r du Val, leur fils, a relevé; par le trespas duquel Jehan Chinot, Anthoine Chinot, s^r du Val, a succédé. . l'abbé Bacouël, an 1550. (*note postérieure*).

DEMISELLE PÉRONNE LE BOURGOIS, vefve de deffunct Pierre Roche, 4 Liv. de chire et deux liv. de enchens à Pasques, 4 s. à le saint Wlmer pour le maison nommée *Paris* qui fait front sur le marchié, joingnant du costé d'amont à le maison Oudin Fontaine, *alias* Fleme, tenue de nostre Eglise, du costé d'aval fait coing sur le *rue des Lormiers* et par derrière aboutte à nostre gros clochier. pour ce 4 s. 4 liv. de cire, 2 liv. d'enchens.

Et ceste maison tient Jehan Framery, merchier, de lad. demoiselle, par lui paiant chacun an 8 Liv. p. et la ville de Boulongne le tient.

En marge, Simon Flahaut, ad cause de Ysabeau Roche, sa femme, fille et héritière de deffunctz Pierre Roche et demiselle Péronne Bourgois, ses

père et mère, a relevé céens. Jehan Cochet ayant droict des 28 s. p. de rente qui étoient deubs à Philippe Du Bos et autres, le 23^e jour de sept. 1533, plus Antoine Le Febvre, brasseur, héritier d'icelle Ysabeau Roche, sa tante du costé maternel, a relevé le dernier jour de juillet 1542. Auquel Antoine Le Febvre a succédé Bastien Le Febvre, son filz, lequel est allé de vie à trespas sans hoir de sa chare; duquel Bastien Le Febvre, à Nicolas de Le Hodde fils Robert, comme cousin issu de germain, a esté adjugé l'héritage par sentence donnée à son prouffict, par les mayeur et eschevins de Boullongne en l'an mil cinq cent cinquante.

vers 1720, la maison Hipolite Somerard.

JEHAN FRAMERY, merchier, un blancq coullon et demy cent de meulles au propre jour de Penthecoustes avant tierce sur l'amende deune quenne de claré, pour l'aise-ment de deux poutres au chelier et deux en le loge de led. maison de *Paris*, soubstenues en nostre mur: pour ce, unq blancq coullon et demy cent de meulles.

En marge, Jehan Framery frère dud. S^r Antoine Framery comme il appert par le registre aux relliefs, a succédé à son d. frère; auquel Jehan Framery, Franchoise Framery, sa fille et héritière, femme d'Augustin du Crocq, cordonnier, a relevé en 1558.

LED. DEMIZELLE PÉRONNE LE BOURGOIS, 7 s. 9 d. à le saint Michiel et 12 s. 9 d. à le Chandelier, pour les trois pars d'une maison et les appartenances nommée *Lawe*, séant en le *rue du Compenage*, au derrière de nostre

mônastère, faisant front sur icelle rue, joingnant du costé d'amont à le maison Philippe des Marquès, *aliàs* du Héloy, tenue de nostre église, du costé d'aval à *l'ostel de la Boutelle* que tient à présent Thomas Caullier de Philipot du Bos, et led. Philipot, de Guillaume de Framezelles Sr de Vressocq et led. Guillaume le tient de nostre d. Eglise, et par derrière aboutte aux appartenances de le maison nommée *l'ostel Saint Franchois*. pour ce..... 25 s. 6 d.

En marge. N^a que Antoine Dauvergne, procureur, et d^{lle} Jehene Pitoul, sa femme en secondes nopces, ont acquis ce lieu et tènement de *Lawe* en l'an 1541, à d^{le} Jehene de Lisques, vefve Jehan Roussel et sa fille, dont ils ont payé les droits à mons^r Jehan de Bacouël, abbé de cèens, comme il est fait mention au registre aux reliefs de l'église de cèens; lequel Antoine Dauvergne est décédé au mois de novembre 1552, et a légaté sa part et moictié à Robert, Anthoine, Linor, Jehene et Jenneton Dauvergne, ses cinq enfans, venant dud. second mariage, dont ils ont baillé pour eulx toutz, par hommeseul vivant et morant lad. Jehène Dauvergne, leur sœur, et ont payé led. demy relief aud. Sr abbé le 28^e jour de novembre an 1558: au registre, foeuillet 113.

JAQUES LE GAIGNEUR DE LANGÈLE, 4 s. 3 d. à le saint Michiel, 4 s. 3 d. à le Chandelier pour l'autre quart de le maison cy dessus escripte, ad cause de deffuncte demizelle Jehenne d'Atinghen, sa mère, fille de deffunct Jehan d'Athinghen et Damanes du Bos. Pour ce 8 s. 6 d.

Thomas, son fils, a relevé le 2^e jour de septembre 1519, aud. registre, f^o 28.

LED. JAQUES LE GAIGNEUR 4 s. 6 d. à le saint Wlmer et 2 s. au Noel, pour une maison et les appartenances où demeure à présent Jehenet du Hamel, sergant au roy, séant en le *rue du Compenage*, assez près de le porte de nostre court, joingnant du costé d'amont à le maison et appartenances de Baudechon du Hamel, serrurier, du costé d'aval à le maison Philippe des Marquès, *alias* de Héloy, et par derrière aboutte au gardin et aux estables dud. Baudechon du Hamel, et sont tous ces aboutz tenus de nous, pour ce, 6 s. 6 d.

Et de ce tènement lui doibt *la Karité saint Nicaise*, chascun an, 9 s. p. dont il doibt ces 6 s. 6 d. de renvoy.

Et est à noter que Jehan des Marquès, oncle dud. Philippe attribua une portion du derière de cest tènement à sa maison qu'il tient de nous, dont il y a fait ses estables et ung cornet de gardin du costé d'amont vers la court dud. Beaudeschon du Hamel, ainssi soit mémore que lesd. estables et gardin sont capables de la rente.

En marge. Claude Gaigneur S^r de Baduicq, son fils, a relevé le jour du mois de an 1558. Siméon Flahaut, Voy. led. du Hamel, au 4^e article suivant.

LED. JAQUES LE GAIGNEUR, 3 s. 3 d. à la Chandelier et 3 s. 3 d. à le saint Wlmer pour le moitié de le maison et des appartenances nommée *l'ostel des Mailles*, séant en le *rue du Compenage*, au derrière de nostre monastère, joingnant du costé d'amont à *l'ostel de la Bouteille*, tenue

fortssièremment de nous, et du costé d'aval à le maison Huchon Bellin, boulenguier, et par derrière aboutte en partie au ténement Robert Wyart et en partie au gardin de *l'ostel saint Franchois*. 6 s. 6 d.

Et est à noter que l'église saint Nicolas doit 50 s. chascun an aux héritiers ou ayantz cause dud. Le Gaigneur, desquels ils en doivent lesd. 6 s. 6 d. de renvoy aud. domaines de saint Wlmer — *Vers* 1720 la maison des d^{lles} Longpré.

LE PITTANCHIER DE NOSTRE EGLISE, 6 s. 6 d. à la Chandelier pour l'autre moitié desd. *Mailles*. itèm led. pitanchier, 2 s. 6 d. à le saint Jehan et 2 s. 6 d. au Noel pour une acqueste faite par l'abbé Pierre Fache. Pour ce, 6 s.

GUILLAUME DE FRAMEZELLES, S^r de Vressocq, 5 s. à le saint Michiel et 5 s. à le saint Wlmer, pour une maison et les appartenances nommée *l'ostel de la Bouteille*, en laquelle demeure à présent Thomas Caullier, séant en *rue du Compenage*, au derrière de nostre monastère, et faisant front sur icelle rue joignant du costé d'amont à le maison nommée *Lave* tenue de nous, du costé d'aval à *l'ostel des Mailles*, aussi tenu de nous, et par derrière aboutte au gardin dud. *hostel des Mailles*, tenu de nous, pour ce 10 s.

En marge. N^a que led. S^r de Wréchocq a vendu son droit de 4 l. p. de rente qu'il avoit droit de prendre chacun an sur led. lieu de *la Bouteille*, aux relligieux abbé et convent de Nostre Dame en Boullongne, à la charge desd. 10 s. p. de renvoy par

chacun an, dont est homme vivant et mourant pour lad. église, Sire Nicole Brisse, religieux proffès, comme il appert par la quittance des droits payéz le 18^e jour de may 1532, au registre de l'église de céens fol^o 186. — *Vers* 1720, maison M. Dalegne.

PHILIPPE DES MARQUÈS, *alias* du Héloy, 8 s. 6 d. à le saint Wlmer et un cappon au Noel pour une maison et les appartenances en laquelle il demeure à présent, faisant front sur le *rue du Compenage*, au derrière de nostre monastère, joingnant du costé d'amont à l'ostel Jehenet du Hamel, du costé d'aval à l'ostel de *Larwe*, et par derrière aboutte au ténement de Sire Mathieu Grémont, prebtre, et sont tous ces abouttz tenus de nous: pour ce, 8 s. 6 d. et un cappon.

En marge, François des Marquets, son fils, a appréhendé et depuis, vendu son droit en l'an 1551, à M^e François Brisse, licencié ès-lois, procureur du roy en la sénéchaussée. . . . où il demeure à présent.

SIRE MATHIEU GRÉMONT, prebtre, 9 s. 6 d. à le saint Jehan et 9 s. 6 d. au Noel, pour une maison et les appartenances, séant en le *rue de Boves*, faisant front sur lad. rue, joingnant du costé d'amont à le maison et ténement de Guillaume LeFebvre, *alias* Motuche, machon, tenue de maistre Nicolle Caillette, procureur du roy nostre sire, du costé d'aval à le maison nommée *l'ostel saint Franchois* et par derrière aboutte au gardin de Philippe des Marquès, tenu de nous. Pour ce, 19 s.

Et doit cest ténement relief ad cause de 40 s. p. dont en avons 25 s. p. et Guillaume de Framezelles,

Sr de Vressocq 14 s. p. quand relief y eschiet, ad cause de 11 s. p. de rente qu'il y prend.

En marge. Obiit: Thomas Grémont, son frère, demourant au pays de Caulx, a relevé en 1521.

N. Dergny, m^e machon, a acquis ce ténement. Ont succédé ses deux. ont vendu leur droict en l'an 1551 à M^e François Brisse, procureur du roy, qui a mis et applicquiet partie de la court et. dud. ténement à son ténement cy devant déclaré qu'il a acquis de François des Marquès fils et héritier de feu Philippe des Marquès, aud. an 51, et depuis, en l'an 1554, led. procureur du roy a transporté et vendu le reste dud. ténement à. et Jehenne Clément.

PIERRE ROUGEGRÈS, demourant à Rouppembecq, en la parroisse de Wimille, 2 s. 3 deniers au Noel, 2 s. 3 d. à le saint Wlmer, pour une maison et les appartenances, séant en le ruelle par laquelle l'on va de nostre porte à *l'ostel de Hardenthun*, anciennement appelé *l'ostel de Fienles*, faisant front sur icelle ruelle au devant de *l'ostel de Boussin*, joignant du costé vers le nord à le maison appartenant à Jehan Douchet, ad cause de Cassine Pircon, sa femme; d'autre costé vers le su au manoir et ténement de Jenneton Esmenault que elle tient de Lostellerie de Boullongne et led. Hostellerie de nous, et, par derière aboutte au ténement de Beaudechon du Hamel, serurier, tenu de nous fonssièremet. Pour ce 4 s. 6 d.

En marge. Jehan Rougegrès, fils dud. Mahieu,

a relevé le 18^e jour de febvrier 1524, au registre des reliefs, f^o 110.

L'HOSPITAL DE BOULLONGNE, pour une maison en laquelle cest an a terminé Bandechon du Hamel, de vie à trespas, icelle maison séant devant le porte de notre court, tenant aux maisons de Noel Pircon, de Jennenet du Hamel, sergant, et par derrière à Jenneton Esmenault. (1)

ITEM pour ceste d. maison nous doibvent Lhostellerie, l'église saint Nicolay et les ayant cause de Jehan Dominois; et est nostre homme vivant et mourant, Walquin du Hamel, fils dud. deffunct Baudechon.

LED. HOSPITAL, pour deux maisons tenant ensemble en le *rue Saint Jehan*, en l'une desquelles demeure à présent Thomassin de Broustal, *aliàs* Le Vel, huchier, et en l'auttre demeure Motin des Mares, carpentier, tenant d'amont à le maison de Jehan de Couppez qui est l'une des tenances de Le Burrière, tenue fonssièrement de nous par demoizelle Marie Quiéret, femme de Jehan de Noielle, et d'aval à l'ostel de mons^r de Manneville.

LED. HOSPITAL, ad cause de la chapelle Caron, fondée oud. lieu pour une maison, en laquelle Pierre de Couppez, procureur, a terminé cest présent an de vie à trespas, séant en le *rue de le porte des Degrés* au devant du *puch d'amours*, tenant d'aval aux appartenances du devant dit tènement de *le Chuynes*, lesquelles tient la vefve de Guilbin Hache, de Jehan Leest, nostre père, d'amont

(1) Dorénavant nous supprimerons les mots inutiles et les redevances qui se reproduisent toujours les mêmes.

fait cuing sur le *rue de le Despense* et par derière aud. tènement de *Le Chuyne*.

Nota: Jehan de Couppes, fils dud. Pierre, nous doit chacun an 5 s.

PIERRE PIGNEL ET JEHANNE MINET, sa femme, pour une maison qui anchienement étaient les estables de Philippart Le Sangnier, en le *rue de le Despense*, tenant de sud au gardin Jacques Le Gaigneur, de nord à le maison appartenant à Sire Leurens Maupin, curé de saint-Martin, par derrière à le court dud. Maupin et au tènement de Anselot et Margueritte Emarcq, enfans de deffunct Fourssy Emarcq.

Ceste tenance nous donna Philippart Le Sangnier, père desire Jaques Le Sangnier, l'un de nos frères relligieux et en devons de renvoy, chacun an, à Jaques Cleuet, 20 s. et ung cappon: le testament dud. Philippart est en le trésorie.

LA VILLE DE BOULLONGNE pour le courcelle du *Grand-Hostel*, le gardin baillié à rente par mess^{rs} mayeur et eschevins, à Jaques Le Gaigneur de Langèle, les granges, étables séans en le rue derrière *lostel du Cerf*, tenant d'amont à lostel de Langèle, d'aval font coing sur led. rue et sur le *rue de le despense* qui maisne au *puch damours*, vers nord à Pierquin Pignel, et à Anselot et Margueritte Emarcq, et d'amont aux appartenances dud. *Grand-Hostel*.

LA VILLE nous paie chacun an 4 liv. pour l'occupation de nostre grande tour où ils mettent les poudres de canons.

COLLARD DAVAULT, dem^t à Oultreyawe, pour *lostel des Quevalles*, où demeure ad présent Mahieu Laigniel, en la *rue des Lormiers* joignant vers le *porte de Le Gayolle* et par derrière, à *lostel du Pot d'Estain*, appartenant à Mahieu de Maneville, seigneur de Wierre, et vers le marchié, à le maison Jaques Cleuet.

Jehan Davault, son fils et depuis, Pierre Davault, fils dud. Jehan, a relevé. — 1720, maison d'Antoine du Crocq, procureur.

MAHIEU DE MANEVILLE, escuier, S^r de Wierre, pour un sien manoir et appartenances nommé le *Pot d'Estain* en le *rue des Lormiers*, joignant vers le *porte de Le Gayolle* à *lostel de le Rose* et vers le marchié à *lostel des Quevalles*.

LED. MAHIEU, pour une estable aux chevaux, qui anciennement estoit une maison, laquelle est approprié à son *hostel du Pot d'Estain*, joignant d'amont à une estable que Mahieu Laigniel a approprié à son *hostel du Quevallet*, d'aval à ung laignez et maison app^t à Jaques Cleuet, et par derrière aud. *Pot d'Estain*.

FRANCHOISE DE LE WARENNE, fille de deffunct Anthoine de Le Warenne, bailly de Boullongne, pour ung manoir et ténement nommé *Le Rose*, en le *rue des Lormiers*, joignant vers le *porte de Le Gayolle* à *l'ostel du Pourchelet*, qui fu à Collard Angot, S^r de Wainghetun, et ad présent appartient à Jenneton de Mieurre, fille de Jehan de Mieurre et de demoizelle Jehenne Angot, fille dud. Collard; vers le marchié à *lostel du Pot d'Estain*, et par derrière s'étend jusques à le *rue du Fié de Bœuf*;

en lequel sont comprises deux maisons à Jehan de Lattre et à Ernoul du Rieu lesquelles sont appropriées avec led. *Roze*.

SIRE FRANCHOIS DE CRÉQUY, chevalier, seigneur de Dourrier et sénéchal de Boullenois, par achapt de Jaques de Hidrequen, pour une maison qui fu à Desre de Lespault, appelée *Paradis*, en le *rue de Boves*, joignant d'amont aux fossés du chastel, d'aval à lostel nommé anciennement *lostel Disque* que led. S^r a achetté à Anthoine de Bellebronne, et par derrière aboutte aux murs de le ville. Et est à noter que led. S^r de Dourrier a fait abbatre icelle nostre tenance et pareillement led. *hostel d'Isque* et à tout fait refaire et édifier de nouvel, et tiennent ad présent tout ensemble; et est nostre tenance le bout contre les fossés du chastel et contient en longueur 106 piés, en largeur sur le devant 70 piés, et sur le derrière contre les murs de Le Ville, 51 piés et demy.

Sire Philippe de Créquy, chevalier, S^r de Bernieulles, nepveu dud. mons^r Franchois, releva par le don que lui en avait fait son d. feu oncle.

MAISTRE FRANCHOIS DE PARENTY, ad cause de demoizelle Jacqueline de Bernamont, sa femme, pour une maison où demeure Perot Naier, cuisignier, en le *grand rue Nostre-Dame*, joignant d'amont à le maison Jehan d'Athinghen, d'aval à nos chambres nécessaires, et par derrière à nostre grenier au blé, Nostre pittanchier en reçoit 20 s. pour l'obit de sire Eustasse, jadis curé de Hesdin-Labbé.

Hector de Parenty, son filz, a relevé le 2^e jour de mars 1525, et a payé 4 l. 10 s. p. pour rellief. 1720. la maison occupée par Condette.

JEAN D'ATHINGHEN, pour une maison qui sont ad présent deux demeures en la *grande rue Nostre-Dame*, joingnant d'amont à *lostel Anthoine Malatire*, nommé *l'ostel de Lespousée*, et par derrière aboutte à le court de nostre cuisine.

Obiit: Jenenet d'Athinghen, son fils, a relevé, 1514.

L'ESGLISE *NRE-DAME* DE BOULLONGNE, pour une maison nommée *Lespousée* en la *grand rue Nre-Dame*, joingnant d'amont à le maison Jehan Ricouart, barbier, ad cause de Yolens de Lozière, sa femme, d'aval à le maison Jehan d'Athinghen cy-dessus escripte, et par derrière aboutte au gardin du prieur de céens.

Et est nostre homme pour lad. esglise, Robinet Pischon, cuisignier. Le 3^e de juillet, an 1507, par le trespas dud. Robinet Pischon, nous fu baillé pour nouvel homme Pérotin Malatire, fils de Anthoine Malatire.

LAD. EGLISE *NRE-DAME*, pour une maison appartenant à Jehan Ricouart, barbier, ad cause de Yolens de Lozière, sa femme, en la *grand rue Nre-Dame*, joingnant d'amont à *lostel du Bars*, d'aval à *lostel de Lespousée*, et par derrière au gardin du prieur de céens.

Et est nostre homme vivant et mourant pour lad. esglise Yolens de Lozière, pour la fondation

de Jehan des Marquès. De ceste maison nous doit encore led. Yolens de Lozière 60 s. lesquels l'abbé Hues du Fortmanoir achetta à Jaques Le Bosquillon, et sont les lettres de l'achat en notre trésorie. Et tel relief que rente, Perrotin Ricouard fils de lad. Yolens a relevé. Robert Chevalier a achetté ceste maison aud. Perrotin Ricouard, et nous a led. Chevalier relevé, le 12^e de mars 1525.

LED. ÉGLISE NRE-DAME pour le chapelle Jehan des Marquès, pour une maison que tient Jehan Le Leu de lad. église en le derrière *lostel du Cerf*, joignant d'amont à une maison appartenant à Marquin Boidard de Odinghen, d'aval à le maison Michault de Le Haye qu'il tient de Jehan Leest, nre père ; Led. Jehan Leest, de Jaque Cleuet ; et derrière abboute au gardin des héritiers de Pierre de Coupes.

Et est nre homme vivant et mourant, pour led. église, led. Jehan Le Leu.

Lad. église sera en le paroisse de Wimille, et en registre des pittanees.

KATHERINNE BELET ET PEROTIN BRON, second fils de deffunt Willaume Bron, sellier, et de led. Katerinne, pour une maison appelée *lostel du Bars*, en la *grand rue Nre-Dame*, joignant d'amont à la maison Thomas Le Sueur, parmentier, d'aval à la maison Jehan Ricouard, cy devant escrite, et par derrière abboute aux appartenances de nre monastère.

LHOSTELLERIE DE BULLONGNE, dont est homme vivant

et mourant Thomas Le Sueur, parmentier, pour une maison où demeure led. Thomas, en le *grand rue Nre-Dame*, joignant d'amont à *l'hostel de l'Espée*, d'aval à *lostel du Bars*, et par derrière aux appartenances de nre monastère.

LED. HOSTELLERIE, dont est homme vivant et mourant, Mahieu Laignel, pour *lostel des Quevalles*, dont les abbouts et costes sont cydevant escrips sur le nom de Collard d'Avault.

Nota : Est question ici d'une maison et estable derrière lesd. *Quevalles*, appropriées aud. lieu, séant en le ruelle derrière *lostel du Cerf*, joignant du costé deseure à le maison Jaques Cleuet, du costé dessoubs à l'estable Mahieu de Manneville Sr de Wierre et par derrière à *lostel du Quevalet* ; et, en 1523, nous fust baillé pour homme vivant et mourant Guilbin Laignel.

LED. HOSTELLERIE, pour une maison derrière nre monastère, en une ruelle par laquelle on va de nre monastère à *l'hostel de Hardenthun*, anciennement appelé *l'hostel de Fienles*, joignant vers le nord à le maison Pierre Rougegrez, d'autre costé à le maison qui fu à Symonnet Destuppes, qui sont ad présent deux demeures, en lune desquelles demeure sire Jaques Le Caron, et en l'autre demeure sire Jaques de Gouy, prestres, tenues de l'église Nre-Dame et de Jehan de Wicques, et par derrière au ténement des héritiers

Baudechon du Hamel, et est nre homme vivant et mourant pour lad. Hostellerie, Jenneton Esmenault, fille de defunct Tässart Esmenault.

LED. HOSTELLERIE, dont est homme vivant et mourant Walquin du Hamel, second fils de Baudechon du Hamel et Honnerette Cornet, pour une maison située audevant de la porte de nre court, laquelle maison tiennent lad. Honnerette et son d. fils, les abbouts et costes fais cydevant sur Lospital de Boullongne.

Ici est écrit en vieille écriture, mais postérieure au manuscrit : « *On a déchiré 9 feuillets, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,* » — le feuillet suivant porte le n° 16.

JEHAN LEEST, nre père, pour *lostel de Lespée*, ouquel demeure ad présent Perot Garin, cuisinier, en la *grand rue Nre-Dame*, joignant d'amont à *lostel du Croissant*, appartenant à Philippote Le Grand, d'aval à le maison Thomas Le Sueur, et aux appartenances de nre monastère. Led. Garin tenait ceste maison dud. Jehan Leest pour 9 liv. chacun an, lesquelles 9 liv. nous a données led. Jehan Leest, à la charge de deux obits chacun an pour lui et pour nre mère, sa femme, l'une en mars et l'autre en may. Pierre de Frencq et Kathrine du Flos, sa femme, acquistèrent lad. maison. — 1720, la maison madame du Fresnoy.

PHILIPPOTE LE GRAND, fille de deffunct Jehan Le Grand, pour *lostel du Croissant* en le *grand Rue*,

joignant d'amont à *lostel de Le Couppe*, d'aval à *lostel de Lespée* et par derrière aux appartenances de nre monastère.

Denis de La Tour a achetté led. *hostel du Croissant* et est reconnu à homme, auquel Denis, Antoine de La Tour, son fils, a relevé.

Lad. Philippotte, 2 deniers pour un dégout qui dégoutte sur les appartenances de nre monastère.

Led. Philippotte sera elz parroisses de Saint Nicolay, Saint Martin et Oultreyawe et au registre des pittances.

JAQUES ROUSSEL, *alias* du Quenne, pour une maison en le *rue Maistre Thomas au Pié*, où souloit, le temps passé, demorer Jehan Gallant, boullenguiet, joignant vers le su à le maison en laquelle led. Jaquet demeure ad présent, vers le nort au gardin monsieur de Foucquesolles et par derrière à le grange de *lostel de le Clef*.

Nota: Que jadis, Collard de Maneville, marchand, nous payoit sur ceste de maison 8 s. — *Vers 1720*, la maison de M. Dumanoir, — les héritiers de M. le Marquis d'Alembon.

SIRE NICOLAS DE LISQUES, chevalier, seigneur de La Comté, ad cause de dame Bonne de Gouy, sa femme, pour une maison en laquelle demeure ad présent, Jehan Brodoul, peletier, près de le *porte des Dunes*, faisant front sur le *Flégard*, joignant du costé vers l'hospital, à *lostel* monsieur de Courteville, vers nort à une allée par laquelle on va sur les murs de la ville, et par derrière à la court dud. S^r de Courteville, laquelle

court jadis furent tenemens acquis à Baudechon de Bournonville.

L'ÉGLISE SAINT NICOLAY, dont est homme vivant et mourant Jehan Le Mattre, pour une maison où demeure Guillaume Manessier, boucher, en le rue qui maisne du marché à le *Guyhalle*, joingnant vers led. *Guyalle*, aux étables de petit Jehan d'Alinghen et des héritiers de feu Robert Collard, et par derrière, vers nord au dortoir des sœurs de Lospital.

Lad. Eglise, pour la maison qui fu à Baudechon du Hamel dont Walquin, second fils dud. Baudechon, est nre homme vivant et mourant, dont les abbouts sont escripts cydevant sur L'ospital de Boullongne.

MAISTRE NICOLLE DE MARLE, advocat du roy, nre Sire, en sa Comté de Boullenois, d'une maison que tint jadis Hugues Gamel, depuys fust à Foucquet Maistre-Michel et depuys à Maroie Maistre-Michel, séant au derrière du *grand Chine*, audevant de *lescolle*, abouttant de su aud. manoir du *grand Chine*, où demeure led. Maistre Nicolle, et qu'il a édifié tout de noeuf et l'a appelé *Beauvoir*, de nort à un tènement de Jehan de Habart; d'amont à le *rue des Nécessaires de l'abbeye de Nre-Dame* et d'aval à le tènement que Willaume de Le Warenne tenoit de lad. Maretine.

LED. MAISTRE NICOLLE, d'une tenance que tint jadis Jehan Accary, joingnant au bout du manoir dud. *grand Chine*, par derrière à l'encontre de *Le Cappelle*

St-Jehan que lon dit *lescolle*, et d'aval à un tènement qui fu à Jehan Bellin, d'amont à le *rue des Nécessaires de l'église Nre-Dame*, et par derrière à le maison et gardin qui fu à Williaume de Le Warenne.

Il est a noter que led. maistre Nicolle de Marle a acheté led. *hostel du grand Chine*.

Nota : Que nous sollions avoir sur tout *lhostel dud. grand Chine* 4 s. et un polquin d'avoine, d'un don d'aumosne jadis fait à nre Église par Jehan de Lumbres, a prendre sur le *petit Escu de Bretagne*, au bourg de ceste ville ; et solloit avoir trois tenanches jadis, aud. *grand Chine*, dont l'un tenoit Jehan de Lespault, l'autre Willaume de Le Warenne, et l'autre Collard du Waumellier.

LE VISCONTE DE BOULLONGNE, du don fait à nre église par dame Mahaut, comtesse de Boullongne, duquel dont avons lettres scellées du scel de lad. dame, lesquelles sont en Nre trésorie avec nos privilèges, et nous paye chacun an le trésorier du Boullenois 10 s. monnoie réal.

LES FORAGES DE BOULLONGNE, 15 s. du don de mons^r Philippon Fourdrin chevalier, et 65 s. du don de mons^r Eustasse de Seilles, boutillier, chevalier; et de dame Méhaut, sa femme, fille dud. mons^r Philippe, desquels nous avons lettres scellées en le trésorie de chéens, et sy avons aussy lettres de confirmation des dons dessusdits de mons^r Adam evesque de Théroenne, scellées de son scel, et appartiennent lesd. forages à présent à madame de Vandomme.

HONORÉ GAULTIER, par nos anciens registres, pour un estal qui est le premier au lès vers le beffroy à l'entrée de le boucherie.

PERROTIN BOSQUET, pour un estal en le boucherie que occupe à présent Jehan Le Mattre, séant au costé vers le beffroy, et est le troisième à commencer à compter à l'entrée.

LE PITANCHIER DE NOSTRE ÉGLISE, pour *lostel des Mailles* pour deux parties cy devant déclairiés.

LED. PITANCHIER, au lieu de deffunct Jehan Le Grand, pour une maison en laquelle demeure Jehan de Fontenailles, *aliàs* Jehan Grine, en le *rue des Lormiers*, joingnant vers le porte de le Gayolle, à *lostel des Cocquelles*, anciennement nommé *lostel des Agaches*, où demeure Baudechon Le Sueur, huchier, qui le tient de demizelle Robine Pattin vefve de Gillot Fret, ad cause de la fondation d'une messe nouvellement fondée par deffunct Collard Angot, d'autre costé vers nostre esglise ou vers le nort à le maison Pierre Le Febvre, parmentier et par derrière au gardin Andrieu Girault. 11 s. 1 capon.

Il est à noter que deffunct Jehan Le Grand lequel, en son vivant, fu mayeur de Boullongne et lieutenant de monseigneur le Sénéchal de Boullenois, ensemble nous solloit payer ces 11 s. et un cappon, et Lostellerie de Boullongne tenoit ceste d. maison dud. Jehan Le Grand pour 4 Liv. p. de rente, lesquelles nous sont baillées par assignation pour partie de la fondation de 3 messes que led. Jehan Le Grand a

fondées en nre esglise, en la chapelle du sépulcre, et led. Jehan de Fontenailles, *alias* Jehan Grine, le tient de lad. hostellerie et est pour le présent nostre homme vivant et mourant pour lad. hostellerie.

LED. PITANCHIER, ou lieu dud. Jehan Le Grand pour une maison nommée *les Ratiaulx*, en laquelle demeure Perot Le Bougre, en le rue de *le porte Flamengue*, joignant de nord à le maison Bernard Dovergne, d'autre costé et par derrière à *lostel de le Clocque*, appartenant à Jaques Marchant, 6. s.

Jehan Leest, nre père, tenait lad. maison dud. Jehan Le Grand, par lacquittement des 11 s. p. de sourcens, lesquels nous ont été baillés pour partie de la fondation des messes dud. Jehan Le Grand en la chapelle du sépulcre; et tenoit led. Pérot Le Bougre lad. maison des *Ratiaulx* payant à nre père 70 s. chacun an, lesquels 70 s. nre d. père nous a baillés pour partie de la fondation des messes que lui et nre deffuncte mère ont fondé chacun an en la chapelle nre dame: nous trouvons par nos deux anciens régistres en parchemin que le conte de Boullongne tenoit ceste maison de nre esglise, et estoit adoncq appelée *lostel à Ras*, comme on poeult veoir ausd. régistres sur l'article qui commence: *Ly Sires coens de Boullongne*.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de 3 messes chacune semaine pour deffunct sire Robert de Le Bouverie et demoizelle Ysabel de Houppelande, sa

femme, à les dire à lostel qui est sur le trincq de nre esglise. 60 s.

LED. PITANCHIER, pour le fondation de 3 obits, l'un pour deffunct sire Mahieu Collard, l'autre pour feu Robert Meurin, et le tierch pour deffunct Jehan Teffre et Jehenne Loppe, sa femme. 20 s.

LED. PITANCHIER, pour le maison Huchon Bellin, boullenguiier, pour une assignation faite à nre esglise par sire Jehan de Le Bouverie, chevalier, S^r de Wierre, pour récompense de 20 francs tournois que défunte demoysele Ysabel de Houplande, sa mère, a donnés à nre esglise par son testament, pour une fois. 19 s.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de quatre obits et de douze basses messes chacun an, l'un desd. obits pour deffuncte Jehenne des Gardins qui fu femme de Robert Meurin; le second pour deffunct Robert Teffre et Jehenne du Bos, sa femme; le tierch pour deffuncte Jehenne Le Cat qui fu femme à Jehan Dongnies; le 4^e pour deffuncts Jehan d'Athinghen et Agnès du Bos, sa femme; et les 12 messes pour deffuncts Jehan Le Vel et Maroie. . . . sa femme. 30 s.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de dire tous les jours de l'an une basse messe en le capelle nre dame, pour deffuncts Mahieu de Houplande, en son temps trésorier de Boullenois et demoizelle Colline du Prey, sa femme. 40 s.

ITEM, pour la fondation de dire et chanter chacun samedi de l'an après vespres, en led. cappelle nre dame *Salve Regina*, unq verset et une collecte de la Vierge Marie pour lesd. deffuncts.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de dire et célébrer tous les joeudis une basse messe au grand hostel après le grand messe dicte, et lesd. jours après vespres, dire et chanter une antienne du sacrement, *O Sacrum convivium*, unq verset et collecte pour deffunct Nicolas Blondel, *aliàs* de Longvillers, en son tamps bally d'Estaples. 100 s.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de dire et célébrer trois messes chacune sepmaine en le capelle du Sépulchre, assavoir: le lundy, mercredy et vendredy en chacun desd. jours, une messe pour deffunct sire Jehan Le Grant, escuier, en son tamps s^r de Trie et de Raventhun.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de dire et célébrer chacun jour de l'an, une basse messe en la capelle nre Dame et tinter une des cloches du petit clochier avant lad. messe, pour JehanLeest, l'aisné, merchier, et deffuncte Jehenne Du Crocq, sa femme, nos père et mère pour ce 4 livres.

Et pour le fondation de deux obitz chacun an pour les dessusd. aulx termes de Saint Jehan et Noël 40 s.

LED. PITANCHIER, pour la récompense de 4 s. p. et unq polquin d'avaine du don d'aumosne que nous avons

droit de prendre chacun an sur *lostel du grand Cyne* auprès de l'esglise nre Dame que tient ad présent maistre Nicole de Marle, advocat du roy, lequel *hostel du grand Cyne*, aulcuns appellent ad présent *Biauvoir*, pour laquelle récompense, sommes assignés de prendre chacun an 20 s. p. sur un lieu, manoir et ténement appellé *le petit escu de Bretagne*, scitué au bourg de ceste ville, et le tient et occupe à présent Motin de Biaumont, dans les abbouts et costés sont au registre des pittances.

Il est à noter que sur led. *hostel du grand Chine*, sollions encore avoir 4 s. et unq polquin d'avaine, d'un don d'aumosne fait jadis par ung nommé Jehan de Lumbres, comme appert par nos anciens registres; et sur le *petit Cyne*, qui est audessous du *Grand Cyne*, que tenoient Robert Le Vasseur, brasseur, et demizelle Marie Le Carbonnier, sa femme, 4 liv. p. pour partie de la fondation de la messe et anthienne du sacrement pour deffunct Nicolas Blondel, *aliàs* de Longvillers, en son vivant bailly d'Estaples. Or, advint que après le trespas dud. Robert Le Vasseur, demizelle Marie Le Carbonnier et ses enfans, baillèrent aud. maistre Nicole de Marle, une portion dud. ténement dud. *petit Cyne*, laquelle estoit pour lors *un jeu de palme*, et led. maistre Nicole l'a approprié à son ténement du *grand Cyne*; et avons accordé aud. maistre Nicole que au lieu desd. redevances, il nous assigna de prendre chacun an 61 s. p. de rente fonssiére que lui devoit la *Carité saint Eloy*, pour le ténement du *petit escu de Bretagne* séant au bourg de ceste

ville, et en avons lettres scellées du sceau dud. maistre Nicolle en nostre trésorie.

LED. PITANCHIER, pour la fondation de dire et célébrer chacun mois, une basse messe pour défunct Jehan de Lisques, en son vivant trésorier du Boullenois et pour demoizelle Jehenne Bertault, sa femme, 10 s.

Luy, pour la fondation de une messe pour Collard Angot, en son vivant S^r de Wainghetun, 20 s.

Luy, pour la fondation de une messe chacun vendredy de l'an pour deffuncte demoizelle Jehenne de Le Motte femme dud. Collard.

Luy, pour la fondation d'un obit chacun an, pour deffunct Guilbet de Gréboval et demoizelle Jehenne de Hupplande, sa femme, 46 s.

Luy, pour la fondation par Guillaume Tizon, pour luy et demizelle Marie Collard, sa femme, chacun vendredy de l'an, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, devant le croix, 40 s.

Luy, pour la fondation d'un obit faite par Marie Leest, vefve de deffunct Nicolas Chynot, pour elle, son d. mary et ses bons amis, 16 s.

Luy, pour la fondation d'un obit, chacun an, pour deffunct sire Chrestien de Bécond, prestre, 8 s.

Luy, pour la fondation d'une haulte messe de *requiem*, chacun an, pour deffunct sire Jehan de Le Ville, prestre, 6 s.

Luy, pour la fondation d'un obit, chacun an, pour deffuncte demyselle Anne Angot, en son vivant, femme de Thomas Bridenne.

JAQUES LÉGIER, pour ung gardin enclos de murs hors de le porte des Dunes, contenant un quarteron de terre ou environ, en le *rue Tyrewyt*, où solloit avoir une maison qui fu destruite l'an 1492, quand le roy Henry d'Engleterre mist le siège devant Boullongne, mais pas ne le prinist, joignant d'aval au chemin qui maisne de Boullongne aux *chariaulx*, d'amont au gardin appartenant à Guillaume Mormel, où solloit avoir une maison appartenant à demyselle Katherine d'Athinghen, qui fust destruite aud. siège, vers nord à le maison dud. Guillaume Mormel nouvellement édifiée, appelée *Biaumont*, et d'autre bout à le *rue de Tirewyt*.

LESGLISE SAINT-MARTIN, au lieu de Jehan Mossart, dict Mallenuyt, pour une maison et gardin en le *rue Tirewyt*, joignant d'amont au tènement que lad. esglise tient des chartreulx de Monstrœul, d'aval à le maison Robin Yvart, pottier, et par derrière au *chemin des chevaulx*, ainssi que l'on va aux frères mineurs et au grand rivage.

Et cest tènement tient Ancelot Lambert et est nostre homme vivant et mourant pour lad. esglise.

MÉHAULT DU BROECQ et Jehennette du Rozel, fille de de deffunct Jehan du Rozel, boullenguiier, et de lad. Méhault pour une maison et gardin séant aux dusnes, aboutant par derrière au chemin qui maisne des chevaux

aux *Taintelleries*, joignant, vers Boullongne, à le maison Terry du Ponchel et led. Terry tient de Jacques Le Gaigneur, d'autre costé à led. chemin et à ung petit gardin que led. Méhault et Petit Jean du Rozel, son fils, tiennent de la *carité Sainte-Barbe*, fondée en Nre esglise.

BERNARD LE CARPENTIER, d'une petite tenance au-dessoubs de le porte des Degrés, audessous des fossés de la ville, abbouttant au chemin qui maisne de le posterne à Brecquerecque, à ung gardin dud. Bernard Carpentier qui jadis fu à Mazart Linière, et vers le Posterne, *au chemin qui descend de le porte des Degrés à le mer.*

MOTIN LOUCHET, cordonnier, au lieu de Jehan Gallois, tieullier, pour.....

ANTHOINE DE LE FONTAINE, procureur, par achat de Jehan Sauvage *alias* Lhoir, fils de deffunct Jchan Sauvage, carton, pour un gardin, séant audevant du fossé de *Le Selette*, où par cy-devant solloit avoir une maison, joignant vers le porte des Degrés ou ténement Motin Louchet et au gardin Wallerand Machacle, d'autre costé au gardin Bernard, Carpentier, qui fu à Mazart Linière et au gardin qui fu à Baudin de Wismes, et par derrière à une *ruelle qui passe entre lesd. gardin et lostel de Longvilliers*, que tient ad present Jehan Bouttin, brasseur.

WALLERAN MACHACLE, fils de deffunct Pierre Machacle, pour un aisement prins sur nre ténement que tient Anthoine de Le Fontaine, duquel aisement il se aide sur son gardin tout clos de mur appelé le *Vielle Guyalle*.

EN LA PAROISSE DE SAINT NICOLAY.

NICOLAS CATHORE, pour la maison où demeure Jaques des Bares, fils de defunct Mahieu des Bares, en la *rue qui maisne de le posterne à Constance* au lès vers le su, joignant d'amont à la maison Raulet-Flavin, qui fu jadis à Robert de Saint-Pierre, machon, d'aval à la maison Morlet du Val, huchier, par derrière à une partie du lieu appelé anciennement le lieu du s^r de Sains, que tient led. Jaquet des Barres de lesglise Nre Dame, pour 9 s. et un cappon et lesd. de Nre Dame ont lad. rente pour partie de la fondation des messes fondées en leur église par defunct Jehan Le Grand, escuier, en son vivant S^r de Trie et de Raventhnn.

LED. NICOLAS CATHORE, pour une maison où demeure Raulet Flevyn qui jadis fu à Robert de Saint-Pierre, machon, en la rue dessus dite, joignant d'amont à une mazure appartenant à Jaquet des Bares auprès d'une *ruelle qui maisne du Pipot à Saint-Pierre*, d'aval à la maison dud. Jaquet des Bares, et par derrière, au lieu du S^r de Sains, que tient led. Jaquet des Bares.

Et ceste maison tient Raulet Flevyn de Lostellerie de Boullongne, led. hostellerie de Nicolas Cathore et led. Nicolas, de nous, et nous payoit en son vivant, Jaques Cathore père dud. Nicolas.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAY, au lieu de Robert Brillart, pour deux tenances tenant ensemble qui furent baillées l'an 1492, quand le roy d'Angleterre assiégea Boullongne, ad présent réédifiés en une seule maison où demeure Morlet du Val, huchier; en le *rue qui maisne de le posterne à Constance*, au lès vers le su, joingnant vers Boullongne à le maison Jacquet des Bares, d'aval à la maison Jehan Caillette appelée *le presbitaire*, et par derrière au S^r de Sains.

JEHENNE LE VASSEUR, fille de Guillaume Le Vasseur et de deffuncte Linor de Le Pesquerie, héritière de led. Linor, sa mère, pour un enclos d'un demy quarteron, au bourg, en le *rue d'Aubin* joingnant une *ruelle qui est entre led. enclos et lostel Morlet du Val*, qui fu à Jehan des Bares, d'aultre costé à un ténement que Mahieu des Bares et Guilbin Belsent tiennent de Le Visconte, et de 3 parties à 3 chemins l'ung qui maisne de Saint-Pierre à le mer, l'aultre du bourg à Brecquerecque, et l'aultre est au lès de le *cour le Barbe*.

Nicolas Sauvage, brasseur, a acheté le droit de led. Jehennette et le tenons à homme.

JANNELLE LAMBIN, ad cause de Jehenne le Marissal dit Maugis, sa femme, pour une petite mazurette nommée *Le Verdière*, tenant à un ténement que led. Jannelle tient de le *carité Saint-Nicase Le Rentée*, au bourg sur le *rue d'Aubin* et une sentelette qui maisne de le maison Notainne Sagot à lostel Jehan Boutin, brasseur, appelé *lostel de Longvillers*.

Thomas Lambin a relevé par le trespas de sa mère XII^e Februarii 1523.

JEHAN GONDRÉE, pour un gardin à *Le Noyelle* contenant ung journal faisant front vers le mur à le *communette de Lidebourne*, d'autre bout à une hodde appartenant à Bernard Carpentier qu'il tient de Pierre Rougegrès, joingnant vers Saint-Pierre à un gardin et pasture app^t à Jehan Sauvage, brasseur, et d'autre coté à led. *noyelle* et *rue qui descend de le tour du Cuing à Lidebourne*.

L'ÉGLISE DE LONGVILLIERS, dont est homme vivant et mourant damp Mahieu Garssel, religieux de lad. église, pour un manoir et gardin nommé *lidebourne*, enclos partie de murs et partie de haies, contenant ung journal ou environ, abboutant vers su à la *communette de Lidebourne*, d'austre coté au gardin Collo Daboval, wantier, à une *rue qui maisne de Saint-Pierre à le Magdelaine*.

Nota : Après le trespas dud. damp^t Mahieu Garssel, nous fu relevé le 12 novembre 1506, et baillé nouvel homme de damp. Mahieu Le Roy.

LE CARITÉ SAINT-NICASE LE RENTÉE, fondée en l'esglise saint-Nicolay, pour une maison au bourg nommée *les curiculx*, joingnant d'amont à le maison de deffunct Jehan Fouel qui auparavant avoit esté à Motet Morin, sergant, abhoutant vers le su à une *ruelle qui maisne de lostel de Boucquinghen, que on appelle à présent l'ostel de le court Le Barbe, au petit rivage*, vers nord à une petite ruelle vers Saint-Nicolay. Et ceste tenance

tient Colnet Tuyn *dit* Boinnanée de Lostellerie de Boullongne et est nostre homme Jaques de Begue, orfebvre.

LED. CARITÉ, pour une mazure que tient Jehan Rouen, laquelle fu par avant à Marquet Rouen, son frère, au bourg, sur le cuing de le *rue du Sacq* contre le baille Poillecocq, joingnant vers le su à une conresche que Jaques Cleuet tient de led. *carité* qui fu jadis un tènement app^t à Jaquot de Bournonville, d'autre costé à le *rue du Sacq*, et par derrière au tènement que tient led. Jehan Rouen de Jennenet Le Mangnier. Après le trespas dud. Jehan Rouen nous a esté baillé à homme Maroye Rouen, sa sœur.

JENNENET LE MANGNIER, fils de deffunct Jehan Le Mangnier et de demoizelle Anthoinette de Couppes, ad présent femme à Jehan d'Esprelesque bailly de Boullongne, pour un gardin où jadis fu une maison occupée par Jehan Rouen, joingnant au tènement Robinet Le Mangnier, parmentier, que solloit tenir Jehan du Bos, vers nort à le *rue du Sacq*, vers su à Marquet Marlet, et fust ceste tenance à Jehan Le Ver d'Abbeville.

PIERRE BELSENT, pour un gardin tout enclos de pierres qui jadis furent deux mazures à Jehan Mille, au bourg, en le *rue de Tyrewyt* et le *rue du Sacq*, abbouttant au tènement Jennenet Le Mangnier ci-dessus, et en le *rue du Sacq* joingnant à lostel Josse de Caumoisson, qui fu à Jaques de Maneville, et à le maison Tassine Lhomme.

Obit : Katherine Belsent, sa fille, femme de Tassin Remy a relevé le 13 avril 1507. Jennenet Remy, fils de lad. Katherine a relevé le 7^e jour de febvrier 1525.

PHILIPPOTTE LE GRAND, fille de Jean Le Grand, escuier, S^r de Trie et de Raventhun, pour une cour où il y a un aisement que occupe Guilbin Bouchelet, au bourg près de le place Saint-Nicolay, tenant de su à une ruelle où est assis *lostel de Langèle*, d'amont à le maison de Maroie Rebours, vefve de feu Jaquot Sanson, d'aval à un ténement app^t à l'esglise Saint-Nicolay que tient led. Guilbin Bouchelet et par derrière au nort, au ténement appelé *le Visconte*, app^t aux héritiers de deffunct Noullin du Bos. —Vers 1680, mademoiselle de Beugny.

JULLIEN LE MARISSAL, ad cause de Adrienne Brillart, sa femme, pour une maison, conroy et appartenances, au bourg, en le *rue des Vivés* qui maisne de le baille N^{re} Dame à Brecquerecque joingnant d'amont au ténement des héritiers Noullin du Bos, nommé *le Visconte*, d'aval à Jehan Destrées, par derrière au ténement de le vefve et héritiers de deffunct Gamot Brice, d'aval à un autre ténement dud. Jullien, ad cause de sa femme.

Led. Adrien, trespasa de peste, en juillet 1518, et en décembre ensuivant, releva Robinet le Marissal, son fils.

GUILBERT ACARY, pour une maison et conroy que tient Jehan Destrées dud. Acary qui est la contre partie de Adrienne Brillart, en le *rue des Vivés*, joingnant vers

le tour d'Odre à une maison qui fait cuing à le baille Nre Dame, que tient Maroie Grigore, mère dud. Jehan Destrées, d'amont au ténement Jehan de Haffrengue *dit* Lenglés qu'il tient de Willaume Tizon.

Jehan et sire Artus Acary, frères, ont relevé, par indivis, comme légataires, par indivis de feu Guilbert Acary, leur père, le 27 avril 1537.

JEHAN LEEST, l'ancien, nostre père, par achapt de Anthoine de Maneville, fils de defunct sire Robert de Maneville, chevalier, pour deux maisons tenant l'une à l'autre, au bourg, en le *Grande rue* qui maisne de Saint-Nicolay au rivage; joignant d'amont à le maison Robin Poittevin, d'aval à le maison Jehan Candellier, par derrière au ténement des héritiers Noullin du Bos, nommé *Le Visconte* et au gardin Jehennette Boillyawe.

Cest ténement achetta led. Jehan Leest aud. S^r de Maneville, et est en deux parties joignant à Robin Poittevin et à Jehan Cordelier, et Leurchon Goeuelle, caucheteur, le tient dud. Acary.

Jehan Leest est trépassé en mars 1508 et Jenenet Wisse fils de Jehan Wisse et Katherine Leest releva pour le don qui luy fist led. Jehan Leest, son grand père, le 23 aoust 1510.

JACOTIN GAURENEL *aliàs* Marlart, pour un lieu en plusieurs demeures, au bourg, sur deux rues, la *rue de Constances*, vers Saint-Nicolay, et vers le rivage, la *rue qui maisne du Paradis au pont d'Oultryawe*, abouttant vers le tour d'Odre à le maison Guillaume Petit, *aliàs* Rousselet, vers Bracquerecque à le maison Andrieu

Girault qu'il tient de nous et nous de mons^r de Rabaudengues, de laquelle maison Jaques Meurice en tient une petite partie.

Sur toute lad. tenance led. Gaurenel a vendu 16 s. p. à Jehan Leest nre père, et lesd. 16 s. sont baillés à la recepte des pitances pour les messes de nre d. père et de nre deffuncte mère.

MARION CHOQUEL, demeurant à Fauquembergue, pour 4 mazures qui furent à Guillaume Mourriot, au bourg, au deshors des bailles, au dessous de *lostel de l'image nre Dame*; les deux d'icelles tenant ensemble, faisant cuing sur le *rue des Lombards* et le *rue qui maisne du petit rivage à Saint-Nicolay* et y demeure petit Jehan Flahutel, joingnant d'amont à une maison que demoizelle Marie Quiéret tient de nous, par derrière au tènement Jehan Le Baccre. Les deux aultres mazures tenant ensemble et est ad présent *lostel Saint-Andrieu*, où jadis demoura Andrieu du Broustal dit du *Brach d'or* et par avant Jehan Régnault teneur, en le *rue qui maisne de Saint-Nicolay au petit rivage*, abouttant à le maison Jehan Coisne qui fust à Jehan Mille, que led. Jehan Coisne tient de Pierre Belsent et led. Belsent, de Jenneton de Mieurre, héritière de deffunct Collard Angot, son grand père, d'aval au tènement que demoizelle Marie Quiéret tient de nous, par derrière au tènement Jehan Le Baccre et à le maison petit Jehan Fauquet qui fu à Leurchon Brissepot que led. Fauquet tient de demizelle Ysabel de Bergue, vefve de Cristophe du Sart, et led. demizelle le tient de l'église Saint-Nicolay et de Jehan Le Brun de Monstroeuil.

DEMOISELLE MARIE QUIÉRET, au lieu de Willaume d'Isque, pour une mazure en le rue qui maisne du petit rivage à lesglise Saint-Nicolay, entre le maison petit Jehan Flahutel et *lostel Saint-Andrieu*; par derrière tenant au gardin Jehan Le Baccre.

JEHAN BOIDART DE ODINGHEN. fils de deffunct Jehan Boidart et de Jehenne Hardews, fille de Willaume Hardews, pour une place en le *rue Seblequin*, abouttant d'amont à le *rue qui maisne de Boullongne à le tour d'Odre*, d'autre bout aux tenneries qui furent *Le barbe* qui sont ad présent le maison, gardin et brasserie de Jehan Le Hocq, et vers le tour d'Odre, au rieu qui descend des Taintelleries à le mer, duquel lieu Lionnel de Senlecque en tient un demy journal et y a maison et gardin et le résidu est approprié à *lospital du bourg* et par nos anchiens registres il solloit avoir plusieurs tenances sur led. lieu.

Jaques Le Gaigneur a achetté aud. Boidart cette tenance et a relevé en mars 1510. Thomas Le Gaigneur son fils a relevé le 2 septembre 1519.

Sensuivent les abbouts et costés du demy journal que tient led. Lionnel coppiés à l'original de son enrolement passé le onzième jour de décembre 1482.

Ung lieu manoir et gardin scitué aux dusnes sur le *rue Seblequin* joignant au *flégard des Dusnes*, aux enfans de Guillaume Billy movant du bout de le seulle d'une grange et fendant jusqu'au rieu des Dusnes.

Sur ce, est à noter que ce qui appartenoit aud. Guillaume Billy fut abattu par les Englés, l'an 1492,

quand ils assiégèrent Boullongne, et fu à Walquin de Le Reculle, lequel Walquin depuis vendit sa part pour faire *l'ospital du bourg*, et le résidu en allant au rivage est aussi approprié aud. hospital, et est l'atre dud. hospital au bout, auprès, où estoient les taneries *Le Barbe*, lesquelles taneries sont ad présent le maison gardin et brasserie de Jehan Le Hocq.

Extrait du registre de lesglise Saint-Nicolay au bourg de Boullongne en l'an 1509.

De le maison, couresse, faisant front sur le *rue de le Grand Follie* qui maisne au pont d'Amalis des Marqués, joignant vers nord à le maison Bernard Le Cordier qu'occupe ad présent Huchon Lenne, vers sud au tènement Gillot de Honvault et par derrière aulx caix du rivage, de laquelle maison doibvent ceux de Saint-Nicollay de renvoy à Jennenet Le Ver d'Abbeville, 4 s. p. lesquels 4 s. p. payés à ceulx de Saint-Wlmer qui en ont le droit.

IHS Maria.

C'est le registre de l'église et abbaye de Saint-Wlmer en Boullongne, des rentes et revenus que led. église a droit de prendre et avoir chescun an en la parroisse Saint-Martin sur les lieux, terres et tenemens qui s'en suivent, et fu renouvelé led. registre par nous frère Jehan Leest, humble abbé de lad. église, en nostre second an, l'an mil cinq cens et cinq.

MAHIEU BELET, pour 2 mesures de terres nommées *le Mont d'orgoueil*, audeseure les *Taintelleries*, joignant vers le rivage à ung lieu où solloit estre une *sente qui maisnoit des Taintelleries au moulin de Odre*, d'amont à une terre enclos de Willaume Willecocq fils de Jaques Willecocq, d'autres costés aud. Willecocq, à Walquin de Le Reculle à cause de Philippotte de Celle, sa femme, fille de feu Hennequin de Celle.

N^a Georges Antequa a achetté les terres dud. Willecocq tenus de Lhospital, et Aleaume Floury celles de Philippotte de Celle. Eustache Leest nostre frère et demiselle Jacqueline Tison, sa femme, ont achetté les terres dud. Mahieu Bellet en mars 1508; auxquels a succédé d^{lle} Françoise du Tertre femme de Pierre Costart, escuier, S^r de Ferques qui a relevé à mons^r Bacouël, abbé.

AGNÈS BARESMEL, vefve de feu Jehan de La Marche dict Matago pour une maison et gardin aux dusnes faisant front au *rieu qui maisne des Tainteleries à Biaurepair* abouttant d'amont au ténement de Guilbin Mauffet tenu de sire Jaques Willecocq, d'aval au ténement Leurin Gallant nommé le Machue, et vers le mer aud. Gallant.

Baudes Le Conte à le droit en 1540. Mathieu Le Conte, son fils, a relevé le 14 novembre 1551 Desquels Rolant de La Londe et Ydron Le Vasseur, sa femme, ont acquis le droit, et payé en 1557. — vers 1700, le chantier de Charles Sommerard marchand, paie la censive.

COLLAYS SAUVAGE, pour un gardin et 1 mes. à Wicardenne, abouttant à le rue qui maisne du moullin à vent au *pont d'Audenacre*, d'autres costés à elle et à Jehan Paiement.

Toinin de Lobbel, vinesgrier a le droit en 1541. Jenne de Lobel, sa sœur, a relevé le 16 aout 1559.

HENRY REGNIER, pour 7 journaux une maison et gardin et terres *aulx camps*, à *Bédouastre*, abouttant de su au *chemin de Boullongne à Saint-Omer*, à la terre des Claues, d'aval à Jehennette Lhoste et à le terre que led. Henry tient en fief de Jehan Roussel, seigneur des Marquès et de Bédouastre.

Obiit. Tassin, son fils, releva le 9 aout 1511.

JEHENNETTE LHOSTE, pour une maison et terres à

Bédouastre, sur le *chemin de Boullongne à Saint-Omer*, tenant à elle et à Henry Regnier. Walquin Hennuguier, son petit fils a relevé le 22 septembre 1550.

THOININ BERNARD, pour une terre qui fu à Jaques Hoghet, contenant 2 mes. à *Estienvert* entre *Bédouastre* et le *Grébendrie*, abouttant vers *Routtembercq*, à Guilbin du Mont, vers *Pelinghen*, à une terre Jehan Roussel, Sr de *Bédouastre*, paravant à Notinet Biaufils.

Martin Bernard à le droit en 1541 et à relevé le 2 décembre 1550.

MAHIEU RICOUART, pour moitié d'une mesure et demie à *Bédouastre*, tenant aud. Mahieu, à un rieu qui descend d'un prey de nre église au *chemin de Boullongne à Huppelande*. Et est tenu led. Mahieu à un chemin pour charrier les foins de nre prey.

Antoine Ricouart, son fils, a relevé le 22 septembre 1550.

Nostre prey de *Bédouastre* contient 3 mes. 3 quarterons.

PHILIPPOTTE LE GRAND, fille de deffunct Jehan Le Grand, pour 2 journaux à *Estuppes de lez Routtembercq* sur le *voie de Boullongne*, joignant à Guilbin Hybon, à Thoinin Bernard, au *chemin de Boullongne à Saint-Omer*.

Vers 1700, M^r de Bugny.

JEHAN ROUSSEL, escuier, Sr des Marquès et de *Bédouastre* pour ce qui ensuit. 7 journaux en manoir sur le *rue de Pelinghen* tenant à une terre qui fu à

Thomas Goulet, ad présent aud Jehan, à le terre de *Le Grébendrie* et à 2 mes. dud. Jehan qui furent à Collin Hodel.

ITEM. 2 journaux a prey au dessoubs le gardin d'estouppes app^t à Guilbin Guibon, joignant aux terres d'estouppes, aux preys de *le Grébendrie* et à Jehan Flandrin à cause de Jehenne Damin sa femme.

ITEM. une pièce de terre à 3 cornes de 1 mes. joignant une terre de Mahieu de Maneville S^r de Wierre, qui fu à demoizelle Ysabel de Houplande grand mère dud. Mahieu, aud. Roussel et aux terres de *le Grébendrie*.

Luy pour une mes. à *Pelinghen*, qui fu à Jacqueline Beaufls, tenant aud. Roussel, à la terre Gilbert Acary qui fu à Jacquet de Biauvoir.

Luy pour 5 journaux en terre et prey qui furent à Jehenne Bernard joignant à la terre de *Le Grébendrie* et à une terre que led. Roussel tient du S^r de Rabodengues.

GILBERT ACARY, pour 7 quarterons abouttant à le *rue de Pelinghen à Boullebercq*, à le terre de nre dame de Boullongne et aud. Jehan Roussel.

Jehan Roussel a achetté cete terre; d^{lle} Claude Roussel, sa fille, femme monsieur de Monfflon a relevé. Jehan de Bournonville, chevalier, S^r d'Ouvringhen a achetté son droit et payé les droits en 1555.

LED. GUILBERT, pour deux ténemens amasés et furent jadis à Hermen du Crocq et gisent *au Crocq* auprès du presbitaire Saint-Martin, aboutte à une *ruelle*, au *rieu de le Fontaine du lacq Cyprien*, joingnant par dessous à un ténement que led. Acary tient du Roy, à cause de son comté de Boullongne, et par deseure vers le porte de le Gaiolle au ténement dud. Acary qui fu à Pierre Le Pèle, d'autre costé au ténement que led. Acary tient de Jehan des Marqués S^r du Héloy. Le tout formant un grand enclos de 2 mes. que tient Jaquet des Bares dud. Guilbert.

PETIT JEHAN BERNARD, fils de deffunct Collin Bernard pour une mazure qui fut brulée au siège des Anglais l'an 1492, sur le *rue de Braquerecque* joingnant vers le porte de le Gaiolle à une mazure qui fu à Pérot Fret et maintenant à Guillaume Tizon et pardessous au *gardin des roses* aud. Bernard, par derrière à un gardinet que led. Bernard tient de Mahieu-as-Coullons.

LED. PETIT JEHAN BERNARD, pour un gardin audessus de larcq Cyprien, abouttant vers le tour du cuing à le *rue de larcq Cyprien* qui maisne à la grève, abouttant au ténement que led. Bernard tient de demizelle Jehenne de Houplande vefve de deffunct Walquin Teffre.

Baugois Wyart et Symonnet Bernard, machon, paient relief de ces trois au nom de Jennenet Bernard, fils dud. Petit Jehan Bernard, ce fu païé par led. Baugois et Bernard de Gournay le 23 octobre.

GUILLAUME TIZON, bourgeois de Boullongne, par achapt de defunct Pérot Fret, pour une mazure de demy quartier qui fu brullée au siège des Anglois, en la *rue de Bracquerecque*, tenant à petit Jehan Bernard.

Le 16 aout 1519, nous releva pour le don que lui fist Guillaume Tizon, son grand père du costé maternel. Du deppuis led. Anssel mourut le 28 octobre 1580 auquel a succédé son fils nommé M^e Jehan Émarcq licencié ès lois.

JEHAN CAILLETTE, de Boullongne, père et héritier de defunct Jehan Caillette de Saint-Omer, pour un gardin de ung journal séant *au Crocq*, près des *murs sarrasins*, où y avait anciennement mazure, abbouttant à Jehennette, 3^e fille de Baudechon du Hamel, à Perrotin Ricquier et à deux *ruelles qui maisnent des fossés de le ville*, assavoir la *rue d'amont qui maisne au rivage* et celle *d'aval qui maisne à Saint-Martin*, et ceste tenance tient Leurin Machacle dud. Jehan Caillette. Jaques Caillette, merchier, l'a relevé et a vendu son droit à d^{lle} Jehenne Dowe, vefve de Jaques du Rieux, greffier de Boullongne, en troisièmes nopces, qui a payé les droits à mons^r Bacouél, avoué.

DENISE QUEUTUE, fille Pérot Queutu, pour une maison et demy mesure de terre à *Bracquerecque*, faisant cuing sur le *rue du bourg à la Magdalaine*, joingnant à Robinet Bonneaywe et Estévenet Bertault, au *grand pont* et *cauchie de Bracquerecque*, et au rieu qui est entre lesd. ténements et *l'abruvoir de Bracquerecque*.

N^e que lesd. tènement estoit anciennement plusieurs tènements, et les ont tenus au temps passé Thomas Le Ver, Pierre Le Ver et Jehan Le Ver.

LAD. DENISE a vendu son droict à Mathieu Chabe et Jaqueline Stalin, sa femme, et ont payé le droict à mons^r Bacouël, abbé, que Jacquet Questu, son frère, dit Micquelette, a remboursé par proximité de lignage, au nom de Walrand Questu, son fils, et nepveu de lad. Denise.

L'HOSTELLERIE DE BOULLONGNE, pour une mes. de terre à Ostrehove.

ANTHOINE DE MANEVILLE, escuier, S^r dud. lieu, pour 15 journaux en deux pièces: la 1^{re} de 5 journaux joignant à Liévin Le Hocq, à le terre qui fu Andrieu Biaufilz; à Jehan Le Couvreur et à le terre de *Le Warrocquerie* que tient Jehan Warrocq; et est nommée *le Briel* et gist au *Val Saint-Martin*; l'autre de 10 journaux, nommée *le Muret*, gisant auprès des *trois fontaines*, joignant au *chemin de Boullongne à Boullenbercq*, à Petit Jehan Berte, et vers la mer à Jehan Hibon, huchier qui est de son fief, et à Leurin Le Hocq.

Ces deux pièces tiennent Jaquot Biaufilz et Jehan Le Caron dit Desguize.

L'HOSPITAL DE BOULLONGNE, pour 6 journaux en deux pièces: l'une de 3 journaux et demy gist au *Val Saint-Martin*, joignant d'aval à Jehan Warrocq, d'autres costés aud. Stallin et aux héritiers de deffunct Jehan

Le Merchier dit Piètre; la seconde de 2 journaux et demy aussi au *Val Saint-Martin*, joingnant à Morlet du Val, au prey St Jehan, appartenant aux héritiers de deffunct Jehan Le Merchier, dit *Piètre*, à Petit Jehan Bernard, et vers *Dringuehen*, à Gamot de Senicourt dit de Gams, à Wallerand de Le Croix dit Huchère, fils de deffunct Jehan Huchère dit Frérot.

Et ces deux pièces tiennent dud. Hospital les héritiers de deffunct Anthoine Eurin, qui fu fils de Marand Eurin et de Jehenne Robbe; et mourut l'an 1505, et depuis son trespas nous a esté baillé Thomas Le Gaigneur, fils Jaques Le Gaigneur de Langle.

LED. HOSPITAL, pour 2 mesures au *Val Saint-Martin* près du *buisson du mort homme*, joingnant aux héritiers Jehan Le Merchier, dit *Piètre*, à Jehan Bruhier à cause de Jehenne de Le Reculle sa femme, à le terre nommée le *mont d'Olivet* que tient Pierre Stallin, ad cause de sa femme, fille de Rasset Bouchet, et aux héritiers de defunct Jehan Le Merchier dit *Piètre*, et au *prey Saint-Jehan*.

DEMOISELLE ANTHOINETTE DE CAUDEBRONNE, qui fu femme à Pastourel de Contes, depuis à Pierre du Raoul et maintenant est femme de Franchois Greben, pour 2 journaux à *Wicardengues*, que tient Guilbin de Le Croix, abbouttant à Jehan Sauvage, à Fourssy de Viletart, par achapt de Pérotin Bocquet, au *chemin des meuniers* et à Pérot Quennel qui tient de Emond Blondel.

De ces 10 journaux, devons 2 d. p. à monsieur de Bainguethun.

— 1650. C'est m^r Carpentier, à présent M^r de La Hestroye.

LESGLISE DE SAINT-NICOLAY, au bourg de Boullongne pour le *prey Hanon* de 4 journaux, au terroir d'*Ostreben*, joignant à un petit chemin nommé la *voie Flamengue*, à Collin Sans-Raison, à Jehan Watrezelle, et à Michel Watrezelle.

Et ce prey tient Colnet Cornet et fu jadis à Mynon Gallevert.

DAME JEHENNE DE SEMPY, femme à présent à mons^r de Hourecq, pour la terre nommée le *muret Gledon*, de 8 journaux au terroir d'*Ostreben*, abouttant à Jehan de Bécoud, à Jehan Le Couvreur et aux *chemins d'Ostrebove à Boullembecq* et de *Boullembecq* à le *Warrocqrie*. Et ceste terre tient Jehan Le Couvreur.

D^{le} Philippe Le Grand, sa fille, d^{le} de St-Obin, a relevé. — Vers 1600 c'est m^r Renart advocat.

LAD. DAME, pour un ténement de 3 quarterons à Houplande, où gisoit anciennement une mazure, au devant de la maison Huchon Jornet, sur le *chemin de Boullongne au Wast*, joignant à Colin Buce qu'il tient du seigneur de Bainghethun.

Mademoiselle de Roche de Havesquerque pour le courtil. A présent m^r de Caury et mad^{le} Delattre de la Chevalerie.

JEHAN WARROCO, pour 3 journaux à *Ostrehen*, aboutant vers les *pignons de Roberville* à le *voie de Pulles*, à le terre nommée le *grand coutsure* aud. Warroco, et vers *Bertinghen* à Guérard Le Riche tenu de Jehan Leest le procureur, et à Jehan Le Couvreur tenu de Franchois de Lisques.

WILLAME DE LE CALICQUE, pour une mesure à *Baduicq*, joingnant au S^r du Héloy, à une terre que led. Willame Calicque tient en fief de nous, à Guillaume Garlain, et au lieu dud. Willaume de Le Calicque, nommé *Le Calicque*.

LED. WILLAME tient un journal près de *Le Calicque* abouttant à m^r de Héloy, près la porte de Le Gayolle et des fossés du boulevard de lad. porte.

LE CARITÉ SAINT-ELOY, pour une mesure de terre séant auprès de la *porte de le Gaiolle*, auprès des fossés du boulevard de lad. porte.

GUILBERT LE GRANT, légataire de deffunct Jaques Teffre et demoizelle Martin Le Grand sa sœur, femme premièrement de Jaques Teffre et maintenant de Pierre de Lisques pour les terres qui furent à Jacotin Grenier, que tient à rente Jehan Journet *d'Ostrohove*; pour terres joingnant à mons^r de La Conté, à Guillaume Martel qui fu à Miquelot du Grobus, à Collin Sans-Raison, à Jehan Journel qui fu à Jacotin Grenier, à Leurens Brodoul, et led. - Jehan Journet et son fils ont baillé à rente une mesure à Guillaume Rose, sellier des gens d'armes du bastard de Cardonne; et depuis le trespas dud. Guillaume

Rose, Magdelaine Rose, sa fille, a relevé en l'an 1500.

LED. GUILBERT ET SA D. SŒUR, pour ung journal au Lisle, joingnant à Jehan de Bécoud, à cause de sa femme, fille de Guérard Le Riche, vers mer à le terre Guillaume Martel, qui fu à Grobus, nommée *le hault fossé*, à le terre Cristofle de Bernes, qui fu à Gillot Fret, et que tient à présent Jehan Foeuillet et Jeannelle Godde, dud. Cristofle.

ITEM, un journal desoubz *Ostrehove*, joingnant à Colin Sans-Raison, à demy journal nommé *Le Boche* app^t à Jehan Honoré dit Mondin, à *l'hostellerie de Boullongne* et à la terre dud. Grobus que tiennent les hoirs Pierre de Bléquin.

ITEM, demy journal desoubz *Ostrehove* joingnant vers le bord du chemin le terre *Le Boche*, le terre de *lostellerie* que tient Leurin Brodoul, le terre Guillaume Martel qui fu à Grobus, et le terre de *lostellerie* que tient Noullin Haignéré.

Et Jehan Journet de *Ostrehove* tient ces 6 pièces à rente dud. Guilbert Le Grand et sa femme.

Jaques Le Gaigneur a achetté toutes ces terres aud. Guilbert Le Grand, et après le trespas dud. Jacques, Thomas Le Gaigneur, son fils, a relevé ainsi que 5 mesures tenant à m^r de La Conté.

JEHAN HONORÉ DIT MONDIN, pour les terres qui sensiévent :

Primes. 2 journaux, nommés les Sablons, abouttant vers le *chemin de Pulles*, à Jehan Foeuillet, à Colnet Cornet que tient à présent Jehan Acary, à une terre du fief Anthoine de Le Fontaine qui fu à Miquelot du Grobus, laquelle terre de fief occupe Petit Jehan Malaywe. Led. Malaywe l'a donnée par mariage à Andriene, sa fille, femme de Jehan Le Prevost.

2 *journaux* gisants au rieu derrière les *Courtieulx d'Ostrebove*, abouttant à Jehan Wattrezelles, à l'*hostellerie* de Boullongne, à Jean Foeuillet qui fu à Miquelot Fret, tenue de Cristofle de Bernes et led. Cristofle le tient de Charles de Corteville.

ITEM. 2 journeulx nommés *les estrippes* joignant à Jehan Bustel, à cause de Jehenne de Le Folie, sa femme, fille de deffnct Jehan de Le Follie, laquelle fut par avant à Jaquot Sans-Raison, à Jehan Feuillet, à le terre Jehan Fournet qu'il tient de Jehan de Lisques et à Tinet Wattrezelles qui tient de m^r de La Conté, à Jehan de Bécoud à cause de sa femme qui fu fille de Guérard Le Riche. Et le père dud. Jehan Mondin bailla à rente ces deux journeulx au père de Miquelot Fret, et depuis ont été vendus à Josse de Caumoisson qui les a vendus aud. Cristofle de Bernes.

ITEM. 2 journeulx sous le *vert chemin*, abouttant à le terre de *Bertinghen* que tient Jehan Le Couvreur et Franchois de Lisques, à Robinet Le Sueur qui tient de Jehan Gondrie, à Josse Watterzelle qui tient de m^r de La Conté ou m^r de Gouy, à Jehan Bustel, à cause de

Jehenne de Le'Folie, sa femme, tenue de Cristofle de Bernes, à Leurin Bernard qui tient de Anthoine de Le Fontaine procureur qui tient en fief de nre église, qui fu du fief Miquelot du Grobus.

Nota que Pierre Fouache a achetté le droit des héritiers dud. Leurin Bernard.

ITEM. Un journal au *Lisle*, par lequel passe une *voyette* qui *maisne* de *Boullongne* à *Wainghetun*, abouttant au prey Jehan Foeuillet, à Jeannelle Couvreur, à Noël Wastrezelles fils de Petit Jehan, tenue de Jehan Leest procureur, et à le terre Jehan Malaywe.

ITEM. Demy journal en *Lisle*, joingnant à Guillaume Martel qui fu à Grobus, à Collin Sans-Raison, et de su au *verd chemin*.

Et cet trois pièces tient Jehan de Bécoud à cause de sa femme, fille de Guérard Le Riche.

ITEM. Demy journal nommé *Le Boche*, joingnant à Guillaume Martel et à Jehan Journet.

ITEM. Une terre de 3 cornes qui gist à *Wistien*, abouttant au *chemin de la Warrocquerie* à *Bracquerecque*, à Hennequin de Celles, au *chemin d'Oultrehove* à *Boullembecq*.

ITEM. 3 quarterons entre *Ostrehove* et *Bertinghen*, abouttant à Jehan Le Couvreur, à Baudet Malaywe, aux hoirs Wattrezelles. Et cette terre a tenu Miquelot

du Grobus, et maintenant le tient Jehan Mondin en sa main.

CRISTOFLE DE BERNES, pour ce qui sensieut :

Primes. Un manoir de une mesure à *Ostrebove* sur la place abouttant à une mazure qui fu à Richard Gosse et maintenant est à Collin Sans-Raison, et aud. Cristoffe.

Item. 2 journeulx entre le moulin de *le malladrie* et le ville d'*Ostrebove*, à Maroie Le Riche, femme Jehan de Bécoud, à Robinet Journet et à Colnet Cornet que tient Jehan Acary.

Item. Un journal que nos anciens régistres nomment dessous *l'enclos Bertault Monniot*, abouttant à Jehan Acary qu'il a achetté de Colnet Cornet, à Jehan Bustel, à Robinet Journet, nommé *l'enclos Massin*, et à Jehan Journet.

Item. Une mesure à *Le Fondrille*, abouttant à Guillaume Martel, à Robinet Journet, et à Pierre Fouart.

Item. 5 quarterons à *Le Hégue*, abouttant à Tinot Wastrezelles, à Jehan Foeullet et à Maroie Le Riche, femme de Jehan de Bécoud.

Item. Un quarteron à labour que nos anciens régistres nomment *Wingrefaut*, au terroy d'*Ostrebove*, abouttant à Petit Jehan Wattrezelles, à Jehan Le Couvreur de Bertinghen, à Petit Jehan Malaywe, et au bord du *chemin anciennement appelé le voie Flamengue, qui maisne aux pignons de Roberville*

Item. Un quarteron au *Lisle*, entre les terres qui furent Jacquemon Le Barbier, aboutte à une terre Guillaume Martel qui fu à Grobus et anciennement par nos régistres à Jehan Le Roy d'Ostrehove.

Item. Un quarteron nommé le *Cabrette* deseure les *fallizes de Mollebrecq*, entre les terres qui furent Jehan de Morbrecq, aboutte aux terres de le *malladrie* de Boullongne, et à le *Fallize* Gaudeffroy. Et Jehan de Bécoud le tient.

Item. Un quarteron au *chemin de Boullongne à Ostrehove* entre les terres de *lostellerie* de Boullongne, abouttant à une terre qui fu maistre Jehan Vanier, maintenant à Jehan Journet.

Et ces terres achetta led. Cristofle de Bernes à Walquin Roussel fils de Wallerand Roussel, et avoient été par avant à Adde du Bucq femme de Jaques Roussel et mère dud. Wallerand, et anciennement avoient esté à Robin Édouard, et par avant à Jehan de Bruges, fils de Margueritte Le Mestre d'Ostrehove.

Item. pour une mesure de prey près des *pignons de Robertville*, èsmettes du bourgage de cesteville, abouttant à Jehan Foeuillet, à Jehan Malaywe, à Jehan Warrocq et à Jehan Wattrezelles.

Il est à noter que Miquelot de Grobus vendit cette mesure de prey à Josse de Caumoisson qui l'a vendue à Cristofle de Bernes en janvier 1497, lequel a payé le relief à mons^r maistre Jehan Caillette, nostre prédécesseur abbé.

Depuis, led. Miquelot du Grobus a vendu à Guillaume Martel toutes les terres qu'il tenoit de nous, et les terres qui sont à la recepte des pitances, pour la fondation de l'antienne et messe du Sacrement, fondés chacun jeudi par Nicolas Blondel, dit de Longvillers, bailly d'Étaples. Jaques Blondel, son fils, reçoit un poquin d'avainne et deux glines.

SENSIEUT CY-APRÈS la déclaration des terres que a tenues de nous tant en fief que coterrie, Miquelot du Grobus qui fu fils de Jehan du Grobus, et Jehan fu fils de Bertrand du Grobus, lesquelles sont à présent parties et divisées à plusieurs gens :

Primes. Un fief de 7 s. 6 d. de relief et 2 s. 6 d. de chambellage; et sy tenoit en coterrie pour 40 s. de rente, 24 journeulx et demy en 8 pièces; depuis 4 pièces de terre, lesquelles payoient 39 s. de rente à la recepte des pitances pour partie de le *fondation de le messe et antienne du Sacrement*, fondés chaque jeudi par deffunt Nicolas Blondel, dit de Longvillers, en son vivant, bailly d'Étaples. Advint que l'an 1481, led. Jehan du Grobus père dud. Miquelot vendit à Lambert de Lisques ces 24 journeulx et demy; et après le trespas dud. Lambert lesd. 24 journeulx sont succédés à Franchois de Lisques son second fils. Led. Jehan du Grobus cherga son fief, envers les trespasés de Saint-Martin, de 32 s. p. derente, comme appert au régistre des plais de nostre église, du 11 avril 1482, et le 12 d'avril, nous fut baillé pour homme vivant et mourant pour lesd. trespasés, Jehan

du Grobus, et depuis son trespas, Miquelot du Grobus, son fils.

Item. Led. Miquelot du Grobus a baillé à Robert Le Couvreur demeurant à *Hocquinghen*, 3 mes. 18 verges et 2 journeux en une auctre pièce, tenus en cotterie, et est à présent led. Robert Le Couvreur, nostre homme féodal.

Depuis, led. Robert a rendu aud. Miquelot le desraisne pièce, cesd. 2 journeux, et led. Miquelot en a baillé à Anthoine Allen une mesure à tenir en fief de nostre église comme appert au registre des relliefs de nostre église de l'an 1502, et est, par ce moyen, led. Anthoine Allen, nostre homme féodal.

Du depuis led. Miquelot a vendu à Anthoine de Le Fontaine la totalité de sond. fief; et par ainssi avons à présent quatre hommes fiefvés, assavoir led. Anthoine de Le Fontaine, *les trépassés de Sainct-Martin*, Robert Le Couvreur et Anthoine Allen.

LED. MIQUELOT DU GROBUS vendit à Josse de Cau-moisson la 3^e pièce de terre, comme appert au registre des plais de nostre baillage du 6^e jour de décembre 1492. Depuys, led. Josse l'a vendue à Christofle de Bernes.

Item. Led. Miquelot a vendu à Guillaume Martel toutes lesd. terres qu'il tenoit de nous en cotterie, excepté celles vendues à Lambert de Lisques, celles de quoy il a fait fief et celles que tient Christofle de Bernes. Dud. Christofle, demizelle Blance Tizon sa vefve et Marc de Bernes, ont à présent le droict.

ET PRIMES. SENSIEUT LA DÉCLARATION des 24 journeux et demy tenus en cotterie.

(*C'est la répétition de ce qui précède sauf ce qui suit :*)

MAISTRE WALLERAND DE LISQUES a relevé après le trespas de Franchois, son père, le 17 septembre 1510. Auquel maistre Wallerand a succédé d^le Jehenne de Lisques, sa fille, femme de Jehan de Le Wespierre, s^r de Lyembronne.

La 3^e pièce gisant à *Fourières, vers les pignons Robertville*, aboutte à Willaume Haignéré, à cause de sa femme, fille de Colin Sans Raison, au *verd chemin*, à Jehan Journet, et vers le rieu à *l'hostellerie* de Boullongne. Et est ceste pièce en la parroisse et dixmage de *Saint-Liénard*.

La 5^e, de 2 journeux, gist delà le *verd chemin*, aboutte, vers les *pignons Robertville*, à Jehan Damiens. Et est du dixmage de *Saint-Liénard*.

La 6^e pièce gist en *Liste*, sur le *verd chemin* vers lesd. *pignons Robertville*, aboutte à la terre de *l'hostellerie* que tient Noullin Haignéré, et à le terre de *Hault fossé*.

La 8^e pièce, aud. *verd chemin* aboutte à le terre Jehan Acary tenue de Jehan Biauvarlet et à le terre Jehan Le Sueur tenue de Jehan Gondrée, et à Jehan de Bécoud à cause de sa femme, fille de Guérard Le Riche.

CY SENSIEUET LES TERRES que tenoit led. Grobus baillées pour partie de la fondation de l'anthienne et messe du Sacrement par deffunct Nicolas Blondel, bailly *d'Estaples*, dont Guillaume Martel a à présent le droit.

PRIMES, Un enclos pasture et mazure, de 2 mes. à Ostrohove, joignant vers *Bainghetun* à Ansel Cointrel à cause de Regnaulde Le Sueur, sa femme, ung manoir de Guillaume Martel, et vers *Bertinghen* à le tere Jehan Acary que solloit tenir Colnet Cornet, et fait front sur le *flesgard et commune dud. Ostrehove*.

La 2^e pièce de 2 journeulx séans à la *rue Le Roy* aboutte à Henry Le Latteur à cause de Jehenne du Grobus, sa femme, et à Jehan Fœuillet.

La 3^e est une mesure de prey auprès du prey Hanon, abouttant à Jehan Foellet, à Jehan Malaywe, et vers *la Warroquerie*, à Jehan Wattrezelles qu'il tient de Gamot de Le Rivierre, et vers Essinghen à Jehan Warrocq.

La 4^e pièce (a déjà été décrite).

WILMOT DU ROZEL et Mahieurette de Lobel, sa femme, ayant droit par achapt de Jehan de Lobel, le 5 octobre 1524, pour un lieu, manoir jadis amasé de maison maniable, grange, estables et terres séants à *Maquestracq*, contenant 6 journaux, accostant au *chemin qui va du chemetiére de saint-Martin à Wymille*, à la pasture et terres ahenables de defunct Pierre de La Croix, dit Tauchon, près de Petit Jehan Le Maire, au *chemin de Maquestracq au moulin d'Audenacre* et aux héritiers Pierre de Le Croix dit Tauchon.

Claude du Rosel, leur fils, a relevé en 1542. Jaques Queval à cause de Ymberde du Rosel, sa femme, sœur aud. Claude a relevé le 17 aout 1551, au registre des reliefs, feuillet 43.

Gauvain Fresnoye, marissal, et Martine sa femme, ont acquis le droit et payé les droits, le 7 juillet 1557, comme appert au registre des reliefs, f^o 86. — vers 1750. m^r de Beaucorroy.

THE M

C'est le registre de l'église et abbaye de Saint-Elmer en Boullongne, des rentes et revenus que lad. eglise a droit de prendre et avoir chacun an en la parroisse et terroy de Galtregawe sur les lieux, tenemens et terres cy apres - declairies, fait et renouvelé par nous frere Jehan Teest, humble abbé de lad. eglise, en l'an de grâce 1506.

ADENET LIBERT, 16 s. une glinne de reconnoissance au Noël, 6 d. de moutonnage à le saint Jehan, fournage, mannage et fourque à foin, pour 2 tenances qui furent à Maroie Billy, femme Rogier Libert. La première est une mazure d'un journal à *Torbinghen* sur le *rue de Lesglise vers Tiégatte*, joignant vers le *Portel* à Pierre Grenesie qui fu à Margueritte Gagewastel, vers les *Creuses de Torbinghen* aud. Grenesie et vers *Torbinghen au rieu de Torbinghen*, à Alexandre de Bergue et Anthoine de Bouches nommé *Le Bonne*. La seconde de 5 quartiers derrière *Thorbinghen*, joignant à Guilbin Guille tenu du s^r de Thorbinghen, à Jehan Noeuville, à cause de Jehenne Toullemonde, sa femme, à une terre que Pierre du Moullin fils Maraud tient de Jehenne Haignéré, et led. Jehenne le tient de nostre esglise. Et ceste terre tient Michele du Rieu de Thorbinghen.

Nicolas Baheu de Turbinghen tient cette mazure en lui payant un écu sol de surcens.

LED. ADENET pour 4 tenances cy après déclarées qui turent à Maroie Bourdon.

La première est un demy journal au *Portel* et est appelé *Entremenacre* abouttant à Aden Morel qui jadis fu à Willame Boullengnel, tenu de Jaques Le Gaigneur, à une terre de Sehonne que tient Gillaumme We, tenue en fief de la seigneurie de Thorbinghen, lequel S^r de Thorbinghen, nommé Jaques Blondel, achetta lad. seig^{te} de Sehonne et en est S^r pour le présent. Et ce journal tient Adam Morel dud. Adenet.

La seconde est une mesure derrière *Couple*, abouttant à le *fallise de le mer*, à Perrotin Wyant dit Fremanet, qu'il tient de Pierre Lobet qui fu à Willaume Boullengnel, à Jehan Groiesie dit Ninot, qui tient de Jehan Besin de Noiwal et led. Bégin, des héritiers Robert Collard, et fu par avant à Willemot de Berquen, à Symonet Le Maire qui fu à Jehan Le Maire.

La 3^e, de sept quarterons au terroy de Martre, joignant vers le *Portel* à Jehan Begin du Noirwal qui fu à Mahieu Le Jone qu'il tient des héritiers de Robert Collard, et lesd. héritiers le tiennent du Conte, à Baudechon Begin à cause de Maroie Cozette, sa femme tenue de Wallerand du Moullin S^r d'Athin et de Londefort, à notre terre du *manage*, et à Jehenne Haigneré que occupe à présent Maroie Sauvage.

La 4^e, de sept quarterons joignant à Pierret Morel qu'il tient de Jehan Liégeart, à le terre des héritiers Robert Collard qui fu à Jehan Piart, que tient Jehan Begin du Noirwall, vers *l'église saint-Wandrille*, à le terre Henry Fournier qu'il tient de Michiel du Flos dit

Lesgle qu'il a achettée cet an à Henry Le Maire, son oncle, frère de Willame Le Maire, au *pastich* qui fu à Jehan de Sehonne et maintenant est à Jaques Blondel Sr de Thorbinghen.

ANDRIEU PETIT, deux boistiaux de bled, deux polquins deux boistiaux d'avainne, 8 s. à Noël, 25 œufs à Pasques, 6 d. de moutonnage le jour saint-Jehan, une ayde à coeullier les pouchins de dime, fourque à foin, pour 6 ténemens qui furent à Maroie Bitaigne qui letamps passé étoient 7 tenances, mais à présent en y a les deux en une comme apparôitra.

La 1^{re}, une maison et demy mesure à *Wabinghen* abbouttant sur le *chemin de le cauchie à l'esglise*, vers mer au *chemin des près* qui maisne de l'esglise au *moulin du Roy*, à le terre Jeannelle de Le Ville, nommée le *terre de Le Becque*, à le terre Pierre Haigneré dit Pérame.

La 2^e, de une mesure et un quarteron, au *Briel*, joignant vers le *chemin de Berquen* à le terre Agnès Liénart vefve de Bin Févre qui fu à Jehenne Cocquelin, tenu du boutillier de Selles, à le terre Jeannelle de Le Ville, vers nostre moullin à une estrippe de terre de Charles de Compiègne qui fu à Mahieu Le Josne, et à Willame Faillolle.

La 3^e gist à *Lesliart*, de demy mesure, joignant à Marquet Clabaut, à le terre Tassinot Noefville tenue du Roy, à le terre Willame Faillolle, à le terre Jacquot Noefville fils de Cyprien, tenue de demoiselle Philippotte Le Grand.

La 4^e, de 5 quarterons, aux près joignant à le terre que nous avons appropriée à nostre cense, à Wandrille Cordier, à Jehan Germe, à Jehan Noefville, à cause de Jehenne Toullemonde, sa femme, qui est depuis succédé à Piéron Pohier, héritier de lad. Toullemonde, depuis à Anthoine Wast, fils de Didier Wast, lequel Anthoine l'a vendu à Jehan Brion.

La 5^e, de un journal *aulx prés*, près la pièce devant dicte, abouttant à demoiselle Phillippotte Le Grant, à Willame Faillolle, à Jehan Bégin du Noirwall, à Marquet Clabault.

La 6^e, de une mesure soubz le *Moullin de pierres*, abouttant à Perot Cozette, à Lardin du Rieu, Tellier, à Henry Fournier, à Peramme Haigneré.

ALIXANDRE DE BERQUEN et *Anthoinin* de Bouches, couzins, pour 4 tenances qui furent à Jehan-Au-Sacq de Thorbinghen.

La 1^{re} est une mazure aulx camps appelée *Le Boutun*, de 3 journeulx et demy, à *Torbinghen*, joignant à le maison Adenet Libert, à Perot Bazin et à Pierre du Moulin dit Galliot, fils Marand.

Alixandre trespassa, et Anthoinin de Bouches, son couzin et héritier, releva en avril 1510. Anthoinin est trespassé et Guérard, son fils, a relevé l'an 1514, et en may 1515, Linor de Bouches, vefve de Binet Gavelle, releva la partie dud. Alixandre. Linor est trespassée et Jaques Gavelle, son fils, nous a demandé grace de relever. Guérard

est trespasé; Anthoine de Bouches, son frère est à présent homme pour le tout, le 18 aout 1519.

Pierre de Bouches son fils, a relevé le 12 febvrier 1551.

La seconde est une mes. appelée *dame Richault* à *Torbinghen*, joingnant à le terre Pierre Grenesie qui fu à Margueritte Gagewastel, à le terre Pierre du Moulin, fils Marand et à Michel du Flos.

Et de ceste mesure led. Alixandre en tient la moitié devers le moulin, et Anthoinin l'autre moitié.

Nota, que le demy journal de manoir dud. Anthoine, Charlot Acolpot le tient, et Jeannelle Savary le tient dud. Acolpot.

La 3^e, de 3 quarterons à *Montenvul*, joingnant vers *Millembercq* à Jehan de Saint-Omer, aux terres Michel du Flos, dit Lesgle, qu'il tient de Anthoine de Bernamont et de mons^r d'Isque, et à Pierre du Moulin.

La 4^e est demy journal de pasture près du *Moullin de Millenbercq*, joingnant à le terre Perot Bazin qu'il tient de Jehan de Habart, à Jeannelle de Le Ville et à Jehan Billy.

LED. ALIXANDRE ET ANTHOININ, pour 2 tenances qui furent à Jehan Ossacq.

La 1^e cst un pastich de 3 quarterons, à *Coupple*, joingnant à le *Fallize*, as *marliers*, à Willaume Le Prestre et à Jaques Haignéré.

La seconde est deux pastichs tenant ensemble, de 2 journeulx, gisants à *Momenesdale* ou *Couvenes* derrière

Torbinghen, abouttant à le Fallise, à le terre Allis du Rieu tenue de Jaques Le Gaigneur, à le terre Jeannelle Tricquet, tenue du S^r de Sehonne et à le terre Jehan de Saint-Omer tenue de Maroie Grigore, et led. Maroie du S^r de Torbinghen. Et ces deux journeulx tient Petit Jehan du Rieu desd. Alixandre et Anthoinin.

LESD. ALIXANDRE ET ANTHOININ pour journal, au *vieux moullin*, desoubz *Millenbercq*, abouttant à le terre Jehennette Cappon anciennement appelée le *terre de Peuplinghes*, tenue de Jehan de Le Riviere S^r de Grand Moullin, à le terre Jaquet Du Moulin qui fu à Tasse Benoitte et à Jacotin Vivien, à Adenet Libert, à Marand Du Moullin et à Noël Lobet; tenus du S^r de Torbinghen.

LESD. ALIXANDRE ET ANTHOININ pour un journal à *Millenbercq*, abouttant à le terre Pierre de Gournay, qui fu Mahieu Le Josne, à le terre Jehan Grenesie tenue de Peuplinghes, à Jehan Hamerel, et à le terre Jehan Daguebert, filz Tassinot, tenue de demoiselle Philippotte Le Grand.

Nota, que les deux journeulx, Jehan Au Sacq, du Portel, les bailla à Jehan Ossacq de Thorbinghen, et du dernier lesd. Alixandre de Berquen et Anthoinin de Bouches ont le droict; et ils sont surcottiers de Jehenne Haigneré, vefve de deffunct Henry Boneanée, pour une mesure qui fu à Maroie Le Gros, de un journal à *Torbinghen* au hamel, abouttant à une *rue qui maisne de la maison dud. Alixandre à celle de Michiel du Flos*, dit Lesgle, qui fu à Jehan

Le Maire, et par derrière au *rieu de Torbinghen*, d'autre costé aux tenances de Perot Bazin qui furent à Jehan Place.

Nota, que recevons les 18 d. qui sont la part dud. Anthoinin pour ce que na pas vollu relever après le trespas de Baudechon de Bouches, son père, sa part du sourcrois qu'il doit à Jehenne Haigneré, ce qu'il est tenu du faire. Savary de Lacris, beau-père dud. Anthoine, a relevé lesd. sourcrois.

KATHERINE SPECQ, mère de Anthoinin de Bouches, à présent femme de Gavain de Lacres, pour 4 journeulx soubz le *mont de Berquen*, joingnant à Anthoinin son filz, à le terre Pierre de Gournay qui fu à Mahieu Le Josne, à le terre Pierre Haigneré, dit Gantois, tenue de Saumer au bois, à Maroie Le Coustre femme de Lionnel de Biaurain, et à Baudet Fontaine.

LAD. KATHERINE est surcotière de Maroie Le Coustre pour un gardin de 2 journeulx séant au Noirwall, et de Jehenne Haigneré, vefve de Henry Tuyn dit Bonneanée, pour une maison sur *la voie de l'esglise à Foucardengues*.

JENNETTE ET YSABELET DES GARDINS, filles de deffunct Anthoine des Gardins et de Anthoinette Bonneanée, pour deux pièces de terre qui furent à Hughenot Paperoche. La 1^{re} de une mesure à *Raverenghes*, assez près des *trois fontaines*, abbouttant à le terre Nicolas Cathoire qui fu à Jaques de Myannay, vers les *marès de Cappescure*, à le terre Margot Merlin dit Hazart, qu'il tient de Robert

Wyant, et fu à Jaqueline Gadiffer, abouttant à Henry Marguet, fournier. La seconde, de un journal gist au *Bucquet*, abouttant à le *sente qui maisne à le fontaine du Bucquet*, à Jehan Bégin, boullengnier, à Loyet Le Chier qui fu à Jaques Myannay et à le terre Andrieu Girault que tient Robert de Blacquebonne.

Petit Jehan Du Hamel, boullengnier, a relevé la partie de Jennette, il estoit grant père de le femme m^e Jehan de Sachy.

BAUDET FONTAINE, pour demy journal au *Sicq*, qui fu à Henry Le Kien, joingnant aux terres Ernoul Du Loo à cause de Katherine Place, sa femme, qui solloit tenir de Jaques de Myannay et à présent les tient de demoizelle Philippotte Le Grant, et à le terre Jaques de Compiengne, tenue de Wallerand duMoulin, S^r d'Athin.

Obit: Leurens son fils a relevé. Nicolas Henry est occupeur desd. terres.

BAUDECHON GUISSART, à cause de Ysabel du Rieu, sa femme, pour demy mes. de terre à *Questelenghes*, abouttant à le terre Guilbin Guille, tenue de Anthoine de Bernamont, vers *Badnembourg* et Tiégatte aud. Guilbin, et à le terre Jehan Bégin de Noirwal qu'il tient des héritiers de Robert Collard.

Jehan Guissart, leur fils, a relevé le 13 janvier 1514 par le trespas de lad. Ysabel, sa mère.

PETIT JEHAN DU RIEU, à présent dem^e à *Marquenne-*

terre, frère de led. Ysabel du Rieu, pour un journal à *Faulx Regnier*, en le vallée du *Portel*, joignant d'un costé vers le *Halleperette*, à Michiel du Rieu, le Riche, à Guilbin Guille, et à Jehan Bégin du Noirwal.

Obiit. Jehan Guissart, son neveu du costé maternel a relevé le 12 novembre 1524.

LED. PETIT JEHAN est surcottier de Allixandre de Berguen et de Anthoinin de Bouches, pour 2 journeulx. Jaques du Rieu, dit Quentin, son frère, a relevé ceste surcotterie le 1^{er} aout 1524, mais il n'a point relevé la costerie cy dessus escripte. *Obiit.*

MARTINNE, ANTHOINETTE ET FRANCHOISE CLABAULT, sœurs, filles de deffunct Guilbin Clabault, pour 4 journeulx séants à *Foulcroy Surones*, abbouttant au *chemin qui maisne de Surones à lesglise Saint-Wandrille*, à demoiselle Philippotte Le Grant et aulx terres Nicholas Cathore qui furent à Jehan et Jaques de Myannay et par avant à Pierre du Moustiers; et à Jehan Germe.

A relevé Jennette Le Roy, nièce de Anthoinette Clabaut, le 1^{er} septembre 1550, la moitié desd. journeulx, et le 1^{er} décembre 1558, Jehan Clabault, du *Portel*, son cousin germain, a rellevé.

Il est à noter que Willame de Le Ville solloit tenir ces 4 journeulx avecq un aultre journal à Millemercq, dont sera fait mention sur le nom de Willemine de Le Ville. Led. Willame fit une donation de 30 s. p. à Jeannelle de Le Ville son neveu, à la condition de faire dire pour lui un

obit chacun an en l'église d'Oultryawe, et donna l'autre journal à Millembercq à Willemine de Le Ville, sa nièce, sœur dud. Jeannelle, et femme de Collin Haignéré, dit Gantois. Advint que l'an 1483, vendit à nre église lesd. 30 s. p. de rente. Advint qu'après cette vente, l'abbé Jehan Fache volla ordonner led. obit et en parla aux margueliziers d'Oultryawe, lesquels ne le volurent accepter, pour qnoy led. abbé l'a fait dire tout son tamps et aussy a fait mons^r maistre Jehan Caillette, son successeur, et je, aussi, le fay dire à présent, et en paie au curé 5 s., au diacre et sous-diacre, chacun 12 d. et 3 s. à lesglise d'Oultryawe, comme led. Willame l'avoit ordonné.

Et ced. journal tient Pierre Ullart par paiant à lad. Willemine 14 s. p.

LAD. WILLEMINE paie 26 s. une fourque à foin ou 16 d. pour le batteur, avecq moutonnage vif en cas qu'il y ayt bestes à laine, pour une mazure amazée et demy mes. de terre à *Wabinghen*, joingnant une terre de nre esglise nommée le *presbitaire*, à la maison Guillaume de S^t-Josse, à cause de Margueritte du Crocq, sa femme, fille de deffuncte Margueritte Gagewastel, à le *voie qui maisne de l'atre à Bathinghen*, à nostre esglise et à Rasset du Cauffour. Assignée aux pitances de nre esglise pour l'obit de mons^r Thomas de Villers abbé de nre église.

Et ce tient Pierre Ullart, par paiant à lad. Willemine refusa paier led fourque, mais fut poursuivie et condamnée à le paier.

PIERRE ULLART, pour une terre auprès de *lattre Saint-Wandrille*, abouttant à notre cense ou gardin nommé *le presbitaire*, vers *Foucardenghes*, à le maison Willemine de Le Ville, et à fait led. Pierre Ullart un mur contre *lattre* et, dedens led. mur, fenestres pour avoir vue sur led. attre.

Obiit. Péronne, sa fille, femme de Jehan du Rieu, dit Vaulin, a relevé; et, après elle, Jaques du Rieu, son fils, a relevé.

PIERRE HAIGNERÉ, DIT GANTOIS, filz de deffunct Collin Haigneré et de Willemine de Le Ville, pour 4 journeulx de terre au *Briel*, abouttant à le terre Jehan de Le Planque, que tient Robin Acolpot à cause de Appoline Bégin, sa femme, à le terre Motinet du Rieu, tenue en fief de Jehan Liégart, joingnant vers *Berquen* à Jehenne Haigneré, vefve de Henry Tuyn dit Bonneanée.

Et ces 4 journeulx tient Jehan Bégin, dit Morlet, dud. Pierre Haigneré. Jaques Bégin a rellevé la moitié de ceste partie, et Lois Bégin, fils dud. Jacques, a relevé le 1^{er} apvril 1551.

ANTHOINE DES MARÈS, pour 4 journeulx au *Briel*, joingnant le *chemin qui maisne de Thorbinghen à lesglise d'Oultryawe*, à Pierre Haigneré, dit Gantois, à Jehan de Le Planque et à Motinet du Rieu.

LUY, pour un journal près des *praiaulx des quiens et de le Croix Bourgois*, joingnant aud. Anthoine, à Jehan de Biaurain, dit Lionnel, à cause de Maroie Le Coustre,

sa femme, vers le Portel, *au chemin qui maisne de lesglise à le fallize de le mer*, et à Noullin Terry.

Jaques des Marès, son fils, a relevé le 4 aout 1526.

Guillaume Marmin, son cousin, a relevé le 7 février 1551.

COLLARD DAVAUT, pour une mazure et gardin où fu jadis le grange, de deux journeulx, à *Thorbinghen*, assez près de *lehauttemaison*, abouttant au *chemin de Thorbinghen au Portel*, à le terre Tassinot du Loo tenue de demoizelle Philippotte Le Grant, et au gardin dud. Collard, qu'il tient en fief, du fief de Le Court appartenant à l'esglise de Cormont, et par avant à Jaques de Myanay.

LED. COLLARD, pour 3 journeulx au *Frontel*, joignant vers Boullongne, à Willame Le Prestre, aux héritiers Pierre Monnart, à Magdelaine Grigore, à le terre Maroie Corbet, qui fu à Pierre Morin, et à le terre tenue de mons^r de Courteville.

Jehan, son fils, a relevé. Pierre Davault fils dud. Jehan a relevé.

MICHEL DU FLOS, DIT LESGLE, au lieu de Guillaume et Henry Le Maire ses oncles, pour 2 journeulx au terroy d'*Oyes* deseure *les praiaulx de Martre*, en ung lieu as *berniaulx*, joignant vers le *Portel* à Jehan Billy, tenu de Jehan du Cauffour, qui le tient en fief de Thorbinghen, vers Boullougne, à le terre Maroie Morel, femme de Pierre Sauvage, qu'elle tient de Pierre Lobet, lequel Lobet achetta à Willaume de Dannes, et fu ancien-

nement à demyselle Jehenne d'Olinghetun, abouttant à Baudechon Bégin, à cause de Maroie Cozette, sa femme, à Anthoine Bégin, à Agnès Liénard, vefve de Bin Fourre, fille de Jehenne Cocquelin.

Luy, au lieu desd. Guillaume et Henry Le Maire, ses oncles, pour une demy mes. de terre à *Couple*, joingnant à Jehan Wyant, à Jaquet du Moulin, à le terre Pierre Sadée qui fu à Jehenne Le Moisne, à le terre Guyot Wyant, à cause de Jehennette Cappon, dit Caruette, sa femme, qui fu jadis à Jaquemine Baudart, femme de Pierre de Pinghetun.

LED. MICHEL DU FLOS, au lieu de Symon Laillier pour une mes. dessoubz *Berquen*, abouttant à le *Craulliere*, voie qui maisne de l'église au mont de Berquen, à Jehan de Biaurain, dit Lionnel, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme, à Guilbert Guille, et à le terre Guilbert du Gardin qui fu à Pierre du Moustiers.

Pierre du Flos, son fils, hérita de cette partie et a relevé le 28 février 1551.

DEMOISELLE JEHENNE DE LE RIVIERRE pour 3 journeulx appelés *le voie du Moustier*, joingnant vers *le motte de Millembercq* à le terre Maroie Corbet et à Robin Accolpot, à Jeannelle de Le Ville, à le terre Traversaine, à Jaques Haignéré, à Maroie Corbet et à Willemot Le Prestre.

LED. DEMOISELLE, pour 3 journeulx à *Winele*, abouttant à le terre Pierre de Gournay, qui fu à Mahieu Le Josne, à le terre Jennenet Daguebert, tenue de mons^r

d'Isque, à Jacquemart de Le Plancque, vers le mont de Berguen, à le terre Jehan du Rieu, dit Varlin, fils Aleaume du Rieu, tenue du Sr de Sehonne.

Nota. Lad. pièce tient Guilbin Guille. Jehan Guille, fils dud. Guilbin a relevé le 24 février 1516.

LAD. DEMOISELLE, pour une mesure et 3 quarterons à *Cappescure*, sur le *Cauchie*, joignant à le mesure Noullin Téry, dit Bocquet, à la mesure Pierre Vigreux qu'il tient de Anthoine Pieucquet, et led. Anthoine de d^{le} Philippotte Le Grant, qui anciennement fu à Pierre du Moustiers.

Et ce tènement tient Thomas Clabault, fils Guilbin Clabault.

Nota. que les 2 s. 2 d. de sourcrois au Noël sont venus pour ce que ung nommé Cyprien Denlot et Mehaut Baresmel, sa femme, qui tenoient ces tènements de ceulx de Le Rivierre, ne vouldurent pas relever, comme appert par nos anchienrégistres.

LAD. DEMOIZELLE DE LE RIVIERRE, pour une mesure desoubz *Couple*, joignant à le terre Pierre Sadée qui fu à Jehenne Ourie, à le terre Perrotin Lobet, dit Rousselet, qu'il tient de Jehan Bennoise et led. Bennoise de notre esglise, à le terre Guyot Wyant, à cause de Jehennette Cappon, dit Carruette, sa femme, qui jadis fu à Geoffroy Roussel, à le terre Jehan Daguebert, dit Havin, tenue du boutillier du Boullenois.

Et ceste tenanace tient Pierre Lobet L'ancien, à cause de Jehennette Mallet, sa femme.

Ceste terre revenue en la main de lesglise fut baillée à cry et renchière à Guiot Lagace, et depuis les ont tenu les prédécesseurs de lad. Mallet.

LAD. DEMOIZELLE tient en fief une mesure à *Wincle*, abbouttant à Guilbin Guille, vers *Hastenoy*, à Mahieu du Rieu, à Motinet du Rieu et à Jennenet Daguebert qui tiennent de mons^r d'Isque. Et cette terre tient Pierre Pont de lad. demoiselle.

JEHAN NŒUFVILLE, pour 2 pièces de terre qui furent à Pierre Le Bourgois; la première de une mesure à *Habeut*, appelée la terre à 3 cornes, joingnant vers les *marés* à Margot Germe, à Huchon Pischon, à cause de Maroie Bégin, sa femme, à Guillaume Clabault, filz Marquet, qui tient de Jehan Gallois, vers Cappescure à le terre dud. Clabault qui fu à Mahieu Le Josne, et à le terre Jehan Bégin du Noirwal, tenue de mons^r de Manneville; duquel, à présent, avons le droict à la recepte des pitances. La 2^me est un journal appelé *Wide estoupe*, abbouttant vers le *moullin de pierre*, à Pierre de Gournay, à Noullin Terry, à Jehan Bégin du Noirwal qui fu à Mahieu Le Josne, à Jehan de Biaurain, dit Lionnel, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme.

LED. JEHAN NOEUVILLE, à cause de Jehenne Toullimonde, sa femme, pour 3 journeulx nommés *terre de Le Hache*, assez près de nostre terre des preys, abbouttant au *chemin des preys* qui maisne de l'esglise à le Croix Bourgois, à Druyot Guissart, à Nicolas Cathore et à Jeannelle de Le Ville.

Yderon Pohier, femme de Didier Wallon, héritière de lad. Jehenne Toullemonde, releva par le trespas de lad. Jehenne le 7^o de febvrier 1513. Et du depuys, Mahieu Bryon, fils Jehan a relevé le 27 mai 1550.

GUILBIN PAIEMENT, à cause de Maroie Marlet, sa femme, à cause de ung journal *aux marines* de *Enguinghen*, joingnant à Jehan Hamin, qui tient de l'abbaye de Bongvillers, aux *marines du Wast*, que tient Michel du Rieu le Rice, et aux héritiers Perrotin Marlet. C'est Jacot, son fils.

JEHAN GERME, de Wabinghen, pour un journal assez près de *Cappescure sur Le Cauchie*, au lès devers la mer, joingnant à une terre dud. Germe que tient Jehan du Cauffour, à une terre dud. Germe tenue de d^e Philippotte Le Grant, qui jadis fu tenue de Pierre du Moustiers, abbouttant à Jaquet Baresnel.

LED. JEHAN, pour un journal joingnant à Noullin Clabault, à le terre Adrien Caillette, où est *le tour de pierre*, à le *rue qui maisne de Cappescure à l'esglise d'Oultryawe*, nommée *le platte pierre du Lo*, à d^e Philippotte Le Grant et à Noullin Terry.

Appoline, sa fille, a relevé le 3 février 1519.

PIERRE LOBET, pour plusieurs tenances: la 1^{re} est une mazure de ung quarteron largement, qui fu à Willame Le Gay, au *Portel*, joingnant à une masure

dud. Lobet, à cause de Jehenne Mallet, sa femme, tenue du bouttilier du Boullenois, abouttant *au chemin qui maisne à le Cocquerie*, et à Jehan de Habart. Et ceste tenance tient Guilmin Petit dud. Lobet.

La 2^{de} est une mesure au *Portel*, où solloit avoir une mesure par nos anciens régistres, appelée *Mongardin*, et à présent se appelle *Haye Quiennet*, abouttant à *le voie qui maisne du Portel* à lesglise, à Marquet Marlet, à Perrotin Wyant qui fu à Jehan Le Maire, à Jehan Daguebert, dit Hanyn, tenue du bouttilier du Boullenois, et à Baudechon Bégin, à cause de Maroie Cozette, sa femme.

Le tierce est un demy journal à *Contredit*, joignant à Jehan Noeuville, et à Anthoine du Rieu, Jehan des Camps.

Les 4^e, 5^e, 6^e pièces, gisants derrière *Tiégate*, à *Cawveners* et *Hautembert*, abouttant à Guilbin Guille, et fu anciennement à Richier Loisel et Lembert de Bergue le vendit à Robert Collard; à Robin Acolpot; à Anthoine du Rieu; à Michiel du Rieu, Le Riche; à Mikelin du Rieu de Thorbinghen, fils Michiel du Rieu de la Verde voie; à Motinet du Rieu et à Perot Daguebert. Et les tiennent à rente à présent, dud. Lobet, Perotin et Willame Daguebert frères.

LED. LOBET, au lieu de Willaume de Dannes et de Pierre Gentil, pour 4 pièces de terre, séant à *le fallize de le mer*, soubz les trois fontaines et à *Henryville* ou *Ravenenghes*; abouttant à Jehenne Cachemarce; aud.

Lobet, fut anciennement à demyselle Jehenne d'Olinghetun, femme de Jehan Liégeart; à Perrotin Morel; à Jehan Bégin du Noirwal; à Henry Fournier; à Noullin Terry; à Anthoine Cordier; à Nicholas Cathore qui fu à Pierre du Moustiers; aux héritiers Jehan Noeuville; dit Mallicieux; au pastich de *Holleboulz*, qui fu à Jacques Vinet; à Marquet Fournier; à Andrieu Le Roy et Charlot Le Sueur, qui furent à Jehan Mégnot et à Noullin Terry. Et tient lesd. terres Jehan Hamerel dit Pricquame. Led. Pierre Lobet est surcottier de Jacquet Haigneré pour une maison et demy journal au Portel, et à cause de Jehenne Mallet, sa femme, de demoiselle Jehenne de Le Rivierre, à cause d'une mesure dessoubz *Couples* (1).

JEANNE HAIGNERÉ, vèuve de Henry Tuyn, dit Boneannée, et fille de deffunt Jacquemart Haigneré, pour 17 tenances, maisons ou pièces de terres, sises au Portel, sur le *chemin du Portel au Hamel*, sur le *chemin du pont du Hamel à Bouloigne*, sur le *chemin de l'église à le fontaine de Foucardenghes*, à le *grande rue de Tiégatte à l'église d'Oultryawe*, à Thorbinghen, au *pont du baille*, sous *Millebercq*, au *vieux moullin*, au *Hamel*, sur le *rieu de Thorbinghen*, derrière *Couple*, à *Dampnacre*; aboutissant à une mazure au Portel qui fut à Jacquet Roze; à Jehan Billy, qui tient de d^e Martine Le Grant, veuve de Jaques Teffre; à Perrotin Wyant; à demoiselle

(1) Pour abrèger et rendre la lecture plus facile, je me servirai dorénavant du langage ordinaire, et je supprimerai les noms des tenants et aboutissants déjà plusieurs fois répétés, ne mentionnant que ceux qui paraissent pour la 1^{re} fois. Les tenants et aboutissants sont, du reste, la plupart, mentionnés parmi les tenanciers.

Adrienne de Le Warenne, à Katherine Specq, à Marand du Moullin, dit Gaillot, à Michel du Rieu de la Verdevoie; à Perot Bazin, à Miquelin du Rieu, à Adenet Libert, à Michel du Flos, qui tient de Anthoine de Bernamont, à Alixandre de Bergues, à Jehan de St-Omer, à Jehan Daguebert, fils Tassinot, à Maroie Le Gros, mère de Tassart Lhomme; et la rente fut achetée par mons^r Hue de Fortmanoir, abbé de céans (S^t Wulmer) aud. Tassart Lhomme, pour le fondation d'un obit; à Antoine de Bousches, à Jehan Daguebert, fils Hennin, Madelaine Grigore, à Willaume Faillolle, à Jehan de Haffrenghes dit Billy, à Jehan de Habart, à Pierre Morel dit Jennot, à Pierre Haignéré dit Pérame et autres déjà nommés.

JACQUET HAIGNÉRÉ, p^{ou}r 11 tenances, sises sur la *rue de l'esglise à le fontaine de Foucardenghes*, à le *voie qui maisne du Portel au moustier*, au *Portel*, à *Couple*, à *Wierre*, entre Couple et la *terre du mariage*, derrière les *Courtioux*; aboutissant à la terre que tient Guillaume de Saint-Josse, à cause de Margueritte du Crocq, sa femme, fille de défunts Guilbin du Crocq et Margueritte Gagewastel; à Robinet Le Merchier, à 2 pièces de terre tenues des pittances, à cause de l'obit de l'abbé Hue de Fortmanoir; à Pierre Morel, dit Jennot, à Anthoine Lhoste, à cause de Boidine d'Athin, sa femme, qui fut à Jehennette Dieulx, à Agnès de Le Planque, à Margueritte Marlet; à Jehan de Habart qui fut à Pierre d'Odre, jadis tenue de Jacquemine Baudart et de sire Gillot Pot; à Jaquet Karesmel, à Jehan Damiens à cause

de Catherine Mallet sa femme, avant femme de Pierre Lambin, à Willaume Morel, à Willame We, dit *Garlafa*, à Jehan Grenesie, dit Mynot et autres déjà nommés.

CHARLOT ACOLPOT, dit Robart, frère de Robert, pour terres qui fut jadis à Jacotte Baudart, séant au *Converstet* ou à *Aynghes*, et à *Houssembourg* tenant à Jehan Brion qui tient de Anthoine de Bernamont; vers le *Broecq* à Jehan du Loo, terre nommée *la petite écluse*; à Forestier à cause de Mazette Faillolle, sa femme, fille de défunt Jehan Faillolle et de Jehenne Basin.

L'église d'Oultryawe est hypothéquée en 1510, sur ces deux pièces de terre en 8 s. parisis de rente, achetée des deniers de Jehan Wyant pour la fondation d'un obit, chacun an, pour ses père et mère.

JAQUET KARESMEL, pour 4 tenances séantes devant *la croix de Cappescure au bout de la chaussée* vers la mer et le *moulin de pierre*; une autre nommée *lestrippe au moulin*, et près des *trois fontaines*; accostant à lad. chaussée de Cappescure à l'église d'Outreau; à Pierre Vigreux; à Guillaume Clabault fils Marguet Clabault, et autres déjà nommés.

JAQUET MARLET, à cause de Agnès de Le Plancque, sa femme, fille de Jacquemart de Le Plancque, pour deux tenances séantes sur les *creuses* du Portel, tenant à le terre Perrine Monnart et autres déjà nommés.

JAQUET DE LE PLANCQUE, fils de feu Jacquemart de Le Plancque, pour un journal à *Millembercq*, tenant aux *marlières de Millembercq* que tient Perot Basin de Jehan de Habart.....

L'ÉGLISE D'OULTRYAWE, pour cinq tenances séantes l'une sous *Berquen*, une autre au *moulin de pierre*, une autre sous *Couple*, une autre aux *prés* sous la *voie de Boulogne au Portel*, une autre sous *Millembercq* ; les deux premières furent à Jacquemart Roquelin, Le Josne, tenant à la terre Mottelette Hamyn, à cause de Maroie Bégin, sa femme, fille de Jehan Bégin du Noirwal ; à Mahieu Le Josne ; à Jehan Lenne ; à Noël Lossignol ; à Jehan du Loo qui tient de Jehan Rouen ; à Adam de Gournay ; à Collard d'Avault.....

JAQUET DU MOULLIN, pour 4 tenances séant à *Bittembu*, sous *Couple*, au *Bricquencoel* ; accostant à Symonnet Le Maire ; à Perrine Monnart qui fut à Maroie Corbet ; à Michel du Flos, dit Lesgle, neveu de défunt Willaume Le Maire ; à Marand du Moulin.....

JEHAN LE FORT, demeurant au bourg de Boulogne pour un journal séant entre les *voies du Portel à Boulogne et du Portel au moulin de pierre* ; accostant à Antoine du Rieu, dit Paiement, de *Tiégate*.....

PERRINNE LE CARTON, fille de deffunt Motinet Le Carton et niepce de Jehenne Le Carton, pour une mesure entre deux voies comme ci-dessus, abouttant à

notre *terre du mariage*; à Antoine des Marès et à Tassinot Noeufville

HUCHON PISCHON, à cause de Maroie Bégin, sa femme, pour deux tenances, séant, l'une au *Bucquet* sous la ville de *Wabinghen*, l'autre au *Noirwal*, tenant à Tassin Lesperon, à Jehan Bégin, boullenger

MICHIEL DU RIEU, LE RICHE, pour deux tenances, l'une, à Thiégatte, fut à Amours de Thiégatte, tenant à Miquelin du Rieu et au grand *chemin de Tiégatte à Écault*; l'autre à *Hossesbourg*, fut jadis à Jehan Le Bourgois; à Marand du Moulin, dit Gaillot, qui jadis fut à Leurens Terry.

PIERRE GRENESIE, au lieu de Margueritte Gagewastel, pour deux tenances: l'une, de deux journeux séants à Thorbinghen, tenant au *chemin de Saint-Wandrille à Thorbinghen*; l'autre de un journal, au *Clipot*, tenant à Jehan du Rieu, de la Verde-voie; à Jehan du Loo; à Jehan d'Estrées, à cause de Péronne Bégin, sa femme

MAROIE DAGUEBERT, pour un journal tenant à Marand du Moulin, dit Gaillot, qui tient de Jaques Blondel S^r de Thorbinghen; à Maroie Morel, v^o de Pierre Sauvage

MOTIN DE BIAUMONT, fils Pacquette de S^t-Pierre, pour 3 ténements qui furent jadis à Jehan de Le Cousture et à Maroie Le Josne, sœur de Mahieu Le Josne; l'un, à *Noirval*, tenant au *chemin qui mène de*

Cappescure à l'église d'Oultryawe; à Katherine Specq; l'autre, de 5 quarterons vers les marès. — Le 3^e, sous le Noirwal, *vers les sallines*, tenant à lad. Katherine Specq; à Huchon Pischon et à le *fontaine Pierre Bouverie*.

JEHAN DE BIAURAIN, dit Lionnel, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme, pour 10 tenances: La 1^{re} à Wabinghen, sur le *rue qui mène de le Verde-voie à le place*, tenant à Guilain Le Coustre et à Jehan Fourre. — La 2^e, au *Briel*, tenant à Katherine Specq, veuve de Baudechon de Bouche, qui fut à Katherine Perque. — La 3^e, à Millebercq, tenant à Jaques Mauffet, à le terre Jehan Lenne qui fut à Pierre du Moustiers, depuis à Jehan et Jaques de Myannay. — La 4^e, à Lesbart, tenue de notre église à cause de la fondation faite par Mahieu de Houppelande et sa femme; tenant à la *sente du Portel qui mène au moulin du Roy*, à Jehan Hamerel, dit Varlame, et à Guillaume Clabault, fils Marquet. — La 5^e, de 3 journeulx, au moulin de pierre, au *chemin de Cappescure, qui mène à l'église d'Oultryawe*, tenant à Pierre de Gournay, à Robin Le Prevost, à cause de Margueritte Clabault, sa femme, à Pierre Bouverie qui tient des héritiers de Remonnet de Le Croix, et à Jeannelle Lambin. — La 6^e, de 2 journaux, gist desoubz Le Ville « si que on va aulx marès et se appelle *le voie de Le bisme*, » à Jehan Fournier. . . . — La 7^e, de 2 journaux, à *Ravenenghes*, tenant à d^{le} Philippotte Le Grant, à un *chemin qui mène des trois fontaines au Nœufsoutrain*, à le terre qui fut à Jacqueline Gadiffer que tient Marquet Merlin, dit Hazart; de Robert Wyant. — La 8^e, de un journal, séant sur le

chastel de Trie, tenant au *chemin du moulin de pierre à Cappescure*, à Noullin Terry qui tient de Guérard Quinérît. — La 9^e est une mesure de demy journal sur la *place de Wabinghen*, tenant à Charles de Compiengne et à dame Jehenne de Compiengne. — La 10^e, de un journal, au *cauffour*, tenant à Philippot Clabaut, fils Noullin, et à Jehan du Cauffour.

LED. JEHAN DE BIAURAIN, dit Lionnel, à cause de sad. femme, pour 10 tenances : La 1^{re} est une mazure de un journal et demi au *Norwal*, tenant au chemin de *Cappescure à l'église de S^t-Vandrille*, à une terre que tient sire Guillaume Regnault de Motin de Biaumont. . . . — La 2^e, de 2 journaux, *le long de le bisme sous Wabinghen*, tenant vers *Berquen au chemin de le bisme aux marès*, à Robin Le Prevost, dit Le Roy, à cause de Margueritte Clabault, sa femme. . . . — La 3^e, de un journal, au *Cavestrik dencoste Le Crocq*, tenant à Pierre Le Coustre, fils de Guilbert, qui tient du prieuré du Wast, à Noël Lossignol, à cause de Willelmine Olivière, sa femme, et vers la *rue du Crocq* à le terre Jehan Bégin de Norvault qui fut à Mahieu Le Josne. . . . — La 4^e, de un journal, aux près, tenant aux *chemins du Portel au moulin de pierre* et du *Portel à Boulongne*. — La 5^e, de demi journal, au *Frontel*, dit *la voie Croizie*, tenant à Wandrille Le Cordier. . . . — La 6^e, de un journal, au *Flequeroy*, tenant au *chemin de Wabinghen à Suroys*, tenant à Pierre de Gournay, à Nicolas Cathore. . . . — La 7^e, de un journal, près le moulin de pierre, tenant au *chemin du Portel au moulin de pierre*. — La 8^e, de un journal, à

Marsey tenant à Jaquet Karesmel, à Wandrille Le Cordier, qui tient de Wallerand du Moulin, S^r d'Athin et de Loudefort, à Pierre Vigreux, qui tient de Antoine Pieuquet, et led. Antoine, de d^le Philippotte Le Grant, et lad. d^le de nous, et fut jadis à Pierre du Moustier. — La 9^o est une mesure *au Brelincq*, tenant à Andrieu Terry, dit Bocquet, fils Jacot Terry, à Henry Cozette. — La 10^o, de un journal, *au Brelincq*, tenant, vers la *tour de pierre*, à Henry Cozette.

LED. JEHAN DE BIAURAIN, à cause de sad. femme, tient encore: 1^o, un demi journal séant à *trois fontaines*, traversé par les deux chemins et tenant à Jehan Nœufville. 2^o Une mazure à *Wabinghen*, devant la porte Jeannelle de Le Ville, qui fut jadis à Sire Jehan de Le Becque, et au *chemin qui mène de la place au marais*. 3^o Une mazure qui fut à Pierre Le Douch, de demi quarteron, à *Wabinghen*, tenant à Charles de Compiengne.

GILLET HURTREL, pour une mesure à *Milleंबरcq*, près le Portel.

Obiit. Antoinette, sa sœur, releva en 1513.

ANTHOININ LE PREVOST, DIT LE ROY, 1^o pour une mesure *au Crocq S^t-Martin*, tenant à Emond Coppin, à Jehan Coppin, tenue des héritiers de Robert Collard, et par avant de Lambert de Berquen, à Pierre Fontaine qui tient de S^t-Pol, et à Jehenne Haigneré veuve de Henry Tuyn, dit Bonneanée, qui tient de Leurchon Daguebert, fils de Bruinaulx. 2^o Une mesure appelée *les*

estrippes, entre le *Portel* et l'église d'*Outreau*, tenant à Motin du Rieu, qui tient de demoiselle Yde de Le Warenne, à Noullin Terry, qui tient de Jenneton de Mieurre, fille de Jehan de Mieurre, et de d^{le} Jehenne Angot, fille de Collard Angot; à d^{le} Philippotte Le Grant, dem^{elle} de Trye; une seconde pièce contenant un journal, gisant à *Henriville*, du costé de *la Marlière*, envers le tour de pierre.

HENRY COZETTE, pour une mesure de un journal à *Wabinghen*, tenant à une *piessente qui va à la fontaine de Remy*, à Willaume Faillolle, à le terre Andrieu Girault qui fut à Mahieu Le Josne, tenue du prieuré du Wast.

PIERRE WYANT, dit Locquin, second fils de Jehan Wyant, pour un journal et demi, qui jadis fut à Pierre Mallet et à Catherine Porque, gisant sous *Berquen*, tenant au *chemin de la rue du Crocq à Berquen*, à Baudet Fontaine.....

PIERRE SADÉE, pour 4 tenances tenant ensemble au *Portel*, qui furent à Daniel Piczenel, à Laurent Boidin, à Jehan Ourry et à Tassart Poillart, contenant ensemble 2 journaux, tenant à une *ruelle qui est entre la Cocquerie et lesd. mazures*, tenant à Jehan de Haffrenghes, dit Billy, à Perrotin Lobet, dit Rousselet, à Mahieu Daguebert, à Pérot Cozette.

LED. SADÉE, 1^o pour une mesure, sous *Couple*, tenant à la terre de *Peuplinghes*, à la terre que Pierre Lobet, à cause de Jehenne Mallet, sa femme, tient de d^{le} Jehenne

de Le Rivierre. 2° pour demi journal nommé *les estrippes*, tenant à Pierre Morel dit Jennot.

JEHAN BENNOISE, pour une mesure devant *Couple*, tenant à Simonnet Le Maire et à Jacquet du Moulin.

JEHENNE WATTRESELLE, femme, jadis, de Jehan Bazin, et Perrotte du Rieu, sa fille, pour 6 tenances; la 1^{re} est une mazure à Thorbinghen; la 2^{de}, 3 journaux à *Boutun*; la 3^e, 3 journaux à *Willeme*; la 4^e 3 quarterons; la 5^e, un journal à *Honesbourcq*; la 6^e, une mesure à *Thorbinghen*. Lesdessusd. tenoient une mazure et un journal au *chemin du Portel à Thorbinghen*, qui jadis fut Jaques Roze et à Richier Loisel.

• Pour ces six tenances, « elles solloient paier à nre église, ung poiquin d'avaine à le saint-Michiel, quinze estrellins à le Chandelier, et quinze estrellins à Lassencion, xviii deniers pour moutonnage le jour saint-Jehan, avecq double relief de lavaine et pour le relief des aultres chozes doibvent le millieur beste, ou le millieur wariment, ou le millieur joiel de leur maison, dont le chois sera en le volonté de l'abbé de nre église ».

PÉROT BAZIN, 1° pour un demi journal à Thorbinghen, sur la *rue qui mène de la maison Adenet Libert à celle de Michel du Flos*, dit Lesgle, tenant à une mazure que led. Pérot tient de Alixandre de Berquen et de Antonin de Bouches; 2°, 3 journaux au *Boutun*, tenant à Charlot Acolpot, à Jehan Brion. 3°, 2 journaux à *Willeme*,

tenant à Marand du Moulin, à Pérot Le Prestre qui tient du S^r de Sehonne. 4^o, une mesure et journal qui jadis furent à Abbe de le Verde-voie, tenant vers *Haultemaison*, au *chemin de le héque au Portel*, à Maroie Corbet et à Willaume Le Prestre; 5^o une mesure à *Hastenoy*, que tint jadis Jacquet Roze et Richier Loisel, tenant à Marand du Moulin, vers le *bricquereul*, à Mahieu du Rieu, tenue de Jehan d'Estrées, à cause de sa femme; 6^o demie mesure à *Horresbourg*, vers la *belle place*, à Jehan de saint-Omer. 7^o une mesure et journal à Thorbinghen.

JEHAN DE SAINT-OMER, à l'enconstre de Pérot Bazin et de Jehan Brion, tient des terres qui furent à Jehenne Watreselles; 1^o, un journal, tenant à Charlot Acolpot, à Michel du Flos, dit Lesgle, tenu du seigneur de Thorbinghen; 2^o, demi journal à *Montenval*, sous *Millembecq*, tenant à Pierre du Moulin, dit Piètre, à Jehan du Loo et à Alixandre de Berquen; 3^o, un journal à *Honesbourg*, autrement appelé *Brédecque*, tenant à Guilbin Guille, vers Hastenoy, à Jehenne Haignéré, et vers la motte du moulin de Sehonne, aud. S^r de Sehonne et à Michel du Rieu, Le Riche. 4^o, un journal vers *Thorbinghen*, tenant à Marand du Moulin; 5^o, un quarteron qui fut à Jaquet Roze et à Richier Loisel, à *Honesbourg*. 6^o, un journal à *Millembecq*.

Led. Jehan de Saint-Omer, nous a vendu l'an 1503, lesd. terres.

JEHAN BRION, tient: 1^o, demi journal qui fut à Jehenne

Watrezelle, gisant au *Boutun*; 2°, 3 quarterons à Montenal sous Milleंबरcq, tenant, à Jehan du Loo, et à Alixandre de Berquen. 3°, un journal à *Brededque*, vers *Hastenoy*, tenant à la terre de Sehonne, et vers le *rond pré*, à Jehan de Saint-Omer. 4°, demi journal derrière *Thorbinghen*, tenant vers le *Bricquecoeul*, aud. Jehan de Saint-Omer. 5°, demi quarteron à *Honesbourg*, tenant vers *Estredicq*, à Jehan de St-Omer, et vers la *belle place*, à Michel du Rieu, Le Rice.

PIERRE HAIGNERÉ, dit Pérame, tient 1°, 2 journaux en trois pièces: 1°, un journal qui fut à Willamme de Roye et gist au *moulin de pierre*, tenant au *chemin des trois fontaines*, à Tassinot Noeufville, à Jehan Damiens, à cause de Catherine Mallet, sa femme, et, vers la *tour de pierre*, à Jehan Bégin, qui tient de Wallerand du Moulin, S^r d'Athin et de Londefort. 2°, demi journal à *Wabinghen* que, jadis, tint Simon Le Brasseur, tenant à une mazure à Toinin Haigneré, qui tient de Jehan de Rebingues, à cause de sa femme, fille de Collard de Bilque, à Pierre Le Mach et à Jeannelle de Le Ville, des terres de Le Becque. 3°, demi journal aux *praiaulx des Quiens*, tenant à Collard d'Avault. 4°, une mesure qui fut à Jehenne Lobet, sa mère, située derrière *Tiégate*, tenant à Tassette Piccard, à Antoine des Marès, qui tient de mons^r d'Isque, et à Perot Bazin, qui tient de Jehan de Habart. 5°, tient une mesure qui fut à Jehan Guille, de Boulogne, avec demi journal à *Wabinghen*, sur deux rues, sur le *chemin devant l'attre St-Wandrille*, tenant à une mazure de Jehan des Camps, à la *grande rue qui*

même de l'église S^t- Wandrille à la place de Wabinghen et à la voie de lad. église à la Verde-voie. 6^o, une mesure à Wabinghen. 7^o, comme mari et bail de Gillette Destrippes, une mazure et tiers de journal à Wabinghen, à Foucardengue, sur le chemin de la Verde-voie, à Jehan de Biaurain, dit Lionnel, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme, qui tient de Robinet Quinerit, et led. Robinet, du Roy, et à la rue du Crocq.

JEHAN HAMEREL, dit Varlame, pour 5 journaux sur le mont de Millembercq, vers le Portel, tenant à Jehan de Haffrenghes, dit Billy, à Jehan de Le Plancque.

JEHAN DE HABART, 1^o pour 2 journaux, à usage de pastich à Suroys, tenant à le fallize de la mer. 2^o pour un journal sous Coupplé, qui fut jadis aux enfants de Thomas de Le Fallize, tenant à Simonnet Le Maire, à Marquet Marlet, au chemin du Portel à Martre.

DEMISELLE YSABEL MACHACLE, veuve de deffunt Robert Collard, et d^{le} Blanche Collard, sa fille, femme de Jacquet Cocquel, pour plusieurs pièces de terre que led. Robert Collart achetta à Lambert de Berquen; la 1^{re}, entre deux voies, tenant à Tassinot Noeuville et à Leurin Monnart; la 2^e, d'une demie mesure au terroir de Tiégatte; la 3^e, à Quetelinghes, tenant à Noullin Daguebert, à Jehenne Picard, à Baudechon Guissart, à cause de Ysabel du Rieu, sa femme; la 4^e, de demie mesure, aud. Quetelinghes; la 5^e à Mallenpercq, qu'on appelle le pastich de Mallenpercq, tenant au chemin de la begue, à Jehennet Daguebert; à

Collard des Vaulx, et à Jehan de Habart; la 6^e, une mesure à *Cléménault*, tenant aux *riez de Suroys*, à Maroie Morel, veuve de Pierre Sauvage.

Benoit Ewrewin a acquis le droit, et payé les droits en 1518; duquel feu Benoit Ewrewin, d^elle Ysabeau Ewrewin, sa fille, femme en premières noces de Robert Morin, marchand et argentier de Boulogne, a relevé en l'an 1543. Mathieu du Flos, à cause de Jenne Morin, sa femme, fille aînée et héritière en cette partie, d'icelle d^e défunte Ysabeau Ewrewin, a relevé le 3 décembre. 1559.

WANDRILLE CÔRDIER, pour: 1^o, 3 quarterons au *Hamel*, qui furent à Jehenne Clabault, et jadis à Betris A Le Barbe, tenant à Jehan Daguebert, dit Henninet, à Walquin de Le Plancque. . . . 2^o, un journal à *Wabinghen*, tenant à *la motte du moulin de pierre*, vers les marès, dessous le ville, sur le *chemin de l'église d'Oultryawe et celui des trois fontaines*, à une *ruelle qui mène du grand chemin à la tour de pierre*. 3^o une mazure à *Noirwart*, tenant à Guillaume d'Avault, fils Marquet, au *chemin de Cappescure à Oultryawe*, et à un jardin que lad. Wandrille tient de d^e Philippotte Le Grant, qu'elle a achetée de Jaques de Myannay, tenu de Jehan Liègeart, et led. Jehan le tient en fief de nous. 4^o, un journal à *Hacheut*, tenant vers *les sallines*, à une terre de Le Becque.

WILLAUME FAILLOLE, pour: 1^o, demie mesure tenant à *la rue de Batinghen* et à *la ruelle du Crocq qui mène à Berquen*. 2^o, demi journal sous Berquen, tenant à Jehan

Fourre, à Baudet Fontaine, qui tient des ayant-cause de Pierre du Moustiers. . . . 3°, demi journal à *Millebercq*, tenant à Robert Le Coustre, fils de Guilbert. . . . 4°, demi journal qui fut jadis à Tasse Papin. . . . 5°, 3 quarterons, qui furent jadis à Jehennot Wautero, fils Regnier, à *Bathinghen*, tenant, du côté d'*Escure* aud. Willaume, à Guilbin Beaubos, au chemin de *Bathinghen* à la *Verde voie* et à Jaquet Marlet qui tient de la *Cappellerie d'Ays*. 5°, demi journal, au *Briel*, qui fut à Tassart Tabary, tenant à Andrieu Petit, à Jeannelle de Le Ville. Led. Willaume a échangé une demie mesure avec d^{le} Philippotte Le Grant, qui a eu en échange, une mesure près de la porte de sa maison de *Trye* 6°, 2 journaux qui furent à Mynon Gallevet, tenant à une *voiette qui mène du moulin du Roy à la croix du Portel* et à Jehan des Camps. 7°, un quarteron en deux pièces, et 4 verges au Portel, sur la *rue qui mène aux galles*, et tenant à deux *rues qui mènent : l'une à la fallize, l'autre à la mer*.

WLFART BËNNOISE, pour un demi journal au Portel, avec mesure qui fut à Jehan de Bercq, sur la *voie qui mène de La Cocquerie à la fallize*, vers *Coupple*, tenant à Jehan Boullenois, à cause de sa femme, fille de Émond du Loo. . . .

JEHAN DE LE VILLE, dit Jeannelle, 1°: pour 2 journaux au terroir du *Briel*, tenant à Charles de Compiengne, fut à Mahieu Le Josne, vers *Millebercq*, à Jehan de Le Plancque, qui tient du Roy. . . . 2°, 6 journaux à

Millenbercq, vers le *Briel*, qui furent à Willamme de Le Ville, tenant à la motte de notre moulin, à Jehan Lenne, à Jehan de Le Plancque, à Charles de Compiengne. . . .

ROBERT DE LE FAUCH, dit Fauchois, 1^o pour un journal au terroir de *Maninghen*, entre une terre que Adrien de Haffregue tient du Roy, et une terre que led. Robert tient de Robert Roussel, S^r de Cauchie, et à la terre de Adrien de Haffregues, qui fut à Jehan Mouton. 2^o, pour un journal qu'il tient en fief, tenant à la *ruelle Bernard*, qui mène de *Tiégatte au Portel*, et aux terres que les hoirs Michault du Rieu tiennent du S^r de Thorbinghen et du S^r de Sehonne.

ADRIEN DE HAFFRENGUES, pour 3 pièces de terre au terroir de *Maninghen*, qui jadis furent à Jehan Mouton, contenant ensemble une mesure; l'une git à *Combes*, tenant aux terres de Longvillers; la 2^{de} tenant à Willaume du Rieu, carpentier au bourg de Boulogne, et à Robert de Le Fauch; la 3^e aux *praiaulx*, tenant à Robert Fauchois.

LED. ADRIEN DE HAFFRENGUES, pour une mesure à *Berquen*, sur la voie qui mène de *Berquen à Outreau*, tenant à Jaquet de Larronville, à une terre qui fut à Baudin Germe, que tient à présent Jehan Boulogne, son censier, et à une terre qui fut à Bétris de Fernehen.

JAQUES BLONDEL, DIT DE LONGVILLERS, S^r de Thorbinghen, pour 20 tenances qu'il achetta au S^r de Sehonne: la 1^{re} est une mazure et 2 journaux, à *Tiégatte*,

au *chemin de Tiégatte à Hardrelo*, tenant à Jehan Brion, à Noullin Daguebert, et aud. Blondel, à cause de sa seigneurie de Sehonne, tenu en fief de sad. seigneurie de Thorbinghen. La 2^e est un demi quarteron à *Tiégatte*, sur led. chemin; tenant à Antoine du Rieu, dit Paiement, et à Michel du Rieu de la Verde-voie. La 3^e est un journal, sous le moulin de Séhonne, tenant à Notinet du Rieu, fils de Petit Jehan du Rieu, tenu en fief de sa seig^{ie} de Thorbinghen, vers la *belle place*, à Toinette Loeuilliet et à la terre dud. Jacques, à cause de sa seig^{ie} de Sehonne, tenu en fief de mons^r d'Isque. La 4^e, de 2 journaux, à *Fenendale*, tenant, vers les *marines d'Enguinghen*, au *chemiu qui mène d'Enguinghen à l'église d'Outreau*, vers *Covestricq*, à Marand du Moulin, qui tient de l'église de Longvillers, vers *Bresmes*, à Jehan Faillole, et vers la *tombe Lubaut*, à Laurent Fontaine. La 5^e, de un journal à *Fenendale*, tenant à Jaquet du Moulin, qui tient de mons^r de Rabodengues. La 6^e, de 2 journaux de près, à *Fenendale*, tenant à Mahieu du Rieu, qui tient du comte de S^t-Pol. La 7^e, de demi journal, à *Fenendale*, tenant à Toinette Loeuillet, qui tient de Sammer au Bos, à Marand du Moulin, qui tient de l'abbeye de Longvillers. La 8^e, de 2 journaux, à *Fenendalle*, sur le *chemin d'Enguinghen à l'église d'Outreau*, tenant vers *Convestricq*. aud. chemin, vers les *marines d'Enguinghen*, à Charlot Acolpot, dit Robart, à Jaquet du Moulin, qui tient de mons^r de Rabodengues. La 9^e est un quarteron, à *Fenendalle*, tenant à Pierre Fontaine. La 10^e est une mesure au *Broecq*, tenant à Pierre Coppin, à Laurent de Le Fontaine, qui

tient de Antoine de Bernamont, et à Pierre Daguebert, qui tient de d^e Philippotte Le Grant, qui achetta de Jaques de Myannay, qui jadis fut à Pierre du Moustier. La 11^e, de 3 journaux, à *Hardelinghen*, tenant aux riez Michel du Rieu, le Riche, à Willaume du Rieu, dit Motinet. . . . La 12^e, de 2 journaux, à *Hardelinghen*, tenant aux 3 journaux cidessus. La 13^e, de un journal, au *mont d'Ainghes*, tenant à Jehan de Saint-Omer, fils Perotte du Rieu, vers *Brecquatre* à Pierre Jain, vers *Ainghes* à Motinet du Rieu, fils Motinet, et vers *Benembourcq*, à Antoine du Rieu, dit Paiement. La 14^e, de un journal à *Brecquaque*, tenant vers le *haye du Lincq*, à Marand du Moulin, vers *Benesbourg*, à Antoine du Rieu, vers le *buisson de Brequaque*, à Anthoinin du Rieu. La 15^e, de un journal, à *Nomebasmé*, tenant à Protin Daguebert. . . . La 16^e, de un journal, à la *fontaine de Benesbourg*, tenant à Antoine du Rieu, fils Petit Jehan du Rieu, le couvreur, qui tient du S^r d'Isque, à Collard d'Avault, et vers *Questelinghes* à Jehan Haigneré, qui fut à Enlard Lobet. La 17^e, de un journal, à lad. fontaine. . . La 18^e, d'un journal, à *Questelinghes*, tenant à Adam Morel, vers le *Hégue*, à Collard d'Avault, vers *Benesbourg* à Robinet Acolpot. La 20^e est une mesure à la *hoie du Lincq*, tenant vers *Bresmes* à Robinet Acolpot, et un demi journal, derrière *Tiégatte*, tenant à Antoine Le Prevost et à Miquelin du Rieu, de Thorbinghen.

Anthoine Blondel, chevalier, baron de Bellebronne,
S^r de Turbinghen, fils et héritier dud. Jaques
Blondel, à son trespas, aussi chevalier, S^r de

Turbinghen, a relevé à sire Nicole Cardon, religieux de lad. abbeye de saint-Wulmer, le 16 mai 1543.

JEHAN DE MYANNAY, frère de Jaques de Myannay, pour une mazure de une mesure, à *Wabinghen*, sur la grande rue de *Boulongne* à l'église d'*Oultryawe*, tenant à Jehan Bégin, qui tient de mons^r de Manneville, à Pierre de Gournay et à sire Guillaume Regnault, qui fut à Vincenot Bocquet; lad. mesure, venant de Pierre du Moustier, à qui succéda Jehan de Myannay, père dud. Jaques, son fils aîné, lequel Jaques, vendit à d^{le} Philippotte Le Grant, tous les ténements qu'il tenoit de notre église, tant en fief qu'en coterie. Lequel Jaques, mourut sans avoir enfants, et la mazure cy devant déclarée, succéda à Jehan de Myannay, son frère.

SENSIEUT LA DÉCLARATION des ténements que tient de notre église, demoizelle Philippotte Le Grant, qui furent achetés à Jaques de Myannay.

Et primes ceux en fief :

Primes: Lad. demoizelle Philippotte Le Grant, tient en fief par 7 s. 6 d. de relief, deux pièces de terre, dont l'une est une masure de une mesure à *Wabinghen*, près l'église d'*Outreau*, tenant vers *Millemercq* à Andrieu Petit, au chemin de l'église d'*Outreau* au mont de *Berquen*, et à notre cense; la 2^e, de un journal, séant à *Plattes pierres*, le long du chemin de lad. église à *Thorbinghen*, à Jehan des Camps, à Adam de Gournay et à Jaquet Mauffet.

Ces deux tenances tiennent Jaques du Moullin, dit Gaillot, maçon, dem^t au bourg de Boulongne.

LAD DEMOISELLE tient un autre fief, à pareils relief et chambellage, consistant en trois pièces de terre, dont deux au terroir d'*Ecault*, et une au terroir d'*Outreau*; les deux premières tenant au *chemin d'Ecault à Enguinghen*, à Guillaume de Caumoisson, à Michel Lossignol, la 1^{re}, nommée *le Travessame*; la 3^e, au lieu nommé *le Sicq*, tenant à Baudet Fontaine et à Ernoul du Loo, à cause de Catherine de Le Place, sa femme.

Sensient les tènements en coterie de lad. demoiselle:

1^o, 4 journaux sous *Millebercq*, vers *le Briel*, tenant à Jeannelle de Le Ville, à Pérame Haigneré et à Jehan Lenne. 2^o, une mesure à *Millebercq*, tenant à Antoine Le Prevost. 3^o, une mesure à *Marsset*, tenant à Jaquet Baresmel, à Pierre de Gournay, à Henry Cozette et à Jehan de Biaurain, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme. 3^o, une mesure à *Ravenengues*, tenant à Jehan Hamerel, dit Pricguame, à Jennette et Ysabelet des Gardins, sœurs. 4^o, demie mesure à Cappescure, tenant à la *rue de Cappescure à Wabinghen* et à Noullin Clabault.

LAD. DEMOISELLE PHILIPPOTTE LE GRANT, à cause de son propre héritage à elle, succédé par le trépas de Jehan Le Grant, son père, qui fut héritier de défunt Jaque Vinet, pour un journal à *Honnesbourg*, tenant à Noullin Daguebert, à Michel et Antoine du Rieu.



JEHAN DE LE CROIX, pour une mesure à *Thorbinghen*, qui fut jadis à Tasse Treffaut, tenant à Jaquet du Moulin, et à la *rue qui mène de la Salle de Thorbinghen à l'église d'Outreau*.

CLEMENT DE TORMONT, comme mari et bail de Jaqueline Hullotte, pour une mesure qui fut à Michel Coppin, et depuis, à Simon We, dit Cappitaine, tenant à Charlot Acolpot, qui tient du prieuré du Wast, *au chemin qui mène à la forêt*, et à Antoinette Loeuillot.

ENLART DU RIEU, fils Miquelin du Rieu, le tellier, pour une mesure et demi journal à *Wabinghen*, qui fut à Mahieu Le Josne, tenant à la *rue de le bisme à Wabinghen*.

PIERRE DE GOURNAY, pour deux pièces, qui furent à Mahieu Le Josne, dont la 1^{re}, de 3 journaux et demi, *au mont de Berquen*, tenant au pastich de Pierre Haigneré, dit Ganthois, qui tient de Saumer au Bois, à Willaume Faillolle, anciennement appelée la *terre de Peupingles*,.... La seconde, de une mesure à 7 quarterons, à *Millembercq*, tenant à Pierre Sauvage, à Jehan Billy.

LED. PIERRE DE GOURNAY, pour une mesure et un quarteron, en son manoir au Norvaut, vers les marais dessous la ville, tenant à une mazure qu'il tient de nous, à cause de la fondation de Mahieu de Houplande, et nous le tenons de Robinet Quinerit, à *la rue du Norvaut*.



Binet de Gournay, son fils aîné, a relevé le 11 mai 1508. Led. Pierre de Gournay, tient de Jehan de Biaurain une mesure au *Brelincq*.

CHARLES DE COMPIENGNE, pour une estrippe qui fut jadis à Gillart, Jehan et Mahieu Le Josne, séant aux *Plattes pierres*, sur la *voie du Briel*, tenant à Antoine des Marès, à Andrieu Petit, à Jehan Lenne. . . .

JEHAN BÉGIN DU NORVAUT, au lieu de Mahieu Le Josne, et Pierre Le Josne, son fils, à cause du don d'aumosne fait à notre église, par les prédécesseurs de Jehan Le Courtois, à prendre sur les ténements que Jenne Le Ratte, femme Jehan Henaut, dem^r à *Werby*, près Senlis, tenant du comte de Boulogne, en *lille d'Oultryawe*, lesquelles terres, par succession de temps, sont venues à Laurent Le Josne, puis à Mahieu Le Josne, père de Pierre.

Led. Mahieu Le Josne refusa de payer, et fut mis en cause, en la sénéchaussée de Boullenois, et était alors notre procureur, Pierre Gobert; et depuis led. Mahieu Le Josne, bailla lesd. terres aud. Jehan Bégin, du Norvaut.

SENSIÈVENT LES ABBOUTS ET COSTES desd. terres, tenues du Roy, notre sire, à cause de sa comté de Boulogne:

LED. MAHIEU LE JOSNE, tenoit du Roy, notre sire,

à cause de sa comté de Boullenois: 1°, un journal à *Raverengues*, tenant au *chemin de Raverengues au moulin de pierre*. . . . 2°, un journal au terroir de *Hahen*. 3°, un journal au *Noirval*. 4°, une demi mesure au terroir de *Martre*, tenant aux héritiers Willaume Boullenguel. 5°, 3 journaux au *Crocq*, tenant à la *rue du Crocq*, à Willamme de Le Fontaine et à Jehan du Cauffour. 6°, 2 journaux au *Clavestriq*. 7°, un journal en le même terroir. 8°, une mesure gisant au droit du *moulin du conte*, tenant à la terre de *Trye*, à Jehan des Camps et à Druyot Petit. 9°, une mesure 1/2 et un journal entre les *voies qui mènent du Portel à Boulongne et à la tour de pierre*. 10°, une mesure nommée la *fosse Courtois*, séant au terroir du *mariage*. 11°, un journal au *moulin de pierre*. 12°, un journal sous la ville de *Wabinghen*. 13°, une mesure au même lieu, tenant à la *rue de Le bisme*. 14°, une mesure aux *Breux*, tenant à la même rue. 15°, 3 journaux aux marès, sous la ville de *Wabinghen*, tenant à la *voie de Cappescure* à la Verde voie. 15°, une mesure tenant à la *rue d'Outreau*, à Pierre Oeuliette. 16°, une mesure près le moulin du Roy, tenant au chemin de la *Croix Bourgeois*. 17°, 2 journaux à plattes pièces. 18°, 2 journaux aux *moubrieux* des marès de *Wabinghen*, tenant à la *rivière de Lianne*, à Pierre Moiset. 19°, une maison au *Noirval*, tenant aux *rues de Le bisme et de Noirval*.

ANTOINE DE BERNAMONT, pour 3 tenances. La 1^{re}, tenant aux terres de Schonne, aux terres de l'abbaye de Longvillers, et à la *voie de l'église d'Outreau à Enguinghen*.

La 2^e, de 2 journaux auprès du *lavoir de Benesbourcq.*
La 3^e, de une mesure, anciennement en pastich, aujourd'hui en labour, en la vallée de *Mallenpercq*, et est nommée le *Clautre*.

AGNÈS LIENNARD, fille de défunte Jehenne Cocquelin, et veuve de Bin Fourre, pour 5 journaux au *Portel*, tenant à Willaume Le Prestre, à Adam Morel et à autres déjà nommés.

GUYOT WYANT, à cause de Jehennette Cappon, dite Caruette, sa femme, pour une mesure à *Estiègres*, que l'on dit maintenant *Noeuville*, tenant à Guilbin Accolpot, dit Haultam, à cause de Fillette du Loo, sa femme, à Perrotin Wyant, et à la terre Pierre Jain Le Josne, dit Tatuyn, qui fut à Jehan Ricouard.

LE CARITÉ SAINT-CRISPIN, fondée en notre église, pour 3 tenances qui furent à Pierre Moren et, depuis, à Henry Moren. La 1^{re}, de un journal sur la *voie du Portel à Boulongne et celle du Portel au moulin de pierre*, tenant à Jehan de Haffrengues, dit Billy. La 2^e, de un journal à *Bresmes*, tenant au *chemin d'Enguinghen à Outreau*, vers le moulin de Sehonne, vers la fontaine de Sehonne, et vers le *rieu de Bresmes*. La 3^e, de un journal au même lieu.

PERRINNE MONNARD, fille de Pierre, qui fut fils de Maroie Corbet, pour une mazure au *Portel*, sur le *chemin*

du Portel à Tiègatte, tenant, vers la *haulte maison*, à Pèrot Bazin, à Jeannelle Tacquet. . . .

MARQUET MARLET, fils de Maroie Hourrel, femme de Jehan Marlet, pour 4 tenances qui furent à sad. mère, séants à *Cléménault*, aux *praiaulx de Martre*, auprès de *Coupple*, et vers *Boulongne*, à *le Palle*, au *chemin du Portel à Boulongne*, tenant à la terre jadis appelée *Peuplingues*, tenue de d^o Jehenne de La Rivierre, et autres déjà nommés.

MARQUET CLABAULT, pour 4 journaux à *Habeut*, tenant à Wandrille Cordier.

JEHAN GALLOIS, tieullier, pour deux tenances; l'une est une mazure sur le *chemin de Saint-Wandrille*, audessus de la *cauchie*, tenant à la *volette qui mène au moulin de pierre*; la 2^{de}, de 5 quarterons, à la *croix du Portel*, tenant au *chemin de Saint-Wandrille au Portel*, à Tassinot Noeufville.

WILLAUME LE PRESTRE, pour une maison et un quarteron, au *Portel*, sur le *chemin de la fallize*, tenant à la mazure Pierre Wyant, dit Fremault. . . .

TASSINOT NOEUFVILLE, pour 3 quarterons à *Cappescure*, qui furent à Robin Mengot, et auparavant à Jehan Mengot, audessus de la *fontaiue du Lincq*, tenant à Pierre Vigreux, à Nicolas Cathore, à Ernoul du Loo.

ANTOINE DE COURTEVILLE, escuier, S^r dud. lieu, pour 3 journaux qui furent jadis à Laurent Édry, gisant au *Frontel*, à Jennette Dieu, à Robine du Rieu, à une terre qui fut à Jacquemart Yzaut.

ROBERT WYART, pour une mesure à *Raveringues*, près des *trois fontaines*, qui fut à Jacqueline Gadiffer, auparavant à Robinet et Philippot Gadiffer, tenant à d^{le} Philippotte Le Grant.

JEHAN DE COURTEVILLE, de Cormont, fils de défunt Jaques de Courteville, à *Haulte keutre*, sur les *trois fontaines*, tenant à Baudet Fontaine, à Noullin Terry.

LE LIEU DU PRESBITAIRE D'OULTRYAWE, contenant demi journal, tenant à l'église, au cimetière, à Pierre Wllart, à Willelmine de Le Ville, veuve de Collin Haigneré, dit Ganthois, et à notre petite grange.

LA TERRE APPARTENANT AU CURÉ, nommée *terre du presbitaire*, tenant à Pierre Wllart, à Jehan des Cauffours, à Charles de Compiengne, à Pierre Lobet qui tient de S^t-Bertin.

NOUS AVONS ACHETTÉ le 2 avril 1516, après Pâques, à Jehan du Loo, 3 journaux de près, à Outreau, au lieu nommé *Aynghes*, tenant à Motinet du Rieu, à Michel du Rieu, laboureur, à Michel du Rieu, le Riche.

SAINCT-ESTIENNE.

C'est le registre de l'église et abbaye de Saint-Elmer en Boullongne, des rentes et revenues que lad. église a droit de prendre et avoir chacun an, esz terroirs de Saint-Estienne et Hocquinghen, sur les terres, lieux et tenements cy après déclairiés, renouvelé par Nous, Jehan Leest, humble abbé de lad. église, en l'an 1506.

PRIMES: JEHAN DAMIENS, pour deux pièces de terre aux terroirs d'Hocquinghen et de Saint-Liennard; l'une de 6 mes. 1/2, tenant vers nord, au chemin d'Hocquinghen, aux *pignons de Robertville*, vers sud, à Jaques Ullart, fils Emond, aux terres Antoine Allent, qui furent à Jacquemart Lucquet, tenues de Jaques Blondel, S^r de Thorbinghen, et à Robert. Le Couvreur, qui fut à Miquelot du Grobus; l'autre, de une mes. aud. terroirs, tenant à Aliamet Le Sueur, qui tient de mons^r de La Conté, à cause de d^{le} Bonne de Gouy, sa femme. . . .

Led. Damiens, nous a vendu sur cesd. terres, 24 s. chacun an, pour partie de la fondation de demoizelle Jenne de Le Mote, en son vivant, femme à Collard Angot, S^r de Wainghetun.

JEHAN BRUSSET, pour deux pièces: la 1^{re}, de un

journal à *Audisque*, sur la *rue du poulain*, devant la maison Adrien de Haffrenghes, nommé *les mazures*, tenant à lui et à Jaquot Toullemonde; la 2^e, à la *Verdevoie*, qui mène de *Boulongne à Montreuil*, tenant aud. Jaquot, à Jehan Bruchart et à Thomas Bruchart, qui tient de maistre Laurent de Haffrengues, et led Laurent le tient, en fief, du Roy.

JEHAN PETIT PAS, pour 2 pièces de terre, l'une de neuf journaux, appelée *Longuebroecq*, tenant au *chemin de Fringhen*, au *rieu Fourquiet*, à Catherine Bellet, qui fut femme à Willaume Bron, sellier, et à présent à Jennenet Tricquet, aussi sellier, à Pierre Le Prevost, qui tient de l'abbaye de Longvillers, à le terre que led. Petit Pas tient de Philippe de Courteville, dem^t à *Parenty*, à Jacquemart de Senicourt, dit de Gains, à Jehan de Courteville, d'*Ecault*, à cause de Manette de Caumoisson, sa femme, et à une terre que led. Petit Pas tient de Pierre Willecocq, à cause de Katherine Lacheré, sa femme. La 2^e, de un journal, aud. terroir et chemin, tenant à Robin de Le Fauch, dit Franchois, à Jacquemart de Senicourt, dit de Gains, qui tient dud. Pierre Willecocq, à cause de sa femme, et à la terre que led. de Le Fauch tient des héritiers Pérus Geulle, et lesd. héritiers, de Antoine de Bernamont.

MAISTRE LAURENS DE HAFFRENGUES, pour 4 journaux en jardin, à *Fringhen*, tenant à Franchoise Le Coustre, à Pierre de Courteville, qui tient de l'hostellerie de Boulogne, à Jehan Le Mangnier, qui tient de Pierre

Guilbault, à Mahieu Varlet, qui tient de Jehan de Rebingues, S^r de Guémy, à cause de d^{ie} Jehenne de Blicque, sa femme, au fief Pierre Willecocq, à cause de demoizelle Katherine Lacheré, sa femme, « *et y a une fontaine aud. gardin, là on prend toute lyawe pour l'église Saint-Estienne, tant pour fons que pour aultre chose.* »

PEROT LAMBERT, pour 2 tenances: la 1^{re} est une mazure de 2 mes. à *Fringhen*, tenant au jardin maistre Laurens de Haffregues, au *chemin de Fringhen à Haffregues*, au fief dud. Pierre Willecocq, à cause de lad. demoiselle Catherine Lacheré, sa femme; la 2^e, de une mesure, gisant à *Fallenbenne*, tenant, vers les dunes, à Jehan Hamyn de Haffregues, à Jehan Petit Pas, qui tient de sire Jehan de Bournoville, chevalier, S^r de La Vallée, à Maroie Le Coustre, d'Outreau, et vers *Ecault*, à Robert de Le Fauch, dit Franchois, qui tient de Jaques Le Gaigneur.

HUGUET LE COUSTRE, pour 3 tenances: 1^o, une mesure et jardin de une demie mesure à *Combauville*, paroisse de S^t-Estienne, tenant au *chemin dud. Combauville à Sammer*, à la mesure de Estienne Fremin, qui tient de mons^r d'Isque, à Jehan de Noyelle, à cause de Ysabelle Mauguelle, sa femme, qui tient de Thomas de Le Wespierre, et led. Thomas, du Roy. 2^o, 3 quarterons; au *rieu poulain*, tenant à Jehan Le Jongleur, à Adrien de Haffregues, à maistre Laurent de Haffregues et à Jacquet Toullemonde. 3^o, un journal, appelé *le grand journal du camp des yeulles*, à *Condette*, assez près de

Combauville, tenant à Catherine Godde, veuve de Estévenet Le Coustre, qui tient de mons^r d'Isque, aux héritiers Jehan Le Seigneur, que occupe Gaultier Godde, comme censier, et à un journal que tient led. Jehan de Noyelle, des héritiers Emond de Le Riviere, et court un ruissel entre deux.

JAQUES DE SÉNICOURT, dit de Gains, pour 2 pièces, dont la 1^{re}, de deux journaux, gisants au *Flapooul*, tenant à Jehan Hamin et autres déjà nommés. La 2^e, à 3 cornes, de une mesure à *Longuenbroecq*, tenant du *chemin de Fringhen au vivier des marines*, à Jehan Petit Pas, et à Pérot Varlet, qui a acheté de Mahieu Varlet.

Obit: Simon, son fils, a relevé. Pierquin, son fils, a relevé le 16 novembre 1517.

JENNET LAMIABLE, fils de défunt Robinet Lamiable, pour 3 pièces au terroir de *Hocquinghen*: 1^o, une mesure nommée *Le Parzelle*, tenant au *chemin d'Hocquinghen à Wainghetun*, à Jehan Remuse, qui fut à Jehan Damiens, nommée *l'abbaye*, tenue de Notre-Dame, à Jehan Le Leu, qui tient de Robert de Berguettes, et l'occupe Emond Le Leu, fils de Jehan Le Leu. 2^o, un journal, anciennement pastich, à présent pré, tenant au pré Huchet Le Sueur, qui tient de Jaques Blondel, S^r de Thorbinghen, vers le *pont de le bricques*, à Robin Le Couvreur, au pré que Jehan Le Mangnier tient de Robert de Berguettes, et au pré Mondin Foeullet, tenu de Jaques Willart. 3^o, un journal, anciennement pastich, à présent pré,

tenant au pré Jehan Le Leu, au pré Jaquet Hervé, qui tient de Jaques Wllart, fils Emond, et au pastich Jehan Damiens, tenu de Nostre-Dame de Boullongne.

Et ces deux dernières, occupe Willaume Le Sueur, dit Motoys.

VINCENT DU LOO, pour une mesure tenant au *chemin d'Ecault à Enguinghen*, et à Jehan du Hamel.

Et est à noter que sur cesp. mesure, le curé y prend le disme, et point sur les aultres terres non tenues de nostre couvent.

Et ceste mesure, solloit tenir jadis en fief de nostre église, Jaques Le Bosquillon, avec les dismes d'oisons pouchins et de laines; et se appeloit anciennement le *fief d'Ostove*; lequel fief, fut par l'achapt que en fit l'abbé Hue du Formanoir, aud. Jaques Le Bosquillon, réuni à la table et demaine de nostre église; pourquoi cœuillons toutes les dismes que led. Bosquillon tenoit en fief.

ROBERT WYART, par achapt de Jacqueline Gadiffer, pour 2 journaux nommés *le Wikène*, tenant au *chemin de Boullongne à Montreuil*, à Jehan Lescuyer, à Jehan Brussart et à Robert Le Cat.

ROBERT LE COUVREUR, dem^t à *Hocquinghen*, pour les rentes qui sont déclarées en la parroisse de Saint-Martin, pour les terres, tant fiefs que cotteries, venant de Miquelot du Grobus.

L'ÉGLISE DE SAINT-LIENNARD, pour 2 journaux, sur le *mont d'Hocquinghen*, sur le *grand monjoie*, tenant à Jehan Liégart, qui jadis fut à Jehan de Le Haie, du Noeufchastel, tenu en fief de notre église, à Jehan Damiens, à mons^r de La Conté, à cause de dame Bonne de Gouy, sa femme, et au *verd chemin*.

Lad. église a baillé pour homme, sire Adrien Damiens, prêtre, fils Jehan.

WYMILLE.

C'est le registre de l'église et abbaye de Saint-Walmer en Boullongne, des rentes et revenus que lad. eglise a droit de prendre chacun an, en la parroisse de Wymille, sur les lieux, manoirs et tenements cy-après declairiés.

L'ÉGLISE DE NOSTRE-DAME EN BOULLONGNE, pour 2 journaux et demie à *Odre*, en la parroisse de *Wymille*, tenant à Gabriel Toussart, à Jehan Broustal, à la *sente qui mène d'Odre à Thelinghetun*, et à la terre dud. Broustal, tenue de Jehan du Bucq.

Et est notre homme vivant et mourant, Jehan Bouchel, merchier.

JEHAN GRAINDOR, pour 5 journaux et demie, nommés la *terre de grand camp*, entre *Wymille* et *Wymereue*, et solloit jadis tenir 10 journaux, comme apparoitra cy après, tenant de deux bouts, à Willemot Noël, qui tient de la *capelle d'Esquincourt*, d'amont à Jehan Troussel, et d'aval à Thoinin Hubbin.

Anthoine Hubbin, dem^t à Wymerrewe, a acquis le droit, de Mahieu Graindor, fils dud. Jehan, lequel Mahieu, releva le 14 février 1522. Et led. Anthoine a payé les droits à l'abbé Jehan de Bacouël, le 24 novembre 1540. Franchois de Hubbin, son fils, a relevé le 23 février 1558.

JEHAN TROUSSEL, pour 4 journaux et demie, contrepartie de la pièce ci-dessus, tenant aud. Willemot Noël.

MAHIEU GRAINDOR, pour la moitié de 14 journaux, au terroir de *Larrowville*, audessus de *Pas de gay*, à usage de riez, appelés vulgairement les *riez de St-Sammer*, tenant d'aval à Jaquet de Le Warenne, S^r d'Hobengue, d'amont aux terres dud. Jacquet, nommées *le baillage*, tenues de mons^r de Fienles, de sud au *chemin qui mène au Pas-de-gay* et à *Wacquinghen*, et aux terres dud. Mahieu, tenues de *Souverain-Moullin*.

Obiit. Antoinette, sa fille, releva le 6 avril 1512, après Pasques.

JAQUET DE LE WARENNE, S^r de Hobengues, pour l'autre moitié des 14 journaux, à l'encontre dud. Graindor.

Obiit. Adrienne, sa fille, releva le 11 mai 1523.

Nota que de ces 4 pièces, que tenaient Jehan Graindor, Jehan Troussel, Mahieu Graindor et Jaquet de Le Warenne, nous en devons à la fille sire Charles de Saveuses 6 d. p. à la St-Michel, mais n'en devons pas de relief, et avons droit de relief de nos tenans, comme appert par une lettre en la trésorie scellée de une croix anchrée, qui sont les armes, en cire verte et fil de soie, données par un nommé Jakèmes de Hiest, en l'an 1305, et aussi

en fait mention un viel registre en parchemin, sur les noms de Jehan ly Merchier, Jehenne de Racuel et Jehennot Poitevin, et la lettre que nous avons, a tenu et lu, Pierre de Beugny, receveur de lad. demoiselle, et à présent de sa fille, et Charles de Halluyn, à cause de la tutelle, et de nous, en a reçu le double de lad. lettre, le 8 juillet 1508; témoing son seing manuel, cy mis en la présence de maistre Leurens de Haffrengues. Signé : DE BEUGNY : *Moy, Leurens de Haffrengues, ai esté à ce présent.* Signé : L. DE HAFRENGUES.

JEHAN LE LATTEUR, fillc de défunte Jehenne Le Moisine, pour une mesure à *Memont*, tenant vers *Boulongne*, à Loiet Troussel, neveu de Mangot Sauvage, qu'occupe Jehan Brachet, à une terre qui fut à Tassan Sauvage, d'amont aux héritiers Augustin Robart, dit Fernagu, et à la terre Henry Le Latteur, tenue de Anthoine de Bernamont.

WILLAME MAILLOT, pour un journal au terroir d'*Ovringhen*, tenant à 4 mes. que led. Willame tient du mareschal du Boullenois, à Henry Le Latteur et à Chastellet Troussel.

PIERRE ESTOUPPRY, pour une demie mesure à *Ovringhen-lès-Lissebourne*, vers *la Poterie*, tenant à Henry Le Latteur, qui tient du S^r d'Ovringhen, à la terre Jehan de Latte, qui fut à Bertrand des Camps, à Tassin et Daviot du Four, héritiers de Hennequin du Four, qui tiennent de Nicolas du Moullin, mareschal de Boullenois.

GABRIEL TOUSSENS, pour deux pièces: la 1^{re}, de demi journal de pré, en la vallée de *Thelinghetun*, allant au moulin *Wybert*, tenant au pré Jehan Broustal, qu'il solloit tenir de Walquin Roussel, au pré Mahieu Toussens, tenu de l'hostellerie de Boullongne, et au pré qui fut à Bétris Audent, à présent à Aliame Le Taintellier, tenu de l'église Notre-Dame de Boulogne. La 2^e, de demi journal, sous *la marlière Remond*, tenant à Jehan de Le Croix, dit Tintin Hucerre.

JEHAN DE LE CROIX, dit Tintin Hucherre, pour 3 tenances: la 1^{re}, de 2 journaux et demie, appelée *Godelinbroech*, à *Thelinghetun*, tenant à une terre dud. Jehan, jadis tenue de Thomas de Thelinghetun, et *est à manière d'escu*. La 2^e, de un journal, appelé aussi *Godelinbroech*, tenant à Colin Graindor, au lieu de *Godelinbroech*, et au pré de Jehan de Le Croix, jadis tenu de Jehan de Fressencourt, et à présent de l'église notre. La 3^e, de deux journaux, appelée *Escarpenesse*, à *Thelinghetun*, tenant à Mahieu de Moison, jadis tenue de Robert de Sains, au *chemin du moulin Wybert au pont de Wimereue*, et à Mahieu de Moison, à cause de Jehenne Petileux, sa femme.

LED. JEHAN DE LE CROIX, pour 5 quartrons, à *Thelinghetun* et *Godelinbroech*, tenant aux terres dud. Jehan, tenues des hoirs de Thomas de Thelinghetun, et de l'hospital de Boulogne, à Binet Toussens et à Mahieu de Moison, à cause de sad. femme

LED. JEHAN DE LE CROIX, pour 2 pièces, l'un de un journal, sur la hodde du *Lencq*, tenant à Binet Toussens, à Aliamet Le Taintellier, qui tient de mons^r de Rabodengues, et au *chemin de Thelinghetun à Wymereue*. L'autre, de un journal de 16 verges, tenant à Collin Graindor, au *chemin d'Odre à Wymereue*, et à Jehan du Hamel. Led. Jehan de Le Croix, achetta ces terres à Adenet Remond, comme est mis au viel registre des reliefs, le 18 novembre 1477, en la seconde mairie de Sire Jaques Le Marchant. Partie de ces six pièces, de Jehan de Le Croix, sont mis depuis son trespas, pour la fondation de feu Jehan Leest, père de nous, abbé, le 6 mai 1506.

COLLIN GRAINDOR, pour 5 tenances; la 1^{re}, de un journal, derrière les *courtils de Thelinghetun*, vers *Honvault*, tenant au *chemin de Thelinghetun à Honvault*, et à Mahieu de Moison, à cause de Jehenne Petitleux, sa femme; la 2^e, de demi journal, que tint jadis Willaume Toussens, tenant à Marquet Toussens, qui tient à mons^r de La Vallée, et à la *voie Flamengue, qui mène d'Odre au pont de Wymereue*. La 3^e, un journal *escarssement*, tenant à Jehan Boidart, à cause de Katherine de Hardenus, sa femme, fille de Willay Hardenus, que a tenu Jehan Le Devin, et à présent la tient Gabriel Toussens, dit Boidurt, à Marquet Toussens, qui tient de Jaques Le Gaigneur, et défunt Robert Le Gaigneur, l'achetta des héritiers de Jacquemart Noiret, dit Taintellier. La 4^e, de demi journal de pré, en la *vallée des prés de Thelinghetun*, tenant à Mahieu Moison, qui tient de Jaques Le Gaigneur,

et led. Jaques, de madame Deule, à Jehan de Broustal, qui fut à Walquin Roussel, et aux prés de Jehan de Le Croix, dit Tintin Hucherre, qui furent à Adenet Remond. La 5^e est un journal, tenant à la terre de Marquet Toussent, qui fut jadis tenue de Thomas d'Odre.

ANTOINE FAILLOLE, dit de Boininghes, pour 4 journaux, séants au *Heth*, tenant à Hennequin Le Lievre, qui tient de Baudechon Framery, et led. Baudechon, du S^r de Langastre, à la terre du Heth, que tient Jehan Faillolle, dit de Boininghes, dud. S^r de Langastre, *au chemin de Pas-de-gay à Wacquinghen*, à une terre qui fut à Andrieu de Cluses. Et fut cette terre à Pierre Fisseu.

JEHAN FRANQUELIN, pour 5 quartrons à Wymille, sur la *voie Flamengue*, dont une mesure de pré derrière *le Potterie*, nommé le *prey pourcel*, en allant de *Le Potterie à Wymereue*, tenant au pré Pérot Sauvage, de Menendalle, aud. *chemin nommé la voie Flamengue*, à Motan Varlet, à cause de sa femme, fille à Tachon Sauvage, au pré qui fut à Jehan Lallier, cordonnier à *Wymille*, et à présent, à Collette Lallier, veuve de Anselot Baudel.

Est à noter que l'abbé Pierre Face, achetta partie de la rente de Antoine Le Gaigneur, et de Bonnet, son fils.

LED. JEHAN FRANQUELIN, pour une mesure et jardin, de un journal, à la *Potterie*, sur la *voie de Boulongne à Wymille*, entre cette voie et celle de *La Potterie à Honvault*, tenant à la fontaine qui est dans la rue, et à un courtil,

tenu de mons^r de S^t-Pol. Et pour un quartron, nommé *le rieu o bort*, au même lieu.

JEHAN BRODOUL, pelletier, à Boulogne, et Jehan Framery, dit Caron, meunier à *Le Ratterie*, chacun pour moitié, héritiers de Jehenne Le Seigneur, pour un journal, sur *Billauville*, tenant à Pierre Framery, dit Ducquet, à Jehan Thorel, qui tient de Motin de Quéhen, à Jehan Le Parmentier, qui tient de Jenneton de Mieurre, héritière de défunt Collard Angot, et au *chemin de Boulongne à Wymille*.

LESD. BRODOUL ET FRAMERY, pour 2 journaux, entre les *prés cornu* et le *moulin de Le Ratterie*, tenant, vers *Roupembercq*, à Jehennenet Roche, héritier de Colline Viellarde, sa grand'mère, qui tient de madame Deule, à Jehan Framery, dit Caron, qui tient de Alixandre de Lozenbronne, et led. Alixandre, de l'église S^t-Nicolay, et cette terre, en manière d'escu, touche à une fontaine qui tient au *prés cornu*.

PIERRE DE HÉMONT, S^r de Dalles, pour 3 quarterons, tenant aux terres dud. Pierre, que tient Pérot de Lobel, nommées terres de la cote de *Billauville*, à Jehan Framery, dit Caron, qui tient de Alixandre de Lozenbronne, et court la rivierre, entre lad. cote et la terre dud. Jehan Framery.

Et cette terre, tient Perot de Lobel, et du depuis Jehan de Bonninghes, dit Faillolle. — D^{le} Clarette de Senlecque, substituée à d^{le} Margueritte de

Hémont, sa mère, ayant droit de de
Hémont, son frère et héritier, en cette partie dud.
Pierre de Hémont, S^r de Dalles, a payé les droits,
le 24 janvier 1559. — Mons^r de Campaigne, escuier,
S^r d'Isquemu. — A présent (vers 1750), m^r Fon-
taine, receveur des traites.

THOMAS LE CAMUS, fils de Marque Séne, pour 2 pièces
de terre : La 1^{re}, de un journal, sous *Olinghetun*, vers
Wymille, tenant à d^{lle} Philippotte Le Grant, à une terre
que led. Thomas tient du S^r de Souverain-Moulin, à
une carrière que Jaquet Warnier tient dud. S^r, et à
Walquin Maquart. La 2^e, de demi journal, tenant à une
terre que led. Thomas tient de Andrieu du Rosel, et
led. Andrieu la tient en fief de d^{lle} Philippotte Le Grant,
à Jaquet Warnier et à Jaquet Deudin.

PÉROT SAUVAGE, pour 7 journaux, au *buisson du Broecq*,
tenant à Jacotin de Cluses, fils de Andrieu, au *chemin de*
Ménendale à Letrethun, et à Jehan de Boninghes. —
Jacqueline Sauvage, sa fille, femme à Marissal, a relevé.
A laquelle Adrienne Marissal, sa fille, femme à Walquin
de Latre, a succédé.

1750, m^r de Guémy.

LE CARITÉ SAINT-BETHREMIEU, fondée en notre
église, et Martin du Crocq, pour deux tenances : La 1^{re},
de deux journaux, à *Audenacre*, tenant vers *Ruppembercq*,
à une *sente qui mène de Audenacre à Cluses*, au jardin
Jehan Çaillette, qui fut à Fremin du Hil, qu'occupent
Johannes Quarré et Jehan du Crocq, à la *rue d'Aude-*

nacre à Boulongne et à Martin du Crocq. La 2^e, à Audenacre, appelée la terre du plet, tenant à Jehan Varlet, qu'il tient de Jaques Le Gaigneur, orphèvre, à Jehan Fontaine, à Perin Le Bacre, au chemin de Ruppembercq, et à la terre que Pierre Rougegrès tient de mons^r de Bellebronne.

LED. MARTIN DU CROCC, pour 3 quarterons, à *Cluses*, tenant à la terre de Johannes Quarré, qui fut à la d^{ie} de Cluses (Croustes), tenue de mons^r de Capres, à la terre de Pierre Rougegrez, tenue en fief de mons^r de Bellebronne, audessus d'une terre dud. Martin, tenue des héritiers Mahieu de Hupplande, au *chemin de Cluses à Ruppembercq*, et au *rieu de Cluses*.

WILLAME WARNIER, pour un journal, au *pont de Menendalle*, tenant à la terre dud. Warnier, qui fut à Notois Édouard, tenue de dame Jehenne de Sempy, nommée *La Croeuse*, à Walquin Garlet, à Collin Gillon, et à la terre dud. Warnier, tenue des héritiers de Loys de Le Warenne.

LED. WILLAME WARNIER, pour 2 journaux, audessus du *pont de Mordalle*, tenant à Collin Gillon de Hacquinghen, qui tient en fief de mons^r de Bellebronne, à une terre donnée par Leurens de Le Croix à Robin Deudin, son neveu, tenue de m^r de St-Pol, à une terre Collin Gillon, jadis tenue de Leurens de Bédouastre, et à présent, de Wallerand de Cluses, à la terre nommée *le hault fossé*, que tient Walquin Naquart, et au *chemin d'Olinghetun à Wymille*.

JÀQUET WARNIER, son fils aîné, a relevé ces terres le 30 janvier 1523. Robert Warnier, son fils et héritier, a relevé le 13 juin 1551.

JEHAN FRAMERY, dem^t à Boulogne, au lieu de Wyart Oeullet, dit Croquet, pour 2 journaux, audessus de *Wymille*, à *Floquembourgne*, tenant à Willaume Warnier, qui tient de S^t-Pol, et à Jehan Troussel, qui tient de Souverain-Moullin.

Collin Warnier, fils puiné dud. Willaume, a relevé le 27 février 1527. Jehan Warnier, fils dud. Collin, a relevé le 3 décembre 1525.

DAVID DE GOUY, à cause de demoiselle Ysabel de Crepioeul, sa femme, pour un manoir et appartenances de 4 journaux, avec 11 journaux aux camps, appelés *la Vallée*, à *Olinghetun*, derrière la maison Gamot Baron, qui tient de Collin du Puch, tenant à Walquin Grandsire, qui tient du S^r de Souverain-Moullin, et anciennement de messire Lyonnel de Fienles, au *chemin d'Olinghetun à Maninghen*, et vers la rivierre, aud. Gamot Baron, à la terre Perot Baudel, appelée *la couture*, à Walquin Naquart, et au *chemin d'Olinghetun à la rivierre*. Et tiennent les 4 journaux, Linor Grandsire et Peronne Bustel, sa grand^e mère, et les 11 journaux, Perot (Thomas) Baudel.

Le 23 juillet 1518, releva ces terres Jehan de Gouy, S^r de Esquinegatte, par le trespas de Adrien, son frère, et le 18 juillet 1526, releva Marie de Gouy, par le trespas dud. Jehan de Gouy, son père.

PERRIN LE BACRE, 1^o, pour un journal à *Billauville*, tenant au pré cornu, que tient led. Périn de mons^r de Rabodenghes, à Pierre Rougegrez, anciennement Pierre Le Tellier; 2^o, 4 journaux 1/2 à *Rouppembercq*, tenant à Jaquet Deudin et à Loiet du Bucq.

Mahieu Le Bacre. — M^r Louis Fontaine de Rouppembercq, 1752. — Jehan de Guisnes, 1752.

COLLIN WALLET, fils de défunt Chastellet Wallet, pour une mazure de un journal à *Rouppembercq*, tenant à Jaquet Gillon, à qui succéda Jehan Gillon, prestre, qui tient de mons^r de Bellebronne, à Jehan Garlet, fils Walquin, à Jaquet Deudin, et au *chemin d'Olinghetun à Boulongne*.

Et cette terre tient Perot Le Vasseur, dud. Collin Wallet.

LED. COLLIN WALLET, pour 2 journaux, au *petit Rouppembercq*, tenant aux terres qu'il tient du S^r de Bernieulles, à Jaquet Deudin, qui tient de madame Deule.

JAQUET DEUDIN, fils Jehan Deudin, pour 7 tenances : La 1^{re} est une maison et dépendances, de 2 journaux, à *Rouppembercq*, où led. Jehan alla de vie à trépas, qui jadis, fut à Laurent Cenelle, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, à une terre que led. Deudin, tient de Wallerand du Moullin, S^r d'Athin, à une autre qu'il tient, en fief, de mons^r de Bellebronne, à Pierre Rougegrès. — La 2^e, 4 journaux appelés *Le Planque*,

audessous d'*Olinghetun*, vers *Rouppembercq*, tenant à Walquin Naquart, à Jaquet Warnier, qui tient de mons^r de Rabodengues, au *chemin de Rouppembercq à Olinghetun*, et à *la marlière* de Mahieu du Puch. — La 3^e, de 2 journaux 1/2, appelée *le Regnel*, à Thomas Le Camus, fils Magueritte Séné, qui tient du S^r de Souverain-Moullin, et à une autre terre, que led. Le Camus tient, en fief, de d^{le} Philippotte Le Grant. — La 4^e est une mesure 1/2, appelée *Longuevoie*, à *Rouppembercq*, tenue de dame Jehenne de Sempy, acquise par icelle dame, au S^r de Bainghetun, à Jennenet Roche, à cause de Colline Viellarde, sa grand'mère, et autres déjà nommés. — La 5^e est un demi journal, sur le *mont de Ventecul*, tenant à Perrin Le Bacre, à Jehan Nourrice ou Jehan Loelle, dit Faquenet, et au *chemin de Rouppembercq à Boulongne*. — La 6^e est un demi quarteron à *Cluses*, tenant à Jaquet et Lois du Hamel, qui tient une mesure, nommée *la terre du Lièvre*, de Raul de Bernieulles, — La 7^e est un journal à *Le Planque*, moitié de 2 journaux, dont Collin du Puch tient l'autre moitié, au *chemin d'Olinghetun à Rouppembercq*.

LED. JAQUET DEUDIN, pour un jardin de un journal, qui jadis, fut mazure, à *Rouppembercq*, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, à des mazures de Pierre Rougegrès, qui furent jadis à Leurence de Lyane, femme Ansel Roussel, à Henry Fortin, qu'il tenoit de Jehenne Guemas.

LED. JAQUET DEUDIN, pour: 1^e, deux masures à

Rouppembercq, contenant ensemble 3 quarterons, tenant de divers côtés à Pierre Rougegrès. 2°, 2 journaux au *mont Cazier*, qui furent à Gille Bouchel, grande ante dud. Jaquet, tenant au *chemin du bos l'abbé à Wymille*, tenant aux terres dud. Deudin et à Pierre Rougegrès.

MINON LE VASSEUR, pour 2 journaux, sur le *mont Le Cocq*, tenant au *chemin du pont du Hill à Rouppembercq*, à Mahieu du Puch, et aux terres que jaquet le Vasseur tient de l'hostellerie de Boulongne, et du S^r de Rabodengues.

JEHAN NOURRICE, pour 3 pièces de terre, sur le *mont de Ventecul*, tenant à Mahieu du Puch, aux *broeux* Perrin Le Bacre, à Jaquet Deudin, Pierre Rougegrès et Jehan Garlet.

Jehan Nourriche, fils dud. Jehan, a relevé à l'abbé Leest, le 16 février 1503. Robert Nourrice, fils de Jehan, a relevé en 1542. Auquel Robert, Toinette Nourrice, sa fille, femme de Mahieu Pont, du *Portel*, a relevé le 5 octobre 1558.

JAQUES DE SAINCTE-AUDEGONDE, Seigneur de Rabodengues, pour une mesure au *buisson de Herlengues*, près le *chemin des mangniers*, assez près de *Biaurepair*, tenant de sud, au *grand chemin de Boulongne à Wymille*, allencontre d'une pièce de terre que Collin Quarré solloit tenir de Collard Angot, à présent tenue de notre église, à cause de la fondation d'une messe, chaque vendredy, pour led. Collard Angot, le chemin entre deux, à Jehan

Quarré, frère dud. Collin, qui tient de Jaquemart Le Cat, à Tinet Varlet, fils Motan Varlet, et au *chemin de Boullembecq à Thelingshetun*.

Et cette pièce de terre, tient Pierre Guilbaut, S^r de Tornes, dud. S^r de Rabodengues.

Nota : que nous achettasmes en 1506, dud. S^r de Rabodengues, les 36 s. p. que lui devoit led. Pierre Guilbaut, des deniers baillés pour acheter rente, pour la fondation, chaque samedi de l'an, pour demoiselle Jehenne de Le Motte, deuxiesme femme dud. Collard Angot, et l'achettames au denier seize, mais ne payasmes que 31 francs.

ANDRIEU DU ROZEL, pour 5 pièces de terre, dont 3 furent jadis à Jehennot Gillon, et les 2 autres, de demi journal, sont sous le nom de Tassette Baron, et toutes ces pièces, à présent, n'en font qu'une, qui fut à Willame d'Atthinghen, que Collard Rougegrès donna en mariage à Marguerite du Pont, sa nièce, quand elle espousa led. Andrieu du Rozel; lesd. terres tenant à des personnes déjà nommées.

LED. ANDRIEU DU ROZEL tient encore une mesure des terres que solloit tenir de notre église, Willame d'Atthinghen; maintenant les tiennent Jaques LeGaigneur, orphèvre, et Pierre Rougegrès. Elle git à *Harquinghen* et tient à Collin Gillon, qui tient du S^r d'Athin, au pastich que led. Collin tient de Jehan Loeulle, dit Faucquet.

Et ces terres tient led. Collin Gillon, à rente dud. Andrieu du Rozel.

COLLIN GILLON, fils de défunt Jehan Gillon, *aliàs* Chastelet, pour 5 pièces de terre : La 1^{re}, de 2 journaux, fut à Jehennet Gillon, et gît au *marès*, tenant aux terres que led. Collin tient de Wallerand du Moulin, S^r d'Athin, et de Wallerand de Cluses, à celle que Jaquet Deudin tient de mons^r de Manneville, à celle que led. Collin tient de mons^r de Bellebronne, et à la terre que Walquin Naquart tient de notre église, appelée le *haut fossé*. — La 2^e, de une mesure, à, tenant à Jennenet Roche, et aux terres dud. Collin, tenues de Wallerand de Cluses, de notre église et de Notre-Dame de Boulongne. — La 3^e, de un journal au *marès*, tenant aux autres terres dud. Collin. — La 4^e, tenant aux terres dud. Collin, qu'il tient de Wallerand de Cluses, à Thomas Le Camus, fils Margueritte Sène, à Willemot de La Croix, qui tient de mons^r de Fiennes, et au *chemin de Rouppembercq à Wymille*. — La 5^e, de 3 quartrons, aux *mares de Hacquinghen*, et aux autres terres dud. Collin, tenues desd. seigneurs.

LED. COLLIN GILLON, pour 2 mes. 24 verges, au-dessus de *Billauville*, nommées *le Sieuel*, tenant à Pierre Rougegrès, à Jennenet Roche, vers le Bos.

Nota: Que Jehan Garlet, solloit tenir cette pièce de terre de Fremin du Hill, qui la tenoit de notre église, en l'an 1469. Le 3 avril, que l'abbé Pierre Fache achetta les droits dud. Fremyn.

LED. COLLIN GILLON tient encore un quartron de pré à *Hacquinghen*, tenant à Wallerand du Moullin, à la terre Robert de Senlecque, que tient led. Collin.

Et est à noter que lad. terre fut à Willame d'Atthinghen, et que Jehan Gillon, dit Chastellet, père dud. Collin, l'achetta en 1480, à Jehan d'Attinghen, *aliàs* Tienfort, fils dud. Willame. Jaques Le Gaigneur, fils de demyselle Jehenne d'Athinghen, fille dud. Willame, neveu dud. Jehan d'Athinghen, dit Tienfort, lequel, avant son trespas, vendit tout ce qu'il tenoit de notre église, à Pierre Rougegrès.

PIERRE ROUGEGRÈS, héritier de deffunte Laurence Osmont, dit Fortin, sa mère, pour 5 tenances, qui jadis furent à Henry Fortin, dit Osmont. La 1^{re}, de une mesure, au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, tenant à une pièce, que led. Pierre tient en fief de Wallerand du Moullin, à cause de la seigneurie d'Olinghetun, à une mesure, à présent édifiée, où demeure Mahieu Rougegrès, fils dud. Pierre, et à Jennenet Roche, qui tient des héritiers de Raul de Bernieulles. La 2^e, de 2 journaux, à *Rouppembercq*, tenant aud. Jennenet Roche, à une terre qui fut à Leurence de Liane, et depuis à Willaume d'Athinghen, que tiennent de notre église led. Pierre, et Jaques Le Gaigneur, orphèvre, La 3^e est une mesure entre *Rouppembercq* et *Wymille*, tenant de nord au *chemin d'Olinghetun à Wymille*, à Jaquet Warnier, qui tient du S^r de Bainghetun, à Thomas Le Camus, qui tient de Jehan Leest, de Boulongne, et aud. Jaques Warnier. — La 4^e, de une mesure, sur le *mont Fortin*, au lès vers *Cluses*, tenant à Mynon Le Vasseur, à Mahieu du Puch, qui tient de mons^r du Héloy, et dont le fils a vendu à Collin Gillon. —

La 5^e, de demi journal, entre *Cluses* et *l'enclos Fortin*, à Pierre Rougegrès, qui tient de Pierre Willecocq, à cause de demoiselle Katherine Lacheré, sa femme, à Collin Wallet et à Jaquet Deudin.

LED. PIERRE ROUGEGRÈS, pour une mazure, à présent amasée de granges, estables; contenant 2 journaux, à *Rouppembercq*, sur le *chemin de Rouppembercq à Wymille*, tenant à un pré et abreuvoir, que led. Pierre tient en fief de Wallerand du Moullin, S^r d'Athin, et à Jaquet Deudin.

JAQUES LE GAIGNEUR, orphèvre, dem^t à *Boullongne*, et Pierre Rougegrès, chacun pour moitié, pour plusieurs tenances qui furent à Willame d'Athinghen, et, depuis, à Jehan d'Athinghen, et à demyselle Jehenne, sa sœur, mère dud. Jacques Le Gaigneur, desquels la déclaration s'ensieut: 1^o, une mazure de 2 journaux, à *Hacquiringhen*, qui fut jadis à Pierre Le Tellier, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, aux terres tenues du S^r de Bainghetun, à nous et à Collin Gilbon. 2^o, 2 journaux et demi, appelés *le mont deseure Hiquelo*, tenant aux terres Jehan Nourrice, jadis tenues de Coppin de Reclinghen, à Collin Gillon et à Pierre Rougegrès, qui tient de mons^r de Rabodenghes. 3^o, une mesure et demie sous *Hacquiringhen*, devers Audenacre, tenant à la fontaine Guissenat, à *Hacquiringhen*, à Noël Varlet, et aux terres tenues de Jehan Fontaine, caucheteur. 4^o, une mesure, sous le *Fiental*, appelée le *Sinel*, à *Hacquiringhen*, devers le moulin de *Le Ratterie*, tenant à Perrin Le Bacre, au lieu des ayant-droits de Fremin du Hil, à la terre que Collin Gillon tient de Pierre de Millenbronne.....

5°, une mesure à *Hacquinghen*, tenant aux terres que Collin Gillon tient de Wallerand du Moulin, S^r d'Athin et de Londefort, et de Jehan Loeulle, dit Facquenet.
6°, un journal, à *Billauville*, tenu de Pierre de Hémond, S^r de Dalles, qui fut à Émond de Brimeu, tenant aux terres que Pierre Rougegrès tient de mons^r de Manneville, et à une fontaine, près de la terre dud. S^r de Dalles.

Ce journal est dans une pièce de 4 mesures, tant terres que près, et du Fortmanoir les occupe, en 1558.

7°, un autre tenement qui, jadis, fut à Ansel Roussel, et depuis, à Perrin du Four, de une mesure de terre, jadis mazure à *Rouppembercq*, tenant au *chemin de Rouppembercq* à *Wymille*, à la terre que Jaquet Deudin, tient de madame de *Biaupro* (sic), à la terre Jehan Garlet, qu'on solloit appeler le *Quinnemère*, tenue de mons^r de Bellebronne. . . . 8°, 2 journaux à *Rouppembercq*, tenant aud. chemin, à Loys Varlet et à Mahieu du Puch, qui tient de mons^r de Héloy, nommé Jehan des Marquès.

Jehan du Puch, fils dud. Mahieu, a vendu cette terre en l'an 1511, à Collin Gillon.

9°, 3 quarterons, sur le *mont de Ventecul*, tenant à Jehan Le Bacre, qui tient de Jehan Fontaine, drappier, et led. Fontaine, du S^r de Bainghetun, au *chemin de Rouppembercq* à *Boulongne*, à un pastich qui fut à Morlet du Bucq, et au *chemin de Rouppembercq* à *Audenacre*.

Led. du Formanoir tient ces terres en 1558.

10°, une mesure, au terroir *des planques*, tenant à Collin du Puch, à Willaume Warnier, et autres déjà nommés.

Cette terre a été achetée par Chastelet Deudin, à Belline du Puch.

11°, 3 quarterons auxd. *Planques*, tenant à la terre que Collin du Puch tient de madame Denne, et à une terre que led. Jehan Roche, héritier de Colline Viellard, sa grand'mère, tient des héritiers Raul de Bernieulles. 12°, un journal, gisant à *Le Planque*, tenant à une terre de Willaume Warnier, qui fut à Bart Édouard, tenue du S^r de Londefort et d'Athin. 13°, la moitié de 3 quarterons d'enclos, à *Rouppembercq*, dont Jaquet Deudin tient l'autre moitié, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, à la terre appelée *le Quennemère* Garlet. 14°, 5 journaux, qui furent à Leurence de Lyawe, et depuis, à Pierre du Four, son fils, qui sont un enclos, où demeure Mahieu Rougegrès, fils aîné dud. Pierre, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, et.; demi journal à *Rouppembercq*, derrière *Olinghetun*, tenant au pré que Jaquet Deudin tient du S^r de Grand Moulin, et aud. chemin.; un demi journal au même lieu, tenant à le mazure que Jehan Roche tient des hoirs Raul de Bernieulles.; deux journaux à la *haye gelée*, tenant à Guilbin de Le Croix, qui tient de Mahieu Rougegrès, à cause de Boidine Nacquart, sa femme, et de mons^r de S^t-Pol, parmi laquelle passe le *chemin d'Olincthun à Wymille*, à Thomas Le Camus, qui tient de Jehan Leest.; et un journal, audessus du *pont d'Audenacre*,

tenant, vers *Cluses*, au *chemin de Rouppembercq aud pont*, à Johânes Carré, qui fut à Jehan Loeulle, dit Faingnet. 15°, 13 pièces de terre, qui jadis furent à Thomassin Roussel, et depuis, à Anssel du Four et à Pierre, son fils; la 1^{re} est une mazure de un journal à *Hacquiringhen*. La 2°, de 3 quartiers, aud lieu. La 3°, de 2 journaux, nommés anciennement *la Causture* et, à présent, *Longuevoie*, tenant à Périn Le Bacre, qui tient des ayant-cause de Fremyn du Hil. . . . La 4°, de 2 journaux, audessus du *broecq Ségin*, tenant à Mahieu du Puch, qui tient de m^r du Héloy.

Jehan de Bonningues, dit Failloeu, les occupe et tient à louage.

La 5°, de 4 journaux gisant à *Hyquello*, aliàs *les hoilles*, tenant au *chemin d'Hacquiringhen à Wymille*, à le *fontaine Hyquello*, à une terre tenue de demoizelle Jehenne de Sempy, femme de mons^r de Hourrecq.

Du Fourmanoir les occupe en 1558.

La 6° est un pré de demi journal, à *Hacquiringhen*, au *marès*, tenant à Wallerand du Moullin et à la terre que tient Collin Gillon, de Robert de Senlecque. La 7° est un demi journal, appelé *le Clayet*, tenant à Pérot de Lobbel, qui tient de Pierre de Hémont, S^r de Dalles. . . La 8° est un journal, sous *l'enclos Fortin*, tenant à des accottants déjà nommés. La 9° est une mesure à *Hacquiringhen*, sur le *chemin d'Hacquiringhen à Wymille*, tenant à. . . . La 10°, de 3 quarterons, à *Hacquiringhen*, tenant aud. chemin, à une terre qui fut à Willame d'Athinghen, tenue de mons^r de Bainghetun, La 11° est de 3

journaux un quarteron, que tint jadis Richard Monnin, gist à *Hacquiringhen*, tenant à une terre, qui fut à Tassette Baron, et que Collin Gillon tient de Andrieu du Rosel. La 12^e est de demi journal à labour, tenant au *chemin d'Hacquiringhen à Wymille*, à Thomas Le Camus, à Collin Gillon, fut jadis à Hennotin Gillon. . . . La 13^e est comprise dans la 4^e.

Sur toutes ces terres que tenoient ceux du Puch, de Jaques Le Gaigneur, orphèvre, et led. Le Gaigneur de nous, a achetté défunt Jaques Cathore, une rente de 40 s. p. suivant notre registre aux reliefs de 1475. Colinet Cathore, son fils, la releva le 12 aout 1483, *comme appert* aud. registre.

Suivent les copies de quelques actes, dont voici le résumé :

13 Janvier 1457. LETTRES DE HUE, par la permission divine, humble abbé de l'église et abbaye de St-Wlmer en Boullongne, par lesquelles il laisse à rente annuelle à Andry du Rozel, brasseur, dem^t à *Hacquiringhen*, et ses hoirs, une mazure nommée *Hacquiringhen*, où il y a une fontaine qu'il pourra enclore avec lad. pasture, contenant 3 quarterons de terre, tenant à la terre de Jehan du Moullin, au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, à la terre que Chastel de Cluses tient de l'abbaye, et à la terre de Charles de Saveuzes; et un journal de terre près lad. mazure, et du tenement Collard Rougegrès, tenant aud. Jehan du Moullin, et à Bétris Wasseline; moyennant 23 s. p. de rente, et 4 livres à payer dans l'espace de 2 ou 2 ans, à partir du jour des présentes. Auxquelles

lettres, il a fait mettre les sceaux de lui abbé et convent.

Nota. La copie du baillement fait par Andrieu du Rozel à Chastellet Gillon, est deux feuilles cy-après.

S'EN SUIT LA DÉCLARATION de 3 journaux appartenant à Jehan Roche, héritier de Colline Viellarde, sa grand' mère que tient Pierre Rougegrès par eschange, pour autres trois journaux, qu'il tient de notre église: un journal à *Rouppembercq*, tenant à Jehan Deudin, à Jehan Garlet, fils Walquin, aud. Rougegrès, qui tient en fief de la seigneurie d'Olinghetun. Un journal sur le *mont Hicuelo*, tenant au *chemin de Rouppembercq à Wymille*, et aud. Rougegrès, qui acquit de Maroie Nourrice. Un journal sous le *mont Hilrelo*, tenant à Collin Gillon, qui a acheté de Maroie Nourrice.

S'EN SUIT LA COPIE D'UN ENROLLEMENT, appartenant à Jaques Le Gaigneur, orphèvre, pour les terres qui furent, jadis, tenues de Jaques Vinet, et à présent les tient led. Le Gaigneur, de d^{lle} Philippotte Le Grant.

EN LA PREMIÈRE MAIRIE, SIRE JEHAN MARCHANT, Willame d'Athinghen acquit à Perrin du Four: *primes*: 4 journaux au terroir d'*Audenacre*, en une pièce, tenant au pré que led. Perrin tient des religieux, abbé et convent de St-Wlmer, au pré Jehan Hardews, qu'il tient des religieux de Nostre-Dame; lesquels 4 journaux sont tenus de Jaques Vinet, escuier, pour 16 s. p. de rente; à la terre Pierre Viellard, tenue de Hottry de Londefort; à la terre demiselle Maroie de Le Porte; et à la terre

que led. Perrin, tient desd. religieux de St-Saumer. Led. enrollement daté du 4 mai 1431.

NOULLIN VARLET tient dud. Le Gaigneur mesure de terre, tenue de nous. Il en tient 5 à 6 journaux tenus foncièrement de maistre Nicolle de Marle, tenant, le tout, à Perrin et Pérot Le Bacre, et aud. Rougegrès. Il en tient encore 4 journaux, tenus foncièrement de madame Deule, séant auprès du *pont d'Audenacre*, tenant à Martin du Crocq, à Perrin Le Bacre, à Mahieu Rougegrès et à Pérot Le Bacre.

S'EN SUIV LA COPIE DU BAILLEMENT fait par Andrieu du Rozel à Chastelet Gyllon.

10 février 1477. LETTRES DE GUY GUILBAUT, escuier, bailly de vénérables et discrettes personnes, messieurs les relligieux, abbé et convent de l'église mons^r Saint-Wlmer en Boullongne. En la présence de Jaques Meurisse, desservant, pour Wallerand de Fiennes, et Jehan Paul, desservant, pour Jehan Le Gaigneur, hommes jugeans, en la cour dud. bailly de lad. église. Comparurent en leurs personnes: Chastelet Gyllon, d'une part, et Andrieu du Rozel, d'autre part, demeurans en la parroisse de Wymille. . . . Led. Chastellet prend à rente annuelle et héritable dud. du Rozel, un manoir édifié et amazé, séant à *Hacquiringhen*, terroir de *Rouppembercq*, contenant 2 mes. 1/2 et un demy quarteron, tenu le demi quarteron, de Souverain-Moullin, tenant à Robert de Senlecque, au *flégard qui mène de*

Rouppembercq à Wymille, aux hoirs feu Jehan du Moullin d'Athin. *Item*, une pièce de un journal, aud. terroir, tenant aux hoirs Jehan du Moullin, que tient Robart Le Bacre, à une terre que Colart Rougegrès tient de Clément Nourrisse, et encore aud. Collart; lesd. terres tenues fonssièrement desd. relligieux; moyennant 40 s. p. de rente et 2 d. p. de recongnissance auxd. relligieux de St-Wlmer, de rente chacun an. en tesmoing de ce, nous bailly et hommes dessus nommés, avons mis nos sceaulx à ces lettres passées et recongnues, ce 10 février 1477.

C'est le registre de l'église et abbaye de Saint-Blmer en Boullongne, des rentes et revenues que lad. église a droit de prendre et avoir chacun an, es parroisses de *Wissant*, *Bainghetun*, *Odresselle*, *Loeulinghen*, *Questrecque*, *Essinghen* et *Hernes*, sur les lieux, terres et tenemens cy après déclairiés, renouvelé led. registre, par *Hous*, *Jehan Teest*, humble abbé de lad. église, en l'an mil cinq ceus et six.

ET PRIMES, EN LA PARROISSE DE WISSANT.

PEROT MARÉE, pour une mesure, à *Wissant*, devant la capelle *Saint-Nicolay*, tenant au chemin de *Wissant* à lad. capelle, à la commune des bourgeois, à une mazure *Pierquin Gaigelot*, qu'il tient du comte de Boullongne, et au chemin de *Saint-Nicolay* à *Tardinghen*.

Guillaume Marée, son fils, a du depuis relevé. Et est mort sans enfans. A laissé *Péronne Marée*, sa sœur.

MARGUERITTE DE HOLLEVILLE, pour une pièce de 4 mes., nommée *Truffe*, au chemin de *Wissant* à *Hondembercq*, tenant aux terres de *Pierre de Thubiauville*, de *Wissant*, qui furent à *Pierre Laignel*, tenues de mons^r de *Langastre* et de l'église *Nostre-Dame* en Boullongne, à *Willaume Le Vasseur*, dit *Wilque*, qui a achetté à *Jennenet du Camp*, qui tient de notre église.

Elle est rendue en notre main et baillée à Martin Caullier, pour pareille rente.

JEHAN DE WAUMELLIÈRE, pour une mazure, nommée le *Vrolant*, tenant à la *rue du marché à la mer*, à la *rue des Febures*, et à une mesure que l'église de *Sombres* tient dud. Jehan de Waumellier, à une mazure que solloient tenir les hoirs de Jehan Hallebrun, dud. de Waumellier, à présent le tient Wilquin Le Vasseur, à la maison Guillaume Louvel, et à la mazure que Gillot Ledet solloit tenir de Pierre Le Fort.

WILLAME LE VASSEUR, dit Wilque, par achat de Jennenet du Camp, pour 3 tenances : La 1^{re} est une maison, sur le marché de *Wissant*, tenant à Walquin du Moullin, à cause de sa femme, fille de deffunt Christophe du Fort, et demizelle Marie Leest, à une petite *rue qui mène du marché aux francs marés*, et à la *halle de led. ville de Wissant*.

Willame est trépassé. Jacqueme Le Vasseur, son fils, a relevé le 12 novembre 1527. Thomas Bricquet a acheté.

La 2^e, de 2 mesures et demie et demi quartron, tenant au *chemin de Wissant à Marquise*, à celui de *Zuypsen à Boulongne*, à Margueritte de Holleville, et à Pierre de Thubiauville, de *Wissant*, qui fut à Pierre Laignel, qui tient du S^r de Sain.

Cette partie fut acquise par un Antoine Baron, le droit duquel a, depuis, acquis Raoul de Honvault.

La 3^e est de 9 mesures, en prés et terres ahanables, tenant au *chemin de Wissant à Boulongne*, au *chemin de Wissant au Fart*, aux terres de *lhospital de Wissant*, que lon dit les *croquez*, et aux terres de mons^r de Courteville, aux terres que Loys Morel, à cause de Jenne Hache, sa femme, fille de défunt Gamot Hache, tient de Guillaume de Londefort, et aux terres que Jehan Dumont tient du S^r de Langastre.

Thomas Bricquet a acquis cette terre, du depuis est échue à Regnault de Le Pierre, à cause de Mariette Bricquet, fille et héritière dud. Thomas.

S'ENSIEUT LA DÉCLARATION D'UN FIEF, que nous tenons du Roy, notre sire, à cause de son *baillage de Wissant*, pour 7 s. 6 d. de relief et 2 s. 6 d. de chambellage, et service de plaids aud baillage, et Jaquet Framery le tient de nous, par nous paiant 4 l. 10 s. p. et se comprend led. fief en 18 mesures de terre, séantes à *Haulte-Sombres*, dont les abbouts et costés s'ensièvent :

1^o, un lieu manoir à *Haulte-Sombres*, contenant 7 mesures, tenant à la *rue et flegard de Haulte-Sombres à l'église*, à Jehan Gugelot, dit Doffin, tenu des héritiers Nicolas Cynot, aux terres de *Gazevert*, à Jehan Baron, dist Totin, à Jacquet Baron, à Jehan Roussel ; toutes terres tenues du Roy, et aux terres que led. Jaquet tient de Robert Wyart. 2^o, 5 quarterons, nommés *Le Motte*, tenant au *rieu qui fleue de Haultes-Sombres à le mer*, à Jaquet Baron, qui tient de Regnault de Le Follie, et aux terres de *Gazelvert*. 3^o, 2 mesures nommées les

Haielles, tenant aux terres que Willemot du Crocq tient de Regnault de Le Follie, et aux héritiers Pierre Lartizien.

C'est à présent Marand de May, à cause de Saintron Lartisien, sa femme.

3^o, 2 mesures 1/4, nommées *les Renardjères*, tenant à Jaquet Framery, fils feu Collard Framery, et à Willame du Crocq, qui tient de Regnault de Le Follie. 4^o, 3 mes. tenant à Jehan Baron, dit Totin, à Willame du Crocq, et aud. Jaquet Framery, fils Collard.

Et ces 4 l. 10 s. p. avec 10 francs d'argent comptant, que nous avons employés en rente, comme apparoit cy après en la *parroisse d'Essinghen*, sous le nom de Pierre Regnault, nous bailla et donna Jehan Leest, notre père, en cet an 1506, à condition de bailler une pinte de vin pour célébrer les messes chacun jour, en notre église, et aussi de être participant à nos suffrages, prières et oraisons.

Le décret dud. fief, accordé en la sénéchaussée, le 3 septembre 1507, auquel est incorporé la quittance des droits seigneuriaux et reliefs; et sont les lettres en le trésorie en le laye de *Wissant*.

Katherine Framery, femme à Porus du Crocq, a relevé le double desd. 4 livres 10 s. p. de rente foncière, le 14 aout 1558, à l'abbé Bacouël, par le trespas de feu Jaquet Framery, son père, comme appert sur le registre aux reliefs d'icelle abbaye, dud. temps, fol^o. 74.

Noël Troelle, fils et h^{er} de défunte Philippotte Baron, sa mère, morte longtemps après feu Tintin Baron, son père, s'est venu dire et déclarer héritier d'icelle, sa mère, le 2 janvier 1559.

•
BAINGHETUN.

BAUDECHON BOURDET, pour 4 journaux, au *terroy des preys*, tenant aux terres *des preys*, appartenant à Desres de Lespault, et à Rasset Anquier.

Obiit. Nicolas, son fils.

COLLIN GODDE, 18 d. au terme de Noël, dont nous rendons à madame de Contay, à cause d'un lieu et manoir où demeure Tassin Framery, contenant un journal, en la paroisse de *Bainghetun*, tenant à une communette, à la *rue qui mène de Sammer à Boulongne*, ou mène de *le Bouverie* au rieu Garlet, à Collin Ancquier, et à une terre que led. Collin tient de Baudechon Bourdet.

ODRESSELLES.

PIERRE DE THUBIAUVILLE, pour une mazure et un quartron, à *Odresselles*, tenant au *chemin de Odresselles à Zutsent*, au *fléguard de le ville de Odresselles*, et à une *rue qui mène de lad. ville à l'église*, et au manoir de Jehan Acary, que tient Jehan Becquelin, dit Le Roy.

Et tient cette d. tenance, Jehan Hancquier.

LOEULLINGHEN.

PIERQUIN DU MURET, pour un quarteron de terre, à *Leullinghen*, tenant à l'attre de l'église de lad. ville, au lieu que Jehan du Muret, son frère, tient de mons^r de Fiennes, et sur le *flégart qui mène de Marquise à Calays*.

Après le trespas dud. Pierquin, Loys du Muret, son fils, nous demanda grace pour le relief. . . .

ESSINGHEN.

PIERRE REGNAULT, dem^t à *Essinghen*, pour un don d'aumosne, jadis fait à notre église, à prendre sur 2 journaux, qui se prennent en 21 journaux, qu'il tient en fief de Wallerand de Cluses, à présent S^r de Questinghen, tenant à la terre des *Preys*, appartenant à Desres de Lespault, au *chemin du moulin des preys à Boullembercq*, à la terre que led Pierre tient en fief des hoirs de Pinghetun, et à la terre qu'il tient en cotterie de Françoise de Le Warenne, fille de défunt Antoine de Le Warenne, en son vivant, bailly de Boulongne.

De ce, fait mention notre viel registre en parchemin, et aussi, en a fait led. Pierre Regnault, rapport signé de sa marque: est en le trésorie.

LED. PIERRE REGNAULT, pour 64 s. t. à prendre sur tous ses héritages, et est rente achettée au denier douze, laquelle est à tous rachas. Et lachetta défunt sire Robert Minet, aud. Pierre Regnault. Led. Robert, par son testament, nous donna la moitié, et lautre moitié à

Henry Minet, son frère, lequel Henry nous a vendu son droit, et en avons païé 24 frans. Savoir, 14 frans des deniers de notre église, et 10 frans des deniers de Jehan Leest, notre père, pour le fondation d'une pinte de vin, chaque jour, pour célébrer aux messes de notre église, dont il nous avoit baillé un fief situé à *Wissant*, qui avoit couté 80 frans et 10 s. dont avons 4 livres 10 s. parisis de rente, comme appert ci devant, en la paroisse de *Wissant*.

De l'argent de ce remboursement en avons acheté, pour commencer à remplacer, *primes* :

Le 8 aout 1517, de Jehan de Hamics et Guillaume de Hamics, frères, demeurants à *Nabringhen*, 48 s. p. par lettres passées devant deux auditeurs royaux.

PERNES.

MAHIEU DU FOUR, demi polquin d'avaine, au terme St- Michel de don d'aumosne, à prendre sur 7 journaux, qu'il tient en fief de mons^r de Liembronne, tenant au *chemin de Le Rochelle qui mène à Souverain-Moullin*, aux terres de Charles de Senlis, vers *Fouquehove*, aux terres de Motin Harelle, tenues de l'abbesse de Ghines, et au courtil appelé *courtil de l'église de Pernes*.

QUESTRECQUE.

Nous avons à Questrecque deux dismes, dont l'une appelée la *disme du Hamel*, que tenoit de nous, à rente,

Jehan Le Leu, dem^t aud. *Questrecque*, par nous paiant chacun an 16 s. p. lequel Jehan Le Leu nous a rendu lad. disme, et est à présent en notre main, et pour ce que, cy après, elle sera écrite au capitre des dismes, pour ce, icy néant.

S'ENSUIT LA DÉCLARATION DES TERRES, tenues en fief, de monsieur de Wallier, de la seigneurie d'Ausque.

Primes. Oudart Maufet doit 24 s. p., deux glines et 25 œufs chacun an, pour trois tenances. Primes: un lieu amasé de granges, étables, à présent brulées par les Anglois, contenant un quartron, auprès de le *chapelle d'Ausque*, tenant au *chemin de Wissant à Bazinghen*, et à la terre de mons^r de Wallin. Item, 2 mes. à la *croix d'Ausque*, tenant à Michel Hurtrel, à Jehan de Haffregues, fils défunt Colenet de Haffregues et de Jehenne Cochet, fille de défunt Jehan Cochet, à Perot Fourdin, et au *chemin de Boulongne à Wissant*. Item, une mes. 1/2, au *Crocquet pastoul*, tenant aud. Jehan de Haffregues, et à Willaume Danvin.

Se comprend led. fief encore en 3 s. 6 d. que doit chacun an Antoine Hurtrel, pour un demi journal, au près d'*Ausque*, tenant au *chemin d'Ausque à Enuxebroecq*, et au *chemin d'Ausque à Wissant* et à Antoinette Hurtrel.

Georges Regnault, d'Ausque, fils de lad. Antoinette, a relevé le 9 juillet 1526.

Item. led. fief se comprend en 4 s. p. que doit, chacun an, Pierre Cochet, pour un journal, séant auprès d'une



aultre croix, nommée *la croix d'Ausque*, tenant au *chemin d'Ausque à Belledalle*, au *chemin de Wissant à Boulongne*, et à Antoine Hache.

Robert Regnault a acheté ce journal de Antoine Cochet, fils et héritier de Pierre Cochet.

POUR ÉLUDICATION (*sic*) D'UNE ESCLÈCHE DE FIEF, *que tient maistre Leurens de Haffrengues. Escrip sept feuilles cy-après, sur le nom de Pierre de Thubiauville.*

Le cas est tel : Deffunct Alixandre du Loo, tenait par sept polquins d'avaine et deux cappons, de feu Collard de Le Rivierre, dont, à présent, Pierre de Thubeauville a le droit, 55 journaux de terre, en la *parroisse de Saint-Estienne*, tenus en fief de notre église, par led. de Le Rivierre, au relief et cambellage de 60 s. p. lesquels 55 journaux, avec aultres parties qui s'ensièvent, led. Alixandre laissa par son testament à deffunct Pierre du Loo, son père, lequel en jouy certain temps; plus, de deux pièces de terre, aussi tenues de notre église, l'une pour 16 s. p. de rente, tel relief que rente, et l'autre pour 14 s. p. de rente et double relief.

Pareillement, un autre tènement pour 12 s. p. à double relief, tenu à présent de Pierre Willecocq, à cause de demoiselle Katherine Lacheré, sa femme, qu'occupe Pérot Lambert, et led. Willecocq le tient en fief de notre église, et encore 3 journeulx de terres cottières, led deux tenues de feu Jehan Lucquet, l'autre de l'église de *Condette*.

Toutes lesquelles parties, dont possessoit led. Pierre du Loo, il bailla jadis, à rente surcenssière à deffunt

Jehan Lambert, à la charge de payer lesd. rentes, et à yceluy du Loo et ses ayants-cause, sur le tout 8 livres de surcens chacun an.

Advint depuys que led. de Le Rivierre vendit au pourfit de maistre Leurens de Haffregues, 3 polquins et demie d'icelle rente d'avaine, et led Leurens est notre homme de esclesche de fief. . . . lesquelles rentes Pérot Lambert, héritier de Miquiel, son père, qui fut fils dud. Jehan Lambert et surcensier dud. maistre Leurens, paie à icelle notre église. . . .

DÉCLARATION DES TENEMENS TENUS DE
L'ÉGLISE SAINCT-WLMER EN FIEF, FAIT
SELON LE RAPPORT DES FIÉFIÉS.

ET PRIMES EN LA PARROISSE SAINCT-MARTIN.

12 juillet 1506. RAPPORT ET DÉNOMBREMENT, par par Antoine de Le Fontaine, procureur et conseiller à Boulogne, à ses très honorés S^{rs} les relligieux, abbé et convent de l'église et abbeye de S^t-Wlmer en Boullongne, de certain fief qu'il tient d'eux et que nagaires il a acquis du nommé Miquelot du Grobus, lequel fief se comprend à rentes, terres et revenus qui ensuivent: le *Lix*, les *Sablons* etc. Les terres, composant ce fief, situées à *Ostrebove* et *Ostreben* ou *Bertinghen*, ont déjà été énumérées au sujet des rentes de la parroisse de Saint-Martin. Parmi les aboutissants sont: le terre de le cense

de *Hocquinghen*, Petit Jehan de Blecquin, Jehan de Bécoud. . . . En tesmoing de ce, led. Antoine de Le Fontaine scelle led. rapport de son scel et le signe de son signe, le 12 juillet 1506.

WILLAUME DE LE CALICQUE tient en fief pour 7 s. 6 d. p. de relief et 2 s. 60 de chambellage, un journal de terre près de *Le Calicque* (paroisse de Saint-Martin), tenant au lieu dud. Willame nommé *Le Calicque*, à une terre de mons^r du Héloy, et aud. Willame.

Jaquet Le Calicque, son fils, a relevé le 4 mars 1532. — Il est à noter que lad. pièce est un pré de une mesure et demie et 15 verges, tenant à l'enclos du lieu de Le Calicque que led. Willame tient de Nostre-Dame de Boulongne.

FIEFS A OULTRYAWE.

ROBERT DE LE FAUCH, dit Faulchois, tient un fief à 7 s. 6 d. de relief et 2 s. 6 d. de chambellage, consistant en un journal à Maninghen, paroisse d'Outreau, (dont les abouttans ont été indiqués au chapitre Outreau).

Gamot, son fils, a relevé; puis Jehennot fils de Gamot; puis Mariette de Le Fauch, fille de Robert, et femme de Guillaume Feuillet; puis Jehan Feuillet, son fils, le 1^{er} janvier 1550.

JEHAN DE HABART tient en fief par pareils relief et chambellage, deux pièces de terre, l'une au *Foulcroy*,

nommé *Lieure*, de demie mesure, l'autre en pastich de 2 mesures, séant à *Guisembourg* et nommée *le Croquet*; tenant à Jehan de Boullenois et autres.

ROBIN REMUSE tient en fief, 2 mes. sur le *mont de Hocquinghen*, paroisse de *Saint-Liénard*, tenant au *verd chemin* ou *voie Flamengue* tenant aux terres du S^r de La Conté.

JEHAN LIÉGEART, à présent dem^t à Frencq, pour un fief nommé *Fildicq*, à *Hocquinghen*, consistant en deux pièces de terre aud. lieu. La 1^{re}, sur le mont d'*Hocquinghen*, de 2 journaux, tenant au fief Robin Remuse, à la terre qui fut à Thomas Le Sage et à mons^r de La Conté. Et la tient Émond Wllart dud. Liégeart. La 2^e, de une mesure, tenant aux terres de mons^r de La Conté, qui furent jadis à Didon de Le Cappelle et à mons^r Jehan de Le Rocque, et à la terre qui fut à Baudin Le Roy, et à la terre qui fut jadis à Jehan, fils Robert Wllart, bachelier de *Hocquinghen*.

Pierre Liégeart, son fils, a relevé le 10 avril 1526; auquel Pierre, son fils Hugues Liégeart, escuier, S^r de Verde-voie, a succédé et relevé à mons^r Bacouël, abbé.

LED. JEHAN LIÉGEART tient encore, à pareil relief de 7 s. 6 d., un fief consistant en 4 pièces de terres, en la paroisse *Saint-Wandrille*; dont la 1^{re}, de une mesure, git audessus des *trois fontaines*, la 2^e, au *Briel*, de un journal; la 3^e, de un journal, entre deux *chemins du*

Portel à Boulongne; la 4^e, de une mesure, séant à Le Becque.

Les trois premières, jadis tenues par Pierre du Moustier, et depuis par Jaques de Myannay; le tout accostant Wandrille Cordier, Jehan de Gournay, Jehenne Haigneré, veuve de Henry Tuyn, et autres mentionnés au chapitre « Outreau ».

FIEFS A SAINT-ESTIENNE.

PIERRE WILLECOCQ, comme mari et bail de demoiselle Katherine Lacheré, tient en fief par 7 s. 6 d. de relief, une mazure amasée, de 5 journaux, à *Fringhen*, paroisse de *Saint-Estienne*, tenant à Pierre Lambert, qui tient de Jehan de Fallempein, à Jehan Hamin, au *chemin de Haffrengues à Fringhen*; laquelle mazure tient dud. Willecocq, Pierre Lambert.

PIERRE DE THUBIAUVILLE tient en fief à 30 s. de relief et 10 s. de cambellage, plusieurs pièces de terre en la paroisse de Saint-Estienne, dont la déclaration ensuit :

Primes. 11 journaux nommés *les Hodicqs*, tenant à Jacot Toullemonde, qui tient de mons^r de Henneveu, à Pierre Place, qui tient de mons^r d'Isque, à Pierre de Haffrengues, qui tient de l'hostellerie de Boulongne, à Jennenet Le Jongleur.

Item. 2 journaux aux *pallettes S^t-Estienne*, tenant à Pierre de Haffrengues, à Françoise Le Coustre, au

cimetière de lad. église, à Jehan Hamyn, et à Jean de Fallempin, qui tient de mons^r de Collembercq, fut depuis à Jehenne du Bos, fille de la fille dud. Fallempin.

Item. 6 à 7 journaux à le *Longue Roye*, tenant à Gamot Guoelle, qui tient de Antoine de Bernamont, à Jehan Le Mangnier, à Jehan Hamyn, à Bertault du Rieu, à Jehan Lucquet et à la terre qui fut à Jehan Guilbaut.

Item. 3 journaux séants à *Le Bisme*, tenant à Colnet du Moullin, au *chemin d'Haffregues à Fringhen*.

Item. 3 journaux en près et jardins, nommés la *fontaine Franquelin*, tenant à Pierre de Le Motte, qui tient de Antoine de Bernamont, à Jehan Hamyn, à Jacquemart de Senicourt. Un autre rapport met Jacquemart de Gayns, Thomas Morel et Bertault du Rieu.

Item. 5 quarterons à *Limmenbreuq*, tenant aux personnes ci-dessus nommées. L'autre rapport met Maroie Sarrazine.

Item. 2 journaux à *Widenacre*, tenant à Pérus Guoelle, à Colnet du Moullin et à Pierre de Haffregues. — à Thomas de Haffregues.

Item. Un journal séant sur le dos de *Fringhen*, tenant au *chemin de Fringhen à Enguinghen*, à Liénard du Ponchel, qui tient de mons^r de Courteville, à la terre du presbitaire de Saint-Estienne, que tient Pierre de Haffregues, et à Wallerand Bron, sellier.

Item. demi journal aux *petites aiguilles*, tenant à Mahieu Varlet, (dont Walquin Bouchel a achetté le droit, et.

depuis le donna led. Walquin à sa fille, à son mariage avec Jehan de Haffregues), et à Jehan Petit Pas, qui tient de mons^r de La Vallée.

Item. Un journal à *Fillembourne*, tenant à Jehan du Hamel et aud. du Ponchel, qui tient des hoirs de Caumoisson. L'église Saint-Estienne a le droit dud. Caumoisson.

Item. Un journal nommé *les Marles*, tenant à Jehan et Michelot Lossignol.

Item. Un journal à *Wistiembesq*, tenant aux hoirs Jehan de Caumoisson, fils Estienne, à Émond Paindavoine, et au chemin d'Écault à *Enguinghen*.

Item. 2 journaux au même lieu, tenant à Willaume du Hamel.

Item. 4 journaux à *Fringhen*, tenant au *chemin de Haffregues*. Et prend le curé toute la disme.

Item. Une mesure au *chemin de Fringhen au vivier des marines*, tenant à Mahieu Varlet et à Jehan Petit Pas, qui tiennent du S^r d'Écault.

Item. Pierre de Haffregues tient dud. fief deux journaux, près de Saint-Estienne, tenant aux terres de *La Converserie* et à la terre que Liénard de La Converserie tient de la vicomtesse d'Artsy; et un journal de pré au *Frapoeul*, tenant à la *rue de l'hostellerie*, à Jehan Hamyn.

Item. 3 quarterons aud. *Frapoeul*, tenant à Mahieu Varlet, qui tient de Tassart Bourdet.

Item. En la *place de Fringhen*, demi journal, entre les

maisons dud. Pierre et dud. Sellier, tenant à la terre du conte de Boullongne que tient Pierre de Haffrengues, au *chemin de Fringhen à Haffrengues*, à la terre du prieur du Wast, que tient Liénard du Ponchel.

Item. Tient Robert Le Rath, dud. fief, 3 journaux et demie et 14 vergues en 4 pièces, abouttant à Colletet de Haffrengues, à Jehan Le Jongleur, à Pérot Le Cordonnier, au *chemin qui mène de lhospital d'Isque à Saint-Etienne*, à Jacot Toullemonde, à maistre Jehan Le Noir, à Tassart de Haffrengues, à Jehan Lescuyer, à Adrien de Haffrengues. Jaques de Senicourt, dit de Gains, tient dud. fief, 2 journaux nommés *Chapelle*, tenant à Robin de Le Fauch, au *rieu qui mène de Audane à Maninghen*.

LED. ROBERT DE LE FAUCH en tient 2 mesures, au lieu nommé le *pastich Alixandre*, tenant aud. Senicourt, à Jehan Petit Pas, au *rieu qui mène de Dusnes à Maninghen*.

Ced. présent fief fut jadis à Collart de Le Rivierre, et Alixandre du Loo le tenoit dud. de Le Rivierre. Maistre Leurens de Haffrengues en achetta une partie, pour quoi, il est notre homme de fief. Jennette, fille dud. maistre Leurens de Haffrengues, releva, par le trespas de son père, le 15 décembre 1508.

Guillaume d'Ausque, le Josne, comme mari et bail de demoiselle Jehenne de Haffrengues, fille dud. maistre Leurens, a relevé cette esclanche de

fief après la mort dud. maistre Leurens, en l'an 1520. Led. Guillaume et sad. femme vendirent lad. esclusche de fief à Jehan Le Sueur.

FIEFS A WYMILLE.

CLAUDE DE LISQUES tient en fief de nostre église, à 7 s. 6 d. de relief, et 2 s. 6 d. de cambellage, 4 journaux en la parroisse de *Wymille* au terroir de *Honninghetun*, lesquels furent jadis à Jacotin Hubin, tenant à la terre qui fut Jehan Le Cordonnier, dit Saumer, que tient Notin Guérard, tenue de Honninghetun, à la terre Tassebart (depuis, à Jehan Warnier) tenue de Honninghetun, au *chemin de Honninghetun à Maninghen*, et à Jehan Troussel de Maninghen.

Claude de Lisques, fils, a relevé. Depuis, d^{lle} Margueritte de Lisques sa sœur. Depuis mons^r d'Alléne et sa femme ont acquis led. fief et payé les droits à mons^r, le 15 octobre 1552. Noble homme, Antoine Damiette, S^r de Béthencourt, a relevé led. fief, le 27 mars 1557. D^{lle} Marie Damiette sa sœur. Pierre Damyette, S^r de Béthencourt, fils et héritier de défunct Guy Damyette, a relevé le 6 mars 1588.

DEFFUNT FREMYN DU HILL, en son vivant, tenoit en fief de 7 s. p. de relief, et 2 s. 6 d. de chambellage, plusieurs tenances qu'il a, depuis, vendues à Robert Collard et à Jehan Caillette, et forment à présent deux

fiefs, des mêmes reliefs et cambellages. Le fief Robert Collard, depuis Apolline sa fille, femme de Pierre de Thubiauville, l'a relevé et le donna à l'église Saint-Nicolay pour partie de la fondation de messes, et est notre homme vivant et mourant.

ROBERT COLLARD tient une mesure nommée *Le Planque*, au terroir d'*Audenacre*, tenant au rieu du Hil, à une terre que Colin Carré tient de Thomas de Bernamont et à Robert Carré. Item, 4 journaux que led. Collard tenoit de Rabodengues, tenant aud. rieu et aux terres que led. Collard tenoit de Nostre-Dame de Boulongne.

JEHAN CAILLETTE, tient du fief qui fut à Fremyn du Hil, une maison et jardin à *Audenacre*, sur le *chemin de Boullongne à Rouppembercq*, dont un journal fut jadis à Thomas Cocquerel. Depuis, le tout a été baillé à rente à Loeurens Carré.

Item. 5 journaux d'enclos et patures à *Audenacre*, derrière la maison du Hil, le long du jardin et enclos dud. lieu du Hil, tenant à une place que tient Leurchon Carré, de demoiselle Jehenne du Tertre, ayant le droit de mons^r de Rabodengues, à Pierre Millon, à Collette Le Maire, à Leurens du Hamel, à Huguenot Le Maire, père de lad. Collette, qui tiennent de Nicolas Cathore, ayant le droit de Fremin du Hil, et aux terres que led. Johannes tient de mons^r de Hourrecq. Les nouveaux abbouts et costes desd. terres et enclos, derrière la maison

du Hil, sont, de nord, 2 mes. de manoir et jardins que Leurechon Carré, fils Collin, achetta à Jaques Millon, tenues de d^{ie} Jehenne du Tertre que Guillaume Tizon, son grand père, lui donna. Il avoit acquis de mons^r de Rabodengues. le courtil de Jenenet du Buch que Noël des Camps acquit par eschange. De sud, tient à Nicolas du Hamel, fils et héritier de Collette Le Maire, et aux terres Jehan Le Maire, fils de Huguenot, qui tient de Nicolas Cathore, ayant le droit de Fremin du Hil; et du coté dessus, aux terres de Leurens Carré, fils Johannes, tenues de mons^r de Hourrecq.

DISMES.

SENSIÈVENT LES DROITS QUÈ L'ÉGLISE DE SAINT-WLMER PREND EN LA PARROISSE DE SAINT-LIÉNART :

Primes. L'ÉGLISE DE SAINT-WLMER prend le tierch des oblations, tant de comme d'argent faites en lad. église, soit de dons de lays ou aultrement; la cure d'icelle église le tierch, et les mangeliziers pour mettre en réfection icelle église l'autre tierch, dont nous avons pour tierch 16 s. p. Il est vrai que la disme d'aoust en led. ville de *Hocquinghen*, Robinet Le Tirant tient les deux pars, l'église Saint-Wlmer et le curé tiennent le tierche partie Le part de Robinet Le Tirant a, depuis, été à Pierre de Sempy, S^r de Rabodengues, et à ses prédécesseurs, et après le trespas dud. Pierre de Sempy, a lad. disme été vendue par justice à la chandelle, et l'a achettée l'église de Nostre-Dame en

Boullongne, et est tenue lad. portion ainsi achetée, de madame de Vendome, à cause de sa seigneurie.

Item. La disme de may, tant de laines comme de agniaulx, se partit à moitié, assavoir : moitié à l'église, moitié aud. curé, et n'y prend nulluy riens fors l'église Saint-Wlmer et aussi le curé ; et aussi toutes menues dismes se partissent à moittié, et pareillement sur les sallines qui sont en lad. paroisse de Saint-Liénard, lieveon sur chascune saline deux vasseaulx de sel.

Et pour che doit, led. curé, chacun an à lad. église de Saint-Wlmer, pour le jour de leur dédicasse, un pourcelet et six pouchins.

Nota. Que, en toutes les terres qui sont en lad. paroisse tenues de notre église, nous tenons toute la disme d'aoust, et n'y prend rien led. Robinet Le Tirant ne ses aiants-cause, ne le curé aussy.

Nota. Que quand il y a sallines en la paroisse de Saint-Liénard, là on fait blancq sel, nous et le curé, avons droit de prendre sur chescunne salline, deux vasseaulx de sel, et chacun de nous, un vaisselet, et font les 11 vasseaulx, un polquin.

SENSIÈVENT LES ABBOUTS ET COSTES DES TERRES SÉANTS EN LA PARROISSE DE HOCQUINGHEN ou Saint-Liénart, où l'église et abbeye de Saint-Wlmer en Boullongne prend toute la disme des camps.

Ces terres sont au nombre de 34 à 35 mesures en plusieurs pièces, appartenant à Jehan Damiens, à Jaques Wllart fils Emond, à Jehan du Grobus, à Guilbert Le

Grand, à François de Lisques, à Catherine Loeuillieul, femme de Ancel Loeuillieul, à Robin Remuse, à Jehan Liégart, à Jehan Le Leu. Elles se trouvent sur le mont d'*Hocquinghen*, au val de *Dipendale*, au Rosel, aux *pignons Roberville*, le pré *pocholle*: les tenants et accostants sont Jehan Allin, Aliamet Le Sueur, Jehan Liégart, Jehan Charles, Collin Sans Raison . . . ; et ceux dont les terres sont tenues, Jaques Blondel, chevalier, S^r de Thorbinghen, bailliy d'Étapes, mons^r de Gouy, Robert de Berguettes, Pierre de Thubiauville

EN LA PARROISSE DE SAINT-ESTIENNE.

Toute la disme de may, tant de laines que d'aigneulx, de pouchins et d'oisons.

La disme d'aoust, Adrien Caillette lieve les deux parts d'un quart, l'église Nostre-Dame le tierce partie d'un quart, Jaques Marchant la moitié, l'église Saint-Wlmer le quart.

Le curé prend et lieve toute la disme d'aoust sur les terres tenues de notre église, et doit à notre église Saint-Wlmer, de personnage, 60 s. et 3 deniers.

Nota. Que par un ancien registre en parchemin, ces 60 s. se paioient en quatre termes. Et aud. registre qui fut fait en l'an 1272, est ce qui ensuit:

Altare Sancti Stephani.

xv sold.	—	omn. Sanctorum.
xv —	—	Natali.
xv —	—	Paschali.
xv —	—	Penth . . .

EN LA PARROISSE DE QUESTRECQUES.

Nous prenons les deux parts de la *disme d'aoust* qui s'étent de *Questrecques* au *Hamel*, il est appelé la disme du *Hamel*, et se prend sur ce qui suit :

BAUDIN LE LEU, pour son tènement et 14 mes., au *Hamel*, tenues de mons^r de S^t-Pol, tenant à la commune, à la terre *Bregois*, à la terre *Questrecque*, et à la *rue du Hamel à Questrecque*, au *Grandsart*, à la terre *Capron*, tenue de *Hourech*, à Ernoul Gouillet, à la terre nommée *le Val*, que Ernoul Guillet tient de mons^r de S^t-Pol.

Cette disme tinrent longtemps à rente Baudin Le Leu et Jehan Le Leu, mais led. Jehan le nous a rendu, et en paiant chacun an 16 s. p. et nous l'avons baillée à ferme, à Pierre Le Volant 18 s.

DISME DE QUESTRE.

S'EN SUIVENT LES TERRES AU HAMEL DE LUBECQUE, à *Questrecques*, que par nos coeulloirs apelons la DISME DE LUBECQUE, où nous prenons le tierch de la disme, le capitre de Théroienne le tierch, et le S^r de Questrecques l'autre tierch.

33 mesures que Gillart Wacquet tient de Baudin Le Carpentier, tenant au *chemin de Questrecques à Willewigne*, à la terre de Lobessart, à la terre qui fut Miquiel Hanon.

5 mes. que tient Willart Wacquet, tenant à son

manoir, aux près du S^r de Questrecque, à la mesure Pinchedé et au chemin susdit.

Item. En toute la terre tenue de Thomas Le Prestre, tenant aud. chemin, à Collard de Le Bare qui tient de mons^r de S^t-Pol, et Thomas Le Borgne le tient dud. Collard.

Item. 2 mes. aud. chemin, tenant à Thomas du Camp qui tient de Questrecque.

Item. 54 mesures que tient Leurens du Rot, du S^r de Questrecque, tenant au *chemin de Le Rincoire, qui mène au hocquet du Bos, au rieu de Le Pierre, au Turel Agnès, au rieu qui vient de lenclos Moïsnel, et à La forest.*

Item. 8 mesures que tient Jehan Wacquet de Questrecque, tenant au *rieu qui mène de Le Pierre à Lubecq, à Jehan de Le Haye, et à la Rintoite.*

Item. Une maison et 33 mesures que Jehan Brouttier, *aliàs* Tinet, tient de Jehan d'Écault, dont 12 mesures à labour, séants aud. village. 7 mes. tenues par Jehan Lambert, tenant aux près du S^r de Questrecque et à Jehan Brouttier, qui tient de Jehan d'Écault de Questinghen.

NOULLIN FRESNOYE tient une mesure au *chemin de Lubecq à Willewigne*, tenant aux terres Jehan de Fresnoye, et un manoir et jardin près de sa maison, contenant 3 ou 4 mesures, compris le *courtil à espines, à la rue qui mène du Flégard à la Rintoite*, au jardin Jehan Fresnoye, à Robin de Houlluyte, à cause de sa femme.

BAUDECHON WACQUET tient une maison et jardin de

7 mes. et 4 à 5 mes. de terres à labour, tenant au *rieu de la foret à Lubecque*, à Jehan de Le Haye, à une *piesente qui va de la foret à la maison de Boucquinghen*.

NOULLIN FRESNOYE, Baüdin Durant, Pierre Ringot Willaume Ringot, tous ensemble tiennent environ 60 mes. séants au *hocquet du Bos*, à commencer du lieu *Fresnoie*, du *Hocquet du Bos*, ainsi que la *forest mène du rieu à l'enclos Moissnel*, revient à la maison Mottin Ringot, à la *valleyette* que tient Noullin Fremoie, et de là à la *grande hèze* Jehan Fresnoie, près du *treu argillet*, et de cette hèze, va tout droit à la forest et au jardin dud. Fresnoie, et de toutes ces terres, prenons nous un tierch, le capitre de Therrouene, un tierch, et le S^r de Questrecque, un tierch.

DISME DE LA BOUVERIE.

Extrait de ung ancien registre.

LE DISME DE BAINGHETUN, appartenant à l'église Saint-Wlmer en Boulongne, commenchant du lieu et manoir, c'est à savoir du bout de le *sente qui maisne dud. lieu de Bainghetun*, où parmy le curé dud. lieu, va à *Questinguehen*, jusqu'à une terre que tient Jehan Pisson, là où nous prendons les deux parts de la disme, et l'église Nostre-Dame l'autre tierch, et de là coppe le *chemin qui moeut de Le Bouverie* au *rieu Garbet*, et va le long de led. voie jusqu'à le *rue de Tornes*, et de led. rue, s'en va jusqu'à une *ruelle qui moeut de Tornes às preys*; et de led. haye, s'en va parmy le terre Jehan de

Nédonchel, et de là, monte du long à une autre mazure que tenoit Estienne Ancquier, le vieux, et vient à le mazure Guyot, où nous avons droit de prendre le disme, et de led. mazure s'en vient queir au *chemin qui maisne de Le Bouverie au rieu Garlet*.

Item. Avons le droit de prendre la disme sur une mazure de un quartron et demy, tenant à la mazure Jehan de Nédonchel, et à la mazure Estienne Ancquier; sur la mazure Mynotte, ainsi qu'elle se comprend; et soit mémore que entre le mazure de led. Mynotte, il y a environ 4 journeulx de terre, là où l'église Nostre-Dame prend la disme, et se moeuvent en ligne d'un quesnel qui est devant le maison Willaume Careton Caron, et s'en va à un touquet de Le Haye, de le court de *Bainghetun*, jusques à led. voie, où parmy va le curé aud. lieu de Bainghetun.

Item. Sur environ 33 journaux, en la paroisse de *Yssinghen*, et les tient à présent Jehan Cornet.

Item. Sur 10 à 11 journeulx, que tient à présent Jehan Cornet; là où nous prendons la moitié de la disme, abbouttant à le *voie de Tornes as preys*, à le terre de le haye Grenue, as terres de Bainghetun.

Item. Sur le maison de l'église de chéens, que tenons de mons^r de Bainghetun, que jadis tint Robine Le Taintelière. Se le terre de led. mazure estoit labourée, nous y avons le droit de disme.

Nota. Que par nòs coelloirs, nous appelons ceste disme, le *disme de Le Bouverie*.

DISMES.

ABBOUTS NOUVEAUX POUR LA DISME.

Le premier about se commence à ung quesne, qui est en une haye joignant le *grand chemin de Le Bouverie à Boulongne*, après s'en va de led. quesne au bout d'une haye nommée *l'enclos de le court*, delà le long de lad. vive haye, à le *sente comme le curé de Bainghetun va au secours*, c'est à sçavoir à *Questinghen*, de là, à une pièce de terre que tient ung nommé Jehan Pérard, de là, retourne à la terre que tient Jennenet Le Carton; et se reva au *grand chemin de Sammer à Boulongne*; de là, se retourne au *chemin Fourcquiet et Croigiet* qui mène à ung *chemin nommé le Four des voyes*; de là, s'en va à travers la ville de Tornes, jusqu'à la place et commune de lad. et de lad. commune, à ung *chemin et rue nommée le ruelle d'Écault, qui mène de Tornes as preys*; de là, retourne au long d'un enclos à Desres de Lespault, S^r des Preys; de là, le long d'une hodde, entre les disimages des abbeyes de Nostre-Dame et de Saint-Wlmer; de là, vient à une *marlière*, que tient Guyot Boullogne, de madame de La Vallée, à présent dame de Bainghetun; et de lad. *marlière*, va à travers les preys et pastures de *Le Bouverie*; et s'en va jusqu'à une terre à Jehan Monache, dit Bourdet; de là, à travers un enclos dud. Jehan Monache, et à travers led. enclos, il y a une hodde qui fait l'entre-deux de ces deux disimages; de là, s'en va à un fresne qui est dans une haye, qui aboutte au *grand chemin de Le Bouverie à Boullongne*.

Item. Il y a une pièce de 10 à 11 journaux, où prennent le dismage à moitié, les abbeyes de Nostre-Dame et de Saint-Wlmer.

Item. Il y a en la paroisse d'*Essinghen*, en un lieu nommé *Tornes*, 28 journeulx, nommés les *grands rietz*, appartenant à Robert Cornet, tenant aux terres tenues de Marquet et Margueritte Roussel, à Tassin Pilcon, dem^t à *Hermerengues*, paroisse d'*Isque*, et aux terres du Sr de Tornes.

Item. Sur trois journeulx, dont un en prey, tenus dud. Marquet Roussel, listant au prey mons^r de Tornes.

Et en tout le dismage ci-dessus escrit, nous prenons toute la disme, excepté les 10 à 11 journaux, ès quels ne prenons que la moitié (1).

**DISMES DE LA PARROISSE D'OULTRYAWE A L'ÉGLISE
SAINT-WULMER.**

Primes. LA DISME DE MANINGHEN commence à une terre que Jehan du Marès tient de mons^r de Seeles et de l'église de Sammer au Bos, gist sur lyawe de Lyanne. Elle va ensuite jusqu'au *grand buisson de Selz*; de là à la terre de *Selz*, que tient Jehan Vinet de l'église de Samer; de là, le long de la terre de *Berquen*, jusqu'au *rieu de Caudenbourne*; et à la fontaine de *Sardicq*; de là, au *crocq Saint-Nient*, et dud. *crocq* au *rieu Fourquiet*, et de

(1) On mettra à la fin, pour ne pas scinder les déclarations de revenus, quelques notes intercalées dans le registre.

là, jusqu'à lyawe de Lyanne. Elle se prend : sur 7 journaux nommés la *terre de Fallenbonne*, tenue de Pierre Flahaut; sur 2 journaux gisans audessus de *Longhembroec*.

Nota. Que en toute la terre tenue de l'église de Samer au Bos, mons^r de Boullongne n'y lieve rien, mais nostre église y lieve la 6^e garbe seulement, et lad. église de Sammer au Bos lieve l'autre.

LA DISME DE MAY EN LAD. VILLE DE MANINGHEN, mons^r de Boullongne lieve la moitié des aignaulx et nostre église, l'autre moitié, et en la disme des laines, nostre église lieve tout, et mons^r de Boullongne rien.

AU TERROIR D'ENGHINGHEN, sur toutes les terres tenues de Sammer au Bos, en la disme de May, nous leuons toute la laine et tous les aignaulx, et en la disme d'aout, la 6^e garbe et toutes les menues dismes.

A LA VERDE-VOIE, sur toutes les terres tenues de Sammer, nous et eux leuons tout par moitié, laines, aignaulx, et menues dismes. En toutes les terres tenues de mons^r de S^t-Pol et de la capellerie d'Ays, mons^r de Boullongne lieve la moitié de la disme, et nous l'autre moitié.

Extrait d'un ancien registre en papier.

SENSIÈVENT LES TERRES DE LA PARROISSE D'OULTRYAWE
OU MONS^r DE BOULLONGNE LIÈVE LA MOITTE DES DISMES.
C'EST A PRÉSENT LE ROY.

1^o, 7 journaux que tiennent Willaume et Jacquemart

Tyerry, gisants à la *Franquepierre*, sur le havéne, tenant à demiselle Maroie de Le Porte et à Pierre du Moustier. 2°, un journal entre les terres Robinet de Rebretenghes. 3°, 2 mes. à *Henryville*, nommés *Hollebrucq*, tenant à maistre Jaques Vinet et à Jacquemart Libert. 4°, demie mesure à *Henryville*, que tient Pierre du Moustier, tenant aux terres de mons^r de Boullongne. 5°, demie mesure à *Henryville*, que tient Jehan As Coullons, tenant à Pierre du Moustier, à Jehan Paperoche et à Robinet de Rebretenghes. 6°, 2 journaux et demie, que tient Maroie Bernard, veuve Tassart Gadiffer, tenant à Pierre du Moustiers, à notre église, à Jehan de Le Becque, à Robinet de Rebretenghes, à mons^r de Boullongne *sy qu'on dit*. 7°, demie mes. que tient lad. Maroie Bernard, sous la ville de *Wabinghen*, tenant à la *voie de Le Bisme*, à demizelle Édric, tenue de Boullongne, à Leurens Le Joule et à mons^r de Boullongne. 8°, 5 quarterons que tient Jehan Le Joule, sur les *trois fontaines*, tenant au *chemin du moulin de pierre à trois fontaines*, à Jehenne Blondel, femme de Pierre Le Coustre, à Pierre du Moustier, et à la terre Baudin de Gournay, qui fut à Jehan du Plouicq, 9°, deux mesures aux *Croisielles*, que tient Oudin de Le Fauch, tenant à Michault du Rieu, tenues de *Boullongne*, au *chemin qui mène du Moustier à Thorbinghen*, à Jehan Benoit et à Jehan au Sacq. 10°, une mesure à *Chastenoy*, tenant à Jehan de Sehonne qui tient du S^r de Longvillers, et aux terres dud. S^r de Longvillers. 11°, 7 quatterons à *Winele*, que tient Jehan Wigne de Jehan Le Joule.

Chy sensieut le droict de pesquerie qu'on appelle syeutryes que l'église a en la paroisse d'Oultryawe, dont il y a trois saisons en l'an. (Voir page 176.)

Primes. Le saison de herenguizon se commenche a le saint-Michiel et se fine a le saint-Nicolay en sievant, en ycelle saison l'église prend le tierch du gaing d'un homme, chest asçavoir, se un homme a waigniet trois frans, il en appartient à lad. église xvi s. et s'il a gaignié et party ix frans, il en appartient à l'église iii frans, et ne poons demander aultre droit en ceste devant-dite saison fors le tierche partie d'un seul homme plainement applotiet en cescun bastel, et s'il aveyent que les maronniers partissent frecq herencq en leur bastel, led. église en doib avoir le tierch comme devant est dict.

Nota. Que l'église ne doibt point partir à le refection de leurs roys, mais tant seullement aux fraix qui se font en commun sy comme de taner, etc.

Item. En le sayson d'iver qui se commenche à le saint-Nicolas et fine à le Pasque, l'église lieve en cescun battel, le moittié du gaing d'un homme.

Item. En le saison d'esté qui se commenche à le Pasque et fine à le saint-Michiel ensievant, led. église prend et lieve le moittié comme en le saison d'iver devant dicte, soit de pesquerie qu'on appelle mané ou tramaulx ou aultrement; et doibvent venir les maistres en le fin de cascune saison accompagniés de leurs compagnons pardevant mons^r l'abbé ou sen commis, jurer et affermer

par leur serment, ce que gaigniet ayvoient, tant du petit comme du grant.

Pour le mestier de corde.

Il est à noter que pour aucuns différens survenus du tamps de mons^r maistre Jehan Caillette, mon prédécesseur abbé, pour le gaing principalement quand les maronniers alloient pesquier aux cordes, ad cause que chascun homme gaigne à par luy le poisson qui est en sa corde, et aucunes foys, les aucuns prennent beaucoup de poisson en leurs cordes, et les aultres peu ou nyent, et eust esté defficile de partir le moitié de le part d'un homme sur tout le batiau, pour quoy fut appointié que en chescune des deux sieutries, du petit mestier au poisson d'iver et d'esté, pour chescune sieutrie chascun homme paiera XII d. tournois, et chascun homme, par an, II s. t. et costumierement, ils sont en yver en chascun bastiau VII hommes, et en esté, VIII hommes; et aucunes foys que en karesme et après Pasques ne sont en aucuns batiaux que III ou V hommes, et appellent ce mestier dragues, quand ils sont anssy peu d'hommes, et doibvent soit grand nombre ou petit, chacun homme XII d. en chescune desd. deux saisons. De cet appointment y a lectres en nostre trésorie.

SENSSUIT LA DÉCLARATION DES RENTES que Antoine de Manneville, S^r dud. lieu, fils et héritier de deffunct Sire Robert de Manneville, chevalier, a vendu à Mathieu

de Manneville, S^r de Wierre et de Hardenthun, son cousin germain, la somme de 21 liv. 19 s. md. ob. de rente, y compris et mis à l'argent 4 cappons 5 glines et un soreth, duquel Mathieu de Manneville nous avons le transport, par l'achapt fait aud. Mathieu en l'an 1510, comme appert par lettres de décret que en avons, de ce faisant mension, et demeure nette rente tous renvois paiés.

Primes. De Jaques Biaufils, dem^t à *Boullembecq*, chacun an, 32 s. p. et 9 cappons, et de Jehan Le Caron dit d'Esquires, 32 s. et une geline, à cause de 15 journaux de terre en deux pièces, en le parroisse de *S^t-Martin*, la première nommée *le Briel*, au *Val Saint-Martin*, tenant à Leurin Le Hocq, à feu Andrieu Biaufils, à Jehan Le Couvreur et à le terre de La Warroquerie, que tient Jehan Warrocq.

De Gillot Machacle, 18 s. p. et un soreth, pour une maison et appartenances au bourg de cette ville, *en le rue du Pipot*, que occupe Jacquet Le Caron, tenant à Collin René, aux courresses, manoir et ténement de Martin de Lobbel, brasseur, qui furent à deffunct Jehan de Lisques, trésorier du Boullenois, à Robin Leurin, dit de Le Ruelle.

Et est cette rente fonssière, et mémore que led. Gillot Machacle et Marie Haigneré, sa femme, prinrent de sire Robert de Manneville, chevalier, ce ténement de Wyde place en l'an 1492, comme nous est enseigné par une lettre en parchemin, passée devant Jehan de Couppes et Nicolas Chynot pour lors échevins.

Jennette Surelle, niepce et héritière de deffunct Perotin Sanson, qui fut fils de defunt Jaquot Sanson et de Maroie Rebours, et les religieux abbé et convent de S^t-Wulmer, à cause de la recepte des pitances, chacun par moitié, pour une maison au bourg, où demeure Jehan Surelle, père de lad. Jennette, tenant sur la *place Saint-Nicolay*, à la ruelle qui mène de l'église *Saint-Nicolay* à l'hostel de *Langèle*, appartenant à Jacques Le Gaigneur, vers la tour d'*Odre*, ou le nort, à la maison deffunct Jaquet du Hil, tenue de Le Viconté de Boullongne, et à deffunct Guilbin Bouchelet.

DE MIQUIELLE WARROCO, veuve de Pérot Queutu, pour un jardin et enclos à *Bracquerecque*, de une mesure, tenant à un pré que tient lad. veuve, de Noël Pilcon, à cause de d^{le} Jehenne Mellin, sa femme, à Enguerrand Cadocq, à la *rue de Bracquerecque à la Magdaleine*, au grand pont de *Bracquerecque*, à un rieu qui vient du *Val Saint-Martin* et sourt des trois fontaines du mont de *Boullenberg*, lequel rieu descend à l'abreuvoir de *Bracquerecque*, et à des patures et jardins à pommiers.

DE JEHAN LE SUEUR, pour 2 journaux à *Essinghen*. tenant à la commune d'*Essinghen*, à Jaquet de Longueville, aud. Le Sueur et à un enclos tenu de Andrieu Biauvarlet.

C'est la *sansse d'Essinghen* qui appartient à M^r de Betsin.

DE AUGUSTIN DE CRÉPIOEUL, à cause de demyselle

Jacqueline de Couppez, sa femme, pour la moitié d'une maison et courresse, au bourg, sur la *rue des Lombards*, tenant au *chemin qui mène aux Cordeliers*, à Huchon Le Febvre, couvreur de tieulle, et au fils de défunt Mothe Fontaine.

DE JAKES LE GAIGNEUR DE L'ANGÈLE, cousin et héritier de défunt Jaques Le Gaigneur, fils Robert, à cause d'une maison, cour, courresses et appartenances, que tient à présent Eustasse Leest, dud. Le Gaigneur, au bourg de cette ville, *hors de le baille Nostre-Dame*, tenant à la *rue qui mène du rivage à le roielle*, à la *rue des Lombars*, à la *rue de le baille Nostre-Dame au petit rivage*, et à la maison nommée *la cheminée dorée*.

Jehan Grou, d'Abbeville. — Les héritiers Juste Carideau. — La maison M^r du Crocq, près des Capuciuës.

DE LE VILLE DE BOULLONGNE, à cause du *grnd hostel* et des appartenances, chacun an 62 s. p. de ce est du de renvoy au repceveur de Tingry, 17 s. 6 d.

DE GUILBERT LE GRAND, au lieu de Josse de Cau-moisson, pour une mesure et jardin que tient à présent Jehan Laut, cuvelier, en la *rue des Lombars*, tenant à la maison de Quinquin, dicte *le petite Follie*, à la maison des héritiers de Miquelot Germe, que Jehan Castaigne donna à sa fille, laquelle est trespassee.

DE JEHAN PAIEMENT, pour 3 mesures en 3 piéces, paroisse *Saint-Martin*, la 1^{re}, de 7 quartetons, tenant

à une *piessente qui mène de Wicardenghes à Bédésacque*, à la terre nommée *Le Hache*, appartenant aux héritiers Huguenot Le Maire, et à la terre Martin du Crocq, que tient Jacquet Carré. La 2^e, de demie mesure, abouttant à lad. piessente et à Nicolas du Bois. La 3^e, de demie mesure, tenant aud. Martin du Crocq, à lad. piessente et à Nicolas du Bois.

DE JEHAN BÉGUIN, pour deux pièces de terre à *Oultryawe*. La 1^{re} est un jardin de 2 mes., tenant à Philippot Clabault, à une terre tenue de Jehan Melchior, à cause de demoiselle Ide de Le Warenne, sa femme, à une autre tenue de Robert Wyart, à Jehan Noefville, et à Miteron Germe. La 2^e, de demie mesure, à *Henryville*, tenant à la terre tenue de Loys de Lys, S^r de St-Aubin, à cause de demoiselle Philippotte Le Grand, sa femme, à Ernoul du Loo, à cause de Katherine Place, sa femme, et à Nicolas Cathore.

Et releva led. Jehan Béguin, dit Morlet, après le trespas de Jehan Begin, son père, et en a quittance signée de sire Cyprien de Bécoud, receveur de monss^t de Wierre, datée de 1509.

DES HOIRS JAQUOT TERRY, dit Bosquet, assavoir, Jehenne, Maroie et Jacqueline, ses filles, pour 3 pièces de terre à *Oultryawe*, dont la 1^{re} de un journal, tenant à Antoine Le Prevost, à Philippot Clabault, à Nicolas Cathore et à Jehan de Biaurain, à cause de Maroie Le Coustre, sa femme. La 2^e, de 2 journeulx 1/2 ou environ, à *Henryville*, tenant aux *marlières de Henryville*, à Jehan

Hamerel, au lieu de Pierre Gentil, à d^{le} Philippotte Le Grant, femme de mons^r de St-Aubin, à Nicolas Cathore, à Binet de Gournay et à Antoine Le Prevost, dit Le Roy. La 3^e, de demi journal, tenant à Tinette Noeufville, à cause de Ennotte Fourre, sa femme, aux héritiers Michel Matte et aux héritiers Mahieuet Le Bouchier.

Dynay de Blancquebourne, brasseur, a achetté ces trois pièces de terre, en l'an 1517.

DE JEHENNE DES CAMPS, pour un manoir de un journal, à *Wabinghen*, paroisse d'*Oultryaue*, tenant à Jehan du Loo, qui tient de la *chappelerie d'Aix*, à Jehan Liégart, au *chemin de l'église à Cappescure* et au manoir de lad. Jehenne, qu'elle tient de d^{le} Philippotte Le Grand.

DE BINET DE LONQUESTICQ, pour 2 journeulx à labour, en la paroisse de *Saint-Martin*, tenant à la terre que led. Binet tient de Jehan Roussel, S^r des Marquès et de *Bédouastre*, au *chemin de Cuverville à Sammer*, au *grand chemin de Boullongne à S-Omer*, et à une terre que led. Binet tient de Mathieu de Manneville, S^r de Wierre et de Hardenthun.

Messire Gilles Folie, chanoine de Boulogne, vers 1660. M^r de Bédouastre vers 1680.

JEHAN HENNEGUIER, dem^t à *Bédouastre*, comme mari de Jennette Lhoste, pour un jardin de 4 journeulx, à *Routtembercq*, près de *Bédouastre*, tenant à Thomin Bernard, à Henry Regnier et à la *rue de Lc Dresve*.

M^r de Bédouastre tient les terres dud. Regnier.

DE ROBIN TROUSSEL, dit Morel, dem^t à *Honinghetun*, en la parroisse de *Wymille*, pour demie mesure au terroy de *Honinghetun*, tenant au courtil dud. Robin, qui fut à Mahieu Mousse, à le terre Claude de Lisques, appropriée à la *sensse de Honinghetun*, à Notoys Martinoys, et aux autres terres dud. Robin.

Et doit led. Robin double relief par l'achapt qu'il a fait de Sire Robert de Manneville, chevalier, le 11 Janvier 1482.

DE PÉROT SAUVAGE, de *Menendelle*, en lad. parroisse de *Wymille*, pour deux pièces de terre, dont la 1^{re} contient 7 journeulx à labour, au terroy dud. *Menendelle*, tenant à Jacotin du Boys, qui tient de *Souverain-Moullin*, à Antoine Faillolle, dit de Boninghès, et aux autres terres dud. Pérot. L'autre pièce contient 3 journeulx.

CE QUI S'ENSSUIT EST EXTRAIT D'UNE LECTRE passée devant Jehan des Marquès, lieutenant de mons^r le seneschal de Boullenois, présens : Willaume Nayet, dit Blancpain, desservant pour Desres de Lespault, Jehan de Herlettes, desservant pour Robinet de Le Cappelle, hommes jugeans en la cour de la sénéchaussée de Boullenois, dattee du 27 mars 1445. Assavoir que Adam Hardews a vendu à Willay Hardews, une pièce de terre de 10 journeulx, dont il devoit, de rente fonssiére, à Collard de Maneville, 28 s. p. . . . tenant à la terre du S^r de Fiennes, aux hoirs Miquiel *Donnerecq*, à Jehan de Le Ville, et à la terre de mademoiselle de *Souverain-Moullin*, il fait mémore de 3 mesures, tenues de Jehan des Burs.

PAR UNE AUTRE LECTRE du 23 mars 1444, avant Pasques, appert comment led. Adam Hardews vendit aud. Willay Hardews, son frère, tous les héritaiges, terres, lieux, manoirs et ténements qu'il tenoit cottièremment, séants à Menendelle, tenus des S^{rs} de Fiennes, Souverain-Moullin, de l'église Saint-Wulmer, de Collard de Maneville, dont lesd. religieux ont à présent le droict, de Morlet de Bancques, des enfans Martin de Zombres, de Jehan des Bares, de Jehan Esbay.

Jehan de Lisques acquit le droit pour le bailler à la fille mons^r de Foucquesolles.

SENSSUIT LA DÉCLARATION DES TERRES que mons^r de Maneville solloyt tenir de l'église de Sammer au Boys, par paiant chacun an 12 s. p. duquel S^r de Maneville, Matthieu de Maneville, S^r de Wierre, a acquis le droit et depuis, le transporta à l'église St-Wlmer en Boul-longne.

Primes. Une mazure amasée, de 2 journeulx, tenant au *Bocquet Wallerand* de Cluses, aux terres Jehan Fontaine, que tient Nicolas Gangier; 3 journaulx et demy, nommés les *fosses aux potiers*, tenant à une *piessente qui va des pignons de Robertville à le planquette et à le Wattine*, à Antoine de Cluses, au *chemin de Cluses*, nommé le *rieu des Claues*, et à Jehan Garlet, fils Jehan.

Un journal amasé de maison, étables, au *chemin de Le Druve qui mène aux pignons de Robertville*, à Collin Gangier et au rieu des Claues.

Item. 3 journeux à Haudicq, tenant à Collin Gaugnier, à Jennenet Gaugier, dit Gombe, tenus de l'église Saint-Martin qui les tenoit de mons^r de Maneville, au *chemin de Panessent* et à Jehan Fontaine.

Item. 5 journeux, listant aux terres de l'hospital de Boulongne que tient Guilbin Biaufils, à cause de Margueritte Regnier, sa femme, fille de défunt Henry Regnier, à Tassin Regnier, fils et héritier dud. Henry, où est un petit rieu et est du fief Mathieu de Maneville, S^r de Wierre, qui fu à Robert de Le Bouverie, son grand-père, à Symonnet Bustel, à cause de Margueritte Regnier, sa femme, et aud. Collin Gaugier.

Item. 3 quarterons à Le Plancquette, tenant au fief dud. Mathieu de Maneville, S^r de Wierre, qui fu à Robert de Le Bouverie que tient led. Symonnet Bustel, et aux autres tenants déjà uomnés.

Et toutes ces terres tient Collin Gaugnier dud.

Pierre de Lisques, par païant chacun an par renvoy à lad. église de Sammer 12 s. p.

Led. Collin Gaugnier dit que Antoine de Cluses a achetté le droict dud. Pierre de Lisques, mais de ce ne oy aulcune congnoissance.

LED. MATHIEU DE MANEVILLE a encore transporté auxd. de S^r-Wlmer 20 s. p. à prendre sur Jehan Henneguiet, à cause de Jennette Lhoste, sa femme, fille de Symonnet Lhoste, qu'il doit à cause de une mesure de pré et jardin nommés *les Claues*, tenant à Antoine Bernard, aud. Henneguiet, au lieu de Gillart Boullengnier et à *la voie de Le Dresve*.

LED. MAHIEU DE MANEVILLE, S^r de Wierre, a encore transporté à lad. église S^t-Wlmer, 14 s. à prendre sur Antoine Bernard, à cause de une mesure au *chemin de le Dresve*, tenue de Jehan Fontaine.

Reste de trouver les aultres deux pièces qui sont celles qui s'ensièvent. L'une de une mesure tenant à Collin Gaugier, qu'il tient de Franchoise de Le Warenne, fille de deffunt Antoine de Le Warenne, bailly de Boulogne, tenant à Jacquet Paiement, à Guilbin Biaufils, à cause de sa femme, fille de Henry Regnier, et à Jehan du Crocq, dit Jehan des Hayes, et est hors bourgage. Et cette terre tient led. Jehan du Crocq, par paiant chacun an 7 s. p. à Robert Wyart aiant le droit de mons^r de Maneville, comme-dit led. du Crocq.

L'autre pièce de 4 journeulx, tenant à le *voie de Le Dresve*, à Collin Gangier, au chemin de Pannessent, à Antoine Bernard.

Et ces 4 journaux tient Collin Gangier de l'église S^t-Martin-lès-Boulogne. (1).

(1) Au folio 170, déchiré vers le haut, l'abbé de Saint-Wulmer déclare que l'abbaye possédait droits de dismes, rentes et terres « proche de Calles, de Oye, de Merc, de Seiles et de Peuplinghes, comme appert par les anciens registres allégués cy devant en ce present cayer. Dieu nous les doit recouvrer. Mes prédécesseurs ne m'ont point esclerchy ces parties. . . . De tout ce que ay trouvé dont estions possessans ay fait nouveaulx registres et abboutz et costes à mon petit pooir, et paisiblement possessons sans contestation nulle de toutes les rentes, dismes et droitures que ay trouvé quant ay venu au gouvernement de ceste povre maison de Saint-Wlmer. Dieu nous entretienne en ce que avons. Mais deux ans ou environ avant mad. entrée en gouvernement ceulx de Nostre-Dame nous ont inquiété en plusieurs procès quy encore pendent où ilz n'ont gueres gaignié. Dieu par sa grâce nous en doint en brief la fin en gardant notre bon droit ».

DROICT DE SUTTRYE. (1).

Ce qui s'ensient est extrait d'un ancien registre en parchemin quy fut fait l'an mil trois cens et trente-sept, ou moys de novembre.

Chest chou en quoy ly maronniers d'Oultryawe sont tenu envers l'église saint-Sammer en Boullongne, pour les sieutries dont il y a trois saisons en l'an: c'est asçavoir le saison d'iver qui se commenche à le saint-Nicolay, en décembre, et se fine à le Pasque ensiévant. *Item*, le saison d'esté, se commenche à le Pasque et fine à le saint-Michiel ensiévant. En ces deux saisons, est asçavoir yver et esté, doibvent lesd. maronnier, le moittié de le part d'un homme plainement apploittiet de chacun bastel. *Item*. En le saison de hérenguison, qui se commence à le saint-Michiel et se fine à le saint-Nicolay ensiévant, lid. maronnier ne doibvent que le tierch de le part d'un homme plainement apploittiet, et doibvent lid. religieulx partir as communs frais que lid. maronniers font, et sil advient que lid. maronnier partissent herencq. frec pour leur prouvision, lid. religieulx en doibvent avoir le tierch d'une part comme dic est. Et pour ce paier et rapporter auxd. religieulx loialement et justement, les maistres des nefz sont tenus par leurs foys et serement que justement et loialement, ilz paient ce quy est deu asd. religieulx, et pour leur paine et labour lesd. maistres rechoipvent et doibvent avoir desd. religieulx le xv^e denier. Ces droix devantdits furent recongnus par les maronniers d'Oultryawe, le jour saint-

(1) Voir page 165.

Jehan après Noëi, l'an mil trois cens xxv, devant Tassart Morsel, au jour maieur de Boullongne, sire Bertrand ly Flamenc, religieux de led. église, Richard du Moustier, et plusieurs aultres. Les lectres sont en le tresorie et sont scellées du seel à causes de led. ville de Boullongne.

Ce qui sensieut est extrait d'un ancien registre en parchemin en petit volume, fait l'an 1272. C'est l'an mil deux cens soixante et douze.

SECUTURA ULTRA AQUAM.

9 lib. vi s. viii d. <i>Natali.</i>	10 lib. ad <i>Magdalenam.</i>
9 lib. vi s. viii d. <i>Pasch.</i>	12 lib. in <i>Natali.</i>
9 lib. vi s. viii d. <i>Bapth.</i>	12 lib. ad <i>Pasca.</i>

DISMES.

NOUS AVONS AUSSI en la parroisse d'*Oultryawe*, la disme des pouchins et oizons, et n'y prend rien le curé, synon seulement chacun an, un pouchin.

Le coustume de dismer lesd. pouchins et oizons, de tous tamps observée est telle que, en chescune maison là on a couvé pouchins ou oizons, nous avons un pouchin ou oizon et s'il n'y avoit que deux pouchins ou deux oizons, sy en debvons nous avoir ung pour le disme, et s'il y en avoit cent ou 40 ou mains aussy, ne en debvons avoir que ung,

JE TROUVE EN UNG ANCIEN REGISTRE en parchemin fait l'an 1272 ce qui s'ensieut:

Decima aucarium et pouchinorum. XL sol.

Nous AVONS AUSSY droit de prendre et avoir chescun an sur chescunc salline faisant blancq sel, en le parroisse d'*Oultryawe*, deux vaissiaux de sel, et de celles qui sont soubz Sammer au Boys, et en la parroisse *saint-Liénard*, ung vaissel, et sont les unze vassiaux ung polquin; et le curé d'*Oultryawe* prend sur toute notre part ung vaissel. Et quand aulcuns ont été refusans et depuys poursuyts, ilz ont recongnu nostre droit. Et de ce a en nostre trésorie, en la laye d'*Oultryawe*, plusieurs recongnissances.

Nous AVONS AUSSY droit de amendes et de tonlieux sur les tenances tenues de nous.

Nous AVONS AUSSY droit que celui qui maisne le battel passant dud. *Oultryawe* est tenu de passer tous ceulx de nostre maison, tant religieulx que serviteurs, sans ce que on luy doibve paier aulcune chose, et y a en lad. laye de *Oultryawe*, des recongnissances de ceulx qui ont refusé ce faire.

Et non point seullement à *Oultryawe*, mais au *bac d'Atin*, avons pareil droit et par toute le comté de Boullenois; et sy ne devons point de tonlieu tant en vendant que en achettant: de tout ce y a lettres en nostre trésorie.

NOSTRE MOULLIN D'OULTRYAWE, que tient de nous, à ferme, Guilbin Biaubos, nous vault chacun an 60 livres à paier à 4 termes, assavoir: S^t-Michel, Noël, Pasques, et saint-Jehan-Baptiste. A chacun terme 15 lib. t.

Nous AVONS AUSSI droit que touttefois (que le cas se

présente) en le conté de Boullenois, de avoir piet et demy *deseure le fourquon de la queue de lad. ballaine*. Et de ce avons plusieurs lettres en notre trésorie.

NOUS AVONS AUSSI DROIT par toute la ville de Boul-longne et la banlieue, de constituer un sergant et le présenter au maieur de lad. ville, lequel maieur lui doit faire faire le serment. Lequel nostre sergant ara pooir de justicier tous nos subjects et tenans. Et en cas d'oposition, la cause est renvoïée pardevant led. maieur et les exchevins. Et de ce avons plusieurs lettres.

JE TROUVE EN UN ANCHIEEN REGITRE en parchemin de petit volume fait en l'an mil deux cens et LXXII, ce qui sensieut :

PERSONAT DE SOMBRES.

xv lib. — — *André.*
xv lib. — — *Candeleur.*
xv lib. — — *Baptiste.*

Secutura de Wissant xvi lib.

Nota. que en plusieurs lettres, nous trouvons que avons grand droit à Wissant, *piscacionis, alenum, et megarorum*, et pour ce que ad présent ny a nulz batiaulx ne aussy ny a eu de long tamps qui pesquent aux hérens ne maqueriaux, soit diligemment advisé que, se un tamps advenir, on pesquoit en lad. ville de Wissant auxd. herens et maqueriaux, de garder et demander nostre droit.

Item. aud. rēgistre est escript ce qui sensieut :

Ad decimam de Sombres, IIII polquins frumenti, ordeï.

Ad decimam de Gazevelt III polquins frumenti. II pol. ordeï. III polq. av. (avenæ). Isti se decim polk. et undecim polk et dimidimu av. in villa de Wissant currunt in personat de SOMBRES. De hoc habere solebani XLII lib. par. Sed modo non habemus nisi XXVI lib. persolutas ad ante.

Item. EN UNG AULTRE FORT ANCHIEU RĒGISTRE en papier, en aucuns foeulles rassemblées et coendus est cy quy sensieut :

No dismes de Sommières (Sombres) que Lambert de Pernes solloit tenir au terme de le saint-Michiel, IIII polk. de blei et IIII polk. de baillard à le mesure de Boullongne.

No disme séans à Gazevelt au terme de le saint-Mikiel II polk de blei, III polk. de baillard et III polk. d'avaine à le mesure de Boullongne.

EN UN AULTRE RĒGISTRE en parchemin de assez grand volume iceluy rēgistre fait en l'an de grace mil III cens et XXXVII est escript ce qui sensieut :

WISSANT.

LES DISMES DE SOMBRENES, IIII polk. de blei et IIII polk. de baillard à le mesure de Boulogne des millieus grains qui kyeent des dismes et sont lesd. dismes de Sombrenes à l'église Notre-Dame en Bouloigne.

LA DISME DE GAZEVELT, appelée de *haute-Sombrènes*, II polquins de blei, III polquins de baillart et III polquins de avaine, à le mesure de Boullongne. Et est led. disme de *Haute-Sombrènes* à nos seigneurs de Boullongne (l'abbeye de Notre-Dame).

ITEM. Un feuillet après est escript aud. registre ce que sensieut:

CHEST CHOU EN QUOY cil de le ville de *Wissant* sont tenus pour le cause du capelain de saint-Nicolay avec le rentement de le capèle: as III natauls del an, du Noël, Pasques et Penthecouste, à chescuns desd. natauls cascuns sus 1j d.

De cascade neif passant en *Engleterre* qui porte VI kevas au plus, 1 d. par. et non plus.

Del aumosne que on doit queullir en cascade neif et battel de *Wissant*, passant ou venant d'*Engleterre*, la moittié et l'autre moittié à la maladrerie de le ville appelée *Gazevelt*.

De cascade neif et battel de *Wissant* et de la proche de *Sombrènes* pescant as hiérens ou a makeriaux et des engrangemens des roys en quelque manière et en quelconque lieu que eles soient engrangiés, demie sieutrie de le saint-Mikiel dusques à le St-Andrieu.

Item. CE QUI SENSIEUT.

MÉMORE soit que en l'an de grace mil CCLXXIII, chil de *Wissant* waurrent et misent paine que à le capelle Saint-Nicolay eust II capelains dont ly uns cantast,

matin pour les gens de métier et ly aultres, après primes, pour les aultres bonnes gens de le vile, et sy volloient oultre que ly uns de ces II capelains cantast chescune sepmaine III fois messe à *Gazevelt* et eussent et voloient donner au secont capelain pour aieuwe à sen vivre un lib de rente héritaument et souffisamment assise.

Le registre contient au verso du f^o 152, une « recepte pour guarir de la peste. »

Une autre recette, envoyée par notre saint-Père le Pape, pour soy garder à l'encontre de l'impédimmie et qui voudra garder l'espace d'un an accompli, il doibt prendre avant qu'il soit frappé de leditte malladie, une poignée de feuilles séchées, une poignée de sauge etc.

On lit encore à la suite, ce récit de l'entrée à Boulogne de Marie d'Angleterre :

En l'an de grace 1514, au mois de septembre, « à dix heures devant disner, entra au hable de Boullongne, Marie, sœur du roy Henry d'Angleterre et fille du roy Henry, et avec elle, grand noblesse de Engleterre, tant princes que princesses, ducz que ducesses et comtesses ; venoit pour espouser le roy de France Loys 12^e de ce nom, qui estoit vefve de la duchesse de Bretagne. Icelle Marie et sa compagnie dessendirent à terre dedans led. hable auprès de Le buriërre. Alors mena-t-on des chevaux et hacquenées de ceste ville, pourceque les navires ou estoient leurs chevaux et bagages ne estoient

point venus pour le reude tamps qu'il faisoit, mais vindrent certains jours après. Et n'eust été que en la compagnie de lad. Marie, avoit plusieurs maronniers de ceste ville que d'Angleterre, elle n'eut point prins le hable de ceste marée. Si dura assez longtamps led. tempeste, tellement que lendemain que elle s'éveilla en France, il fallut bailler les chevaux de ceste ville, dont notre Baiard y fut. Quand lad. Marie vint au grand boulevard sur le bourcq, messieurs de Nostre-Dame, qui estoient partis de leur maison en procession, à tous croix, mittres et reliques passèrent devant nostre maison, et adonc nous demandèrent que nous joignismes avecq eulx à tous nos croix, cappes et reliques. Et accompagnasmes led. maistre dud. Boullenois. Et adonc monsieur de Nostre-Dame luy bailla à baiser la relicq du Lait Nostre-Dame, et je luy baillay à baiser les reliques de S^t-Wlmer. Puis s'en vint lad. Marie jusques au pont à l'entrée de la ville, et audessus dud. pont y avoit ung batieau dedans lequel y avoit une josne fille et deux josnes enfans abillés en angles et la josne fille en la vierge Marie, et avoit lad. josne fille en sa main, le présent que la ville faisoit à lad. Marie qui étoit un chyne d'argent, qui par le col se ouvroit et devers luy pendoit un cœur d'or pesant 60 escus d'or, et estoit led. batieau bien paint de fleurs de lys et de roses, et y avoit escript autour dud. batieau, ung dieu, ung roy, une foy, une loy; et quand lad. Marie approcha led. pont, led. batieau s'avalla par enguin, et commença à dire lad. josne fille qui représentoit la vierge Marie, ce que s'en suit:

Quæ est ista quæ ascendit per desertum suum virgulum factum ex aromatibus, mirre et thuris.

Qui est la belle et triomphante pucelle plaine d'honneur, de beauté et de sens que nous veons monter comme l'enchens, pardevant nous. o noble jouvencelle.

Et le premier angle disoit: *Ista est speciosa inter filias.*

C'est de beaulté la rozette fleurie, la souveraine et illustre princesse, votre filloeule appelée Marie, par quy la guerre et discord a prins cesse, comme de paix vous fustes la déesse, fille et espouse au Roy Celestien (chrestien). Pareillement est fleur de noblesse et fondement de paix et de liesse, et chère espouse au Roy très-chrestien.

Et le second angle disoit: *Circumdabant eam flores rozarum et lilliarum novellarum.*

Comme Lassus, vous estes adornée de biaulx fleurons vertueux et jolys, semblablement elle est environnée de bruyt d'honneur et de gens nobles; icy veons rozes et fleurs de lys tout d'un accord assemblés, tenir loenge à Dieu le roy de Paradis, au nom duquel, madame, je vous dis que vous soyez icy la bien venue.

Puys led. josne fille en présentant le présent, disoit:

Fleur de biaulté, princesse noble et gente, prenez en gré, douce bénignité et petit don que la communauté de ceste ville humblement vous présente. Et puys entra lad. dame en la ville et sa compagnie, et ceux de Nostre-Dame, et nous, le convoiasmes en procession à tous croix jusques à l'église Nostre-Dame, et puys à tous nosd. croix et relicques, retournasmes cheens.

Et ne furent point lesd. roy et royne ensemble longuement, car au mois de janvier aud. an 1514, la première sepmaine dud. mois, mourut led. roy Loys, 12^e de ce (nom), et fu roy Franchois premier de ce nom, qui estoit duc d'Angoulesme, qui avoit espousé dame Claude, fille dud. roy Loys et de lad. Anne, ducesse de Bretagne.

On lit encore: Sensieut ce que l'on a accoustumé de bailler à ung enfant, au venir en religion :

Un psaultier, une tasse d'argent, deux robes doubles, deux paltos, ung double court et ung autre plus long à pointes, une cappe noire, ung domino fourré, une chemise destamine, 4 chemises de lin, 4 petits draps, 2 paires de chausses, deux paires de cauchons (chaussons), ung souplis, 4 *Rosques*, des mouques, un bonnet de nuyt, un bachin de nuyt, une cotoie de nuyt, un couttel à ronde poincte, une bourse, du fil et une aiguille, un lit et deux oreillers destoffes de lincheux et soyes, un couverton, une courtepointe, des passants, une lanterne, un cottin à chandelles, un piegne, un chandellier de nuyt, ung huchet, ung haquet devant le lit, des bottes doublées de drap, un pitton aux clefs et les clefs servants à luy, un platine de fer. Pour mainage: 2 nappes, 2 sous nappes, 2 doubles a péches estain, 2 plas, 2 demi plas, 6 assiettes plattes, 2 saussiers, 2 sallières, 2 lots, ung demi lot, une pinte arain, un bachin, un *becq dene*,

Item. deux chandeliers.

On rencontre aussi la lettre curieuse qui suit f° 168 :

Monsieur le abbé, je vous prie, gardez vous un petit de aulcunes viandes lesquelles je vous escript, comme chair de bœuf ne fresche ne sallée, porcq ne secq ne sallé, ne anguilles fresches, ne oyes, ne oisons, ne cannes, ne canards, ne pingeons, ne poisson salé, ne poys, ne febves, ne boire vin sans yaue, ne yaue sans vin. Et faites les choses dessus dites et vous en trouverez bien.



TABLES

Ces tables ne nous donnent pas moins de six cent quatre-vingt-dix-neuf noms de famille et quatre cent quarante-cinq noms de lieux, et la plupart sont plusieurs fois répétés. Elles ne mentionnent, cependant, que les tenanciers qui devaient censives à l'abbaye et les biens pour lesquels ils la devaient. Ces censives ne s'étendaient que sur une partie de la ville et du bourg, ainsi que sur cinq paroisses des plus rapprochées, Outreau, Wimille, Saint-Martin, Saint-Léonard et Saint-Étienne. Quelques autres sont encore mentionnées, mais pour des rentes peu importantes. Les pièces de terre sur lesquelles l'abbaye possédait une rente seigneuriale, n'en relevaient pas toujours dans leur entier. Par suite de mutations, telle pièce portant un nom particulier, divisée en plusieurs parties, avait deux, trois et quatre seigneurs, et le terrier n'indiquait pas alors sa contenance totale.

Quelques uns des noms de famille sont encore portés aujourd'hui. Les noms de lieux sont de deux sortes ; les uns, tout-à-fait français, ont été donnés à la terre, à des époques diverses et ne sont souvent que ceux d'anciens propriétaires ou occupants du fond ; les autres, dont la terminaison celtique ou tudesque fait voir qu'ils existaient à une époque plus ancienne, remontent, selon toute apparence, à la conquête franque ou aux siècles qui l'ont suivie ; on peut en conclure que, dès cette époque, la forêt qui couvrait le pays au temps de César, avait été défrichée dans les environs de Boulogne ; en effet, ces faibles portions de la forêt, non défrichées, non bornées, perdues dans la totalité des bois, n'auraient pas reçu de noms particuliers, et leur défrichement seul en fit sentir la nécessité ; par conséquent, l'époque reculée de ce défrichement se trouve indiqué par la forme encore barbare des noms que portaient les premières parcelles des terrains livrés à la culture.

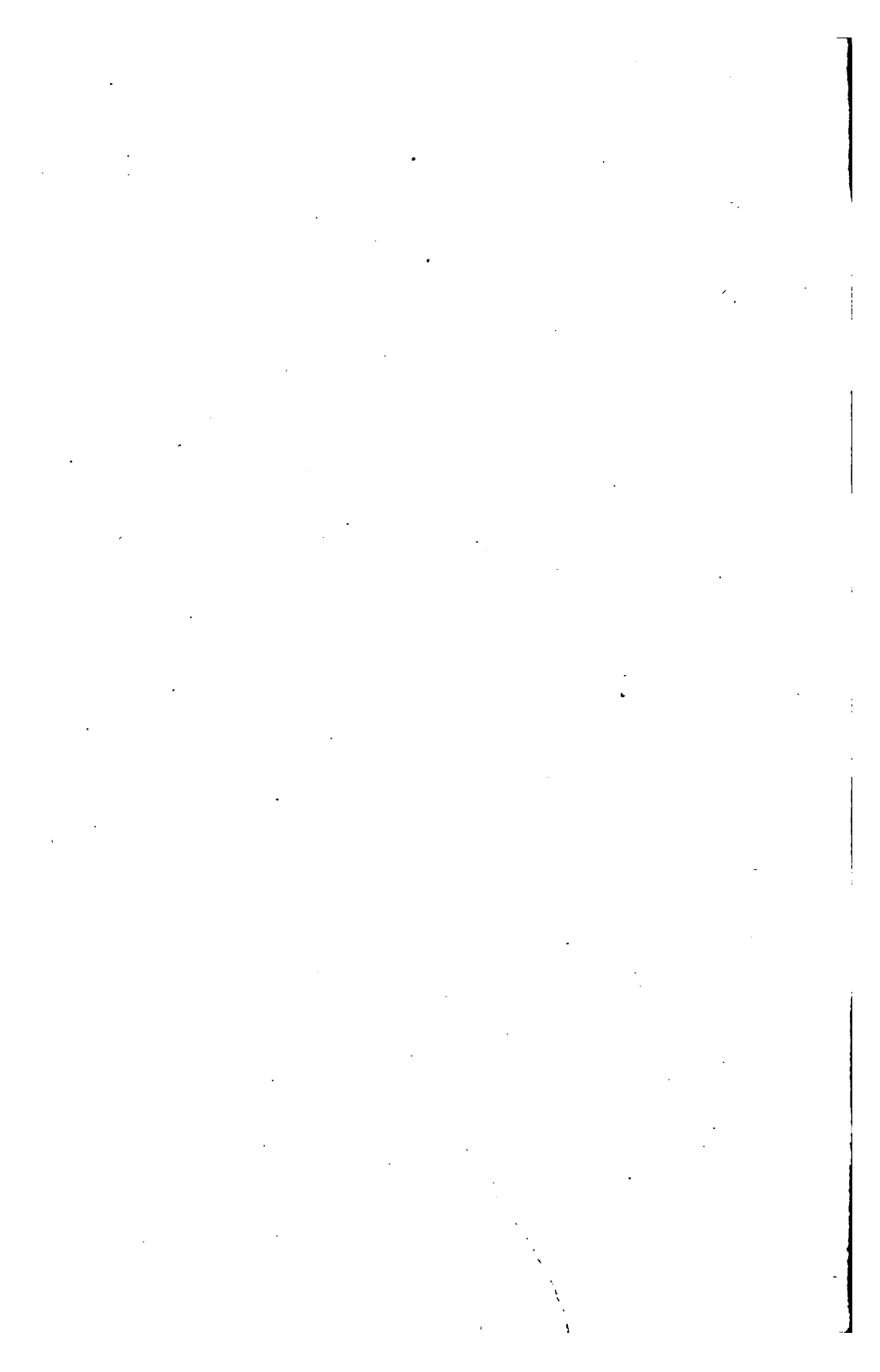


TABLE DES NOMS D'HOMMES

A

Acary (*Artus*), p. 40. — *Guilbert*, p. 39, 40, 47, 48. — *Jehan*, p. 25, 40, 55, 57, 61, 62, 140. Ce nom est un des plus anciens et des plus répandus du Boulonnais, où il existe encore. Un Bareau Acary est témoin, pour le comte de Boulogne, contre les gens du comte d'Artois, dans une contestation du 22 août 1293.

Acolpot (*Charlot*), dit *Robart*, frère de Robert, p. 82, 89, 90, 96, 100.—*Guilbin*, dit *Haultain*, p. 103. — *Robin*, mari de Apolline Bégin, p. 73, 75, 79, 97.

Cette famille possédait des terres à Outreau. Le nom ne vient-il pas d'un ancêtre qui remplissait les pots jusqu'au col pour les vider jusqu'au fond ?

Adam (*Mons^r*), évêque de Terrouane. Il était de Paris et vivait en 1215, suivant une charte de l'abbaye d'Andre. Son nom de famille n'est pas indiqué.

A la Barbe (*Bétris*), p. 93.—A la barbe, ou simplement Barbe.

Alembon. Les héritiers de M. le marquis d'Alembon, en 1760. C'était M. le vicomte d'Isque.

Alinghen (*petit Jehan d'*), p. 25. Demeurant à Boulogne.—Ce nom se trouve dans le rôle des fiefés de 1477.

Allent (*Antoine*); p. 60, 106.

Allène (*Mons^r d'*), p. 152. — Je crois qu'il faut écrire Allenay, fief du Ponthieu, dont le possesseur était alors un Truffier ou un Vaudricourt.

Allin (*Jehan*), p. 156.

Ancquier (*Colin*), p. 140. — Estienne, 160. — Jehan, 140. — Rasset, 140. — propriétaires à Baincthun.

Angot, demisielle Anne en son vivant, femme de Thomas Bridenne. — Feu Collard, S^r de Wainghetun, p. 18, 27, mari de demisielle Jehenne de Le Motte, p. 31, 41, 88, 106, 118, 124,

125.—Demisielle Jehenne, fille dud. Collard, femme de Jehan de Mieurre, p. 18, 88.

Cette famille, provenue d'anciens bourgeois et marchands de Boulogne au commencement de 1400, prenait qualité noble dès 1500. Led. Collart Angot est qualifié chevalier, S^r de Wainctun en 1501.

Anglais (maison détruite par les), qui assiégèrent Boulogne en 1492, mais sans pouvoir prendre cette ville.

Angleterre (*Marie d'*). Son entrée à Boulogne où elle avait débarqué pour épouser Louis XII, p. 162.

Antègue (*Georges*), p. 44. — Achète des terres au-dessus des Taintelleries,

Arsy (la vicomtesse d'), p. 150. — Le vicomte d'Arsy était de la maison de Habart.

As Coullons (*Mathieu*), p. 48, 164. — Coullon signifiait pigeon. — Mathieu aux pigeons. — Ce nom, comme beaucoup d'autre de même facture, est devenu d'un seul mot. Il y a encore des Acoullons à Abbeville.

Athin (le S^r d'Athin), voyez du Moulin.

Athin (*Boïdine* d'Athin), femme de Antoine Lhoste, p. 81.— Attin, près Montreuil. — Clérembaut d'Athin, dans une charte de Pharamus, Seig^r de Tingry, de l'an 1171.

Attinghen (défunt *Jehan d'*), mari de Damane ou Agnès Du Bos, p. 11. — Jehenne, fille dud. Jehan, et femme de Jacques Le Gaigneur de Langèle, 11, 127.—Jehan, 19, 20.—Jennenet, fils de Jehan, 20. — D^{ne} Jehenne, sœur dud. Jehan, 128. — D^{ne} Katherine, 33. — Willaume, 125, 127, 128, 131, 133. — Jehan, dit *Tienfort*, vivant en 1480, fils dud. Willaume, 127, 128. — Ce dernier Jehan, dit *Tienfort*, était mort en 1505, et Willaume, son père, achete des terres à Audenacre, de Perrin du Four, en 1430. Jehan, dit *Tienfort*, eut d'Agnès Du Bos, sa femme, une fille Jeanne qui était mariée en 1505 à Jacques Le Gaigneur de Langèle, orfèvre à Boulogne, à qui elle apporta les terres d'Audenacre.—Ce nom est très-ancien ; Baudoin de Attinghen est témoin d'une charte de Baudoin, comte de Guînes, de l'an 1107.

Au Sacq (*Jehan*), p. 164. — Jehan de Torbinghen, 66, 68. — Ce nom, dont l'étimologie est évidente, s'est aussi, par abus, écrit Ossacq ; voy. p. 67, 68.

- Ausque** (*Guillaume*), le Josne, p. 151, 152. Nom ancien et répandu dans le pays. Il y en avait près d'Ardres, en 1416. Beaucoup de d'Ausque à St-Omer.
- Avault** (*Guillaume d'*), fils de Marquet d'Avault, p. 93. — Collard, 7, 18, 22, 83. — Pierre, fils de Collard, et Jehan, fils de Pierre, 18. — Jehan, fils de Collard, et Pierre, fils de Jehan, 74, 91, 97. — Les d'Avault demeuraient à Outreau, où ils possédaient des terres ; plusieurs demeurèrent à Boulogne. Ce nom se trouve parmi les fiefs du Boulonnais dans le rôle de 1477.

B

- Baccre** (*Jehan Le*), p. 41, 42, 129. — Périn, 120, 122, 123, 124, 129, 130, 134. — Mahieu, 122. — Pérôt, 134. — Robert, 135. — Les Le Bacre ont encore possédé des terres à Wimille, vers Rupemberg, postérieurement à la date du manuscrit.
- Bacouël** (*Jehan de*), abbé de St-Wulmer en 1540, p. 9, 11, 44, 112, 139, 147. Cet abbé était d'une forte ancienne famille du Ponthieu, où ce nom est cité dès l'an 1147.
- Baheu** (*Nicolas*), de Turbinghen, p. 163.
- Bainghetun** (Mons^r de), p. 52, 123, 127, 128, 129, 131, 160. — Le seigneur de Baincthun était alors, je crois, Jehan de Bournouville, chevalier, S^r de La Vallée.
- Barbier** (*Jacquemon Le*), p. 58. Possesseur de terres à Ostrohove. Il était mort en 1505.
- Bare** (*Colart de Le*), p. 158. — Possesseur de terres à Quétre. — La famille de ce nom la plus connue en Boulonnais, est celle des La Barre de Boisjulien.
- Bares** (*Jehan des*), p. 36. — Jacques, 15, 36, 48. — Défunt Mahieu, père dud. Jacques, 35. — Cette famille demeurait en la paroisse de St-Nicolas, à Boulogne. — Un Jehan des Bares avait des censives à la Ménendelle, à Wimille, en 1444, 173.
- Baresmel** (*Jacquet*), p. 78, 99. — Méhaut, femme de Cyprien Denlot, 76. — Ils étaient morts en 1505, et leurs terres avaient passé aux La Rivierre, faute de relief.
- Baron** (*Tassart*), p. 125, 132. — Gamot, 121. — Antoine, 137. — Jehan, dit *Tostin*, 138, 139. — Jacquet, 138. — famille de propriétaires à Wissant.

- Baucques** (*Morlet de*), p. 173. Il avait des censives à la Méneudelle, paroisse de Wimille, en 1444.
- Baudart** (*Jacquemine*), femme de Pierre de Pinghetun, p. 75, 81, 82.—Ancienne famille du Boulonnais, plus connue sous le nom de Bodart. Tassart Baudart était franc-homme de Madame la comtesse de Boulogne, en 1334.
- Baudel** (*Anselot*), p. 117.—Pérot, 121. — Thomas, 121. Possesseurs de terres à Wimille.
- Basin**, p. 66, 67, 69, 83, 89, 90, 91, 104.—Jehan, 89.—Jehenne, 82.—Propriétaires à Outreau.
- Beaubos** (*Guilbin*), p. 94. — Propriétaire à Outreau.— Guilbin, meunier du moulin d'Outreau, appartenant à l'abbaye de St-Wulmer.
- Beaucorroy** (*Mons^r de*), p. 62.—M^r de Willecot de Beaucorroy, chevalier de St-Louis.
- Beaufils** ou **Biaufils** (*Notinet*), p. 46. — Jacot, 50.—Andrieu, 50. — Jacqueline, 47. — Guilbin, 174, 175. — propriétaires à St-Martin-lès-Boulogne.
- Bécoud** (*Chrestien de*), p. 32. — Jehan, mari de la fille de Guérard Le Riche, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 146. — Sire Cyprien, receveur de Mons^r de Wyerre, 170. — Ils étaient propriétaires à Ostrohove : je crois ce nom synonyme de celui de Bécourt, ancienne famille du Boulonnais, et aussi de celui de Boncourt.
- Becque** (*Sire Jehan de le*), p. 87.—Jehan, 164. — Propriétaires à Outreau où se trouvait le fief de Le Becque, près Condette. Ancienne famille du Boulonnais ; Jehan de Le Becque, franc-homme de Mad^e la comtesse de Boulogne, en 1345, portait dans son sceau, « 3 anchres et une étoille en chef. »
- Becquelin** (*Jehan*), dit *Le Roy*, 140. — Propriétaire à Audresselles.
- Bédouastre** (*Lcurens de*), p. 120. Il vivait avant 1505 et avait fief et censives à Wimille. Sans doute descendu des seigneurs primitifs de Bédouastre.
- Bégin** (*Jehan*), dit *Morlet*, p. 73. — Boullenger, 84. — Jacques, père de Louis, 73. — Maroie, femme de Huchon Pischon, 77, 84.—Baudechon, 64, 75, 79.—Antoine, 75.—Jehan de Noirwal, 64, 66. — Boullenger, 70, 71, 77, 80, 83. Maroie, sa fille, 83, 91, 98, 101. Jehan, son fils, dit *Morlet*, 170. — Apolline, femme de Robin Acolpot, 73. — Tous propriétaires à Outreau.

- Bégué** (*Jacques de*), orfèvre à Boulogne, p. 38.
- Béguin** (*Jehan*), p. 170. Propriétaire à Outreau.
- Bélet** (*Michel*), 44. — Katherine, femme de Willaume Brou, sellier, 21, 107. Possesseurs de maisons et terres à Boulogne, aux Taintelleries et à St-Etienne.
- Bellebronne** (*Antoine de*), p. 19. Vend l'hôtel d'Isque, rue de Boves, à Boulogne, à François de Créquy, chevalier, Sgr de Dourrier, sénéchal du Boulonnais.
- Bellin** (*Huchon*), boullengnier, p. 13. Demeurant à Boulogne, rue du Compenage.
- Belsart** (*Pierre*), p. 38. — Guilbin, 36. — Katherine, 39. — demeuraient à Boulogne, paroisse de St-Nicolas. Cette famille paraît encore à Boulogne au 18^e siècle sous le nom de Bersent.
- Bennoise** (*Jehan*), p. 74, 89. — Wulfort, 94. Possesseurs de terres à Outreau.
- Bénoit** (*Jehan*), p. 164. — Tasse, 68. — Possesseurs de terres à Outreau, avant 1505.
- Beroq** (*Jehan de*), p. 94. Possesseur de terres à Outreau.
- Bergue** (*Lambert de*), p. 79. — Demizielle Ysabel, veuve de Cristophe Du Sart.—Propriétaires à Outreau, avant 1505.
- Berguettes** (*Robert de*), p. 109, 156.—Propriétaire à St-Léonard et Hocquinghen. Des personnes de ce nom, en Boulonnais, sont mentionnées dès l'an 1298, à Beuvrequen.
- Bernamont** (*Antoine de*), p. 87, 70, 81, 82, 97, 102, 107, 114, 149.—Demizielle Jacqueline, femme de maistre François de Parenty, 19.—Led. Antoine possédait des terres, des censives et des fiefs à Outreau, des censives à St-Etienne. Son fief de Bernamont était à Outreau, et Thomas de Bernamont le possédait en 1477. Cette ancienne famille noble paraît à Boulogne dès 1431. Daniel vendit son fief de Bernamont à Guillaume Scotté, en 1611.
- Bernard** (*Martin*), p. 46. — Leuvin, 56. — Thomin, 171. — Antoine, 174, 175.—Maroie, veuve de Tassart Gadiffer, 164.—Petit Jehan, fils de défunt Colin, et père de Jennenet, 48, 49, 51.—Simonnet, machon, 48. — Toinin, 46. — Jehenne, 47.—Ils paraissent comme possesseurs de terres à Bedouastre et d'une mesure près les murs de Boulogne.
- Bernes** (*Cristophe de*), p. 54, 55, 56, 57, 58, 60.— Il avait acheté beaucoup de terres à Ostrohove, dont héritèrent demizelle

- Blance Tizon, sa femme, et Marc de Bernes, 60. La famille de Bernes possédait déjà des fiefs en Boulonnais, en 1477, mais, n'en paraît pas originaire.
- Bernieulles** (*le Sr de*), p. 132. Possède des censives à Rouppenberg. Le seigneur de Bernieulles était alors un Créqui.
- Bernieulles** (*Raul de*), p. 123, 127, 130. Possesseur de censives à Rouppenberg, paroisse de Wimille. Il ne vivait plus en 1505.
- Berquen** (*Willemot de*), p. 64.— Lambert, 87, 92.— Alexandre, 63, 66, 67, 68, 71, 81, 89, 90, 91.— Possesseurs de terres et de censives à Outreau, où se trouvait le fief de Berquen. Jacotin de Berquen était Sr de Torbinghen, à Outreau, en 1477, et Willaume était homme lige du duc de Bourgogne, en 1449.
- Bertault** (*Estévenet*), p. 49.— Possesseur de terres à Brecque-recque.— Un Jean Bertault était archer des ordonnances du roi, à Boulogne, sous le batard de Cardonne, en 1499.
- Berte** (*Petit Jehan*), p. 50.
- Betysin** (*Monsr de*), p. 168.— Propriétaire de la sansse ou ferme d'Echinghen.
- Beugny** (*Pierre de*), p. 114. Receveur de la demoiselle, fille de sire Charles de Saveuses, pour terres à Wimille.
- Beugny** (*Mademoiselle de*), p. 39.— Avait une maison au Bourg, paroisse St-Nicolas, en 1680.
- Bilque** (*Colart de*), p. 91.— Demiselle Jehenne, femme de Jehan de Rebingues, Sr de Guemy, et fille dud. Colart, 108.— Ils avaient des censives à Outreau. Colart avait un fief tenu du baillage du Choquel, en 1477.
- Biaumont** ou **Beaumont** (*Motin de*), p. 31. Fils de Paquette de St-Pierre, 84.— Il occupait à Boulogne le manoir, dit *le Petit écu de Boulogne*, et avait de sa mère trois tènements à Outreau. Un Jean de Beaumont paraît parmi les fieffés de 1477.
- Biaurain** ou **Beaurain** (*Jehan, dit Lionel de*), p. 69, 73, 75, 77, 85, 87, 92, 99, 101. Jehan, 170. Propriétaires à Outreau. Beaurains, grande terre et chatellenie près Montreuil. Grand nombre de Beaurains à Abbeville, aux 14^e et 15^e siècles.
- Biauvarlet** ou **Beauvarlet** (*Jehan*), p. 61.— Andrieu, 168.— Ils avaient des censives à St-Léonard et à Échinghen.— Ce nom était fort répandu à Abbeville et aux environs.

- Biauvoir** ou **Beauvoir** (*Jaquet de*), p. 47. — Avait des terres près de Bédouastre avant 1505. — C'est un nom de terre, mais il y a quantité de terres de ce nom.
- Billy** (*Guillaume*), p. 42. — Jehan, p. 67, 74, 80, 100. — Maroie, femme d'Adenet Libert, 63. — Possesseurs de terres à Outreau.
- Bitaigne** (*Maroie*), p. 65. Elle avait sept tenances à Outreau avant 1505.
- Blanquebourne** (*Robert de*), p. 70. Propriétaire à Outreau. — Dynay, brasseur, achète trois pièces de terre à Outreau, en 1517, 171.
- Bléquin** (*Pierre de*). Ses héritiers possèdent des terres à Ostrohove, p. 54. — Petit Jehan, possesseur de terres à Ostrohove, 146. — Famille de noblesse féodale et primitive du Boulonnais, citée dès l'an 1199.
- Blondel** (*Jacques*), chevalier, Sr de Torbinghen, p. 64, 65, 68, 84 ; dit de Longvilliers, 95, 96, 106, 109. Bailli d'Étaples, 156. Il paraît dans le terrier comme seigneur de Turbinghen, et pour beaucoup de censives à Outreau. — Antoine, chevalier, baron de Bellebronne, Sr de Torbinghen, fils de Jacques ci-dessus, 97. — Nicolas, dit Longvilliers, en son temps bailli d'Étaples, 30, 31, 39, 61.
- Blondel** (*Edmond*), possesseur de terres sur la paroisse Saint-Martin, p. 51. — Jehenne, femme de Pierre Le Coustre, propriétaire à Outreau, avant 1505, p. 164.
- Boidart** (*Marquin*), de Odinghen, p. 21, — Jehan, 116. Propriétaire à Wimille. — Robert et Willaume Boidart, fieffés en Boulonnais, en 1477.
- Boidin** (*Laurent*), propriétaire au Portel, p. 88.
- Bois** (*Nicolas du*), p. 170. — Jacotin, 172. Propriétaires à St-Martin et à Wimille.
- Boileyawe** (*Jehennette*), p. 40. Avait un jardin au bourg de Boulogne. — Boileau.
- Boneanée** (*Henry*), avait des censives à Outreau du chef de Jeanne Haigneré, sa femme, veuve en 1505, p. 68.
- Bonneyawe** (*Robinet*), p. 49, avait une terre à Brecquerecque. — Bonneau.
- Boningshes** (*Jehan de*), p. 119. Dit Failleul, 131. Possesseur de terres à Wimille. — On trouve aussi des Failleul, dits Boningues ; c'est assurément la même famille. Le nom de Boningues

est fort ancien ; deux seigneurs de ce nom assistent à la fondation de l'abbaye d'Andres, en 1084.

Borgne (*Thomas le*), possesseur de terres à Questres, p. 158.

Bos (*Agnès ou Damanes du*), femme de Jehan d'Attinghen, p. 1, 29. — Philippe, 10, 11. — Jehan, 38. — Jehenne, femme de Robert Teffre, 29. — Jehenne, petite fille de Jehan de Fallem-pin, 149. — Noullin, 39, 40. — Ce nom est fort répandu partout ; il s'agit ici d'une famille habitant Boulogne et y possédant des maisons.

Bosquet ou **Bocquet** (*Perrotin*), p. 27, 51. — Vincenot, 98. — Led. Vincenot avait un étal à la boucherie. Vincenot, propriétaire à Outreau avant 1505.

Bosquillon (*Jacques le*), p. 21, 110. Vendit jadis à l'abbé de St-Wulmer, Hue du Fourmanoir, une maison en la grande rue Nostre-Dame, aujourd'hui rue de Lille : Il tenait une terre en fief de l'abbaye.

Bouchel (*Jehan*), merchier, possesseur de terres à Odre, p. 112. Gilles avait des terres à Wimille avant 1505. — Walquin avait un journal de terre à Fringhen, 149. — Cette famille paraît à Boulogne dans le 16^e siècle, en qualité de marchands et échevins ; il y eut aussi, de ce nom, un mayer de Calais.

Bouchelet (*Guilbin*), demeurant au bourg (basse-ville), de Boulogne, p. 39 ; était mort en 1505, p. 168.

Bouchet (*Rasset*), propriétaire au val St-Martin, p. 51.

Bouchier (*Mahieuet Le*), propriétaire à Outreau, était mort en 1505, p. 171.

Bougre (*Pérot Le*), dem^t rue de la Porte Flamengue, à Boulogne, p. 28.

Boullenguier ou **Boullenguiel** (*Willaume*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 64, 102. — Gillart, possesseur de terres sur St-Léonard, avant 1505.

Boullenois (*Jehan*), mari de la fille de Émond du Loo, avait, à cause de sa femme, des terres au Mont de Couple, à Outreau, p. 94. — Jehan de, 147.

Boulogne (*Mons^r de*), p. 163, 164. C'était le roi, avait une terre à St-Étienne, 151.

Boulogne (*Jehan*), paraît pour une mesure de terre à Berquen, p. 95.

- Bourdēt** (*Baudechon*) et Nicolas, son fils, avaient des censives à Bainctun, p. 140. — Tassart avait des censives à St-Étienne avant 1505, 150. En 1540, ils étaient S^{rs} de La Bouverie, et comparaissent avec la noblesse du Boulonnais en 1588. Willaume Bourdet, franc homme de Doudeauville, en 1450.
- Bourdon** (*Maroie*), avait quatre tenances à Outreau avant 1505, p. 64.
- Bourgois** (*D^{lle} Péronne Le*), V^e de Pierre Roche, p. 9, 10. Possédait la maison nommée Paris près la grosse tour de St-Wulmer et de la rue des Lormiers. — Pierre propriétaire à Outreau, avant 1505, 77.—Jehan, id. 84
- Bournonville** (*Sire Jehan de*), S^r de La Vallée, chevalier, p. 108.—Sire Jehan, chevalier, S^r de Hourecq.—Jehan, chevalier, S^r d'Ouvringhen en 1555, achète une pièce de terre sur la paroisse de St-Martin, 47. Ils étaient de la grande famille de ce nom. *
- Bournonville** (*Baudechon de*), avait une maison près de la Porte des Dunes avant 1505, p. 25. — Jacot avait un tènement rue du Sacq, au bourg, avant 1505.
- Bousches** (*Linor de*), veuve de Binet Gavelle. — Antoine, p. 63 66, père de Guerarde, 66, 67, 68, 69, 81, 89, propriétaire à Outreau.—Antoine, fils dud. Antoine et père de Pierre, 67, 71, id.—Baudechon, id. 69, 84.
- Boutiller du Boulonnais** (*Le*), avait des censives à Outreau, p. 76, 79. C'était alors un Werquigneul, famille d'Artois.
- Boutin** (*Jehan*), brasseur. Possédait l'hôtel de Longvillers où il avait établi sa brasserie, p. 34, 36.
- Bouverie** (*Pierre*), propriétaire à Outreau, p. 85.
- Bouverie** (*Sire Robert de Le*), mari de Ysabel de Houppelande, pour lequel furent fondées trois obits avant 1505; Il avait un fief qui vint à Mathieu de Manneville, S^r de Wierre, son petit fils, 174.
- Brasseur** (*Simon Le*), avait une pièce de terre à Wablinghen, avant 1505, p. 91.
- Bricquet** (*Thomas*), propriétaire à Wissant, p. 137, père de Mariette, 138.
- Bridenne** (*Thomas*), mari de D^{lle} Anne Angot, il devait une rente à St-Wulmer, pour la fondation d'un obit pour sa femme, p. 33.

- Brillart (Robert)**, avait une maison près Boulogne, laquelle fut détruite par les Anglais en 1492, p. 36. — Adrienne, avait une maison rue des Vivès, au bourg de Boulogne, 39.
- Brimeu (Émond de)**, avait un journal de terre à Billeauville, avant 1505, p. 129. Il avait succédé à Guy de Brimeu, Sgr d'Humbercourt, décapité par les Gantois en 1477 ; de cette grande famille du Ponthieu.
- Briou (Jehan)**, achète cinq quarterons aux près d'Outreau, p. 66.—Il possède d'autres terres à Outreau, 82, 89, 90, 96. — Mahieu, fils de Jehan, les relève en 1550, 78.
- Brisse (Sire Nicole)**, religieux profès de St-Wulmer, homme vivant et mourant de lad. église, p. 14. — Défunt Gamot, demeurant en son vivant au bourg de Boulogne, 39. — Maistre François, procureur du roi en la sénéchaussée, achète une maison rue de Boves en 1551, 15. Il était écuyer, S^r d'Echinngen. Estève Brisse, servait en qualité d'arbalétrier armé à la défense du chatel de Lisques, en 1395.
- Brissepot (Leurchou)**, avait une maison au bourg avant 1505, p. 41.
- Brodoul (Jehan)**, pelletier, dem^t à Boulogne, près la porte des Dunes, p. 24, 118. — Leurens tenait de terre de Lostellerie à Ostrohove, 53, 54.
- Broecq (Méhaut du)**, femme de défunt Jehan du Rozel, boullengnier, avait une maison aux Dunes vers les Taintelleries, p. 33, 34.
- Bron (Wallerand)**, sellier, propriétaire à Fringhen, p. 149. — Défunt Willaume, sellier, propriétaire à St-Etienne, 107 père de Perrotin Bron, 21.
- Broustal (Thomassin de)**, alias Le Vel, huchier, dem^t rue St-Jean, à Boulogne, 16. — Andrieu, dit du Broch d'or, dem^t jadis à l'hostel Saint Andrieu, 41. — Jehan avait des terres entre Odre et Terlinctun, 112, 117.— Un Jacquemon de Broustal possédait un fief à Le Fauch, près Etaples, en 1378.
- Brouttier (Jehan)**, alias Tinet, avait une maison et 33 mesures de terre à Questre, p. 158.
- Bruchart (Jehan et Thomas)**, propriétaires à St-Etienne, p. 107, 110.
- Bruges (Jehan de)**, Avait des terres à Ostrohove vers 1440 p. 58.

- Bruhier** (*Jehan*), mari de Jehenne de Le Reuille, propriétaire au Val St-Martin, p. 51.
- Brun** (*Jehan Le*), de Montreuil, avait des censives en la paroisse St-Nicolas, de Boulogne, p. 41.
- Brusset** (*Jehan*), propriétaire à St-Etienne, p. 106.— Il y avait alors une famille noble de ce nom, S^{rs} de Beaurepaire, près Tournehem.
- Buce** (*Colin*), propriétaire à Huppelande, p. 52.
- Bucq** (*Ade du*), femme de Jehan Roussel, avait des terres à Ostrohove avant 1505, p. 58. — Morlet, propriétaire à Rouppeberg, avant 1505. Loiet, propriétaire à Rouppeberg, 122. Jenenet, propriétaire à Wimille, 154. — Jehan, possesseur de censives, près Ordre, 112. — Un Mahieu du Bucq était franc homme de la countesse de Boulogne, en 1345. Ce nom indique un bois.
- Bugny** (*M^r de*), propriétaire à Routtembercq, près St-Martin, vers 1700, p. 46.
- Burs** (*Jehan des*), avait des censives à Wimille en 1445, p. 172.
- Bustel** (*Symonet*), propriétaire à St-Léonard avant 1595, p. 174. — Péronne tenait quatre journaux en la vallée d'Olinctun, 121. — Jehan, mari de Jehenne de Le Folie, propriétaire à Outreau, à cause de sa femme, 55, 57.

C

- Cachemarée** (*Jehenne*), avait des terres à Outreau, p. 79.
- Cadooc** (*Enguerrand*), propriétaire à Brecquerecque, p. 168.
- Caillette** (*Mons^r Maistre Jehan*), abbé de St-Wulmer, prédécesseur de Jehan Leest, p. 72. — Jehan, de Boulogne, avait la maison nommé Le Presbitaire, à Boulogne, paroisse St-Nicolas, 35. Père et héritier de Jehan Caillette, de St-Omer, avait des terres à Audenacre, 49, 119, 152, 153. — Jacques, merchier, avait un jardin à Boulogne, au Crocq, près des murs Sarrazins, aux droits dud. Jehan Caillette, 49.—Nicolas, procureur du roi, avait une censive à Boulogne, 14. — Adrien, propriétaire à Outreau, 78, et une dîme à St-Etienne, 156.
- Calicque** (*Willaume de Le*), tient en fief de l'abbaye une

- mesure de terre au lieu nommé la Calicque, près Baduicq, p. 53.
Jacquet, son fils, le relève en 1532, 146.
- Campaigne** (*Mons^r de*), escuier, S^r Disquemue, vors 1680, 119.
— Mettre Mons^r de Disquemue, S^r de Campaigne, pour terres à Billeauville.
- Camp** (*Thomas du*), propriétaire à Questre, 158. — Jennet, à Wissant, 137.
- Camps** (*Jehan des*), propriétaire à Outreau, p. 79, 91, 94, 98, 102. — Bertrand, propriétaire à Ouvringhen, 114. — Noël, acquiert un courtil à Audenacre avant 1505, 154. — Jehenne avait un manoir à Wabinghen, paroisse d'Outreau, 171.
- Camus** (*Thomas Le*), fils de Marque Sène, propriétaire à Olincthun, p. 119, 123, 126, 127, et aux environs, 130, 132. — Cette famille s'est fait connaître dans la magistrature boulonnaise.
- Candelier** (*Jehan*), avait une maison en la grande rue du bourg, p. 140.
- Capelle** (*Didon de Le*), propriétaire à Outreau, avant 1505, p. 147. — Robinet, homme jugeant en la cour de la sénéchaussée du Boulonnais, en 1445, 172.—Anselme, Sgr de la Chapelle en Boulonnais, paraît en 1186. Ce nom de La Capelle se présente souvent dans les vieux titres Boulonnais.
- Cappon** (*Jehennette*), fsumme de Guyot Wyant, avait une terre au Portel, anciennement appelée la terre de Peuplinghes, p. 68 ; dite Carruette, 103.
- Capres** (*Mons^r de*), avait des censives à Cluses, p. 120. Le Seigneur de Capres était, alors, Jehan de Bournonville, dit Des Près, baron de Houllefort.
- Carbonnier** (*D^{me} Marie Le*), femme de Robert Le Vasseur, brasseur, tenait, avec son mari la maison du Petit Cigne, à Boulogne, avant 1505, p. 31.
- Cardon** (*Sire Nicolas*), religieux de St-Wulmer, p. 98.
- Cardonne** (*Le batard de*), p. 53. Il était capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes.
- Carideau** (*Les héritiers Juste*), avaient une maison au bourg après 1505.
- Caron** (*Sire Jacques Le*), prêtre, demeurait près St-Wulmer.
- Caron** (*Jehan Le*), dit Desguize, avait une terre au val Saint-

- Martin, p. 50. Dit d'Esquires, 167 : Jacquet demeurait rue du Pipot, à Boulogne, 167.
- Carpentier** (Bernard Le), avait un jardin près la porte des Degrés et une hodde près la communette de Lidebourne, à Boulogne, p. 34, 37. — Baudin avait des censives à Questre, 157. — M. Carpentier possède des terres à Wicardenne, en 1650, 52.
- Carré** (*Johannes*), avait des terres à Audenacre, p. 119, 120, 131, père de Leurens Carré, 154. — Colin, Robert et Leurens, propriétaires à Audenacre. Led. Colin, père de Leurchon, 154. — Jacques, tient une pièce de terre à St-Martin, 170.
- Carton** (*Willaume*), caron, possède une maison à Bainctun, p. 160.—Jennenet tient une terre à Bainctun, 161. — Périnne Le Carton, fille de défunt Notinet et nièce de Jehenne Le Carton, avait une terre au Portel, 83.
- Castaigne** (*Jehan*), avait une maison rue des Lombards, à Boulogne, 169.
- Cat** (*Robert Le*), propriétaire à Hocquinghen, p. 110.—Défunte Jehenne, femme de Jehan Dongnies ; on disait un obit pour elle à St-Wulmer, 29.
- Cathore** (*Défunt Jacques*), avait une maison à Boulogne, paroisse Saint-Nicolas, p. 35 ; avait acheté une rente de 40 s. sur terres à Hacquinghen-Wimille, 132. — Nicolas, fils dud. Jacques, relève la maison, paroisse St-Nicolas, 35 ; avait des terres à Outreau, Portel, Cappelure, 69, 71, 77, 80, 104 ; des terres à Wimille qu'il relève en 1483, 132, 179, 171 ; des censives à Audenacre, 153. — Led. Jacques Catoire devait les fiefs de Guypetun et de Fouquehove en 1477, et son fils les après lui ; Jacques, les tenait de Guillaume Catoire, vivant en 1432, aux droits de Pierre Catoire, prêtre, fils de D^e Catherine du Fort.
- Caudebronne** (*D^e Antoinette de*), qui fut femme de Pastourel de Contes, avait 2 journaux à Wicardennes, p. 51.—Elle possédait un fief de Caudebronne à Wierre-Effroy et Conteville, en 1477. Sire Ancel de Caudebronne, mayeur de Boulogne, était mort en 1417.
- Cauffour** (*Rasset du*), avait des terres à Outreau, p. 72.—Jehan, des terres et des censives à Outreau, 74, 102, 105.

- Caullier** (*Thomas*), demeurait à l'hostel de la Bouteille, rue du Compenage, à Boulogne, p. 11, 13. — **Martin**, propriétaire à Wissant, 137. — Cette famille est fort ancienne en Boulonnais. (*Voy. le Dict. Général.*)
- Caumoisson** (*Josse de*), avait une maison à Boulogne, rue du Sacq, p. 38; des terres à Ostrohove qu'il vendit, en partie, en 1497, 55, 58, 60, 169.—Guillaume, propriétaire à St-Etienne, 99.—Les hoirs Jehan, fils Estienne, propriétaires à St-Etienne, 150. — Manette, femme de Jehan de Courteville d'Escault, avait terre au chemin de Fringhen.—L'ancienne famille des Camoisson, demeurait originairement à Isque, où elle possédait des biens ainsi qu'à St-Léonard, St-Etienne.
- Caury** (*Mons^r de*), p. 52, il avait un tènement à Huppelande, c'était, je crois, un Flahaut.
- Celle** (*Hennequin de*), avait des terres à Brecquerecque, p. 56.—Philippote, sa fille, femme de Walquin de Le Reculle, en avait aux Taintilleries, 44.
- Genelle** (*Laurens*), avait des terres à Rouppenberg, avant 1505, p. 122.
- Chabe** (*Mahieu*), avait une maison à Brecquerecque, p. 50.
- Charles** (*Jehan*), avait des terres à Hocquinghen-St-Léonard, p. 156.
- Chevalier** (*Robert*), achète une maison grande rue Nostre-Dame et le relève en 1525.
- Chier** (*Loyet Le*), avait une terre à Outreau, p. 70.
- Chinot** (*Défunt Nicolas*), avait une maison à Boulogne, appartenant à Marie Leest, sa femme, sœur de l'abbé, 9; Obit fondé pour lui, 32; Ses hoirs avaient des censives à Wissant, 138; il était échevin de Boulogne en 1492, 167. — Jehan, fils dud. Nicolas, et S^r du Val, relève des biens tenus de sa mère, et Antoine, fils de Jehan, les relève après lui.—Led. Nicolas était fils de Philippe, homme d'armes des ordonnances.
- Choquel** (*Marion*), dem^t à Fauquembergue, avait quatre mesures au bourg de Boulogne, 41.
- Clabaut** (*Jehan*), du Portel, relève quatre journaux à Outreau, en 1558, p. 71.—Martine, Antoinette et François, filles de défunt Guilbin Clabaut, possédaient ces quatre journaux en 1505, 71.—Marguerite, femme de Robin Le Prevost, en avait au chemin de Capécure à Outreau, 85. — Marquet en avait auprès d'Outreau

- et autres endroits, 65, 66, 104.—Thomas, fils Guilbin, en avait a Capescure, 76.—Guillaume, fils Marquet, en avait à Capescure, et à la suite du Portel, au moulin du roi. — Noullin en avait près la tour de pierres à Outreau et au chemin de Capescure 78, 99.—Jehenne en avait au hamel d'Outreau, 93.—Philippot, en avait aussi à Outreau, 170. — On trouve le nom de Clabaut parmi les fiefés du Boulonnais dans le rôle de 1477.
- Clément** (*Jehenne*), avait un tènement à Boulogne, rue de Boves, en 1554, p. 15.
- Cleuet** (*Jacques*), avait une maison à Boulogne, sur le marché, p. 6, 7, 8, 9, 17, 18, et des censives à Boulogne, 21, 22, 38. — Antoine, fils de Jacques, relève lad. maison on 1511, 8. — Ysabelle, fille d'Antoine, possède ensuite cette maison, 8.
- Cluses** (*Antoine de*), possédant une terre à Cluses, p. 173, 174.— Wallerand possédait des censives à Olinctun, 120, 126 ; S^r de Questinghen, possédant des censives à Échinghen et à Cluses, 141, 173.— La demoiselle de,—avait des terres à Cluses avant 1505, 120. — Jacotin, fils Andrieu, en avait au chemin de Ménendelle à Letretun, 119.—Andrieu en avait aud. lieu et au chemin de Pas de Gay à Wacquiringhen, 117, 119.— Chastel en avait à Hocquiringhen, près Roupemberg, en 1457, 132. — Je citerai de cette ancienne famille du Boulonnais, de noblesse féodale et primitive, Gautier de Cluses, cousin d'Arnould, comte de Guînes, vers 1200, et Armand, Sg^r de Cluses, vers 1400, allié à Marguerite de Bournonville.
- Cochet** (*Antoine*), Fils de Pierre, propriétaire à Ausque, 144.— Jehenne, fille de défunt Jehan, en avait au même lieu, 143.— Jehan avait 28 s. de rente sur la maison nommée Paris, à Boulogne, 10.
- Cocquelin** (*Jehenne*), propriétaire au Briel d'Outreau et au Portel, avant 1505, p. 65, 75, 103.
- Cocquerel** (*Thomas*), avait une terre à Audenacre, p. 153.
- Cointrel** (*Ansel*), propriétaire à Ostrohove, p. 62. — Une ancienne famille de ce nom a demeuré jadis à Montreuil et aux environs.
- Coisne** (*Jehan*), propriétaire d'une maison au bourg de Boulogne, p. 41
- Collard** (*D^{ie} Blanche*), fille de Robert et femme de Jacquet Cocquel, propriétaire à Outreau, p. 92. — Les héritiers feu

Robert avaient une maison à Boulogne, 25 ; des terres et des censives à Outreau, 64, 70, 79, 87, 92 ; led. Collard avait épousé D^{ne} Ysabel Machacle, et avait acheté de Fremin du Hil, un fief à Wimille que releva depuis Apolline, sa fille, femme de Pierre de Thubeauville, 152, 153. — Défunt sire Mahieu ; il y avait un obit fondé pour lui à St-Wulmer, 29. — D^{ne} Marie, femme de Guillaume Tizon ; Un obit avait aussi été fondé pour lui à St-Wulmer, 29.

Collemercq (*Mons^r de*), avait des censives à St-Etienne, p. 149. — Le baron de Colemberg était, alors, un St-Omer ou un Condette.

Compiengne (*Jacques de*), propriétaire à Outreau, p. 70. — Charles de, — aussi propriétaire à Outreau, 94, 105.

Condette, dem^t en 1720 rue des Cuisiniers, 20.

Contay (*Madame de*), avait des censives à Baincthun, 140. Cette dame de Contay pouvait être Marguerite de Lully, femme de Guillaume Le Jeune, Sg^r de Contay, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, quoiqu'elle ait vécu avant 1505.

Conte (*Baudes Le*), avait une maison et jardin aux Dunes, près les Taintelleries, en 1540, p. 45.—Mathieu, fils dud. Baudes, 45.

Conté (*Mons^r de La*), avait des terres et des censives à Ostrohove, p. 53, 54, 55 ; des censives à St-Etienne et des terres au chemin vert de St-Léonard, à cause de Mad^e Bonne de Gouy, sa femme, 106, 111 ; des terres à Hocquinghen, près St-Léonard, 147. — C'était haut et puissant Sg^r, Mess. Nicolas de Lisques, chevalier, S^r de La Conté.

Contes (*Pastourel de*), mari de D^{ne} Antoinette de Caudebronne, avait deux journaux à Wicardengnes, avant 1505, p. 51. — Pastourel ou plutôt Jehan, dit Pastourel de Contes, était d'une maison d'Artois ; il possédait en 1477 le fief de Caudebronne, en Boulonnais, du chef de sa femme.

Converserie (*Liéart de La*), avait 2 journaux à St-Etienne, touchant aux terres de la Converserie, p. 150.

Coppin (*Jehan*), propriétaire à Outreau, de même que Emond Copin, p. 85 ; et Pierre Coppin, 96.

Coquel (*Jacquet*), propriétaire à Outreau, à cause de D^{ne} Blanche Collard, sa femme, p. 92.

Corbet (*Maroie*), propriétaire à Outreau et au Portel, avant 1505, p. 74, 75, 83, 103.

- Cordelier** (*Jehan*), avait une maison en la grande rue du bourg, p. 40.
- Cordier** (*Bernard Le*), avait une maison au bourg de Boulogne, avant 1505. — Waudrille, propriétaire à Outreau, 66, 87, 93, 104. — Antoine avait une terre à la fallise d'Outreau, 80.
- Cordonnier** (*Pérot Le*), propriétaire à St-Etienne, p. 151. Jehan, propriétaire à Honninctun, paroisse de Wimille, avant 1505, 152.
- Cornet** (*Jehan*), tenait 33 journaux en la paroisse d'Issinghen (Echinghen), p. 160. — Robert en avait 28 à Tournes, 162. — Colnet en avait à Ostrohove, 55, 57, 62. — Honnerette, une maison devant la porte de St-Wulmer, 23.
- Costart** (*Pierre*), escuier, S^r de Pernes, allié à D^{ie} Françoise du Tertre, avait des terres nommées mont d'Orgueil, au-dessus des Taintelleries, p. 44. — Cette ancienne famille paraît en Boulonnais dès l'an 1334.
- Couppes** (*Pierre de*), avait une maison à Boulogne, près l'hôtel du Cigne et un jardin près l'hôtel du Cerf, p. 8, 21. — Jehan, fils dud. Pierre, une maison rue St-Jean, 16, 17, échevin de Boulogne en 1492, 167. — D^{ie} Antoinette, femme de défunt Jehan le Mangnier. — D^{ie} Jacqueline, femme de Augustin de Crepieul, une maison au bourg, rue des Lombards, 169. — Le nom de Coupe paraît en Boulonnais dès l'an 1338.
- Courteville** (*Philippe de*), dem^t à Parenty, avait des censives à Fringhen, p. 107. — Charles en avait à Ostrohove, 55. — Antoine, escuier, S^r dud. lieu. — Mons^r de— en avait à Outreau et Fringhen, 74, 149. — Jehan, de Cormont, fils de défunt Jacques, avait des terres aux mêmes lieux, 105, 107. — Jehan, d'Escault, mari de Manette de Caumoisson, en avait à St-Etienne, 107. — Mons^r de— avait son hôtel près la porte des Dunes, à Boulogne, 24, et des terres à Wissant, 138. — Les Courteville, une des plus anciennes familles du Boulonnais y paraissent dès l'an 1171, avec le titre de chevalier.
- Courtois** (*Jehan Le*). Ses prédécesseurs avaient fait un don d'aumône à l'église St-Wulmer, p. 101. — Fremin Courtois paraît comme fieffé en Boulonnais, en 1477.
- Coustre** (*Pierre Le*), allié à Jeanne Blondel, avait des terres à Outreau, avant 1505. — Huguet, 3 tenances à St-Etienne, p. 108. — Franchoise, des terres à Fringhen. — Robert, fils de

- Guilbert, des terres à Outreau, 94. — Maroie, d'Outreau, femme de Lionnel de Biaurains, des terres à Outreau, 69, 73, 75, 77; 10 tenances aud. Outreau, 85, 92, 99, 108, 170. — Guilain, des terres à Outreau, 85. — Estévenet, des terres à Outreau qu'il tient de Mons^r d'Isque, 109.
- Cousture** (*Jehan de Le*), avait 3 tènements à Outreau avant 1505, p. 84. — Pierre de Le Cousture, était S^r de Le Cousture, à Wierre-Effroy, et de Senlecques, vers 1450.
- Couvreur** (*Jehan Le*) avait des terres au val St-Martin, p. 167, et à Ostrohove, 56. — Jeannelle en avait à Ostrohove, 56. — Robert, à Ostrohove, 60, et à St-Etienne et Hocquinghen, 106, 110. — Jehan en avait à St-Martin, Bertinghen, Ostrohove, 50, 52, 53, 55, 56, 67; dem^t à Bertinghen. — Robin en avait à Hocquinghen, 109.
- Cozette** (*Pérot*), avait des terres au Portel, p. 66, 88. — Henry en avait aussi à Outreau, 87, 99. — Maroie, femme de Baudchon Begin, en avait au mon de Couple, au Portel, 64, 75, 79.
- Crépieul** (*Augustin de*), mari de D^{le} Jacqueline de Couppez; avait de sa femme la moitié d'une maison et courresse, au bourg, dans la rue des Lombards, 168. — D^{le} Ysabel de, — femme de David de Gouy, avait un manoir et 15 journaux à Olinctun, 121.
- Créquy** (*Sire Franchois de*), chevalier, Sg^r de Dourrier, sénéchal du Boulonnais, avait acheté de Jacques de Hydrequent, la maison appelée *le Paradis*, à Boulogne, rue de Boves, 19. Il la donna à Sire Philippe de Créquy, ehevalier, Sg^r de Bernieulles, son neveu, qui la releva, 19.
- Crieur** (*Colnet Le*), avait vendu à Pierre de Couppez, une maison située près de l'hôtel du Cigne, 8.
- Crocq** (*Willame du*), avait des terres à Wissant que releva Katherine Framery, femme de Porus du Crocq. — Jehan, occupe des terres à Audenacre, p. 119. — Jehan, dit Jehan des Hayes, 175. — Martin avait deux tenances à Audenacre, 119, 120, 134, et à St-Martin, 170. — Défunts Guilbin et Marguerite Gagne-wastel, sa femme, laissèrent des terres à Outreau, à Marguerite du Crocq, leur fille, femme de Guillaume de St-Josse, 72, 81. — Hermen avait jadis, avant 1505, deux tènements amasés gisant au Crocq, près le presbitaire de St-Martin, 48. — Jehenne, femme de Jehan Leest, l'ainé, merchier; on avait fondé pour

eux une messe basse en la chapelle Notre-Dame, à St-Wulmer, 30.—Augustin, cordonnier, mari de Françoise Framery, relève une maison appartenant à sa femme, située près de St-Wulmer, 10. — Antoine, procureur, possède, en 1720, une maison nommée anciennement l'hôtel des Quevalles, rue des Lormiers (rue d'Aumont), 18.— M. du Crocq avait une maison près des Capucins, en 1750, qui fut, jadis, à Jacques Le Gaigneur de l'Angèle. — Ce nom est très ancien et très répandu en Boulonnais ; il se trouve sur le rôle des fieffés de 1477.

Croix (*Leurens de Le*), avait des terres au-dessus du pont de Mordalle, à Wimille, p. 120. — Jehan, dit Tintin Huchère, 3 tenances à Terlinctun, 115, 116, 117. — Willemot, des terres à Wimille, 126.—Remonnet, des terres à Outreau, 85.— Guilbin, des terres à Wicardengnes, 51, et à Roupemberg, 130.— Défunt Pierre, dit Tauchon, des terres au chemin de Maques-tracq à Audenacre, 62. — Jehan, une masure à Torbinghen. — Le nom de La Creix se trouve dans le rôle des fieffés du Boulonnais de 1477.

D

Daboval (*Collo*), Wantier (Gantier), avait un jardin sur la communette de Lidebourne, à Boulogne, p. 37.

Daguebert (*Jehan*), dit Huvin ou Hanin, propriétaire au mont de Couple, au Portel, p. 76, 79.—Jehan, fils Tassinot, avait des terres à Outreau, 68, 81. — Jennenet, id., 75, 77, 92. — Jehan, fils Hennin, id., 81.— Leurchou, fils Bruinaulx, id., 81.—Pérot, id., 79, 97.— Perotin et Willaume, frères, id., 79.—Maroie, id., 84. — Mahieu, id., 88. — Noullin, id., 92, 96, 99. — Jehan, dit Henninet, id., 93.—Cette famille existe encore à Outreau.

Dalgne (*Mons^r*), avait, vers 1720, une maison rue de l'Oratoire, nommée, en 1505, l'hôtel de la Bouteille, rue du Compenage p. 14.

Damiens (*Jehan*), avait des terres à St-Léonard, 61, 155 ; à Outreau, 81, 91, à St-Etienne, 106, 109, 110, 111. — Un Jehan Damiens tient un fief de Mieurre en Boulonnais, en 1477.

Damiette (*Noble homme Antoine*), Sr de Béthencourt, relève le fief de Honninctun à Wimille, en 1557. Il fut ensuite à D^o

- Marie Damiette, sa sœur, puis à Pierre Damiette, S^r de Béthen-court, qui le relève en 1588, comme fils et héritier de défunt Guy Damiette.—Cette famille était du Ponthieu.
- Damin** (*Jehenne*), femme de Jehan Flandrin, propriétaire à St-Martin, 47.
- Dannes** (*Willaume de*), avait des terres .au Portel et à Rave-neghes, avant 1505, p. 74, 79.
- Danvin** (*Willaume*), avait une terre à Ausque, p. 143. — Ce Willaume Danvin se rattachait-il à l'ancienne famille des D'Anvin D'Hardenthun, en Boulonnais, originaire de l'Artois.
- Dauvergne** (*Antoine*), mari de D^{le} Jehenne Pitoul, procureur à Boulogne, achète avec sa femme la maison nommée Lawe, rue du Compenage, derrière St-Wulmer, en 1541 ; Led. Antoine meurt en 1552 et laisse cette maison à ses enfants, Robert, Antoine, Linor, Jehène et Jenneton Dauvergne, p. 11.— Bernard avait une maison à Boulogne, rue de la porte Flamengues, 27 ; il paraît en qualité d'archer des ordonnances du roi en 1512, 1520, 1523, et cette fonction militaire avait appartenu, auparavant, à plusieurs de ce nom.
- Delattre de La Chevalerie** (*Mademoiselle*), avait maison et terres à Hupplandre, vers 1750.
- Dergny** (*N.*), maître maçon, acquiert une maison, rue de Boves, à Boulogne, vers 1530, p. 15.
- Destrippes** (*Gillette*), femme de Pierre Haigzeré, dit Pérame, avait une terre à Wabinghen, p. 92.
- Destuppes** (*Simonnet*), avait une maison derrière St-Wulmer avant 1505, p. 22.
- Deudin** (*Jacquet*), fils de Jehan, avait beaucoup de terres à Roupemberg et à Olinctun, p. 119, 122, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 133.—Chastelet en avait aux Planques, à Audenacre, 130. Colin en avait au pont de Mordalle, près Wimille, 120. — La famille du célèbre chevalier Enguerrand d'Eudin était plutôt du Ponthieu que du Boulonnais ; on trouve pourtant des d'Eudin dans le rôle des fieffés de 1477.
- Deule** (*Madame*), avait des censives à Wimille, vers Roupem-berg, p. 117, 118, 122. — Cette dame Deule pouvait être une D'Isque. Les Deule avaient des propriétés près Tourneheu, au 15^e siècle ; c'était une famille militaire dont le nom se ren-

- contre souvent dans les rôles de gens de guerre des 14^e et 15^e siècles.
- Deulot** (*Cyprien*), mari de Mehaut Baresmel avait des terres à Capécure, sur « le Cauchie, » avant 1505, p. 76.
- Dieulx** (*Jehnette*), avait des terres au Portel; avant 1505, p. 81, 105.
- Dominois** (*les ayant cause de*), avaient des droits sur une maison située devant la porte de St-Wulmer, p. 16.
- Dongnies** (*Jehan*), mari de Jehenne Le Cat. Un obit avait été fondé à St-Wulmer pour lad. défunte Jehenne.
- Donnercq** (*Les hoirs Miquiel*), avaient des terres à Wimille avant 1445, p. 172.
- Douch** (*Pierre Le*), avait une mesure à Wabinghen, avant 1505, p. 87.
- Douchet** (*Jehan*), mari de Cassine Pircon, avait une maison à Boulogne, p. 15.
- Dowe** (*D^e Jehenne*), veuve de Jacques de Rieu, greffier de Boulogne.
- Durand** (*Baudin*), avait des terres à Questre, près la forêt de Boulogne, p. 159.

E

- Edouart** (*Notois*), avait des terres à la Menendelle, Wimille avant 1505, p. 120.—Bart en avait aux Planques, à Audenacre, avant 105, 130. — Robin en avait à Ostrohove, aussi avant 1505.
- Edry** (*Laurent*), avait des terres à Outreau avant 1505.
- Emarcq** (*défunt Foursy*), avait une maison rue de Le Despense, que possédèrent après lui, en 1505, Anselot et Marguerite, ses enfants, p. 17. — Anssel, père de M^e Jehan, licencié ès-lois, avait une mesure rue de Brecquereque, brûlée par les Anglais au siège de 1494. M^e Jehan son fils lui succède en 1580, 49.
- Enne** (*Madame d'*), avait des censives à Audenacre, avant 1505, p. 130. Enne ou Esne, est une ancienne maison du Cambrais et de l'Artois.

- Esbay (Jehan)**, avait des censives à la Ménendelle, Wimille, en 1444, 173.
- Escault (Jehan d')**, et Jehan d'Escault, de Questinghen, avaient des censives à Questre, 158. — Cette ancienne famille du Boulonnais possédait la baronnie de Courset, dès l'an 1348. — Le Sr d'Escault, 160. Voy. *Willecot*.
- Emenault (défunt Tassart)**, père de Jenneton, p. 23. — Lad. Jenneton avait une maison près de St-Wulmer, 15. ;
- Esperlecque (Jehan d')**, bailli de Boulogne, mari de D^{le} Antoinette de Couppez, veuve de Jehan Le Mangnier, avait une maison à Boulogne, p. 38.
- Estouppry (Pierre)**, avait une terre à Ouvringhen-lès-Lisbourne, vers La Poterie, 114.
- Estrées (Jehan d')**, qui avait une maison et courroi au bourg, en la rue des Vivès, vers la Tour d'Odre, avait pour mère Maroie Grigore, p. 39, 40 ; et pour femme Péronne Bégin, laquelle avait des censives et des terres à Outreau, 84, 90.
- Eurin (Marand)**, avait jadis six journaux au val St-Martin, p. 51.—Antoine, fils dud. Marand, meurt en 1505, et laisse ces terres à ses héritiers, 51 ; led. Marand avait épousé Jehenne Robbe.
- Ewrewin (Benoit)**, achète plusieurs pièces de terres à Outreau en 1518, p. 15.—D^{le} Isabeau, sa fille, femme de Robert Morin, marchand et argentier de Boulogne, et mère de Jenne Morin, les relève en 1543. — Mathieu Du Flos, mari de Jenne Morin, fille aînée de lad. Isabeau, les relève en 1559, 93.

F

- Fache (Jehan)**, abbé de St-Wulmer, prédécesseur de Jehan Caillette, p. 72.
- Fache (Pierre)**, abbé de St-Wulmer, achète de Fremin du Hil des censives sur des terres situées au-dessus de Billeauville, le 3 avril 1469.
- Faillolle (Willème)**, avait des terres à Outreau, Berquen, p. 65, 66, 81, 88, 93, 94, 100. — Mazette, fille de défunt Jehan et Jehenne Bazin, et femme de Forestier, des terres à Outreau, 83.— Jehan, des terres à Outreau, 96.— Antoine, dit de Bonin-

- gues, quatre journaux à Heth, au chemin du Pas de Gay, 117, et à la Ménendelle, 172.
- Fallempin** (*Jehan de*), avait des terres à St-Etienne, p. 149.
- Fallize** (*Thomas de Le*), avait, jadis, des terres à Outreau, sous Couples, 92.
- Faulch** (*Robert de Le*), dit Fauchois, avait des terres à Maninghen-Outreau, à Fringhen, p. 95, 107, 108 ; père de Mariette et de Gamot, père de Jehennot, lesquels relèvent toutes ces terres, 146, 151. — Oudin avait des terres à Outreau avant 1505, 164.
- Fauquet** (*Petit Jehan*), avait une maison au bourg, p. 41.
- Febvre** (*Antoine Le*), brasseur, héritier d'Isabeau Roche, avait la maison nommée *Paris* à Boulogne ; il la relève en 1542, père de Bastien Le Febvre, 10. — Guillaume, *alias* Motuchemachon, tient une maison rue de Boves, à Boulogne, 14. — Pierre, parmentier, une maison rue des Lormiers, 27. — Huchon, couvreur de tieulle, une maison au bourg, rue des Lombards, 169.
- Fernehen** (*Bétris de*).— Cette ancienne famille du Boulonnais paraît dès 1410 ; elle tirait son nom du fief de Fernehen à Wierre-Effroy.
- Fienles ou Fiennes** (*Wallerand de*), homme jugeant en la cour du bailli de St-Wulmer en 1477, p. 134. — Messire Lionnel de, — avait des censives à Olinctun avant 1505, 121. Lionnel de Fiennes, chevalier, possédait ces censives comme seigneur de Souverain Moulin, il était fils bâtard du connétable Robert de Fiennes, dit Moreau, qui, mourant sans enfants de ses deux femmes, fut le dernier seigneur de Fiennes de sa maison. — Monsieur de Fiennes est ici nommé pour les censives qu'il possédait à Wimille, 113, 126, 172. Le seigneur de Fiennes, alors, était de la maison de Luxembourg.
- Fisseu** (*Pierre*), avait quatre journaux au Heth, paroisse de Wimille, avant 1505, p. 117, avait une terre à Ferquen avant 1505.
- Flahaut** (*Pierre*), avait des censives à Outreau, p. 163. — Simon relève la maison nommée *Paris*, à Boulogne, appartenant à Isabeau Roche, sa femme, p. 9, 13.
- Flahutel** (*Petit Jehan*), demeurait à Boulogne, au bourg, au coin de la rue des Lombards, p. 41, 42.

- Flamencq** (*Bertrand Ly*), religieux de St-Wulmer en 1325, p. 177.
- Flandrin** (*Jehan*), avait des terres à St-Martin, à cause de Jehenne Dannis, sa femme, p. 47.
- Flavin** (*Raulet*), avait une maison au bourg de Boulogne, p. 35.
- Flos** (*Michiel du*), dit Lesgle, avait des terres et censives à Outreau, p. 64, 67, 68, 74, 75 ; Pierre, son fils, 75, 81, 83, 89, 90. — Katherine, femme de Pierre de Frencq, 23. — Mathieu, mari de Jenne Morin, relève des terres à Outreau, venant de sa femme, en 1559.
- Floury** (*Alleaume*), avait des terres au-dessus des Taintelle-ries, p. 44.
- Fœuillet** (*Jehan*), avait des terres à Ostrohove, p. 54, 55, 57, 58, 62. — Mondin — en avait au terroir d'Hocquinghen, 109. — Guillaume, mari de Mariette de Le Faulch, et père de Jehan Fœuillet qui relève un fief à Outreau venant de sa mère, en 1550.
- Follie** (*défunt Jehan de Le*), père de Jehenne, femme de Jehan Bustel, avait terres à Ostrohove, p. 55, 56. — Regnault, des censives à Sombres, 138, 139.
- Follie** (*Messire Gilles*), chanoine de Boulogne en 1660, avait des terres à St-Martin. On avait fait sur lui, le couplet suivant qui laissait la phrase inachevée :

Mon cher oncle Gilles Folie
Chanoine fort honoré,
Pour la très sainte Vierge Marie
D'un saint zèle tout transporté ;
Notre-Dame de Boulogne
Le tient sous sa douce loi
Hautement et sans vergogne,
Nous reconnaissons sa loi.

- Fontaine** (*Baudet*), père de Leurens, avait des terres à Outreau, p. 69, 70, 94, 105. — Pierre en avait aussi, 96. — Oudin, *alias* Flène, demeurait à Boulogne, sur le marché, (place de la Haute Ville), 6, 7, 9. — Jehan, caucheteur, avait des censives à Roupemberg, à St-Martin, 119, 128, 129, 173, 174, 175.

- M^r Fontaine, receveur des traites en 1750, avait des terres nommées la cote de Billeauville.—Cette famille existe encore.
- Fontaine** (*Antoine de Le*), procureur, avait une maison à Boulogne, devant le fossé de Le Sellette, vers la porte des Degrés, 34 ; un fief à Ostrohove, 55, 56, 60, 145, 146. — Laurent, des terres à Outreau, 96. — Willaume, des terres à Outreau, 102.
- Fontenailles** (*Jehan de*), *alias* Grine, demeurait à Boulogne, rue des Lormiers, p. 27, 28.
- Forestier**, à cause de Mazette Faillole, avait des terres à Outreau, p. 82.
- Fort** (*Jehan Le*), demeurant à Boulogne, avait des terres à Outreau, 87.—Pierre, des terres à Wissant, p. 137.
- Fort** (*défunt Christophe du*), des terres à Wissant, 137.
- Fortin** (*Henry*), avait des terres à Roupemberg, p. 123.
- Fortmanoir** (*Mons^r Hue du*), abbé de St-Wulmer, achète une rente et un fief pour l'abbaye, p. 81, 110. — Du Fortmanoir occupe des terres à Wimille, en 1558, 129, 131.
- Fouache** (*Pierre*), avait des terres à Ostrohove, p. 56, 57.
- Fouel** (*défunt Jehan*), avait une maison au bourg, p. 37.
- Fouquesolles** (*Mons^r de*), avait un jardin rue M^e Thomas au Pied, à Boulogne, 24. — La fille de Mons^r de Fouquesolles, p. 173.
- Four** (*Aussel du*), et Pierre, son fils, avaient treize pièces de terres vers Audenacre et Roupemberg, avant 1505. — Perrin avait des terres à Roupemberg et à Audenacre, dont il vend une partie à Willaume d'Atinghen, jadis, en la 1^{re} mairie de Jehan Marchant ; led. Périn était fils de Laurence de Lyawe, p. 129, 130, 133, 134.—Mahieu tenait sept journaux à Pernes en fief de M. de Liembronne, 142.
- Fourdin** (*Pérot*), avait une terre à Ausque, p. 143.
- Fourdrin** (*Mons^r Philippon*), chevalier, avait donné 15 s. de rente sur les forages de Boulogne, à l'église de St-Wulmer, et Mons^r Eustasse de Seilles, boutillier, chevalier qui avait épousé dame Mahaut, fille dudit mons^r Philippe, lui avait donné 65 s., donations confirmées par Mgr Adam, évêque de Thérouanne. Lesd. forages appartenaient en 1505 à madame de Vendomme, p. 26.
- Fournet** (*Jehan*), avait des terres à Ostrohove, 55.

- Fournier (Henry)**, avait des terres à Outreau, p. 64, 66, 80.—
Marquet, en avait aussi à Outreau, 80.
- Fourre (Bin)**, avait des terres à Outreau ; Agnès Liennard en
était veuve en 1505, p. 75, 103. Jehau avait aussi des terres à
Outreau, 85, 93 ; ainsi que Ennotte Fourre, femme de Tinette
Nœufville, 171.
- Framery (Jehan)**, mercier, tient une maison nommée *Paris*
sur le marché de Boulogne ; il a succédé à son frère Antoine,
et a laissé cette maison à sa fille, Françoise Framery, femme
d'Augustin du Crocq, cordonnier, p. 9, 10. — Baudechon avait
des censives à Wimille, 117. — Jehan, dit Caron, meunier à la
Ratterie, paroisse de Wimille, avait une terre sur Billeauville,
118, ainsi que Pierre Framery, dit Ducquet, 118. — Jehan,
dem^t à Boulogne, avait deux journaux à Floquembourg,
au-dessus de Wimille, 121.—Jacquet, fils de feu Collard, avait
des terres à Wissant, 138, 139. — Catherine, fille dud. Jacquet,
femme de Porus du Crocq, 139. — Tassin avait une maison à
Bainctun, en laquelle il demeurait. — Ce nom, fort répandu en
Boulonnais, y existe encore. Il y a eu des Framery dans
toutes les positions.
- Framzelles (Guillaume de)**, Sr de Vressocq, avait l'hôtel de
la Bonteille, rue du Compenage, à Boulogne, et des censives
sur la maison nommée *Lawe*, même rue, p. 11, 13, 14, 15. —
Cette ancienne famille paraît en Boulonnais dès l'an 1323.
- Franquelin (Jehan)**, avait une terre à Wimille sur la voie
Flamengue, derrière La Poterie.
- Fremin (Estienne)**, avait une terre à Combeauville, paroisse de
St-Etienne, p. 108.
- Frencq (Pierre de)**, mari de Catherine du Flos, achète avec sa
femme l'hôtel de l'Epée, en la grande rue Notre-Dame, après
1505, p. 23.
- Fresnoye (Gauvain)**, marissal et Martine sa femme, achètent
en 1557 un manoir, jadis amasé de maisons et bâtiments,
avec six mesures de terre, à Maquestracq, 62. — Noullin possède
une mesure de terres à Questre, tenant aux terres de Jehan de
Fresnoye, et trois à quatre mesures de manoir et jardin tou-
chant à sa maison et au jardin Jehan Fresnoye, et d'autres
terres au Hocquet du Bos, près du lieu Fresnoie et de la

grande hèse Jehan Fresnoye, p. 158, 159.— Mad^e du Fresnoye, dem^t rue des Cuisiniers en 1720, 23.

Fressencourt (*Jehan de*), avait des censives à Terlinctun avant 1505, 115. — Fressencourt ou Frechencourt, ancienne famille noble de Picardie.

Fret (*Gillot*), mari de D^e Robine Pattin, avait une censive sur une maison rue des Lormiers, 27 ; et une terre à Ostrohove, avant 1505. Miquelot, deux journaux à Ostrohove, 55.—Défunt Pérot, une mesure rue de Brecquerecque, avant 1505. Cette mesure avait été brûlée au siège par les Anglais.

G

Gadiffer (*Tassart*), Maroie Bernard en était veuve et avait des terres à Outreau, 164. — Jacqueline en avait à Outreau et à St-Etienne, avant 1505, p. 70, 85, 105, 110. — et Robinet, et Philippot en avaient à Outreau avant 1505, 105.

Gagewastel (*Marguerite*), femme de Guilbin du Crocq, avait des terres à Outreau avant 1505, p. 63, 67, 72, 81, 84.

Gaigelot (*Pierquin*), avait une mesure à Wissant, p. 136.

Gaigneur (*Jehan*), homme jugeant en la cour du bailli de St-Wulmer en 1477, p. 134. — Défunt Robert achète une terre près Terlinctun, avant 1505, 116. — Antoine et Bonnet, son fils, vendent une rente à Wimille à Pierre Face, abbé de St-Wulmer, avant 1505, 117. — Jacques, de Langèle, fils de D^e Jehenne d'Attinghen, possède du chef de sa mère le quart d'une maison dite *Lave*, rue du Compenage, 11 ; et une autre maison, même rue, près la porte de St-Wulmer, 12 ; il avait aussi l'hôtel de Langèle, avec jardin, au bourg, en la rue de la Despense ; des censives au bourg, une place rue Siblequin, des terres à Ostrohove, des censives à Outreau, les terres et les censives que possédaient les d'Attinghen, à Audenacre, Hocquinghen, Billeauville et autres lieux de ce canton de Wimille ; une autre maison et appartenances, au bourg de Boulogne, qu'il hérita de Jacques le Gaigneur, fils de Robert, 17, 34, 42, 51, 54, 64, 66, 108, 116, 120, 125, 127, 128, 132, 133, 134, 168, 169 ; il eut pour héritier Thomas Le Gaigneur, son fils, 12, 42,

51, 54 ; et Claude Le Gaigneur, S^r de Baduicq, son autre fils, qui relève la maison de son père, rue de Compenage, en 1558, 12. — Led. Jacques, de L'Angèle, était orfèvre à Boulogne, ainsi que son fils Claude, S^r de Baduicq. Je trouve, cependant, Claude Le Gaigneur, écuyer, S^r de Baduicq, dem^t à Boulogne en 1576, lequel assiste, avec son fils François, à l'assemblée de la noblesse du Boulonnais en 1588. — Un Jean Le Gaigneur était sergent de Malvoisine (forêt d'Hardelot), en 1328.

Gains (*Jacquemart de*), avait des terres à Fringhen, p. 149.

Gallant (*Jehan*), Boullengnier, demeurait rue Thomas au Pied, à Boulogne, avant 1505, p. 24. — Leurin avait le tènement nommé *le Machin*, près le rieu des Taintelleries, 45.

Gallois (*Jehan*), tieullier, propriétaire à Boulogne et à Outreau, p. 34, 77, 104.

Gallevert (*Mynon*), propriétaire à Ostrehen et à Outreau, avant 1505, p. 52, 94.

Gamel (*Hugues*), avait une maison à Boulogne tenant à l'hôtel du Grand Cigne, et devant l'école, avant 1505, p. 25.

Gardin (*Guilbert du*), avait une terre sous Berquen, p. 75.

Gardins (*défunte Jehenne des*). Un obit avait été fondé pour elle à St-Wulmer, avant 1505, p. 29. — Jeannette et Ysabelet, filles de défunt Antoine des Gardins et de Antoinette Boncannée, avaient des terres à Outreau, 69, 99.

Garlain (*Guillaume*), avait une terre à Baduicq, p. 59.

Garin (*Pérot*), cuisinier, demeurait en la grande rue Notre-Dame, p. 23.

Garlet (*Jehan*), avait des terres à Roupembercq et au-dessus de Billeauville, avant 1505, p. 124, 126, 129. — Walquin, père de Jehan, en avait à la Ménendelle et à Roupembercq, 120, 122, 133.—Jehan, fils de Jehan, en avait vers Cluses, 173.

Garssel (*Mahieu*), religieux de l'abbaye de Longvillers, homme vivant et mourant de cette église, pour un manoir et jardin nommé Lidebourne, à Boulogne, p. 37.

Gaugier (*Nicolas*), avait des terres vers la Watine, la Planquette, à Audenacre et les pignons Roberville, ainsi que Colin Gaugier, et Jennenet Gaugier, p. 173, 174, 175.

Gaultier (*Honoré*), avait un étal à Boulogne, le premier vers le Beffroi, à l'entrée de la Boucherie, avant 1505, p. 27.

- Gaurenel** (*Jacotin*), avait un bien en plusieurs demeures, au bourg, au coin de la rue de Coustances, p. 40, 41.
- Gavelle** (*Binet*), père de Jacques. Linor de Bousches en était veuve en 1515; elle avait quatre tenances à Outreau, et Jacques Gavelle, son fils, demande grâce à l'abbaye de relever.
- Gay** (*Willoume Le*), avait une mesure au Portel avant 1505, p. 78.
- Gentil** (*Pierre*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 171, 79.
- Germe** (*les héritiers Miquelot*), avaient une maison rue des Lombards, à Boulogne, 169. — Miteron avait une terre à Ostrohove, 170. — Jehan, une terre à Outreau, 66, 71, dem^t à Wabinghen et père d'Apolline Germe, avait aussi une terre près de Capécure, 78. — Margot, une terre à Outreau, 77. — Baudin, une terre à Berquen, 95.
- Gillon** (*Collin*), de Hacquinghen, fils de défunt Jehan, dit Chastelet, avait des terres en plusieurs pièces à Roupemberg, aux marais, venant en partie de Jehennet Gillon, p. 120, 125, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 133. — Led. Chastelet Gillon, prend rente perpétuelle en 1477, de Andrieu du Rosel, un manoir et plusieurs pièces de terres situées à Hacquinghen, terroir de Roupemberg, 134. — Jacquet possède des terres à Roupemberg, auxquelles succéda Jehan Gillon, prêtre, 122. — Hannotin, des terres à Hacquinghen avant 1505, 132.
- Girault** (*Andrieu*), avait un jardin à Boulogne, rue des Lormiers, et une maison au bourg, et une terre à Wabinghen, et une près de Capécure, p. 27, 40, 70, 88.
- Gobert** (*Pierre*), procureur de l'abbaye, p. 101.
- Godde** (*Catherine*), veuve de Estévenet Le Coustre, avait une terre à Condette, p. 109. — Gaultier, censier à Condette, 109. — Jeannette, propriétaire à Ostrohove, 54.
- Gœulle** (*les héritiers Pérus*), avaient une terre à Ostrohove, p. 107, et à Widenacre-St-Etienne, 149. — Gamot, des terres à St-Etienne, 149. — Leurchon, caucheteur, avait deux maisons au bourg, à Boulogne, tenant l'une à l'autre.
- Gondrée** (*Jehan*), avait un jardin à Le Noyelle, à Boulogne, p. 34; des censives au chemin vert à St-Martin, 55, 61.
- Gosse** (*Richard*), avait une mesure à Ostrohove avant 1505, p. 57.

Goulet (*Thomas*), propriétaire à St-Martin, p. 47.—Ernoul, propriétaire au Hamel, paroisse de Questrecque.

Gournay (*Baudin de*), avait des terrs à Outreau avant 1505, p. 64.—Adam, id., en 1505, 82, 98.—Pierre, id., 68, 69, 75, 77, 85, 98, 99, 100, père de Binet de Gournay, 101.—Bernard, des terres à Brecquerecque, 48.—Binet, des terres à Outreau, 171.—Deux Jehan de Gournay tenaient fiefs de Courset en 1477. Ce nom existe encore à Outreau.

Gouy (*M^r de*), avait des censives à Bertinghen-Ostrohove, p. 55.—David, à cause de demoiselle Ysabel de Crepiœul, sa femme, un manoir et terres appelés La Vallée, à Olinctun, 121.—Jehan, S^r d'Esquinegatte, frère de Adrien et père de Marie de Gouy, releva les terres dud. David, par la mort de son frère Adrien, et Marie, sa fille, les releva en 1526, 121.—Sire Jacques, prêtre, demeurait près St-Wulmer, 21.—D^le Bonne, femme de sire Nicolas de Lisque, chevalier, S^r de La Conté, avait une maison près la porte des Dunes, des terres et des censives à Hocquinghen.—St-Léonard, 24, 106, 111.

Graindor (*Jehan*), avait des terres nommées le Grand Camp, entre Wimille et Wimereux, p. 112 ; à la Ronville, au-dessus de Pas de Gay, 113 ; père de Mahieu, qui releva ces terres en 1522, 112, 113. Led. Mahieu, père de Antoinette qui les releva.—Colin, cinq tenances à Terlinctun et Honvaut, 116.

Grand (*défunt Jehan Le*), escuyer, S^r de Trie et de Raventhun, avait l'hôtel du Croissant en la grande rue Notre-Dame, p. 23 ; mayeur de Boulogne et lieutenant de Mgr le sénéchal de Boullenois, fonde trois messes à St-Wulmer, en la chapelle du Sépulcre, p. 27, 28, 30 ; d'autres messes en l'église Notre-Dame ; possède une cour au bourg, 39 ; des terres à Rotembercq, 46 ; et à Outreau, comme héritier de Jehan Vinet, 99.—Demoiselle Philippotte, fille dud. Jehan, hérite des biens de son père ; elle est D^le de Trie et de Raventhun, possède ses biens et maison à Boulogne, des biens à Ostrohove, des terres et beaucoup de censives à Outreau, des terres et censives à Wimille, 23, 24, 39, 46, 52, 65, 66, 68, 70, 71, 74, 76, 78, 85, 87, 88, 93, 94, 98, 99, 105, 119, 123, 133, elle était mariée à Loys de Lys, escuier, S^r de St-Aubin, 170, 171.—D^le Martine, veuve de Jacques Tefre, possède des censives à Outreau, 80.—

- Guilbert, frère de lad. Martinne, est légataire dud. Jacques Teffre, de terres à Ostrohove, 53, avait une maison à Boulogne, rue des Lombards, 169.
- Grandmoulin** (*le S^r de*), avait des censives à Audenacre, 130. — Le seigneur de Grand-Moulin, était, alors, Jehan de La Rivierre.
- Grandsire** (*Walquin*), et Linor Grandsire, petite fille de Péronne Eustel, avaient des terres à Olinctun.
- Greben** (*Franchois*), avait deux journaux à Wicardengues, à cause de d^le Antoinette de Caudebronne, sa femme, 51.
- Gréboval** (*défunt Guilbert de*), mari de d^le Jehenne de Hupplande. Sa veuve devait une rente de 46 s. à l'abbaye de la fondation d'un obit pour son mari, p. 32.
- Grémont** (*Sire Mathieu*), prêtre, avait un tènement rue de Compenage, à Boulogne, p. 14.—Thomas, frère dud. Mathieu, dem^t au pays d'Artois, l'a relevé en 1521.
- Grènesie** (*Pierre*), avait des terres au Portel, Torbinghen, Outreau, p. 63, 67, 84.—Jehan, dit Ninot, des terres à Outreau, p. 64, 68, 82.
- Grenier** (*Jacotin*), avait terres sur St-Martin, avant 1505, p. 53.
- Grigore** (*Maroie*), mère de Jehan d'Estrées, demeurait à Boulogne, rue des Vivès, p. 40 ; elle avait des censives à Outreau. — Madeleine, des terres au Portel, 81.
- Grobis** (*Jehan de*), avait des terres en la paroisse d'Hocquinghen ou St-Léonard, p. 155.—Micquelot, un fief et des terres à Ostrohove, avant 1505, p. 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61. Led. Miquelot avait hérité de Jehan, son père, qui vendit vingt-quatre journaux et demi, à Lambert de Lisques, et donna une rente aux trépassés de St-Martin en 1482 ; et led. Jehan tenait ces terres de Bertrand, son père, 59 ; led. Miquelot avait aussi des terres à Hocquinghen, 106, 110 ; il vendit à Antoine de Le Fontaine, un fief s'étendant sur Ostrohove, Ostrehen, Bertinghen, 145. — Jehenne, femme de Henry Le Lateur, avait des terres à Ostrohove, en la rue Le Roy, 62.
- Gros** (*Maroie Le*), mère de Tassart Lhomme avait des terres à Outreau, avant 1505, p. 68, 81.
- Grou** (*Jehan*), d'Abbeville, avait une maison au bourg de Boulogne, après 1505, p. 169.

- Guémas** (*Jehenne*), avait des censives sur un journal de terre, jadis en mesure, à Roupembereq, avant 1505, p. 123.
- Guemy** (*M^r de*), propriétaire à la Menendelle-Wimille, en 1750, p. 119.
- Guérard** (*Notin*), tient une terre de Honnington, à Wimille, p. 152.
- Gugelot** (*Jehan*), dit Doffin, avait des terres à Haute-Sombres, près Wissant, p. 138.
- Guibon** (*Guilbin*), avait une terre à St-Martin, p. 47.
- Guilbaut** (*Pierre*), S^r de Tornes, avait des censives à Saint-Etienne, p. 108 ; des terres près de Beaurepaire, 125. — Guy, escuier, donne des lettres datées du 10 février 1477, en qualité de bailli de St-Wulmer, 134. — Guy Guilbaut, écuyer, S^r de Bruay, était gouverneur général des finances du duc de Bourgogne en 1435, et trésorier de son ordre de la Toison d'Or en 1446.
- Guille** (*Guilbin*), avait des terres à Outreau, p. 63, 70, 71, 75, 77, 79, 90.—Jehan, fils dud. Guilbin, relève ces terres en 1516, 76.—Jehan avait une mesure à Outreau avant 1505, 91.
- Guisnes** (*Jehan de*), avait une terre à Billeauville en 1752, p. 122. — L'abbesse de — avait des censives à Pernes, 142.
- Guissart** (*Druyot*), avait des terres à Outreau, p. 77.

H

- Habart** (*Jehan de*), avait une maison à Boulogne, près du Grand Cigne, 25 ; des terres et des censives à Outreau, p. 67, 79, 81, 83, 91, 92, 93 ; un fief à Outreau, 146.
- Hache** (*Jenne*), fille de défunt Gamot et femme de Loys Morel, avait des terres à Wissant, p. 138. — La veuve Guilbin tenait les appartenances du tènement de Chuyne, rue de la Porte des Degrès, à Boulogne, 16.—Antoine, des terres à Ausque, 144.
- Haffrengues** (*Thomas de*), avait des terres à St-Etienne, 149. Pierre, id., p. 149, 150, 151. — Jehan, fils de défunt Colnet de Haffrengues, des terres à St-Etienne et à Ausque, 143, 150, 151. Jehan, dit Lenglès, un tènement rue des Vivès, au bourg, 40.—Jehan, dit Billy, des terres à Outreau, 81, 88, 92, 103.—Adrien, des terres à Outreau, 95 ; une maison et des terres à St-Etienne,

107, 108, 151. — Maistre Leurens, des terres à Fringhen, 107, 108, 114 ; une éclèche ou partie de fief à St-Etienne, 144, 145, 151, 152 : laquelle éclèche releva Guillaume d'Ausque, comme mari et bail de d^{ne} Jehenne de Haffregues, fille dud. maistre Leurens. — Collet et Tassart, des terres à St-Etienne, 151. — Le nom de Haffregues est encore fort répandu en Boulonnais ; une rue porte ce nom près du Pont de Briques ; en 1477, Laurent de Haffregue tenait du baillage du Choquel, son fief de Haffregue et un autre fief à Haffregue. — Alenard de Haffregues est témoin d'une charte du sire de Seninghen en 1240, et Elnard de Haffregue, chevalier, paraît en 1219.

Haigneré (*Jehan*), avait des terres à Outreau, p. 97, ainsi que Toinin, 91. — Noullin, des terres à St-Etienne, 54, 61. — Willaume, des terres à St-Etienne, 61. — Jehenne, veuve de Henry Boneannée, des terres et des censives à Outreau, 63, 64, 68, 69, 73, 87, 90. — Pierre dit Pérame, des terres à Outreau, 65, 66, 81, 91, 99. — Jacques, des terres à Outreau, 67, 75. — Pierre, dit Ganthois, fils Colin, des terres à Outreau, 69, 73, 100, 105 ; lui venant de Colin dit Ganthois, son père, 72. — Jacquet, onze tenances à Outreau, 80, 81. — Jacquemart, père de lad. Jehenne veuve de Henry Tuyn, dit Bonannée, des terres à Outreau, 80. — Marie, femme de Gilot Machacle, achetait de Robert de Manneville, chevalier, un tènement au bourg, rue des Pipots, en 1492, 167.

Hallebrun (*les hoirs Jehan*), avaient une mazure à Wissant, p. 137.

Halluyn (*Charles de*), tuteur de la fille de sire Charles de Saveuses, en 1508, p. 114.

Hamel (*Jeannet du*), sergant au roy, demeure à Boulogne, rue de Compenage, p. 12, 14, 16. — Leurens et Nicolas, fils et héritiers de Collette Le Maire, avaient des terres à Audenacre, 153, 154. — Petit Jehan, boullenguier, a relevé des terres à Outreau ; il était grand père de M^e Jehan de Sachy, 70. — Jehan, avait des terres à St-Etienne, 110, 150, à Terlincun, 116. — Jacquet et Lois, des terres à Cluses, 123. — Baudechon, serrurier, avait une maison à Boulogne, rue de Compenage ; laquelle fut depuis à Walquin du Hamel, son second fils, 12, 15, 16, 23, 25. Baudechon avait aussi un jardin près des murs Sarrasins, à Boulogne, qui fut ensuite à Jehennette

- du Hamel sa troisième fille, 49. — Willaume, des terres à St-Etienne, 150.
- Hamerel** (*Jehan*), dit Pricquame, avait des terres à Outreau ; dit Varlonne, p. 85, 171, 68, 92, 99.
- Hamies** (*Jehan et Guillaume de*), frères, demeurant à Nabrighen, vendent une rente de 48 s. p. à l'Abbaye en 1517, p. 142.
- Hamyn** (*Jehan*), de Haffregues, avait des terres à Fallenbonne-Outreau, p. 78, 108, 109, à Saint-Etienne, 149, 150. — Mottelette, des terres à Outreau à cause de Maroie Begin, sa femme, 83.
- Hanon** (*Miquiel*), avait une terre à Questre, avant 1505, p. 157.
- Hardews** (*Willay ou Willaume*), achète de Adam Hardews, son frère, 10 journaux de terre à Wimille, en 1445. Le 23 mars 1444, il en avait acheté tous les héritages, terres, lieux, manoirs et tènements qu'il tenait des seigneurs de Fiennes et autres, à la Menendelle, 42, 173. — Katherine, fille dudit Willay, femme de Jehan Boidart, avait des terres à Terlinctun, 42, 116. — Jehan avait des terres à Audenacre en 1431, 133.
- Harelle** (*Motin*), avait des terres à Pernes, 142.
- Haye** (*Jehan de Le*), du Neufchastel, avait un fief à Hocquinghen avant 1505, p. 111. — Michaut, cordonnier, avait une maison à Boulogne près l'hôtel du Cigne, 8, 21. — Jehan avait des terres à Questrecque, près Lubecq, 158, 159.
- Helloy** (*Mons^r du*), avait des censives à Wimille et des terres à St-Martin, près la Calicque, 127, 131, 146. — C'était Philippe des Marquets, seigneur du Helloy et de Berguette, d'une des plus anciennes familles du Boulonnais.
- Hémont** (*Pierre de*), S^r de Dalles, avait des terres et des censives à Billeauville, p. 118, 119, 129, 131. Il était S^r de Billeauville aux droits de Emond de Brimeu ; il eut pour héritière d^{ne} Margueritte de Hémont, sa fille, qui releva les terres tenues de l'abbaye en 1559, 119 ; et épousa Florimond de Senlecque. — Il était d'une très-ancienne famille de la prévôté de Montreuil, où l'on trouve Godefroy de Hémont en 1185 et Guidon de Hesmont, chevalier en 1218.
- Hénaut** (*Jehan*), dem^t à Werby, près Senlis, tenait des terres à Outreau, du chef de Jenne Le Ratte, sa femme, laquelle tenait du comte de Boulogne, en l'ille d'Oultryawe.

- Henneguiet** (*Walquin*), relève une maison et terres à Bédouastre en 1550, comme petit-fils de Jennette Lhoste, p. 46.
- Jehan, dem^t à Bédouastre en 1505, tient une mesure de près, nommée les Claus, paroisse de St-Martin, à cause de Jennette Lhoste, sa femme, fille de Simonnet Lhoste, 174.
- Herbaut** avait une maison sur la place de Boulogne en 1720, p. 7.
- Herlettes** (*Jehan de*), desservant pour Robinet de Le Cappelle, homme jugeant en la Cour de la Sénéchaussée du Boullois en 1445, p. 172.
- Hervé** (*Jacquet*), avait un pré au Pont-de-Briques, p. 110.
- Hestroye** (*Mons^r de La*), avait des terres à Wicardenne, en 1750, p. 52. — Il se nommait Jehan Le Pottier, S^r de La Hestroye ; les Le Pottier de La Hestroye possédèrent aussi Lespagnerie.
- Hibon** (*Guilbin*), avait des terres près Rouppebercq, 46. — Jehan, huchier, en avait au chemin de Boulogne à Boulembecq, 50.
- Hidrequen** (*Jacques de*), vend, avant 1505, à sire François de Créquy, chevalier, seigneur de Dourrier, sénéchal du Boulonnais, une maison nommée le Paradis en la rue de Boves à Boulogne, laquelle fut à Desre de Lespaut, p. 19.
- Hil** (*Fremⁱⁿ du*), avait des terres à Audenacre, Billeauville et Hocquinghen en 1469, p. 119, 126, 128, 131. Il avait la maison terre et fief du Hil à Audenacre, qu'il vendit à Robert Collard et à Jehan Caillette. — Défunt Jacquet avait une maison au bourg, sur la place St-Nicolas, tenue de la vicomté de Boulogne, 168. — Louis du Hil était bailli d'Outreau en 1338 et sire Willaume du Hil, mayeur de Boulogne pour la neuvième fois en 1402.
- Hocq** (*Jehan le*), brasseur, avait sa maison, jardin et brasserie rue Siblequin, au bourg, p. 42. — Lievin avait une terre à la Warroquerie, 50. — Leurin, une terre au Val St-Martin, 167.
- Hodel** (*Colin*), avait une terre à Pelinghen, paroisse St-Martin, avant 1505, p. 47.
- Hodde** (*Nicolas de Le*), fils Robert avait hérité en 1550, d'une maison nommée *Paris* sur le marché de Boulogne, de Bastien Le Febvre, son cousin issu de gernain, p. 10.

- Hoghet** (*Jacques*), avait une terre entre Bédouastre et la Grebendrie avant 1505, 46.
- Holleville** (*Marguerite de*), avait des terres à Wissant, p. 136, 137.
- Honoré** (*Jehan*), dit Mondin, avait 11 journaux en 9 pièces à Ostrohove, p. 54.
- Honvaut** (*Gillot de*), avait un tènement en la rue de Le Grand Follie, au bourg de Boulogne, p. 43. — Raoul avait acquis une terre à Wissant, après 1505, 137. — Ces Honvaut tiraient leur origine des premiers seigneurs de Honvaut, en Boulonnais, parmi lesquels Amand de Honvaut, sénéchal du Boulonnais en 1285, et Lancelot de Honvaut qui paraît pour son fief de Honvaut dans le rôle de 1477. Il y eut plusieurs mayeurs de Wissant de ce nom.
- Houlluyle** (*Robin de*), avait une terre au chemin de Lubecq, à Willewigue (Wirwignes), p. 158.
- Hourrecq** (*Mons^r de*), avait des censives à Hacquinghen et à Audenacre, à cause de d^{lle} Jehenne de Sempy, sa femme, p. 131, 153. Ce seigneur de Hourrecq était de la maison de Bournonville.
- Hourrel** (*Maroie*), femme de Jehan Marlet et mère de Marquet Marlet qui avait, de sa mère, 4 tenances à Outreau, p. 104.
- Hubbin** (*Thoinin*), dem^t à Wimereux, avait 5 journaux dans la terre du grand Camp entre Wimille et Wimereux, p. 112. — Antoine achète 5 journaux dans lad. terre, de Mahieu Graindor et en paie les droits à l'abbaye en 1540, 112. — François de Hubbin fils dud. Antoine, relève ces terres en 1558, 112. — Jacotin avait 4 journaux à Wimille au terroir de Honninctun, avant 1505, 152.
- Hupplande** (*Défunt Mathieu de*), trésorier du Boulonnais, allié à d^{lle} Colline du Prey : on avait fondé pour eux, une messe basse annuelle en la chapelle Notre-Dame, à St-Wulmer, p. 29, 85, 100. Led. Mathieu avait des censives à Cluses. — Ysabel, femme de sire Robert de Le Bouverie : fondation pour eux, de 3 messes, à St-Wulmer, 28 ; lad. Ysabel avait une terre à St-Martin, 47. — D^{lle} Jehenne, femme de défunt Guilbert de Griboval : fondation d'un obit pour eux, à St-Wulmer, 32. — D^{lle} Jehenne, veuve du défunt Walquin Teffre, avait des

censives à Boulogne, 48. — Willamme de Huppelande était argentier à Boulogne en 1424 et Mathieu, échevin en 1449.

Hurtrel (*Michel*), Antoine et Antoinette Hurtrel avaient des terres à Ausque, p. 143. — Gillet, une terre au Portel que relève Antoinette, sa sœur, en 1513.

I

Isque (*Willamme d'*), avait une mesure au bourg de Boulogne, p. 42. — Mons^r d'Isque, des censives à Outreau et à St-Martin, 67, 76, 77, 91, 96, 97, 108, 109.

J

Jain (*Pierre*), avait des terres à Outreau, p. 97. — Pierre Le Josne, dit Tatuyn, des terres à Outreau.

Jongleur (*Jehan Le*), avait des terres à St-Etienne, p. 108, 151.

Josne (*Mahieu Le*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 65, 68, 69, 75, 77, 83, 84, 88, 94, 100, 101. — Marie, sœur dud. Jehan, 84. — Gillart et Mahieu, des terres à Outreau avant 1505, 101. — Mahieu, des terres à Outreau qui furent depuis à Pierre Le Josne, son fils; elles venaient aud. Mahieu, de Laurent Le Josne; led. Mahieu avait dix-neuf pièces de terre en divers endroits d'Outreau, 101, 102, 103.

Joule (*Laurent et Jehan Le*), avaient des terres à Outreau avant 1505, p. 164. — Ce nom est identique avec celui de Le Josne, ils signifient Le Jeune, l'un et l'autre.

Journet (*Huchon*), avait une maison à Houppelande, 52. — Jehan, d'Ostrohove, six pièces de terre à Ostrohove, p. 53, 54, 56, 57, 58, 61. — Robinet, des terres à Ostrohove, 57.

L

Lacheré (*d^{ne} Katherine*), femme de Pierre Willecocq, possède un fief à Escault, des censives à Cluses et à St-Etienne, p. 107, 108, 128, 144.

Laores (*Gavain, aliàs Savary de*), mari de Katherine Speck, avait quatre journaux sous le mont de Berquen, 69.

Lagace (*Guiot*), avait une terre au Mont de Couppe, à Outreau, p. 77.

La Hodde (Voir Hodde).

Laignel (*Pierre*), avait des terres à Wissant, avant 1505, p. 136, 137. — Mahieu, greffier de la ville de Boulogne, demeurait dans son hôtel des Quevalles ou du Quevallet, rue des Lormiers, 7, 18, 22 ; Il était homme vivant et mourant de l'abbaye, et après lui le fut Guilbin Laignel en 1523, 22.

Laillier (*Jehan*), cordonnier à Wimille, avait cinq quarterons de terre à Wimille avant 1505 ; après lui les posséda Collette Laillier, veuve de Anselot Baudel, 117. — Simon avait une mesure de terre sous Berquen, avant 1505, 75.

Lambert (*Ancelot*), avait une maison et jardin rue Tirewyt, à Boulogne, pour laquelle il était homme vivant et mourant de l'abbaye. — Pérot avait deux masures à Fringhen, et un autre tènement à St-Etienne ; il était héritier de Miquiel Lambert, son père, fils de défunt Jehan Lambert, p. 144, 145.

Lambin (*Jeannelle*), à cause de Jenne Le Marissal, sa femme, avait une masurette nommée la Verdière, sise au bourg, rue d'Anbin ; il avait aussi des terres à Outreau, p. 36, 85. — Thomas relévo lad. mazurette en 1523. — Pierre avait une terre à Outreau, à cause de Catherine Mallet, sa femme, remariée à Jehan Damiens.

Lamiable (*Jennenet*), fils de défunt Robinet, avait trois pièces de terre à Hocquinghen, 109. — Les Lamiable ont demeuré au Grand Moulin, dont ils possédèrent ensuite la seigneurie. Un Willaume Lamiable tenait fief de Thiembronne en 1477.

Lardé (*Jacques*), avait une maison près St-Wulmer, p. 6.— Cette famille a fourni, depuis, plusieurs magistrats en la Sénéchaussée et plusieurs mayeurs de Boulogne. Pierre Lardé tenait un fief au baillage de Boulogne en 1477.

Lartizien (*Pierre*), avait des terres à Haute-Sombres avant 1505, lesquelles furent ensuite à Marand de May, à cause de Saintron Lartizien, sa femme, p. 139.

Latteur (*Jehan Le*), avait une terre au Mémont, près Auvringhen, comme fils de défunte Jehenne Le Moisne ; elle tenait

- à la terre de Henry Le Latteur, et de Jehenne Le Latteur, p. 114.—Henry, une terre à Ostrohove, 62.
- Lattre** (*Walquin de*), avait une terre à la Menendelle-Wimille, à cause de Adrienne Marissal, sa femme, après 1505, p. 119. — Jehan avait une maison rue des Lormiers, 19, et une terre près d'Auvringhen, 114.
- Laut** (*Jehan*), cuvelier en la rue des Lombards où il tenait une maison, p. 169.
- Ledet** (*Gillot*), avait une mesure à Wissant avant 1505, p. 137.
- Leest** (*Jehan*), dit Lainé, mercier à Boulogne, mari de Jehenne Du Crocq, avait à Boulogne l'hôtel de Le Chuine (du Cigne), dont il fait les huis, près la rue de la Porte des Degrés, l'hôtel de Lespée, grande rue Nostre Dame, p. 8, 9, 16, 21, 23 ; il avait fondé pour lui et sa femme une messe basse en la chapelle Notre-Dame à St-Wulmer, 30 ; il avait acheté deux maisons au bourg, 40, 41 ; il avait des censives sur plusieurs maisons à Boulogne, à Terlinctun, à Rouppembercq, et une rente à Wissant, 116, 127, 130, 139, 142.—Jehan, abbé de St-Wulmer, auteur du terrier, et fils de Jehan, ci-dessus. — Eustache, frère de l'abbé de St-Wulmer, mari de d^{le} Jacqueline Tizon, avait une maison rue des Lormiers, nommée l'hôtel du Cerf, 7 ; il achète, avec sa femme, des terres au-dessus des Taintelleries, en 1508, 44 ; il avait encore une maison au bourg, 169. — D^{le} Marie, sœur de l'abbé et femme de Nicolas Chinot, avait aussi une maison rue des Lormiers, 8, 9 ; elle fonde un obit à Saint-Wulmer, étant veuve, pour elle et son mari, 32 ; elle avait des terres à Wissant. — Katherine, autre sœur de l'abbé et fille de Jehan Leest, l'ancien, et femme de Jehan Wisse, avait une maison au bourg, achetée par son père, 40.—Jehan, procureur, des censives à Ostrohove, 52, 56.
- Légier** (*Jacques*), avait un jardin enclos de murs, hors de la porte des Dunes, en la rue Tirewyt, où « solloit avoir une maison destruite par les Anglois en 1492 », p. 33.
- Lenne** (*Huchon*), demeurait au bourg, rue de le Grande Follye, p. 43. Jehan avait des terres à Outreau, 83, 85, 95, 99.
- Lescuyer** (*Jehan*), avait des terres à St-Etienne touchant au chemin de Boulogne à Montreuil, p. 110, 151.
- Lespaut** (*Desres de*), S^r des Preys, avait les terres dites des

Preys, à Bainctun et à Echinghen, p. 140, 141, 161, 172 ; il avait une maison nommée *Paradis*, en la rue de Boves, à Boulogne, 19 ; il vivait avant cette date de 1505 ; on le trouve qualifié homme jugeant en la sénéchaussée du Boulonnais en 1445. — Jehan avait une des trois tenances qui composaient l'hôtel du grand Chine près l'abbaye Notre-Dame, avant 1505, 26. — Un Desres de Lespaut avait été mayeur de Boulogne en 1424. Plusieurs de Lespaut servaient en qualité d'écuyers en Artois et sur les frontières de Flandre, en 1339.

Le Leu (*Jehan*), père de Emond Le Leu, avait un pré à Hocquinghen avant 1505, p. 109, 110 ; Morte-Paie demeurait à Boulogne près de l'hôtel du Cigne, 8, 21, avait une terre à Hocquinghen, qui fut ensuite à Emond, son fils, 109, rentier de la disme de Questrecque, 143, 156, 157. — Baudin avait eu longtemps en rente la disme de Questrecque, avant 1505, 157.

Lhomme (*Tassart*), avait des terres à Outreau, p. 81. — Tassine une maison au bourg, rue du Sacq, 38.

Lhoste (*Jennette*), fille de Simonnet Lhoste, et femme de Jehan Hennegnier, avait des terres à Bédouastre, p. 45, 171, 174. — Antoine, des terres à Outreau, 81.

Libert (*Adenet*), avait deux tenances à Outreau et une maison, lesquelles avaient été à Rogier Libert, à cause de Maroie Billy, sa femme, p. 63, 64, 68, 81, 89. — Jacquemart, des terres à Outreau avant 1505, 164.

Liembronne (*Mons^r de*), avait un fief à Pernes, p. 142. Il était de la famille de La Wespierre.

Liégeart (*Jehan*), avait fief et censives à Outreau, p. 64, 73 ; mari de d^{le} Jehenne d'Olinghetun qui lui porta les biens d'Outreau, 80, 93 ; des terres à St-Léonard, 111. Il demeurait à Frencq, avait un fief nommé Fildicq, à Hocquinghen, que releva Pierre Liegeart, son fils, en 1526, et après led. Pierre, Hugues, son fils, escuier, S^r de la Verde Voye, 147, 136.

Liénard (*Agnèz*), veuve de Bin Fèvre, avait des terres à Outreau, fille de Jehenne Cocquelin, 75 ; cinq journaux au Portel, 103.

Lievre (*Hennequin Le*), avait une terre à Heth, près le Pas de Gay, à Wimille, p. 117.

Lignière (*Mazart*), avait une petite tenance à Boulogne,

au-dessous de la porte des Dègrés et des fossés de la ville, p. 34.

Lisques (*Jehan de*), en son vivant, trésorier du Boulonnais, mari de d^{le} Jehenne Bertault : on avait fondé pour eux une basse messe par mois, à St-Wulmer, p. 32 ; il avait des censives à Ostrohove, 55 ; une maison au bourg, 167 ; il avait acheté les héritages de la Menendelle, de Willay Hardows, 173.—Sire Nicolas de—chevalier, S^r de la Conté, mari de dame Bonne de Gouy, avait, à cause de sa femme, une maison près de la porte des Dunes à Boulogne, 24. (*Voy. M. de La Conté*). —D^{le} Jeanne, veuve de Jehan Roussel, vend en 1541 le tènement de Lawe, rue de Compénage, à Antoine Dauvergne, procureur, 11.—Franchois de—fils Lambert et père de Wallerand, avait des censives à Ostrehen, 53, 55. Un fief à Ostrohove, venant de son père, 59. Il avait au même lieu 24 1/2 journaux de terres que releva, après lui, maistre Wallerand, son fils, et auxquelles succéda d^{le} Jehenne de Lisques, fille dud. Wallerand et femme de Jehan de Le Wespierre, S^r de Lyembronne, 61, 156. — Lambert de — achète les vingt-quatre journaux à Ostrohove, de Miquelot du Grobus, 59, 60. — Pierre, mari de d^{le} Martine Le Grand, avait des terres à Ostrohove, 53, 174.—Claude, père de Claude et de Marguerite de Lisques, avait le fief de Honnincthun, à Wimille, que releva Claude, son fils, et après lui, Marguerite, sa fille, 152, 172. — Ils étaient issus des anciens sires de Lisques, au comté de Guines.

Lobbel (*Pérot de*), avait une terre à Hacquinghen-Wimille, p. 131, et une autre à la côte de Billeauville, 118.—Mahieurette, femme de Wilmot du Rozel, un lieu manoir, maison et six journaux de terre à Maquestracq, par achat de Jehan de Lobbel, en 1524, 62. — Toinin, vinaigrier, à Boulogne, un jardin à Wicardenne en 1541, que relève Jenne de Lobbel, sa sœur, en 1559, 45.

Lobet (*Eulart*), avait une terre à Outreau avant 1505, 97.—Pierre, dit l'Anchien, mari de Jehenne Mallet, des terres en plusieurs endroits à Outreau, 64, 74, 76, 78, 80, 88, 105. —Perrotin, dit Rousselet, des terres aussi à Outreau, 76, 87 ; ainsi que Noël Lobet, dt Jehenne Lobet, mère de Pierre Haigneré, dit Pérame, 91.

Lœuillet (*Toinette*), avait des terres à Outreau, p. 96, 100.

- Lœuilleul** (*Catherine*), femme de Ansel Lœuilleul.
- Lœulle** (*Jehan*), dit Faquenet, ou Faucquet, ou Faingnet, avait des terres et des censives vers Rouppembecq, p. 123, 125, et Hacquinghen, 129, 131.
- Loisel** (*Richier*), avait des terres en divers endroits d'Outreau, derrière Tiégatte, à Hastenay, avant 1505, p. 79, 89, 90.
- Londe** (*Rolant de La*), et Ydron Le Vasseur, sa femme, achètent une maison et jardin aux Dunes et Taintelleries, en 1557, p. 45.
- Londefort** (*Hottry*), avait des censives à Audenacre en 1431, p. 133.—Guillaume, des terres à Wissant en 1505, 138.— Cette ancienne famille qui tirait son nom de sa terre de Londefort, paraît en Boulonnais dès l'an 1137.
- Longastre** (*le S^r de*), avait des censives au Heth-Wimille, p. 117 ; et à Wissant, 136, 138.
- Longpré** (*les demoiselles de*), possédaient, vers 1720, partie de l'ancien hôtel des Mailles, rue de Compenage, à Boulogne, p. 13. — Macquet de Longpré.
- Longueville** (*Jacquet de*), avait des terres à Echinghen, p. 168.—Hugues de Longueville souscrit une charte d'Eustache, comte de Boulogne, l'an 1112.
- Longvillers** (*M^r de*), avait des censives à Outreau, 164. — Il était de la maison de Blondel (*Voy. ce mot*).
- Lonquesticq** (*Binet de*), avait des terres à St-Martin, p. 171. — Ce nom se trouve parmi les fiefés du Boulonnais, dans le rôle de 1477.
- Loo** (*Vincent du*), avait une mesure de terre au chemin d'Escault à Enguinghen, 110. — Fillette, femme de Guilbin Accolpot, des terres à Outreau, 103.—Jehan, 82, 83, 84, 90, 91, 105, 171, et Emond, 94, des terres à Outreau ; led. Emond avait marié sa fille à Jehan Boullenois. — Ernoul, mari de Catherine de Le Place, des terres à Outreau et à Cappescure, 70, 99, 104, 170.—Tassinot, des terres à Outreau, 74. — Défunt Pierre, père de défunt Alexandre du Loo ; ce dernier laissa à son père, par son testament, 5 s. à St-Léonard, tenus en fief, et un autre tènement tenu aussi en fief, 144.
- Loppe** (*Jehenne*), femme de défunt Jehan Tefre : fondation d'un obit pour eux, à St-Wulmer, 29.
- Lossignol** (*Noël*), p. 83, et Michel Lossignol, 99, avaient des

- terres à Outreau.—Jehan et Michelot, des terres à St-Etienne, tenues de Pierre Willecocq, 150.
- Louchet** (*Motin*), cordonnier, avait un tènement vers la porte des Degrés, à Boulogne, 34.
- Louvel** (*Guillaume*), avait une maison à Wissant, p. 137.
- Lozembronne** (*Alexandre de*), avait des censives près le moulin de La Ratterie, à Audenacre, p. 118.
- Lozières** (*Yoland de*), femme de Jehan Ricouart, barbier, avait une maison grande rue Notre-Dame, 20, 21.
- Lucquet** (*Jacquemart*), avait des terres à St-Léonard avant 1505, p. 106.
- Lumbres** (*Jehan de*), avait donné à St-Wulmer 4 s. et un polquin d'avoine sur l'hôtel du Grand Cigne, avant 1505, p. 26, 31.—Les anciens seigneurs de Lumbres, près St-Omer, sont connus dès 1200. Alors vivait Hugues de Lumbres, témoin d'une donation de Guillaume, châtelain de St-Omer, à l'abbaye d'Andre.
- Lyanne** (*Leurence de*), femme de Ancel Roussel, avait une mazure à Rouppembercq avant 1505, p. 123, 127.
- Lyawe** (*Leurence de*), avait cinq journaux à Rouppembercq, avant 1505, p. 130. N'est-ce pas le même personnage que ci-dessus ?
- Lys** (*Loys du*), S^r de St-Obin, avait des censives à Outreau, à cause de d^{le} Philippote Le Grand, sa femme, p. 170. Cette dernière, riche héritière, était la fille de Jehan Le Grand, écuyer S^r de Trie et de Raventhun, lieutenant général en la sénéchaussée du Boulonnais en 1477 et auparavant, et de Jeanne de Sempy. Led. S^r du Lys était lieutenant de roi à Boulogne. Était-il de la famille de Jeanne d'Arc ?

M

- Mach** (*Pierre Le*), avait des terres à Outreau, p. 91.
- Machacle** (*Wallerand*), fils de défunt Pierre, devait une rente à St-Wulmer, 34.—Gillot et Marie Haigneré, sa femme, avaient une maison au bourg, rue des Pipots, 167. — Leurin avait un jardin près des murs Sarrasins, paroisse de St-Martin, p. 49.

- D^e Ysabel, veuve de Robert Collard, avait plusieurs pièces de terres à Outreau, achetées par led. Robert.
- Macquart** (*Walquin*), avait une terre sous Olincthun, p. 119.
- Maillot** (*Willaume*), avait des terres à Auvringhen, p. 114.
- Maire** (*Jehan Le*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 69, 79. — Jehan, fils de Huguenot, et feue Collette, aussi fille de Huguenot, des terres à Audenacre, lad. Collette, mère de Nicolas du Hamel, 153, 154.—Henry et Guillaume, son frère, des terres à Outreau, 65, 75. — Petit Jehan, des terres à Maquestracq, 62. — Simonnet, des terres sous Couple, à Outreau, 82, 89, 92.
- Maistre Michel** (*Fouquet*), avait une maison à Boulogne, derrière le Grand Chine, que tint, après lui, Maroie Maistre Michel, avant 1505, p. 25.
- Malatire** (*Antoine*), avait une maison nommé l'hôtel de Lespousée, grande rue Notre-Dame, à Boulogne, que posséda, après lui, Perrotin, son fils, p. 20.
- Malayewe** (*Jehan*), avait des terres paroisse de St-Martin, p. 56, 58, 62.—Petit Jehan et Adrienne, sa fille, femme de Jehan Le Prevost, des terres au même lieu, 55, 57.—Baudet, des terres entre Ostrohove et Bertinghen, 56.
- Mallet** (*Catherine*), femme de Jehan Damiens et veuve de Pierre Lambin, avait des terres à Outreau, p. 82, 91. — Jehennette, femme de Pierre Lobet, l'ancien, des terres à Outreau, 76, 79, 80, 88.—Pierre, des terres à Outreau avant 1505, 88.
- Manessier** (*Guillaume*), boucher, demeurait à Boulogne en la rue qui mène du marché à Le Guihalle, p. 25.
- Mangnier** (*Robinet Le*), avait un tènement à Boulogne, p. 38. — Jennenet, fils de défunt Jehan et de d^e Antoinette de Couppez, un jardin au même lieu, p. 38. — Jehan, des terres à St-Etienne, à Fringhen et au Pont-de-Briques, 107, 109. — Jehan Le Mangnier était bailli de Doudeauville en 1495, Pierre et Jehan, fieffés dans le rôle de 1477.
- Manneville** (*Mons^r de*), avait son hôtel à Boulogne, rue St-Jean, 16 ; des censives à Outreau, p. 77, 98, à Billeauville, 129 ; et plusieurs maisons et terres à Wimille et St-Léonard, qu'il tenait de l'abbaye de Samer au Bois, et qu'il vendit à Mathieu de Manneville, écuyer, S^r de Wierre et de Harden-

thun, 173, 175.—Led. Mathieu possédait l'hôtel du Pot-d'Étain près la rue des Lormiers, 18, 22 ; une terre, paroisse Saint-Martin, venant de d^{le} Ysabel de Houppelande, sa grand'mère, 47 ; plusieurs rentes au bourg et sur St-Martin, 167, 171 ; les terres achetées de M. de Manneville, 173, 174, 175. — Mons^r de Manneville qui lui avait vendu ces biens était son cousin germain et se nommait Antoine de Manneville, écuyer, S^r dud. lieu et il avait deux maisons au bourg qu'il vendit à Jehan Leest, père de l'abbé, 40 ; quinze journaux à Ostrohove, 50 ; et les rentes qu'il vendit aud. Mathieu, 166. — Il était fils et héritier de sire Robert de Manneville, chevalier, qui vivait en 1482 et dont il tenait tous ses biens, 40, 166, 167, 172. — Jacques de — avait un hôtel au bourg, rue du Sacq, avant 1505, 38. — Colard de — marchand, payait 8 s. à l'abbaye, avant 1505, sur une maison rue maistre Thomas au Pié, laquelle était à M. du Manoir en 1720, 24 ; une rente et des censives sur terres à la Menendelle en 1445, 172, 173.

Marchant (*Sire Jehan Le*), mayeur de Boulogne en 1431, p. 133. — Jacques avait l'hôtel de Le Clocque, rue de la Porte Flamèngue, 28. — Sire Jacques, mayeur de Boulogne en 1477, 116. — Jacques avait la moitié de la dime d'août de Saint-Etienne, 156.

Marche (*Défunt Jehan de La*), dit Matago ; Agnès Baresmel en était veuve et avait une maison et jardin aux Dunes, p. 45.

Marée (*Pérot*), avait une mesure de terre à Wissant, laquelle fut ensuite à Guillaume, son fils, mort sans enfants, puis à Péronne, sa fille, p. 136.

Marès (*Jehan, du ou des*), avait une terre à Maninghen, 162.— Antoine, quatre journaux au Briel à Outreau, p. 73. — Jacques, fils dud. Antoine les relève en 1526, 74, 84, 91, 101. — Motin des Mares, carpentier, demeure rue St-Jehan, à Boulogne, 16.

Marles (*Maistre Nicolle de*), avocat du roi, achète l'hôtel du Grand Cigne, près de Notre-Dame, l'agrandit et en fait sa demeure en lui donnant le nom de Beauvoir, p. 25, 26, 31, 32, il avait des censives à Wimille, 134. Cette famille tirait son nom du fief de Marles au baillage de Wissant. Le nom de Marles est très ancien ; Robert de Marles est témoin d'une chartre de Baudoin, comte de Guînes, de l'an 1107.

Marlet (*Marquet*), avait un tènement au bourg, et une terre au

Portel, p. 38, 79. — Maroie, femme de Guilbin Paiement, un journal aux marines de Enguinghen, à Outreau, 78. — Les héritiers Perrotin, une terre au même lieu, 78. — Jacquet, à cause de Agnès de Le Planque, sa femme, deux journaux aux Creuses du Portel et à Batinghen, 82, 94. — Marguerite, des terres au Portel, 81. — Marquet, fils de Maroie Hourrel, femme de Jehan Marlet, des terres à Coupplé et à la fallize de la mer, 92, 104.

Marquet (*Henry*), fournisseur..

Marissal (*Julien Le*), mari de Adrienne Brillart, avait une maison au bourg, rue des Vivès, p. 39. — Jehenne, dît Maugis, femme de Jeannelle Lambin, une mazurette au bourg, rue d'Aubin, 36. — Adrienne, femme de Walquin Delattre, sept journaux au Buisson du Broecq, à la Menendelle, 119.

Marmin (*Guillaume*), relève des terres à Outreau en 1551.

Marquets (*Amalis des*), p. 43. — Jehan, S^r du Héloy, lieutenant de M. le sénéchal du Boulenois en 1445, 172, avait une maison rue du Compenage, 12 ; il fait une fondation en l'église St-Wulmer, 21 ; avait des censives à Brecquerecque, 48 ; un tènement près la porte de Le Gayole, 53, des censives à Roupembecq, 129. — Philippe, *alias* du Héloy, neveu dud. Jehan, une maison à Boulogne, rue du Compenage, laquelle appartint ensuite à François des Marquets, fils de Philippe et fut vendue par led. François en 1551, 11, 12, 14, 15.

Martel (*Guillaume*), avait des terres à Ostrohove, avec manoir, p. 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 62.

Martinoys (*Notoys*), avait des terres à Honningtun-Wimille, p. 172.

Mattre (*Jehan Le*), homme vivant et mourant de l'abbaye pour une maison près du beffroi, en la rue qui mène du marché à La Guyalle, p. 25, 27. — Les héritiers Michel Matte avaient des terres à Outreau, 171.

Maufet (*Oudard*), avait des terres à Ausque, 143. — Guilbin, un tènement aux Taintelleries, 45. — Jacquet, des terres à Outreau, 85, 98.

Mauguelle (*Ysabel*), femme de Jehan de Noyelle, avait des terres à Combeauville, p. 108.

Maupin (*Sire Leurens*), curé de St-Martin, avait une maison à Boulogne, rue de La Despense, p. 17.

May (*Marand de*), à cause de Saintron Lartizien, sa femme, avait un manoir et sept mesures de terres à Haute-Sombres, après 1505, p. 139.

Mégnot (*Jehan*), avait des terres à Outreau, p. 80.

Melchior (*Jehan*), mari de d^{ne} Ide de La Warenné, avait des terres à Outreau, à cause de sa femme, p. 170.

Mellin (d^{ne} *Sehenne*), femme de Noël Pilcon, avait un pré à Brecquerecque, 168.

Mengot (*Robin*), avait des terres à Capescure avant 1505, lesquelles furent auparavant à Jehan Mengot, p. 104.

Merchier (*Les heritiers défunt Jehan Le*), dit Piètre, avaient des terres au val St-Martin, p. 51. — Robinet, des terres à Outreau, 81. — Jehan, des terres vers Pas de Gay avant 1505.

Merlin (*Jacquet*), dit Hazart, avait des terres à Outreau, 85. Margot, dit Hazart, id. 69.

Mestre (*Marguerite Le*), d'Ostrohove, mère de Jean de Bruges, avait des terres à Ostrohove longtemps avant 1505, p. 58.

Meurice (*Jacques*), avait une partie de maison au bourg, rue de Constances, p. 41; il desservait fief pour Wallerand de Fiennes, homme jugeant en la cour de St-Wulmer, en 1477, p. 134.

Meurin (*Robert*), mari de défunte Jehenne des Gardins, pour laquelle avait été fondé un obit à St-Wulmer, p. 29.

Mieurre (*Jehan de*), mari de d^{ne} Jehenne Angot, avait, à cause de sa femme, l'hôtel du Pourchelet, rue des Lormiers, p. 81; et des terres à Outreau, 88. — Jenneton de Mieurre, leur fille, hérita ces biens de sa mère; elle avait aussi des censives au bourg, et sur Billeauville. — Cette famille faisait partie de la noblesse Boulonnaise.

Mille (*Jehan*), avait deux mazures au bourg, rue Tyrewyt, avant 1505, p. 38, 41.

Millenbronne (*Pierre de*), avait des censives vers La Ratterie, à Wimille, sur des terres de Collin Gillon, p. 128. — Ce nom qui se présente pour la première fois est un nom de lieu qui indique la présence de sources ou fontaines.

Millon (*Jacques*), avait des terres à Audenacre, p. 154; Pierre en avait aussi au même lieu, 153.

Minet (*défunt sire Robert*) et Henry Minet, son frère, vendent des rentes sur terres à Echinghen, à l'abbaye, p. 141, 142. —

- Jehenne, femme de Pierre Pignel, avait une maison à Boulogne rue de la Depense, 17.
- Moisne** (*Jehenne le*), avait des terres à Outreau, p. 75, et au Mémont à Wimille, 114.
- Moison** (*Mahieu de*), avait des terres à Terlinctun, à cause de Jehenne Pétileux, sa femme, p. 115, 116.
- Moizet** (*Pierre*), avait des terres à Capécure, p. 102.
- Monache** (*Jehan*), dit Bourdet, avait des terres à Bainctun, p. 161.
- Mondin** (*Jehan*), avait des terres à Ostrohove et à St-Léonard, p. 55, 57.
- Monfflon** (*M^r de*), mari de d^le Claude Roussel, fille de Jehan Roussel, relève des terres près Boulembecq, p. 47.
- Monnart** (*les héritiers Pierre*), avaient des terres à Outreau, p. 74. — Perrine, fille dud. Pierre, des terres au même lieu, 82, 83, 103.—Laurin, id., 92.
- Monnin** (*Richard*), avait des censives à Hacquinghen-Wimille, avant 1505, 132.
- Mont** (*Jehan du*), avait des terres à Wissant, p. 138.— Guilbin, des terres vers Bédouastre, 46.
- Montiers** (*Pierre du*), avait des terres en plusieurs endroits de la paroisse d'Outreau, longtemps avant 1505, p. 71, 75, 76, 78, 80, 85, 87, 94, 97, 98, 164.
- Morbecq** (*Jehan de*), avait des terres à Ostrohove avant 1505, p. 58.—Famille artésienne ou Flamande.
- Morel** (*Adam*), avait un journal de terres au Portel, p. 64, 97, 103. — Pierret, dit Jennot, des terres à Outreau, 64, 81, 89. — Maroie, veuve de Pierre Sauvage, id. 74, 84, 93. — Perrotin, id., 80, Willaume, id., 82. — Thomas, des terres à St-Etienne, 149.—Loys, des terres à Wissant, 138.
- Moren** (*Pierre*), avait des terres à Outreau, auxquelles succéda Henry Moren avant 1505, 103.
- Morin** (*Pierre*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 74. — Robert, marchand et échevin de Boulogne, mari de d^le Isabeau Eurvin, et père de Jenne Morin, femme de Mathieu du Flos, relève des terres à Outreau en 1543, 93. — Mottet, sergent, avait une maison au bonrg, avant 1505, 37.
- Mormel** (*Guillaume*), avait une maison nouvellement édiflée à Boulogne, rue Tyrwyty, hors la Porte des Dunes, p. 33.

Morsel (*Tassart*), mayeur de Boulogne en 1325, p. 177.

Mossart (*Jehan*), dit Mallenuyt, avait une maison et jardin rue Tyrwyt, à Boulogne, 33.

Motte (*Pierre de La*), avait des terres à St-Etienne, 149. — Défunte d^o Jehenne, femme de défuut Collard Angot, S^r de Wainghetun : une messe de vendredi avait été fondée pour elle à St-Wulmer, p. 32, 106, 125. — Ce nom est fort ancien en Boulonnais et a été porté par plusieurs familles différentes qui avaient possédé des fiefs divers, de ce nom ; il était aussi fort répandu dans d'autres provinces de France.

Moulin (*les hoirs feu Jehan*), S^r d'Athin, avaient des terres vers Rouppembercq, p. 135. — Wallerand, S^r d'Athin et de Londefort, et d'Olinghetun, avait des censives à Outreau, 64, 70, 87, 91 ; des terres et des censives à Roupembercq et à Hacquinghen, 122, 126, 127, 128, 129, 131. — Nicolas, Maréchal du Boulonnais, avait des censives à Auvringhen, 114. — Colnet, des terres à St-Etienne, 149. — Marand, dit Gaillot, des terres à Outreau, 68, 81, 83, 84, 90, 96, 97. — Pierre, dit Gaillot, fils dud. Marand, les terres de son père à Outreau, 63, 66, 67, 84. — Jacques, dit Gaillot, maçon à Boulogne, des terres à Outreau, deux tenances à Outreau. — Jacquet, des terres à Outreau, 68, 75, 83, 89, 96, 97. — Pierre, dit Piètre, id. — Jehan, des terres à Roupemberg, en 1457, 132. — Les du Moulin, ancienne famille noble du Boulonnais se qualifiaient Maréchaux dud. pays dès l'an 1438. Ils furent aussi gonfanoniers à cause de leur terre de Londefort. Ils possédaient aussi beaucoup de terres à Outreau, comme on vient de le voir.

Mourriot (*Guillaume*), avait quatre mazures à Boulogne, au bourg, avant 1505, p. 41.

Mousse (*Mahieu*), avait un courtil à Honninctun-lès-Wimille avant 1505, p. 172.

Muret (*Pierquin du*), avait une terre à Lœullinghen, que posséda ensuite Loys du Muret, son fils. — Jehan, frère dud. Pierquin, y avait aussi une terre qu'il tenait de Mons^r de Fiennes, p. 141.

Myannay (*Jehan et Jacques de*), frères, avaient plusieurs terres à Outreau avant 1505. Ces terres avaient appartenu auparavant à Pierre du Monstiers. Led. Jehan fut père de Jacques mort sans enfants, et qui vendit à d^o Philippote Le Grand

tous les tènements qu'il tenait de St-Wulmer, tant en fief qu'en coterie ; led. Jehan eut un autre fils nommé aussi Jehan, p. 69, 70, 71, 74, 85, 93, 97, 98. — La famille de Myanay est du Ponthieu.

N

Nacquart (*Walquin*), tenait la terre nommée le Haut Fossé, vers Olinctun, p. 120, 123. — Boidine, femme de Mahieu Rougegrès, une terre au même lieu, 130.

Naier (*Pérot*), cuisinier, dem^t en la Grande Rue Notre-Dame, p. 19.

Nayet (*Willaume*), dit Blancpain, desservant le fief de Desres de Lespaut, homme jugeant en la cour de la sénéchaussée du Boulonnais, en 1445, p. 172.

Nédonchel (*Jehan de*), avait une terre près Tournes et La Bouverie, p. 160. — Un fief de Nédonchel tenu du baillage de Desvres, appartenait en 1477 à Robert de Nédonchel, S^r de Réty et de Westrehen.

Noël (*Willemet*), avait une terre entre Wimille et Wimereux, près de la terre du Grand camp, p. 112, 113.

Nœville (*Jehan*), dit Malicieux, mari de Jehenne Toullemonde avait des terres à Outreau, p. 63, 66, 67, 79, 80, 87, 170. — Tassinot en avait aussi au même lieu, 65, 84, 91, 92, 104. — Jacot, fils de Cyprien, id., 65.—Tinette, id., 171.

Noir (*Maitre Jehan Le*), avait des terres à St-Etienne, p. 151.

Noiret (*les héritiers Jacquemart*), vendaient un journal de terre à Terlinctun à défunt Robert Le Gaigneur, p. 116.

Nourrice (*Jehan*), père de Jehan, avait trois pièces de terres à Rouppemberg, sur le mont *Ventecul* ; Jehan, son fils, les releva en 1503 ; Robert, fils de Jehan les releva en 1542, et Toinette, fille de Robert et femme de Mahieu Pont, du Portel, les releva en 1558, p. 123, 124, 128. — Maroie vend un journal sur le Hicquel, à Rouppemberg, à Pierre Rougegrès, avant 1505, 133. —Clément avait des censives au même lieu, en 1477, 135.

O

Odre (*Pierre d'*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 81.

Thomas avait des censives sur terre près d'Odre et de Terlincun, avant 1505, 117. — Ces personnages descendaient-ils des premiers barons d'Ordre, qui prirent leur nom de la baronnie d'Ordre, laquelle s'étendait sur le territoire avoisinant la tour de ce nom, et où il existe encore une ferme nommée Odre. Ce qui pourrait le faire croire, c'est que Thomas d'Odre, l'un d'eux, possédait des censives au même lieu, c'est-à-dire une sorte de seigneurie sur quelques terres avoisinantes, quoique la baronnie fut passée déjà dans la maison d'Isque.

œuillet (*Wyart*), dit Croquet, avait deux journaux au-dessus de Wimille à Floquembourg, p. 121.

œuilette (*Pierre*), avait des terres à Outreau, p. 102.

Olinghetun (*d^{ne} Jehenne d'*) femme de Jehan Liégeart, propriétaire à Outreau avant 1505, p. 75, 80.

Osmont (*Henry*), dit Fortin, *alias* Henry Fortin, dit Osmont, et défunte Laurence Osmont, dit Fortin, mère de Pierre Rougegrèz, avaient des terres à Rouppenberg, p. 127.

Ourry (*Jehan*) et Jehenne Ourie, propriétaires à Outreau, p. 76, 88.

P

Paiement (*Jehan*), avait des terres à Wicardenne et paroisse St-Martin, p. 45, 169. — Jacquet, des terres en la même paroisse, p. 175. — Guilbin, à cause de Maroie Marlet, sa femme, des terres à Outreau, 78.

Paperoche (*Huguenot*), et Jehan Paperoche avaient des terres à Outreau avant 1505, p. 69, 164.

Papin (*Tasse*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 94.

Parenty (*Maistre Franchois de*), mari de d^{ne} Jacqueline de Bernamont, avait une maison à Boulogne dans la grande rue Notre-Dame, p. 19. — Hector, fils dud. François, la relève en 1525, 20.

Parmentier (*Jehan Le*), avait une terre à Billeauville, p. 118.

- Pattin** (*d^{ne} Robine*), veuve de Gillot Fret, avait une censive sur une maison, à Boulogne, rue des Lormiers, p. 27.
- Paul** (*Jehan*), desservant fief pour Jehan Le Gaigneur, homme jugeant en la cour du bailli de St-Wulmer en 1477.
- Pèle** (*Pierre Le*), avait une terre, paroisse de St-Martin, avant 1505, p. 48.
- Pérard** (*Jehan*), avait une terre entre Bainctun et Questinghen, p. 161.
- Perque** (*Catherine*), propriétaire à Outreau avant 1505, p. 85, 88.
- Pesquerie** (*défunte Linor de Le*), mère de Jehenne Le Vasseur, et femme de Guillaume Le Vasseur, avait un enclos au bourg, rue d'Aubin.
- Petit** (*Guillaume*), *alias* Rousselet, avait une maison au bourg, près la rue de Constances, p. 40. — Guilmin, des terres à Outreau, 79.—Andrieu, id., 65, 94, 98, 101. — Druyot, id., 102.
- Petileux** (*Jehenne*), femme de Mahieu de Moison, propriétaire à Terlinctun, p. 115, 116.
- Petitpas** (*Jehan*), avait des terres à St-Etienne, au chemin de Fringhen, p. 107, 108, 109, 150, 151.
- Piart** (*Jehan*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 64.
- Picard** (*Tassette*), propriétaire à Outreau, p. 91. — Jehenne, id., 92.
- Pierre** (*Renault de Le*), avait une terre à Wissant, à cause de Mariette Bricquet, sa femme, p. 138.
- Pieuquet** (*Antoine*), avait des censives sur terres, à Capécure, p. 76.
- Piezenel** avait une tenance au Portel avant 1505, p. 88.
- Pignel** (*Pierre*), et Jehenne Mignet, sa femme, avaient une maison à Boulogne, rue de la Despense, p. 17.
- Pinghetun** (*les hoirs de*), avaient une seigneurie à Echinghen, p. 141. — Pierre, mari de Jacquemine Baudart, laquelle avait des terres à Coupplés-Outreau avant 1506, 75. — Cette famille qui tirait son nom, selon toute apparence, du fief et hameau de Pinctun sur la cote du Mont Lamherth qui regarde Echinghen, était fort ancienne en Boulonnais où un Aldemer de Painghetun est témoin d'une charte d'Etienne, comte de Boulogne, de l'an 1137.
- Pircon** (*Cassine*), femme de Jehan Douchet, avait une maison

- à Boulogne, près St-Wulmer, p. 15. — Feu Noël Pilcon avait une censive à Bréquerecque, 168.
- Pischon** (*Robinet*), cuisinier, avait une maison nommée Lespousée, grande rue Notre-Dame, p. 20. — Huchon, à cause de Maroie Begin, sa femme, deux tenances à Outreau, l'une au Bucquet, l'autre au Noirwal, 84. — Jehan, une terre vers Questinghen, 159.
- Pitoul** (*d^{no} Jehenne*), femme de Antoine Dauvergne, procureur, acquièrent, ensemble, une maison à Boulogne nommé Lawe, rue du Compenage, en 1541.
- Place** (*Jehan*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 69. — Catherine, femme de Ernoul du Loo, terres à Outreau, 70, 99, 170.—Elle est aussi nommée Katherine de Le Place.
- Plancque** (*Jacquet de Le*), fils de feu Jacquemart, avait un journal à Millebrecq-Outreau, p. 83. — Jehan, des terres à Outreau, 73, 92, 94, 95.—Agnéz, fille de Jacquemart et femme de Jacquet Marlet, des terres au Portel, 81, 82.—une ancienne famille artésienne de ce nom portait le lion des de Fiennes, sur champ billeté. Ce nom est le même que celui de La Planche que portaient les de Fiennes encore existant aujourd'hui en Boulonnais.
- Plouich** (*Jehan du*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 164.
- Pohier** (*Pieron*), avait des terres à Outreau, p. 66.—Yderon, femme de Didier-Wallon, en avait au même lieu en 1513, 78.
- Poillart** (*Tassart*), avait un tènement au Portel, p. 88.
- Poittevin** (*Jehennot*), avait des terres à Wimille, au-dessus du Pas de Gay en 1305, p. 114. — Robin, une maison au bourg en 1505, 40.
- Ponchel** (*Terry du*), avait une maison aux Dusnes et Taintelleries, 34. — Lienart, des terres sur le mont de Fringhen, 149, 150, 151.
- Pont** (*Mathieu du*) du Portel, p. 124 ; et Marguerite du Pont, nièce de Collard Rougegrez, avaient des terres à Rouppembecq, 125. — Pierre, une terre à Vinelle-Outreau, 77.
- Porte** (*d^{no} Maroie de Le*), avait des terres à Audenacre en 1431, p. 133 ; et des terres à Outreau, 164.
- Pot** (*sire Gillot*), avait des censives sur terres à Outreau avant 1505, p. 81.

- Prestre** (*Thomas Le*), avait des censives à Questre, p. 158. — Willaume, une maison et terres à Outreau, 67, 74, 75, 90, 103, 104. — Pérot, id., 90.
- Prevost** (*Robin Le*), mari de Marguerite Clabaut, avait des terres à Outreau, p. 85. — Pierre, une terre au chemin de Frin ghen, 107. — Antoine, dit Le Roy, des terres à Outreau, 87, 97, 99, 170, 171. — Jehan, mari d'Adrienne Malayeve, des terres au chemin de Pulles, paroisse de St-Martin, 55.
- Prey** (*d^e Colline du*), femme de Mahieu de Houppelande, trésorier du Boulonnais. Fondation pour elle et son mari d'une basse messe, tous les jours, en l'église St-Wulmer, p. 29.
- Puch** (*Ceux du*), avaient des terres à Hacquinghen-Wimille avant 1505, p. 132. — Collin, des censives à Olinctun, 121 et des terres à Audenacre, 130. — Mahieu, des terres à Roupembercq, 123, 124, 127, 129, 131. — Jehan, fils Mahieu, des terres aux mêmes lieux, 129. — Belline, id., 130.

Q

- Quarré** (*Jehan et Collin*), frères, avaient des terres près de Beurepaire, p. 124, 125.
- Quéhen** (*Motin de*), avait une censive sur terre à Billeauville, p. 118.
- Quennel** (*Pérot*), avait une terre à Wicardenne, p. 51.
- Questre** (*Jacquet*), dit Miquelette, père de Wallerand et fils de Pérot, p. 49, 50. — Denise, fille dud. Pérot et sœur de Jacquet, avait une maison et demie mesure de terre à Brecquerecque, 49, laquelle lui venait de Miquielle Warrocq, sa mère, 168.
- Questrecques** (*le Sr de*), possédait le tiers de la dime de Quétre, p. 157, 159, et des près aud. lieu, 158.
- Queval** (*Jacques*), mari de Imberde du Rozel, relève, à cause de sa femme, en 1551, un lieu, manoir, granges... et six journaux de terre à Maquestracq, 62. — Ce nom se trouve parmi les sieffés du Boulonnais dans le rôle de 1477.
- Quiéret** (*d^e Marie*), femme de Jehan de Noyelle, tenait foncièrement de St-Wulmer une maison rue St-Jean, 16, et une autre maison rue des Lombards, 41, et enfin une mazure en la rue qui mène de l'église St-Nicolay au rivage, pour laquelle

elle était au lieu de Willaune d'Isque.—Elle était de la grande maison de Quiéret, fille de Mons^r Gauvain Quiéret, chevalier, et de d^{le} Catherine d'Isque, dame de Dringhen, à St-Martin-lès-Boulogne. Marie Quiéret avait eu ce fief de Dringhen, du chef de sa mère; il fut acquis, depuis, par Thomas du Wicquet, mayeur de Desvres, qui le possédait en 1582.

Quinerit (*Robinet*), avait des censives à Outreau, 92. — Cette famille était d'Abbeville; le nom s'écrivait jadis, Qui ne rit (qui non ridet), de même que celui de quelques autres familles du même pays, *qui ne paie, qui ne dort*, et même *qui ne passe l'eau*, que l'on rencontre dans les chartes les plus anciennes. Les Quinerit possédèrent des biens en Boulonnais et ils figurent dans le rôle des fiefs de 1477. Depuis, ils modifièrent leur nom qui devint Quisnery, sous lequel ils comparaissent avec la noblesse du Boulonnais en 1586.

R

Rabodengues (*Mons^r de*), possédait des censives au bourg de Boulogne, dans les paroisses de St-Martin, d'Outreau, à Terlinctun, à Bill-aucville, sous Alinctun, près Beaurepaire, à Roupembercq, 41, 47, 96, 116, 122, 123, 124, 125, 128, 153. — le seigneur de Rabodengues était alors Jacques de Sainte-Aldegonde.

Racuel (*Jehenne de*), avait des terres au Pas de Gay, à Wimille, en 1305, 114.

Raoul (*Pierre du*), était le second mari de d^{lle} Antoinette de Caudebronne, avant 1505, 51.

Rath (*Robert Le*), avait trois journaux et demi près St-Etienne, 151. — Jehenne Le Ratte, femme de Jehan Hénaut, dem^t à Werby, près Senlis, tenait du roi plusieurs ténements en Lille d'Outreau avant 1505, 101.

Rebingues (*Jehan de*), S^r de Guémy, avait des censives sur terres à Outreau, à cause de sa femme, fille de Collard de Bilque, 91; et à Fringhen, à cause de sad. femme d^{lle} Jehenne de Bilque, 108. — La terre de Rebingues qui a donné le nom à cette famille, était de la chatellenie de St-Omer.

Rebours (*Maroie*), femme de défunt Jacot Sanson, avait une maison au bourg, place St-Nicolay avant 1505, 39, 168.

- Rebretenghes** (*Robinet de*), avait des terres à Outreau, 164.—
Je crois que le fief de Rebretenghes était à Réty.
- Réclinghen** (*Copin de*), avait des censives sur terres à Boupembercq, sur le mont Hiquelo, avant 1505, 128. — Mons^r Perron de Réclinghen paraît en 1338, dans un compte du receveur du Boulonnais.
- Reculle** (*Walquin de Le*), mari de Philippote de Celle, vendit sa part d'un manoir sur le flégard des dunes à Boulogne, pour faire l'hôpital du bourg, avant 1505, 43 ; il avait aussi de sa femme, une terre au-dessus des Taintelleries, 44. — Jehenne, femme de Jehan Bruhier, une terre au val St-Martin, 51. — Robert et Willaume de Le Reculle paraissent comme francs-hommes et sergents de la baronnie de Doudeauville en 1449 et 1470.
- Regnault** (*Sire Guillaume*), avait une terre à Outreau, 98. — Pierre, des terres à Wissant, 139.—Georges, un fief à Wissant, comme fils de Antoinette Hurtrel, 143. — Robert achète un journal à Ausque, 144. — Jehan, tanneur, avait une maison au bourg, avant 1505, 41.
- Regnier** (*défunt Henry*), père de Marguerite, femme de Guilbin Biaufils, 171, 174, 175 et Marguerite, femme de Simonnet Bustel, 174, avaient des terres sur la paroisse de St-Léonard ; led. Henry avait une maison et 7 journaux, aux Camps, à Bédouastre, que Tassin, son fils, releva en 1511, 45, 46.
- Rémond** (*Adenet*), avait des terres entre Terlinctun et Wime-reux, en 1477, 116.
- Remuse** (*Jehan*), avait des terres à Hocquinghen, 109.—Robin, un fief aud. Hocquinghen, 147, 156.
- Remy** (*Tassin*), mari de Katherine Belsent, avait un jardin enclos de pierres, au bourg, rue Tirewynt, à cause de sa femme ; il le releva en 1507, 39. — Jehennenet, son fils, le releva en 1525, 39. — Robinet Remy était franc-homme de Doudeauville en 1455.
- Renard** (*M^e*), (Regnard) avocat, avait 8 journaux nommés le Muret Gledon au terroir d'Ostrehen, vers 1600, 52. — Il se nommait Charles, était S^r de Limoges et bailli de Souverain Moulin et de Wimille, fut auteur d'un Commentaire sur la Coutume du Boulonnais, a été marié en 1616, à Suzanne de La

Rue, dont 2 fils, protestants. On lui doit aussi des *Mémoires historiques sur le Boulonnais*.

René (Collin), avait un tènement au bourg, en la rue des Pipots, 167.

Riche (Guérard Le), avait des terres vers Bertinghen près Boulogne, à St-Léonard, et au verd chemin, avant 1505; il avait marié sa fille à Jehan de Bécoud, 53, 54, 55, 56, 61. — Maroie, fille dud. Guérard, femme de Jehan de Bécoud, 57.

Ricouard (Jehan), barbier, mari de Yolens de Lozières, avait à cause de sa femme, une maison à Boulogne en la Grande Rue Notre Dame, 20, 21. — Perrotin, leur fils, la releva, et la vendit à Robert Chevalier, 21. — Mahieu avait une terre à Bédouastre, que Antoine, son fils, releva en 1550, 46.— Jehan, une terre à Outreau avant 1505, 103.

Ricquier (Perrotin), avait un tènement à Boulogne, au Crocq, près des murs sarrasins, 49.

Rieu (Ernoul du), avait une maison, rue des Lorniers à Boulogne, 19. — Jacques, greffier de Boulogne, mari de d^{lle} Jehenne Dowe, avait un journal de terre, à Boulogne, au Crocq, près les murs sarrasins, 49. — Petit Jehan, couvreur, père de Antoine, 68, 70, 96, 97. — Michel, de Torbinghen, dit le Riche, dit Miquelin, fils de Michiel, dit le Rice, de la Verde Voie, laboureur, 63, 71, 78, 79, 81, 84, 90, 91, 96, 97, 99, 105. — Lardin, tellier, 66. — Allis, 68. — Ysabel, femme de Baudechon Guissart, 70, 71, 92. — Mahieu, 77, 90, 96. — Jacques, dit Quentin, frère de Petit Jehan, 71. — Jehan, dit Vaulin, père de Jacques et fils d'Aléaume du Rieu, 73, 76. — Notinet, fils de Petit Jehan et père de Notinet, 73, 76, 79, 96, 97, 105. — Antoine, 79, 97, 99. — Miquelin, père de Enlart, 81, 84, 97, tellier, 100. — Willaume, carpentier au bourg de Boulogne, dit Motinet, 95, 97. — les hoirs Michaut, 95, 164. — Motin, 88. — Pérotte, fille de Jehenne Watzrezelles, 89, 97. — Bertaut, 149, terres à St-Etienne. — Antonin, 97. — Robine, 105.—Antoine, dit Paiement, de Thégatte, 85, 96, 97, avaient tous des terres sur la paroisse d'Outreau en 1505, et auparavant. — Cette famille si répandue à Outreau, est ancienne en Boulonnais; on trouve des du Rieu à Doudeauville en 1450, et parmi les fiefés dans le role de 1477. Deux d'entre eux, furent

échevins de Boulogne en 1551 et 1580 ; et archers des ordonnances du roi à Boulogne, en 1520 et 1523.

Ringot (*Pierre, Guillaume et Motin*), avaient une maison et des terres à Questre, 159.

Rivierre (*Jehan de Le*), Sr de Grand Moulin, avait des censives à Outreau, 68. — Gamot en avait à Ostrohove, 62. — d^{lle} Jehenne, des terres et des censives à Outreau et St-Etienne, 75, 76, 80, 89, 104. — Émond, des terres à St-Etienne, 109. — feu Collard, un fief et terres à St-Etienne, jadis, 144, 145, 151. — Cette ancienne famille noble, dont était messire Pierre de La Rivierre, vivant en 1350, allié à Thomasse, fille du comte de Boulogne, a fort brillé en Boulonnais et Ponthieu, dans le cours des 14^e et 15^e siècles. Quelques-uns veulent que le vrai nom soit *la Riverie*.

Robart (*les héritiers Augustin*), dit Fernagu, avaient une terre au Mémont près Auvinghen, p. 114.

Roche (*défunt Pierre*), mari de d^{lle} Peronne Le Bourgois, laquelle avait une maison nommée Paris, sur le marché à Boulogne, p. 9. — Jehennenet, héritier de Colline Vieillarde ; sa grand'mère, avait des terres à Roupemberg, Billeauville, La Ratterrie et environs, 118, 123, 126, 127, 130, 133. — Isabeau, fille dud. Pierre et de d^{lle} Péronne Le Bourgois, et femme de Simon Flahaut, relève la maison de sa mère, 9, 10.

Roche (*Mademoiselle de*), de Haveskerque, avait un tènement à Houppelande, après 1505, p. 52.—Roche ou La Roche est une ancienne famille du Boulonnais ; Pierre Roche était fiefé en Boulonnais en 1477, et François de La Roche, écuyer, était bailli de Boulogne ; il ne vivait plus en 1580.

Rocque (*Mons^r Jehan de Le*), avait des terres à Hocquinghen, p. 147. Il y avait plusieurs fiefs de ce nom en Boulonnais ; l'un d'eux situé au baillage d'Étaples

Rocquelin (*Jacquemart*), le josne, avait des terres à Outreau avant 1505, p. 83.

Ronville (*Jacquet de La*), avait des terres à Berquen, p. 95.

Rouen (*Jehan*), occupait jadis une maison au bourg, p. 38 ; il avait des censives à Outreau, 83 ; la maison avait été, auparavant, à Marquet Rouen, son frère, ensuite à Maroie Rouen, sa sœur, p. 38.

Rot (*Leurens du*), avait 54 mesures de terres à Questre, p. 158.

Rougegrez (*Pierre*), dem^t à Roupembercq, paroisse de Wimille, avait une maison à Boulogne devant l'hôtel de Boursin, p. 15, 22 ; et des censives au bourg ; et des mazures et terres, à Cluses, Billeauville, Roupembercq, Hacquinghen, sur le mont Fortin. — Il était héritier de deffunte Laurence Osmont, sa mère, 37, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133. — Collart, des terres à Roupembercq, en 1457, 125, 132, 135. — Mahieu, fils dud. Pierre, des terres aux mêmes lieux, 127, 130. — Jehan, fils dud. Mahieu, relève la maison de Boulogne de son grand'père, en 1524, 15, 16. — Un Colard de Rougegrez paraît comme fieffé en Boulonnais en 1477.

Roussel (*Jacques*), avait des terres à Ostrohove, à cause de Adde du Bucq, sa femme, avant 1505 ; elles furent depuis, à Wallerand Roussel, fils de lad. Adde ; puis à Walquin, fils de Wallerand, tous avant 1505, p. 58. — Led. Walquin avait aussi des terres et des censives en la vallée de Terlinctun, 115, 117. — Jehan, Seigr^r des Marquets et de Bédouastre, tenait de l'abbaye un manoir et 16 journaux, à Bédouastre, Pelinghen, La Grebendrie, Routtembercq, 45, 46, 47, 171. — d^{elle} Claude Roussel, fille dud. Jehan, relève des terres de son père. — Thomassin, possédait jadis, avant 1505, 13 pièces de terre à Hacquinghen et Roupembercq, 131. — Geoffroy, une mesure au mont de Couple près d'Outreau, avant 1505. — feu Jehan, mari de d^{elle} Jenne de Lisques, laquelle vend en 1541, à Antoine Dauvergne, procureur, une maison nommée Lawe, à Boulogne, rue du Compenage, 11. — Jacques, *alias* Duquesne, avait une maison à Boulogne, rue Maistre Thomas-au-pied, 24. — Marquet et Margueritte avaient des censives sur terres à Echinghen, 162. — Jehan, des terres à Haute Sombres, 138. — Robert, Sr de Cauchie, avait des censives sur terres à Maninghen-Outreau, 95. — La famille de Roussel, une des plus anciennes du Boulonnais, y existe encore dans la branche de Préville.

Roy (*Baudin Le*), avait une terre à Hocquinghen, avant 1505, p. 147. — Damp Mahieu, religieux de l'église de Longvillers, donné pour homme à l'église de St-Wulmer en 1506, 37. — Jehan, d'Ostrohove, avait une terre, paroisse St-Martin, avant 1505, 58. — Jehennette, nièce d'Antoinette Clabaut, relève 4 journaux, à Outreau, qu'elle a hérités de sa mère en 1550, 71.

— Andrieu, des terres à Outreau, 80. — Ce nom est très-ancien et très-répandu en Boulonnais.

Roye (*Willaume de*), avait un journal au moulin de pierre d'Outreau, avant 1505, p. 91.

Roze (*Jacquet*), avait une mazure au Portel et des terres à Outreau, avant 1505, p. 80, 89, 90.—Guillaume, sellier des gens d'armes du bâtard de Cardonne, avait une terre à Ostrohove, que releva, après son trépas, Madeleine Roze, sa fille, en 1500, 53, 54.

Rozel (*deffunt Jehan du*), boullenguiier, allié à Méhaut du Broecq, et Jennette du Rozel, leur fille, avaient une maison et jardin, aux dusnes de Boulogne, p. 33. — Petit Jehan du Rozel, leur fils, 34. — Wilmot, mari de Mahieuette de Lobbel, achètent en 1524, de Jehan de Lobbel, un lieu, manoir, granges et 6 journaux, à Maquestracq, 62. — Claude, leur fils, le relève en 1542; et Imberde, sœur de Claude et femme de Jaques Queval le relève en 1551, 62. — Andrieu ou Andry avait des censives à Olinctun, 119; allié à Margueritte Dupont qui lui apporta 5 pièces de terre à Hacquinghen, 125, 132, 133; il bailla ses terres à Chastellet Gillon en 1477, 134.

S

Sachy (*Maistre Jehan de*), avait des terres à Outreau après 1505, p. 70.

Sadée (*Pierre*), avait une terre à Couple Outreau, p. 75, 76.

Sage (*Thomas Le*), avait terres à Hocquinghen avant 1505, p. 147.

Sagot (*Notaine*), avait une maison au bourg, p. 36.

Sain (*les de*), avaient des censives à Wissant, p. 137.

Sains (*Robert de*), avait des censives à Terlinctun avant 1505, p. 115.—Ce nom a appartenu à plusieurs familles considérables de l'Artois et autres provinces du nord de la France, il y en a eu aussi en Boulonnais; l'un d'eux, simple laboureur, a possédé la baronnie d'Isacre.

Sainte-Aldegonde (*Jacques de*), Seig^r de Rabodengues, avait une terre à Beaurepaire, près Boulogne, p. 124.—Cette maison, originaire de St-Omer, qui possédait la terre de Colemberg

dernièrement, avait eu plusieurs autres seigneuries en Boulonnais, dans le cours des 15^e et 16^e siècles.

Saint-Josse (*Guillaume de*), à cause de Margueritte du Crocq, sa femme, avait des terres à Outreau, p. 72, 81.—Une ancienne famille de ce nom issue des premiers seigneurs de St-Josse, possédait des fiefs à Maintenay vers 1380.

Saint-Omer (*Jehan de*), avait des terres à Outreau, p. 67, 68, 81, 90, 91, 97.

Saint-Pierre (*Robert de*), machon, avait une maison à Boulogne, paroisse St-Nicolay, avant 1505, p. 35. — Jacquette, mère de Motin de Biaumont, 3 tènements à Outreau, 84.

Saint-Pol (*Mons^r de*), avait des censives sur diverses terres, à Wimille, à Questrecques, à Outreau, p. 118, 120, 121, 130, 157, 163. — Le comte de Saint-Pol était le premier baron du Boulonnais.

Saint-Wulmer (*plaisanterie de l'époque, adressée à l'abbé de*), p. 186.

Sangnier (*Sire Jacques*), religieux de St-Wulmer, fils de Philippart Le Sangnier, qui donna à l'abbaye une maison à Boulogne, en la rue de La Dépense, p. 17.

Sanson (*defunt Pérotin*), qui fut fils de défunt Jaquet Sanson et de Maroie Rebours, avait une maison au bourg, sur la place St-Nicolay, p. 168.

Sans Raison (*Collin*), avait des terres sur les paroisses de St-Martin et de St-Léonard, p. 52, 53, 54, 55, 56, 57, 61, 156.

Sarrazin (*Maroie*), avait une terre à St-Étienne, p. 149.

Sauvage (*Tassin et Mengot*), avaient des terres au Mémont près Auvringhen, avant 1505, p. 114. — Colaie, un jardin d'une mesure à Wicardenne, 45. — Jehan, *alias* Lhoir, brasseur, fils de défunt Jehan Sauvage, carton, avait des jardins à Boulogne, près la tour du coing et la porte des Degrés, et des terres à Wicardengues, 34, 37, 51. — Nicolas, brasseur, un enclos au bourg, en la rue d'Aubin, 36. — feu Pierre, mari de Maroie Morel, laquelle avait des terres à Outreau, 93.—Maroie, id. 64. — Pérot, de Menendelle, avait 10 journaux au buisson du Broecq, à la Menendelle, 117, 119.—Jacqueline, sa fille, femme à Marissal, les a relevés, 119, 172. — Tachon, des terres à la Poterie, 64.— Pierre, mari de Maroie Morel, laquelle avait des

terres à Outreau, 74, 84, 100. — un Agnieulx Sauvage, tenait fief en Boulonnais en 1477.

Savary (*Jeannelle*), tient une pièce de terre à Outreau, p. 67.

Saveuses (*la fille de sire Charles de*) : l'abbaye lui devait une rente, à cause de terres au Pas de Gay-Wimille, p. 113. Charles de Saveuses dont il est ici parlé, était seigneur de Souverain-Moulin et de Wimille, ce qui explique les droits qu'avait sa fille.

Seeles (*Mons^r de*), avait des censives à Outreau, p. 162. — Ce nom est, je crois, le même que celui de Seilles.

Sehonne (*Jehan de*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 65, 68, 90, 164. — le S^r de — des censives à Outreau, 76, 90, 95 ; à cause, apparemment, de son fief de Sehonne, situé à Outreau.

Seigneur (*les héritiers Jehenne Le*), avaient une terre sur Billeauville, p. 118.

Seilles (*Eustache de*), chevalier, bouteiller du Boulonnais, époux de dame Mahaut Fourdrin, avait fait don aux forages de Boulogne d'une rente de 65 s. ; et mons^r Philippe Fourdrin, chevalier, son beau-père, d'une rente de 15 s. auxd. forages, donations confirmées par mons^r Adam, évêque de Therouanne. — le bouteiller de, avait une censive à Berquen, p. 65. — à cette époque, c'était un Sainte-Aldegonde qui possédait la terre de Selles.

Sempy (*Pierre de*), Sg^r de Rabodengues. Je crois qu'il faut lire Rebreteugues. — dame Jehenne de, femme de mons^r de Hourrecq, avait 8 journaux au terroir d'Ostrehen, p. 52 ; des censives à la Menendelle, à Rouppembercq, 52, 120, 123, 131. — elle était fille de Jacques de Sempy, chevalier, baron d'Ordre, et en épousant Jehan de Bournonville, chevalier, S^r de Hourrecq, elle était veuve de Jehan Le Grand, écuyer, S^r de Trye et de Raventhun, lieutenant général de la sénéchaussée du Boulonnais.

Séne (*Marque ou Margueritte*), mère de Thomas Le Camus, avait des terres sous Olinctun, p. 119, 126.

Séniocourt (*Gamot de*), dit de Gains, avait des terres à Fringhen, au Val St-Martin, p. 51, 107. — Jacques, dit de Gains, des terres au chemin de Fringhen, que releva Simon, son fils, puis, Pierquin, fils de Simon en 1517, 109, 151. — Jacquemart, des terres au même lieu, 149.

Senlecque (*Lionnel de*), avait un terrain en la rue Siblequin à Boulogne, p. 42. — Clarette, fille de Margueritte de Hémont, une terre sur la côte de Billeauville, 118. — Robert, des terres et des censives à Hacquinghen. 126, 131, 134 ; led. Robert, vivait en 1477, et descendait de Marc, Sgr de Senlecque, marié en 1401, à Jeanne de Hesdigneul.

Senlis (*Charles de*), avait des terres à Pernes, p. 142. — Cette famille a depuis possédé les terres de Bergues, Longueville, Hobengue, par suite d'une alliance avec celle de La Warenne.

Sommerard (*Hyppolite*), possédait vers 1720, une maison à Boulogne, nommée jadis Paris, sur le marché (la place d'armes). — Charles, marchand à Boulogne vers 1700, un tènement aux Tintelleries, p. 45.

Souverain-Moulin (*le Sr de*), avait des censives à Olinctun, p. 119, 123. — Mademoiselle de, une terre à la Menendelle en 1445, 172. — en 1445 et 1505, Souverain-Moulin appartenait à la maison de Saveuses.

Spech (*Katherine*), mère d'Antonin de Bousches, et femme de Gavain de Lacres, avait des terres à Outreau. p. 69, 81, 85.

Stallin (*Jacqueline*), femme de Mathieu Chabbe, avait une mesure de terre à Brecquerecque, p. 50.

Sueur (*Jehan Le*), avait une terre au verd chemin de St-Léonard, p. 61 ; une éclèche de fief à St-Etienne, 152 ; et des terres à Echinghen, 168. — Robinet, des terres à Bertinghen, 55. — Thomas, parmentier, homme vivant et mourant de l'hotellerie de Boulogne, une maison en la Grande Rue Notre Dame, 21, 22, 23. — Baudechon, huchier, demeurait rue des Lormiers, 27. Huchet, avait un pré à Hocquinghen, 109. — Aliamet, une terre à Hocquinghen, 106, 156. — Regnaulde, femme de Ancel Cointrel, des terres à Ostrohove, vers Bainctun, 62. — Charlot, des terres à Outreau, 80. — Willaume dit Motoys.

Surelle (*Jehennette*), fille de Jehan Surelle, avait la moitié d'une maison au bourg, sur la place St-Nicolas, p. 168.

T

Tabary (*Tassart*), avait des terres à Outreau avant 1505, p. 94.

Tacquet (*Jeannelle*), avait une terre au Portel, p. 104.

Taintellier (*Aliame Le*), avait un pré à Terlinctun, p. 115 ; et une terre aud. lieu, 116. — Robine, une dime sur une maison à Baincthun, avant 1505, 160. — La famille Le Taintellier paraît en Boulonnais dès 1426 ; elle est mentionnée parmi les fieffés en 1477.

Tassebart, avait une terre à Wimille, à Terlinctun, p. 152.

Teffre (*Jaques*), mari de d^{le} Martine Le Grand, avait des terres à Ostrohove, p. 53 ; et des censives à Outreau, 80. — défunt Jehan, mari de Jehenne Loppe : on avait fondé un obit pour lui à St-Wulmer, 29. — défunt Robert, mari de Jehenne du Bos, pour lesquels avait été fondé un obit à St-Wulmer, 29. — défunt Walquin, mari de d^{le} Jehenne de Houplande, laquelle avait des censives à St-Martin, 48.

Terry (*Leurent*), p. 84. — Noullin dit Bocquet, 74, 76, 77, 78, 88, 105. — Andrieu, dit Bocquet, fils de Jacot, 87. — les hoirs Jacot, dit Bosquet, assavoir Jehenne, Maroie et Jacqueline, ses filles, avaient tous des biens à Outreau en 1505, ou auparavant.

Terte (d^{elle} *Jehenne du*), petite-fille de Guillaume Tizon, avait des censives sur terres à Audenacre, p. 153, 154. — d^{elle} Françoise, femme de Pierre Collart, écuyer, S^r de Ferques, avait des terres nommées Mont d'Orgoeul, aux Taintelleries, après 1508, 44.

Tellier (*Pierre Le*), avait des terres à Billeauville et à Hacquinghen avant 1505, p. 122, 128.

Thégatte (*Amours de*), avait 2 tenances à Thégatte avant 1505, p. 84.

Thélinghetun (*Thomas de*), avait jadis des censives sur terres à Terlinctun, p. 115. — Ces censives devaient faire partie de la seigneurie de Terlinctun appartenant autrefois à la famille de ce nom, et, dont l'existence nous est révélée par led. Thomas qui possédait encore, avant 1505, au moins une partie de la seigneurie représentée par ces censives.

Thorel (*Jehan*), avait une terre sur Billeauville, p. 118.

Thubeauville (*Pierre de*), de Wissant, avait terres à Wissant, p. 136 ; une mazure à Audresselles, 140. — Pierre, des censives à St-Etienne, aux droits de feu Collard de Le Rivierre, 144. — Il avait épousé Apolline Collard, fille de Robert, laquelle lui apporta le fief Robert Collard, à Audenacre, 153 ; il avait aussi des censives sur St-Léonard, 156. — Cette ancienne famille qui

paraît en qualité d'homme d'armes dès l'an 1364, est mentionnée dans le rôle des fiefs du Boulonnais de 1477.

Tirant (*Robert Le*), avait une partie de la dîme de St-Léonard, avant 1505, p. 154, 155. — Ce Robert ou Robinet Le Tirant servait comme écuyer sous messire Enguerrand, sire de Coucy, en 1380; il testa en 1415 et choisit sa sépulture en l'église Notre-Dame de Boulogne, où il fonda une chapelle pour lui et d^le Jehenne de Néelle, sa femme, dame de St-Venant: il est nommé Robinet de Boulogne, dit le Tiran, écuyer tranchant du roi, dans une quittance de gages de 1380.

Tizon (*Guillaume*), bourgeois de Boulogne, mari de d^le Marie Collard; un obit avait été fondé à St-Wulmer, pour lui et sa femme, 32; il avait des censives en la rue des Vivez, au bourg, 40; et une mazure rue de Brecquerecque, qui fut brûlée par les Anglais en 1492; il était grand-père de d^le Jehenne du Tertre à qui il fit un legs, 154, et sa fille d^le Jacqueline Tizon épousa Eustache Leest, frère de l'abbé de St-Wulmer. — d^le Blanche, veuve de Christophe de Bernes, lequel avait des terres à Ostrohove, 60. — Ce nom était connu à Rue en 1420.

Torbinghen (*le Seigr de*), avait des censives à Outreau, p. 90, 95. — *Voyez Blondel.*

Toullemonde (*Jacquot*), avait des terres à Audisque et à St-Etienne, p. 107, 108, 151.—Jehenne, femme de Jehan Noeville, des terres sur Outreau, p. 63, 66, 77, 78.

Tourment (*Clément de*), comme mari de Jacquemine Hullotte, avait une terre sur Outreau, p. 100.

Tour (*Denis de La*), achète l'hôtel du Croissant sis Grande Rue Notre-Dame, p. 24. — Antoine, son fils, l'a relevé, 24.

Toussart (*Gabriel*), avait une terre à Odre, p. 112.

Toussens (*Gabriel, Binet, Mahieu, Willaume et Marquet*), avaient des terres à Terlinctun en 1505 et auparavant, p. 115, 116, 117.

Treffaut (*Tasse*), avait des terres à Torbinghen, avant 1505, p. 100.

Tricquet (*Jeannelle*), avait terres à Outreau, p. 68.

Troelle (*Noël*), fils de defunte Philippotte Baron, avait hérité de sa mère, des terres à Haute Sombres en 1559, p. 140.

Troussel (*Jehan*), de Maninghen, avait des terres à Honninctun, paroisse de Wimille, p. 152. — Jehan, des terres au Grand

Camp entre Wimille et Wimeroux, 112, 113. — Loiet, neveu de Mangot Sauvage, une terre à Mémont près Auvringhen, 114. — Chastelet, une terre à Auvringhen, 114. — Robin, dit Morel, demeurant à Honninctun, une audit Honninctun, 172. — Un Jehan Troussel tenait fief en Boulonnais, de messire Charles de Saveuses en 1477.

Tuyn (*Henry*), dit Bonnanée, dont Jehenne Haigneré était veuve, possédait des terres à Outreau, p. 69, 87. — Colnet, dit Bonneanée, tenait une maison, au bourg, nommée les Curieulx, 38.

Tyerry (*Willaume et Jacquemart*), avaient terres sur Outreau avant 1505, p. 164.

U

Ullart ou Willart (*Pierre*), avait des terres à Outreau, entre autre, une près de l'âtre St-Wandrille, que releva Péronne, sa fille, femme de Jehan du Rieu, dit Vaulin, p. 72, 73, 105. — Émond, une terre à Hocquinghen, 147. — Jacques fils Émond, des terres et des censives à Hocquinghen, 106, 109, 110, 155. — Jehan fils Robert, bachelier de Hocquinghen, des terres aud. Hocquinghen avant 1505, 147.

V

Val (*Morlet du*), avait une maison en la rue qui mène de le Poterne à Constance, p. 35 ; et des terres au Val St-Martin, 51.

Vallée (*Mons^r de La*), avait des censives à Terlinctun, p. 116. Madame de la, dame de Bainghetun, des censives à Bainghetun, 161. — Mons^r de la Vallée se nommait Jehan de Bournonville, chevalier, S^r de La Vallée et baron de Baincthun ; et madame de la Vallée était Charlotte de Bournonville, son héritière, alliée à Antoine d'Ailly, chevalier, S^r de Varennes.

Vandomme (*Madame de*), possédait les forages de Boulogne, p. 26 ; et la seigneurie de-partie des dîmes de l'église St-Wulmer, en la paroisse de St-Léonard, 155.

Vanier (*Maistre Jehan*), avait terres à Ostrohove avant 1505, p. 58.

Varlet (*Mathieu*), avait des terres au chemin de Fringhen,

- p. 108, 109, 149, 150. — Pérot, des terres au même lieu, 109. — Motau, père de Tinet, des terres à la voie Flamengue qui va de Boulogne à Wimereux, 117 ; et une terre près le chemin de Boulleberg à Terlinctun, 125. — Noël, des terres à Hacquinghen, 128. — Loys, des terres à Roupembercq, 129.
- Vasseur** (*Robert Le*), brasseur, mari de d^{le} Marie Le Carbonnier, avait l'hôtel du Petit Cigne, à Boulogne, avant 1506, p. 31. — Idron, femme de Jehan de La Londe, achète, avec son mari, une maison et jardin, au rieu des Taintelleries en 1557, 45. — Jehenne, fille de Guillaume et de feu Linor de Le Pesquerie, avait un enclos, au bourg, rue d'Aubin, venant de sa mère, 36. — Pérot, une terre à Roupembercq, 122. — Jacquet et Minon, des terres au chemin du Hil à Roupembercq, 124, 127. — Willaume, dit Wilque, une terre à Wissant, et 3 tenances audit lieu qu'il a achetées de Jenenet du Camp ; Jacqueme, son fils, les releva en 1527.
- Vel** (*Jehan Le*), et Maroie, sa femme : on disait 12 messes par an pour eux, à St-Wulmer, p. 29.
- Ver** (*Tomas, Pierre et Jehan Le*), tenaient au temps passé plusieurs tènements à Brecquerecq, lesquels sont devenus un seul tènement à Denise Quentu, fille Pérot en 1505, p. 49. — Jenenet, d'Abbeville, avait une rente de 4 s. p. sur une maison et couresse, au bourg, rue de le Grand-Follie, 43. — Jehan, d'Abbeville, une maison en la rue du Sacq, avant 1505, 38.
- Verdevoie** (*Abbe de Le*), avait une terre sur Ourteau, p. 90.
- Vieillard** (*Pierre*), avait une terre à Audenacre, tenue de Hottry de Londefort en 1431, p. 133. — Colline, des terres à Roupembercq, avant 1505, 118, 123, 130, 133.
- Vigreux** (*Pierre*), avait une mesure à Cappescure, p. 76, 82, 87, 104.
- Ville** (*défunt sire Jehan de Le*), prestre ; un obit avait été fondé pour lui à St-Wulmer, p. 32. — Jeannelle avait des terres à Wabinghen, 65, 67. — Willaume, 4 journaux à Outreau avant 1505, 71. — Willemine, sœur de Jeannelle et femme de Collin Haigneré, dit Ganthois, des terres à Outreau, 71, 72, 73, 105. — Jehan, une terre en 1445, 172. — Jehan, dit Jeannelle, neveu dud. Willaume de Le Ville, des terres à Outreau, 71, 72, 75, 77, 87, 91, 94, 95, 99.
- Villers** (*Thomas de*), abbé de St-Wulmer : on disait pour lui un

- obit à St-Wulmer, assigné sur une terre à Outreau, appartenant à Willemine de Le Ville, p. 74.
- Viletart** (*Fourssy de*), avait des terres à Wicardengues, p. 51.
- Vinet** (*Jehan*), avait la terre de Sels à Outreau avant 1505, p. 162.—Jacques, escuier, vivant en 1431. des terres à Outreau, des censives à Audenacre, 80, 133, 164. — Jacques Vinet était mayeur de Boulogne pour la 8^e fois en 1415.
- Vivien** (*Jacotin*), avait des terres sur Outreau avant 1505. p. 68.
- Volant** (*Pierre Le*), tient à ferme la dîme de Questrecques, de l'abbaye, p. 157. — Jehan et Thomas Le Volant étaient fieffés en Boulonnais en 1477.

W

- Wacquet** (*Willart*), avait un manoir et 38 mesures de terres à Questrecques, p. 157.—Jehan, de Questrecques, 8 mesures aud. lieu, et Baudechon, une maison, jardin et 12 mesures de terre à labour, aussi à Questrecques, 158.
- Wailier** (*Mons^r de*), avait alors la seigneurie d'Ausque au baillage de Wissant, p. 143.
- Wallet** (*Collin*), fils Chastelet, avait une mesure de un journal à Rouppembercq, p. 122, 128.
- Wallon** (*Didier*), mari de Yderon Pohier, laquelle avait des terres sur Outreau que son mari releva en 1513, p. 78.
- Warenne** (*défunt Antoine de Le*), bailli de Boulogne, avait un manoir et tènement nommé Le Rose, en la rue des Lormiers, à Boulogne; Françoise de Le Warenne, sa fille, le possédait en 1505, p. 18; elle avait des censives à Eschinghen, 141, 175. — Willaume, un tènement près St-Wulmer, avant 1505, 25, 26. — Les héritiers Loys, des censives à la Ménendelle, 120.—Jacquet, S^r de Robengues, la moitié de 14 journaux au-dessus du Pas-de-Gay, 113; — Adrienne, sa fille, les releva en 1523; lad. d^{ie} Adrienne avait des terres à Outreau, 81. — D^{ie} Yde, femme de Jehan Melchior, avait des censives à Outreau, 88, 170. — Ancienne famille noble boulonnaise, qui tirait son nom de la seigneurie de La Warenne, près Hobengue, à Wimille, elle paraît dès 1380, et se trouve mentionnée parmi les fieffés du Boulonnais en 1477.
- Warnier** (*Willaume*), avait terres au pont de Ménendelle et

au-dessus du pont de Mordalle, à Wimille; Jacquet, son fils aîné, releva ces terres en 1523; Robert, fils et héritier de Jacquet, les releva en 1551; led. Willaume avait aussi des terres au terroir des Planques à Audenacre, et Jacquet en avait sous Olinctun, p. 119, 120, 121, 123, 127, 130. — Colin, fils puîné de Willaume, relève 2 journaux à Floquembonrne au-dessus de Wimille en 1527, et Jehan, fils dud. Colin a aussi relevé, 121; led. Jehan a des terres à Honninctun, 152. — Ces Warnier étaient les anciens propriétaires de la ferme nommée les Pipots, à Wimille.

Warrocq (*Jehan*), tenait la terre de La Warroquerie, à Ostrohove, et autres terres sur St-Martin, p. 50, 53, 58, 62, 167. — Miquielle, veuve de Pérot Quantu, une maison et jardin de une mesure, enclos à Brecquerecque, 168.

Wasseline (*Bétris*), avait une terre à Hacquinghen en 1457, p. 132.

Wast (*Antoine*), fils Didier, avait terre à Outreau, p. 66. — Le Prieur du Wast, avait une terre à St-Etienne, 151.

Wattrezelles (*Jehan*), avait des terres à Ostrehen, Warroquerie, et les pignons Roberville, p. 52, 55, 58, 62. — Tinet, des terres à Ostrohove, 55, 57. — Josse, id. 55. — Michel, des terres à Ostrehen, 52. — Noël, fils de Petit Jehan, des terres vers Bainctun, 56. — Petit-Jehan, des terres à Ostrohove, 56, 57. — Jehenne, veuve de Jehan Bazin, des terres à Outreau avant 1505, 89, 90, 91.

Waumellier (*Jehan du*), avait une mesure nommée Le Vrolant, et des censives à Wissant, p. 137. — Colard, une des tenances qui composèrent depuis l'hôtel du Grand-Cygne, à Boulogne, avant 1505, 26.

Wautero (*Jehannot*), fils Regnier, avait des terres à Outreau, p. 94.

We (*Simon*), dit Cappitaine, avait des terres à Outreau, p. 100. — Guillaume, dit Garlafa, id. 64, 81.

Wespierre (*Jehan de Le*), mari de d^{lle} Jehenne de Lisques, et S^r de Liembronne, avait des terres sur St-Léonard, à cause de sa femme, p. 61. — Thomas, des censives à St-Etienne, 108. — Plusieurs La Wespierre figurent dans le rôle des fiefs du Boulonnais de 1477.

Wicques (*Jehan de*), avait des censives sur maisons à Boulogne, p. 22.

Wigne (*Jehan*), avait des terres à Outreau, p. 164.

Willecocq (*Sire Jacques*), avait des censives sur tènement aux Dunes et Taintelleries, p. 45. — Willaume, fils Jacques, des terres au mont d'Orgueil, au-dessus des Taintelleries, 44. — Pierre, à cause de ^{d^e} Katherine Lacheré, sa femme, avait un fief sur St-Etienne, le fief d'Escault, à cause duquel il avait un certain nombre de censives, en cette paroisse. Cette famille existe encore.

Wismes (*Baudin de*), avait un jardin près la porte des Degrès, avant 1505, p. 34.

Wisse (*Jehan*), mari de Catherine Leest, sœur de l'abbé de St-Wulmer, dont il eut un fils, Jennenet, à qui Jehan Leest, son grand-père, donne deux maisons, tenant ensemble, au bourg, en la grande rue qui mène de St-Nicolay au Rivage, p. 40.

Wyart (*Robert*), avait des censives à Outreau, p. 70, 85. — Jehan, père de Pierre, dit Locqfin, des terres à Outreau, 75, 82, 88. — Guyot, mari de Jehennette Caçon, dit Carruette, des terres à Outreau, 75, 76, 103. — Perrotin, dit Fremault, des terres aussi à Outreau, 64, 79, 80, 104.

Wyart (*Robert*), avait un tènement rue du Compenage, à Boulogne, p. 13; une mesure de terres à Raverengues-Outreau, 105; des censives à Outreau, 138; des censives à Outreau, 170, et des terres sur St-Léonard, 175. — Baugeois, un jardin à Brecquerecque, 48.

Wyerre (*Mons^r de*), avait pour receveur en 1509, Cyprien de Bécoud; il se nommait Mahiéu de Manneville, écuyer, S^r de Wierre, p. 170.

Y

Ysault (*Jacquemart*), avait une terre à Outreau, p. 105.

Yvart (*Robin*), potier, avait une maison, rue Tyrewit à Boulogne, p. 33.

Z

Zombres (*Martin de*), ses enfants, vivant en 1444, avaient des censives sur les terres vendues en 1444, à la Menendelle, par Adam Hardews, à Villay Hardews, son frère, p. 173.



TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

- Agaches** (l'ostel des), rue des Lormiers (d'Aumont), p. 27.
- Alixandre** (postich), à St-Etienne, p. 151. Ainsi nommé d'un ancien propriétaire.
- Amont et Aval** (rues d'), p. 49. Elles menaient de Boulogne, l'une au rivage, l'autre à St-Martin.
- Argillet** (le trou), à Questre, p. 159. — Indique la nature du terrain de cette paroisse.
- Aubin** (rue d'), p. 36. — Située au bourg. Nom d'homme. — Aujourd'hui rue des Pipots:
- Audane**, p. 151. Lieu situé près le rieu menant à Maninghen, sur la paroisse St-Etienne.
- Audembert** (voir *Hondembercq*).
- Audenacre**, canton de la paroisse de Wimille, p. 119. — Rue d', p. 119, 120, 133, 153. — Pont d', p. 45, 130, 135. — Chemin de Boulogne^e à, p. 121. — Chemin de Maquestracq au moulin d', p. 62. — Chemin de Rouppembercq à, p. 199.
- Audresselles** (voir *Odresselles*).
- Ausque**, hameau et seigneurerie, au baillage de Wissant, p. 143. — La chapelle d', 143. — La croix d', p. 143.
- Auvringhen** (voir *Ovringhen*).
- Aynghes**. Lieu situé sur Outreau, p. 82, 97, 105.
- Ays** (Capellerie d'), p. 94, 171. — Elle possédait des censives sur Outreau.

B

- Badnembourg**, p. 70. — Lieu situé à Outreau, près de Thégate. La terminaison *bourg*, en tudesque *burg*, rappelle un lieu fortifié. La première ou les premières syllabes, indiquent ordinairement un nom d'hommes, le maître du lieu.
- Baduicq**, p. 53. — Lieu près La Capelle. — Baduy. Le *cq* est

- une terminaison inutile, conforme au langage celtique ou tudesque, mais qui a longtemps subsisté dans nos contrées.
- Baille** (pont du), à Torbinghen, p. 80. — Baille est un vieux mot qui signifie barrière.
- Bainghetun**, p. 62, 140, 159, 160. Village près Boulogne. — La terminaison *tun*, de même que celle de *hem*, indique une habitation.
- Barbe** (la cour Le), p. 36, 37. — Tanneries qui furent la. . . . p. 43. — Il s'agit d'anciennes tanneries du bourg, dont le propriétaire se nommait *Barbe*.
- Bars** (l'hotel du), situé grande rue Notre-Dame, (rue de Lille), p. 20, 21, 22.
- Bathinghen**, lieu situé à Outreau ; une voie y menait, partant de l'âtre de l'église, p. 72, 93, 94.
- Bazinghen** (chemin de Wissant à), p. 143. — Ce chemin existe encore.
- Beauvoir**, nom donné à une maison nouvellement édiflée par M^e Nicole de Marles, avocat du roi, non loin de St-Wulmer, et nommée auparavant le Grand-Cigne, p. 25, 31.
- Becque** (la terre de Le), était située à Wabinghen, p. 65.
- Bédésacque**, lieu de la paroisse St-Martin. Une piedsente y menait de Wicardengnes, p. 170.
- Bédouastre**, fief de la paroisse St-Martin. Il avait donné son nom à une ancienne famille ; il fut, depuis, possédé anciennement par les Roussel.
- Belledale**, hameau près Wissant ; un chemin y conduisait d'Ausque, p. 144. — *Dale* signifiait un fossé d'écoulement.
- Bernard**, nom d'une ruelle qui menait de Tiegatte au Portel, p. 96.
- Berniaulx** (lieu à), sur Outreau. p. 74.
- Berquen**, nom d'uu canton de la paroisse d'Outreau, p. 88, 93, 95, 162. — Mont de. . . , p. 69, 73, 75, 98. — Chemin de. . . , p. 65. — Habitation sur une hauteur, Bercq-em.
- Bertinghen**, *alias* Ostrehen, ferme à Ostrohove, p. 53, 55, 56, 62, 145. — Il y a une autre ferme du même nom, commune de Bazinghen. — Demeure de Berte ou Bertin.
- Biaumont ou Beaumont**, nom d'une maison nouvellement bâtie par Guillaume Monnel, en la rue Tyrewyt.

Biaurepaire (rieu qui mène des Tintelleries à), p. 45. Ferme près Boulogne.

Billeauville, hameau sur Wimille, p. 118, 122, 127, 129. — Nom indiquant la beauté du lieu. Il s'est aussi écrit Bilioville, et il y avait là jadis, un moulin à billots, d'où une autre étymologie. C'était une seigneurie qui paraît, en cette qualité dès l'an 1500, et fut divisée, par la suite, en deux fiefs.

Bisme (la voie de La), pièce de terre à Outreau, p. 85, 100, 102, 149, 164. — Ce nom indique quelque trou ou abîme, en cet endroit.

Boche (le), nom d'un demi journal de terre à Ostrohove, p. 56.

Bonne (le) ou la Bonne, nom d'une mazure de un journal à Torbinghen, p. 63.

Boucquinghen (la maison de), à Questre, p. 159. — Il y a une autre ferme du même nom, touchant Marquise.

Boucquinghen (l'hostel de), nommé maintenant — 1505 — l'hostel de la court Barbe, p. 37. Situé au bourg ; nommé ainsi pour avoir appartenu jadis aux seigneurs de Boucquinghen, puis devenus les tanneries Barbe. — *Voy Barbe*.

Boullemercq (chemin d'Ostrohove à), p. 52, 56, — Chemin de Boulogne à . . . , p. 50. — Boullemercq, p. 47, 141, 167. — C'est l'ancien nom du Mont-Lambert. — La dernière syllabe *bercq*, aujourd'hui *berg*, indique un lieu élevé, et, comme je l'ai déjà dit, les premières signifient, soit un nom d'homme, ancien propriétaire du lieu, soit une circonstance particulière se rapportant à ce lieu.

Boulogne (visconte de), p. 26, 36. C'était le receveur des droits du comte ; charge exercée jadis par des seigneurs de la cour du comte, et, depuis, par les principaux bourgeois. — Chemin de Wissant à . . . , 138, 143. — Rue de Samer à . . . , p. 140. — Les forages de . . . , p. 26. On appelait ainsi un droit d'un lot de vin appartenant au comte sur chaque pièce percée pour être vendue en détail. — Boulogne assiégée inutilement par les Anglais en 1494 (lisez 1492), p. 33.

Bourg (rue de la Madelaine au), p. 49. — Peut-être la rue Royale actuelle.

Bourgois (la commune des), à Wissant, p. 136. — La commune de Wissant.

Boursin (l'hôtel de), p. 15. Il donnait sur une ruelle aboutissant

- à la porte de St-Wulmer ; il était ainsi nommé pour avoir appartenu à un seig. de Boursin.
- Bouteille** (l'hôtel de la), était située rue du Compenage, et appartenait alors à Thomas Caullier, p. 11, 12, 13.
- Boutun** (le), lieu à Outreau, p. 89, 91.
- Bouverie** (le), fief situé à Baincthun, p. 140, 159, 160, 161. — Chemin de Boulogne à . . . , p. 161. — Ce fief a donné son nom à une ancienne famille boulonnaise (*voy. la table des noms d'hommes*).
- Boves** (rue de), p. 14, 16. Elle se trouvait près du château.
- Brequaque**, nom d'un lieu à Outreau. Buisson de Brequaque p. 97.
- Brequerrecque**, quartier du bourg, à Boulogne, p. 34, 36, 40. Rue de . . . , p. 48, 49, 168. — Chemin de la Warocquerie à . . . , p. 56. — Abreuvoir de . . . , p. 168. — Grand pont et cauchie de . . . , p. 49, 168.
- Bredeoque**, nom d'un journal de terre à Outreau, p. 90, 91.
- Bregeois**, nom d'une terre à Questrecques, p. 157.
- Brelincq**, nom d'une pièce de terre, à Outreau, p. 87.
- Bresmes**, nom d'un canton sur Outreau, p. 96, 97, 103. — Rieu de . . . à Outreau, p. 103.
- Breux** (les) lieu à Outreau, p. 102.
- Bricquencœul**, lieu situé à Outreau, p. 83, 90, 91.
- Briel** (cinq journaux nommés le), au Val St-Martin, p. 50 ; à Outreau, p. 85, 94, 95, 99, 101, 147, 167.
- Broecq** (le), lieu situé à Outreau, p. 96. — Lieu situé à Audenacre. Ce nom synonyme de *breucq* et de *breuil* signifie un bois renfermé, où l'on peut chasser.
- Bucquet** (le), lieu à Outreau, sous Wabingham. — Fontaine du Bucquet, p. 70. — Diminutif de *bucq*, bois.
- Buisson du mort homme**, situé au Val St-Martin, p. 51.
- Burrière** (la), tènement situé rue St-Jean, 16.

C

- Cabrecque**, nom d'une pièce de terre.
- Calais** (l'abbaye possédait des droits de dime proche), p. 175. — Flégart, à Leulinghen, qui mène de Marquise à . . . , p. 141. — Doit-on conclure de là, que près de Leulinghen la route de

- Marquise à Calais n'était qu'un simple chemin en terre, ou flégar.
- Calicque** (le), lieu sur la paroisse St-Martin, près du Baduicq, possédé par une famille de ce nom, p. 73, 146.
- Capelle-St-Jean** (le), que on dit l'escolle, p. 25. — La chapelle St-Jehan, en l'église Notre-Dame, servant d'école.
- Capescure** (chemin de) à Outreau, p. 93, 171. — La croix de. . p. 82. — Les maréz de. . . , p. 69. — Le cauchie de. . . , p. 78. La chaussée de Capécure n'était-elle pas un ancien chemin romain, désigné par le nom de cauchie ou chaussée, nom donné alors aux chemins romains.
- Caron** (la chapelle) fondée en l'hospital de Boulogne, p. 16
- Cauchie** (la), à Outreau, p. 104. — Voy. ce qui est dit de la cauchie de Capécure.
- Caudenbourne** (le rieu de), à Outreau, p. 162.
- Cauveners**, lieu à Outreau, p. 79.
- Cerf** (l'hôtel du), situé à Boulogne, rue des Lormiers, p. 7, 17, 21, 22.
- Chapelle**, deux journaux nommés chapelle, sur St-Etienne, p. 151.
- Charriaux** (chemin qui mène de Boulogne aux), p. 33. — Ce chemin touchait à la rue Tyrewyt.
- Chastenoy**, lieu sur Outreau, p. 164.
- Cheminée dorée**, nom d'une maison au bourg de Boulogne, p. 169.
- Chevaux** (chemin des), au bourg, conduisant aux frères mineurs et au grand rivage.
- Cigne** (hôtel du), situé à Boulogne, touchant à la rue du Puits d'Amour, p. 8, 9, 16, 17. — L'hôtel du grand. . . , situé près l'église Notre-Dame et de la chapelle servant d'école, p. 25, 26, 31. — L'hôtel du petit. . . situé au-dessous du Grand Cigne, p. 31.
- Clanes** (le rieu des), nommé aussi le chemin de Cluses, sur la paroisse St-Martin, p. 45, 174.
- Claire** (le), nom d'une pièce de terre, en la vallée de Mallenperch, à Outreau, p. 103.
- Clavestricq**, lieu à Outreau, p. 102.
- Clemenault**, nom d'une terre à Outreau, p. 93, 104.
- Clef** (l'hostel de le), p. 24. — Il était situé vis-à-vis le portail de l'église Notre-Dame ; et la place Notre-Dame se nommait rue de la Clef.

- Clocque** (l'hostel de Le), p. 28. — Il devait être situé grande rue Notre-Dame (rue de Lille).
- Cluses**, hameau de la paroisse de Wimille, p. 127. — rieu de... — Chemin de Audenacre à . . . , p. 119.
- Cocquerie** (le), lieu à Outreau, p. 88, 94. — Chemin qui y mène, p. 79, 94,
- Combeauville**, lieu sur la paroisse St-Etienne, p. 108, 109.
- Combes**, lieu sur Outreau, p. 95.
- Compenage** (rue du), p. 10, 12, 13, 14. — C'est la rue de l'Oratoire.
- Condette**, village, p. 108. — Eglise de — p. 144. — La seigneurie a donné le nom à une ancienne maison dont était Gerbert de Condette, témoin d'une charte de Étienne, comte de Boulogne, de l'an 1135. En 1477, elle possédait la baronnie de Colemberg.
- Constance**, canton ou quartier, du Bourg, entre Saint-Nicolas et le rivage. Une rue de Constance menait de la posterne à Constance, p. 35, 36, 40.
- Coquelles** (l'hôtel des), anciennement (c'est-à-dire avant 1505) nommé l'hôtel des Agaches ; situé rue des Lormiers, p. 27.
- Contredit**, lieu ou canton sur Outreau, p. 79.
- Converserie** (La), lieu situé sur Saint-Étienne ; c'était un fief qui avait donné le nom à une ancienne famille, p. 150.
- Cordeliers** (chemin qui mène aux), p. 169, — Au bourg, près la rue des Lombards.
- Cornu**, nom d'un pré situé près le moulin de la Ratterie, sur Wimille, p. 118.
- Coupe** (l'hôtel de le), situé à Boulogne, Grande-Rue-Notre-Dame, p. 24.
- Couple**, colline à Outreau près le Portel ; aboutissant à la fallise de la mer, p. 64, 75, 76, 80, 81, 83, 88, 89, 92, 94, 104.
- Courtieux** (les) ou courtils à Outreau, p. 81.
- Courtois** (la fosse), à Outreau, p. 102.
- Cousture**, nom d'une terre à Audenacre, p. 131. — Le grand . . . terre à Ostrehen, 53. — Je crois que ce nom signifie culture.
- Couverstet**, lieu sis à Outreau, p. 82.
- Covestricq**, lieu sur Outreau, p. 96.
- Craulière** (le), lieu situé près Berquen, p. 75.
- Creuze** (la), terre située à Ménendelle-Wimille, p. 120.

Crocq (le), lieu sur Outreau, 102. Il est nommé Crocq-Saint-Martin, p. 87. — Le... près le presbitaire de Saint-Martin, p. 48. — Rne du... à Outreau, p. 88, 92, 93, 102. — Le... près les murs sarrazins à Boulogne, p. 49. — Le... Saint-Nient, à Outreau, p. 162. — Ce nom signifie une portion de terrain à pente raide; c'est pour cela qu'il est aussi commun.

Crocquets (les), terre de l'hôpital de Wissant, p. 138.

Croisilles, lieu situé à Outreau, 164.

Croissant (l'hôtel du), situé Grande-Rue-Notre-Dame, p. 23, 24.

Croix-Bourgeois (le), lieu à Outreau où sont des praiiaux ou petits près, p. 73, 77. -- Chemin de Le Croix-Bourgeois à Outreau, p. 102.

Cuing (la tour du), à Boulogne, p. 37. Sans doute celle qui fait le coin ou l'angle du rempart, sur la Grande-Rue; une rue descendait de cette tour à Lidebourne, un canton du bourg.

Cuverville, hameau de la paroisse de Wimille, duquel partait un chemin allant à Samer, p. 171.

D

Dampnacre, lieu situé sur Outreau, p. 80.

Dégrès (porte des), à Boulogne, 16, 34.

Despense (rue de la), p. 17. — Cette rue devait être la rue Guyale ou celle qui lui fait suite, traversant la rue du Puits-d'Amour.

Dipendal (le val de), à Hocquinghen ou Saint-Léonard, p. 156. --- Nous avons aujourd'hui le vallon de Pitendal, sur Saint-Léonard.

Dresve (rue de le), à Bédouastre, 171, 173, 174.

Dringuehen, lieu près Saint-Martin. C'était un fief qui avait donné son nom à une ancienne famille; mais dès 1446, elle ne le possédait plus, et il appartenait alors aux d'Isque.

Dunes (porte des), à Boulogne, hors de laquelle il y avait un flégard, p. 24, 33.

Dunes (flégard des), rue Siblequin, p. 42.

Dunes (rieu des), était près de la rue Siblequin, 42.

E

- Echinghen ou Essinghen**, village dans la vallée qui mène à Baincthun, p. 139, 141, 162, 168. — La cense d'Essinghen appartenant à M. de Bétysin, p. 168. Dans la charte de 1272. le nom est orthographié *Ysinghem*.
- Enguinghen**, canton de la paroisse de Saint-Étienne, p. 103, 150, 163. — Chemin d'Escault à... p. 99, 102, 110. — Les marines d'... p. 161. — Chemin de Fringhen à..., p. 149. — Chemin de l'église d'Outreau à..., p. 96.
- Entremenacre**, nom d'un journal et demi de terre au Portel, p. 64.
- Escarpenesse**, nom d'une pièce de terre à Terlincthun, p. 115.
- Escault**, terroir, hameau de la paroisse de St-Etienne, p. 99, 107, 108. — Chemin et rue nommés le ruelle d'..., p. 161. — Chemin de Tiégatte à... p. 84. — Fief d'Escault à Escault, porté en mariage par d^{me} Katherine Lacheré à Pierre Willnocq, p. 156.
- Escure**, lieu situé à Outreau, p. 94.
- Espée** (l'hôtel de l'). Situé à Boulogne, Grande-Rue-Notre-Dame, p. 22, 23, 24.
- Espines** (courtil à), à Questre, appartenant à Noullin Fresnoye, p. 158.
- Esquincourt** (la capelle d'), avait des censives sur terres situées entre Wimille et Wimereux, p. 112. — Cette chapelle doit sûrement son nom à la famille picarde d'Esquincourt qui a aussi habité le Boulonnais.
- Estiégres**, nom d'un lieu sur Outreau, p. 103.
- Estieuvert**, nom d'un lieu situé entre Bédouastre et la Gré-bendrie, p. 46.
- Estredicq**, lieu situé à Outreau, p. 91.
- Estripes** (deux journaux nommés les), à Ostrohove. — Une mesure de terre sur Outreau nommée les Estripes, p. 88, 89
L'Estrippe au moulin, nom d'une tenance à Capécure, 82.
- Estuppes-les-Routtembercq**, lieu sur la paroisse de Saint-Martin, p. 46, 47.

F

- Fallembourne**, lieu situé sur Saint-Étienne, p. 108, 150, 163.
- Fallise** (chemin de la), au Portel, 104.
- Fart** (chemin de Wissant au), p. 138. — Le **Fart** était un fief du baillage de Wissant, appartenant à Cristophe du **Fart**, en 1477.
- Faulx Regnier**, lieu situé en la vallée du Portel, p. 71,
- Fauquembergue**, p. 41.
- Fenendale**, lieu situé à Outreau, p. 96.
- Fié de Beuf** (rue du), p. 18. — Le nom de la rue du **Fiel** de Bœuf est souvent écrit **Fi** ou **Fié** de Beuf.
- Fienles** (l'hôtel de). **Fienles**, synonyme de **Fiennes**, p. 15, 22.— Les sires de **Fiennes** avaient leur hôtel à Boulogne, lequel communiquait, par une ruelle, à l'abbaye de Saint-Wulmer ; il fut depuis nommé l'hôtel de **Hardenthun**.
- Fiental**, lieu situé à Wimille, à Hacquinghen, vers le moulin de la Ratterie, p. 128.
- Fildicq**, fief à Hocquinghen, paroisse de Saint-Martin, p. 147.
- Flamengue** (le porte), p. 28. — Aujourd'hui **Porte-neuve** ou de Calais. La rue de la **Porte-Flamengue** était la partie de la rue de Lille, comprise entre cette porte et l'église **Notre-Dame** ; le reste, jusqu'au marché, se nommait **Grande-Rue-Notre-Dame**.
- Flamengue** (la voie) menait aux pignons **Roberville**, canton de terres situé entre **Ostrohove** et **Saint-Léonard**, p. 52, 57. C'est aussi la voie nommée **Chemin-Verd**, menant de **Saint-Léonard** au **Mont-Lambert**, p. 147.
- Flamengue** (la voie). Cette autre voie **Flamengue**, menait d'**Odre** au pont de **Wimereux**, p. 116, 117. — Elle était aussi nommée **Chemin-Verd**, expression par laquelle on désignait souvent d'anciennes voies romaines abandonnées et sur lesquelles poussait le gazon.
- Flapœuil** (le), lieu situé sur **St-Etienne**, p. 109 ; où se trouvaient des prés, p. 150.
- Floquembourne**, lieu situé au-dessus du village de **Wimille**, au-dessus de la ferme des **Pipots**, p. 121.

- Follie** (rue de la Grande). *Voir Grande-Follie.*
- Follie** (la maison de Quinquin, dite la petite). Cette maison était située rue des Lombards, p. 269.
- Fortin** (le mont) sur Wimille, vers Roupembercq, p. 127. — l'enclos... au même lieu. — Une famille nommée Osmont, dit Fortin, avait jadis des terres en ce canton.
- Foucardengues**, lieu situé sur Outreau. — La voie qui mène de l'église à..., p. 69, 73, 92. — La fontaine de..., p. 80, 81.
- Foudrille** (le), lieu sur Martin, p. 57.
- Foulcroy Surones**, lieu sur Outreau, p. 71, 146.
- Four des Voyes** (le), chemin sur Bainctun, p. 161.
- Fourquet et Croignet**, chemin sur Bainctun.
- Fourquet**, lieu sur Etienne, p. 107.
- Fourquet** (le rieu), sur Outreau.
- Fourrières**, vers les pigeons Roberville, terre tenant au vert chemin de St-Léonard, p. 61.
- Franquepierre**, lieu sur Outreau, p. 164.
- Fresnoye** (le lieu), à Questre, où se trouvait la propriété de Jehan et Noullin Fresnoye (ou plutôt de Fresnoye), p. 159.
- Fringhen**, hameau de la paroisse St-Etienne. — La place de... — Le chemin de... au vivier des marines, p. 150.

G

- Garlet** (le rieu), à Bainctun, p. 140, 159, 160.
- Gasevelt**, nom de la maladrerie de Wissant ; elle avait la moitié des droits payés par les vaisseaux venant d'Angleterre, c'était aussi le nom d'un canton de Wissant, dont la dîme appartenait à l'abbaye de Notre-Dame en Boulogne, p. 180, 181, et s'appelait dîme de Haute-Sombres, parce que les terres de Gasevelt se trouvaient à Haute-Sombres, p. 138. — L'an 1273, les gens de Wissant voulurent qu'il y eut deux chapelains à la chapelle Saint-Nicolas, dont l'un devait chanter la messe trois fois par semaine à Gazevelt.
- Gaufroy** (le fallise), sur la paroisse St-Martin, p. 58.
- Gayole** (porte de Le), p. 7, 18, 48, 53. — Elle porte encore ce nom qui paraît une corruption de geôle.
- Godelinbroëch**, nom d'une pièce de terre à Terlinctun, p. 115.

- Ce nom pourrait signifier bois de Godeline ou Godelinde et rappellerait l'époque où ce lieu était encore couvert par la grande forêt.
- Grand Camp**, nom d'une pièce de terre de 10 journaux située entre Wimille et Wimereux, p. 112.—On croit que c'est en cet endroit que le comte de Boulogne livra bataille aux Normands.
- Grande-Rue** (la), qui mène de St-Nicolay au rivage, p. 40.— Elle devait être dans l'emplacement de la rue de la Lampe actuelle. Il y avait aussi une Grande-Rue Nostre-Dame. (*Voir Nostre-Dame*).
- Grand Folie** (rue de Le), menant au pont d'Amalis des Marquetz, p. 43. Elle était près des « caix du rivage » ; mais quels sont ces quais ?
- Grand hostel** (le), appartenant alors à la ville ; il occupait une partie du quartier compris entre la rue d'Aumont la rue Campaigno et la rue au-dessous. Actuellement, l'arsenal.
- Grand Monjoie** (le), (*Monte Jovis*) lieu à Hocquinghen ou Saint-Léonard, 111.
- Grandsart**, lieu situé à Questrecques, p. 157. — Grand défrichement.
- Grands riez** (les), terre de 28 journaux, situé à Tournes, p. 162.
- Grebendrie** (le), terre située près de Bédouastre, p. 46, 47. — Nom venant de quelqu'ancien propriétaire ou occupeur nommé Gré bend ; il y a eu une famille nommée Greben.
- Grenne** (la haye), nom d'une terre près Tournes, p. 160.
- Guizembourg**, lieu sis sur Outreau, p. 147.
- Guyale** (la rue qui mène du marché à la), p. 25. — Elle porte encore ce nom. La Guyale (Ghilde Hall) était la maison de la corporation ou de la communauté. Elle a du précéder l'Hôtel-de-Ville.

H

- Hache** (3 journaux nommés tère de le), à Outreau, p. 77.
- Hacheut**, lieu sur Outreau, p. 93.
- Hachi** (le), nom d'une terre à Wicardenne, p. 170.
- Hacquinghen**, lieu, ferme sur Wimille, près Rouppembercq, p. 125, 128, 129, 131, 132. — Les marés de... , p. 126, 131. — Habitation de Hacq eu Hacquin.

Haffrengues, paroisse de St-Etienne. — Chemin de . . . , p. 150.

— De Fringhen à . . . , p. 151.

Hahent, lieu sur Outreau, p. 77, 102, 104.

Halleperette, lieu sur Outreau, vers la vallée du Portel, p. 71.

Hamel (le), à Torbinghen, p. 68, 93. — Chemin du Portel au . . .
p. 80. — La dîme du . . . à Questresques, p. 142, — le canton
de . . . à Questrecques, p. 157. — Le . . . de Lubeq, à Questres,
p. 157. — Chemin du pont du . . . sur Outreau, à Boulogne,
p. 80. — Tous les hamels ne sont plus, aujourd'hui, des
hameaux.

Hanon, pré de 4 journaux, au terroir d'Ostrehen, p. 52.

Hardelinghen, lieu sur Outreau.

Hardenthun (l'hôtel de) avait été appelé plus anciennement
l'hôtel de Fienes (voy. *Fientes*), p. 15, 22.

Hardrelo (chemin de Tiegatte à), p. 96.

Hastenoy, lieu sis à Outreau, p. 77, 90, 91.

Haudicq, lieu que je crois sur la paroisse St-Martin, p. 174.

Haultekeutre, lieu sur Outreau, p. 105.

Haultemaison, lieu sur Outreau, p. 90.

Haulte-Sombres, terroir près Wissant, sa rue. son flégard et
son rieu qui flue dud. terroir à la mer, p. 138.

Haultfossé, nom d'une terre à Ostrohove, p. 54, 61.

Hautembert, lieu sur Outreau. p. 79.

Haye Griennet (la), nom d'une terre à Outreau, p. 79.

Haye gelée (la), terre qui traverse le chemin d'Alincthun à
Wimille, p. 190.

Hégue (le), lieu sur St-Martin, p. 57. — Lieu du même nom
sur Outreau, p. 97. — Chemin de Le . . . au Portel, p. 90, 92.

Henryville ou **Ravenengues**, lieu à Outreau, p. 79, 88, 164,
170. — Les marlières de . . . , p. 170.

Hermerengues, hameau de la paroisse d'Isque, p. 162.

Heth (le), lieu à Wimille, au chemin du Pas de Gay à Wac-
quinghen, p. 117.

Héze (la grande). p. 159. Ce nom signifie barrière.

Hil (lieu). Cense, terres et fief situés entre Audenacre et Roup-
pembercq ; pont du Hil, p. 124. Il y avait aussi en ce lieu, le
ruisseau du Hil ; ce lieu paraît avoir donné son nom à une
ancienne famille dont un membre était maieur de Boulogne

- dès l'an 1402. On trouve un du Hil bailli d'Outreau en 1338 ; un autre, au nombre des fieffés dans le rôle de 1477.
- Hooquet** (le) du Bos, à Questre, p. p, 158, 159. — Nom de lieu.
- Hooquinghen.** Nom par lequel on désigne souvent Saint-Léonard, p. 60, 106, 109, 111, 154, 156. — Le mont de... p. 111, 146. — Je crois qu'on donnait ce nom spécialement à la partie en côté du territoire de Saint-Léonard qui regarde Herquelingue, depuis le Chemin-Vert jusqu'à la Vallée.
- Holleboulz,** pastich à Outreau, p. 80.
- Holleville,** terre à Henryville. Outreau, 164.
- Hondembercq** (chemin de Wissant à), p. 136. — Audembert.
- Honesbourg,** lieu sur Outreau, p. 89, 90, 91, 99.
- Honningtun.** Fief situé à Wimille, à la Trésorerie, p. 152, 172. — Ce fief avait donné son nom à une ancienne famille boulonnaise qui paraît dès l'an 1293.
- Honvault,** hameau et château sur Wimille, près de Boulogne et de la mer ; a donné son nom à une ancienne famille qui a fourni un sénéchal de Boulogne avant 1285. — Voie de La Poterie à... p. 117. — Val de Huon.
- Hospital** du bourg de Boulogne, p. 43. — L'hôpital actuel.
- Hostellerie de Boulogne,** p. 7, 15, 16, 23, 25, 27, 35, 38, 50 51, 54, 55, 58, 61. — Il ne s'agit pas ici de l'hôpital actuel, nommé alors l'hostellerie du bourg, mais d'un hôpital fondé entre les murs de la Haute-Ville et, je crois, sur l'emplacement actuel des dames Annonciades.
- Hostellerie** (terre de l'), sur Saint-Martin, 54. — Rue de... à Saint-Etienne, p. 150.
- Hourcq.** Fief et terre sur Carly. Appartenait alors aux Bournonville, p. 157.
- Houssebourg,** *alias* Hossesbourg, lieu situé sur Outreau, p. 82, 84.
- Huppelande,** hameau de la Capelle. — Chemin de... à Boulogne.
- Hyquelo,** le mont dessus... lieu situé à Ruppembercq, nommé aussi les Hoilles ; — La fontaine Hyquello audit lieu, 128, 131, 133.

Image Notre-Dame (l'hôtel de l'), p. 41. — Cette maison était située au bourg, en dehors des baillies, c'est-à-dire des barrières et faisant coin sur la rue des Lombards.

Isque (l'hôtel d'), p. 19. Cet hôtel qui appartenait, sans doute, à la famille d'Isque, n'en portait déjà plus le nom en 1505, et n'appartenait plus à cette famille, car, dès avant cette époque, Antoine de Bellebronne l'avait vendu à François de Créquy, sénéchal du Boulonnais : il était situé rue de Boves, et était séparé des fossés du Chastel, par une autre maison nommée le Paradis. — Chemin de Saint-Etienne à l'hôpital d'... p. 151. — Paroisse d'..., 162.

L

Labbaye. Nom d'une terre sur Saint-Etienne, p. 109.

Lacq Cyprien (le rieu de la fontaine et la rue du), touchaient au presbytère de Saint Martin, p. 48.

Langelle (l'hôtel de), était situé au bourg, près de la place Saint-Nicolas, et une ruelle de ladite place, p. 39, 168.

Lawe. Maison située rue du Compenage, p. 10, 11, 13, 14.

Lesbart. Lieu situé sur Outreau, p. 85.

Les Curieux. Maison au bourg, située entre deux ruelles, p. 37.

Lesliarts. Lieu situé à Outreau, p. 65.

Lespousée (l'hôtel de), situé Grande-Rue-Notre-Dame, p. 20.

Létretun (chemin de Ménendelle à), p. 119. — Létretun, hameau près Marquise.

Lidebourne. Nom d'une communette, en la paroisse Saint-Nicolas, à Boulogne, p. 37. *Alias* Lisbourg ou liste, limite du bourg.

Lieurre. Lieu situé au Foulcroy d'Outreau, p. 147.

Lièvre (la terre du), située près de Rouppenberg, p. 123.

Limmenbrœcq. Nom d'une terre sur Saint-Etienne, p. 149.

Lincq (la haie du), sur Outreau, 97. — La fontaine du... sur Outreau, p. 104.

Lisle. Lieu situé sur la paroisse Saint-Martin, 56, 58, 61.

- Loeuillinghen.** L'abbaye avait une censive sur cette paroisse, p. 141.
- Lombards** (rue des), au bourg, p. 41, 179. — On sait qu'on appelait ainsi les banquiers.
- Longuebroëcq**, lieu situé sur Saint-Etienne, 107, 109, 163. — Longbois.
- Longuevoile.** Nom d'une pièce de terre à Rouppemberecq, p. 123. — Terre située à Audenacre, p. 131. — Peut-être la même.
- Longvillers** (l'hostel de), p. 34, 36. — Il était situé en dehors des murs de la ville, près de la Porte des Dégrès et de la rue des Pipots. Il n'appartenait plus alors aux seigneurs de Longvillers, mais à Jehan Boutin, brasseur.
- Lormiers** (rue des), p. 7, 9, 18, 27. — Aujourd'hui rue d'Aumont.
- Lubecq.** Fief situé à Questre, p. 157, 158. — Rieu de la forêt à... p. 159.
- Lyanne** (la rivière de), p. 102. — L'yawe de..., p. 163. — La baronnie de Lyanne n'était pas éloignée des sources de la Liane, nommée aussi Leaulne.

M

- Machue** (le), ténement situé aux Dunes, près du rieu qui mène des Taintelleries à Beurepaire, 45.
- Magdelaine** (la), canton de Bréquerecque, 49. — Rue qui mène de Saint-Pierre à la... 37. — Rue de Bréquerecque à la... 168.
- Mailles** (l'hôtel des) situé à Boulogne, rue de Compenage, p. 12, 13.
- Maistre Thomas au Pié** (rue), p. 24. — C'est la rue de la Providence. Elle a porté le nom de *rue de la Couronne*, au XVIII^e siècle. (Voir le plan gravé par Beaurains).
- Mallenperch.** Lieu à Outreau ; pastich de Mallenperch, p. 92, 103.
- Manage** (le), terre sur Outreau, appartenant à l'abbaye, p. 64.
- Maninghen.** Terroir sur Saint-Etienne, p. 95, 151. — Rieu qui mène des Dunes à... p. 151, 163.
- Maninghen.** Village près Wimille. — Chemin de Honninghetun, fief sur Wimille à... p. 152.

- Maquestracq.** Hameau près Boulogne, de la paroisse de Saint-Martin, p. 62.
- Marès** (le), lieu sur Wimille, 126.
- Mariage** (le), terre sur Outreau, p. 81, 84, 102.
- Marines** (vivier des), à Saint-Etienne, p. 109.
- Marles** (les), terres sur Saint-Etienne, p. 150.
- Marlière-Rémond** (la), lieu sur Wimille, à Terlintun, p. 115.
- Marliers.** Lieu sur Outreau, près la Fallize, p. 67.
- Marquenneterre.** Pays en Ponthieu, p. 70.
- Marquéz** (les), fief sur Bainctun. appartenant à Jehan Rous-
sel, p. 45.
- Marquise** (chemin de Wissant à), p. 137.
- Martre** (le), terroir près du Portel, p. 64, 92, 103. — Les
priaux de... p. 74.
- Massin** (l'enclos), sur Saint-Martin, p. 57. — Nom d'homme.
- Marsset**, lieu situé sur Outreau, p. 99.
- Mémont.** Lieu sur Wimille, entre La Poterie et Auvringhen,
p. 114.
- Ménendelle** (la), hameau de Wimille, p. 119, 172, 173. — Pont
de... p. 120. Dans la charte de 1278 on lit *Minendale*.
- Merc**, p. 175. — Marck, gros village au-delà de Calais.
- Meuniers** (chemin des), à Wicardengnes, p. 51.
- Millenbercq**, mont situé sur Outreau, motte, p. 75, 90, 92, 94,
95, 98, 99, 108. — Les Marlières de... , p. 83. — Vieux moulin
dessous... , p. 68, 72, 88.
- Moisnel** (l'enclos), à Questre, p. 159.
- Mollebrecq** (les fallises de), sur la paroisse St-Martin, p. 58.
— Une ferme du nom de Malbrecq était située à la Madeleine.
Est-ce le même nom modifié ?
- Momenesdale** ou **Couvènes**, lieu situé sur Outreau, derrière
Torbinghen, p. 67.
- Monbrieux** (les), des marés de Wabinghen, touchant à la
rivière de Liane, p. 102.
- Monniot** (l'enclos Bertaut), sur St-Martin, près Ostrohove. —
Nom d'homme.
- Monstiers** (la voie du), sur Outreau, p. 75.
- Montenval**, lieu sur Outreau, p. 90, 91.
- Montgardin**, nom d'une pièce de terre sur Outreau, p. 79.
- Montreuil** (chemin de Boulogne à), p. 110.

- Mordalle** (pont de), à Wimille, p. 120, situé entre Alinotun et Wimille.
- Motte** (le), nom d'une terre située sur Haute-Sombres, p. 138.
- Moulin du roi**, à Outreau, p. 85. — du comte, à Outreau, p. 102.
- Muret** (10 journaux nommés Le), sur St-Martin, au chemin de Boulogne à Boulembecq, p. 50.

N

- Nabringhen**, village près Colembert, où demeurait Jehan et Guillaume de Hamies, frères, p. 142.
- Nécessaires de l'Abbaye Notre-Dame** (rue des), p. 25, 26. — Elle touchait aux dépendances de l'abbaye. Est-ce l'enclos actuel de l'abbaye ?
- Nœuf-Soustrain** (chemin qui mène des trois fontaines, au), sur Outreau, p. 85. Le Nœuf-Soustrain cité dans le *Livre verd* de l'Echevinage était à Capécure.
- Nœufville**. lieu sur Outreau, p. 97,
- Noirwal** ou **Noirval**, hameau, ferme et fief à Outreau, p. 84, 93, 100, 102.
- Nomebasme**, lieu sur Outreau, p. 97.
- Nostre-Dame** (grande-rue), p. 19, 20, 21, 22, 23. — C'est la partie de la rue de Lille actuelle, comprise entre la place d'Armes et la Cathédrale.
- Nostre-Dame** (le baille), barrière nommée Notre-Dame, au bourg, près la rue des Lombards, p. 169. — Rue qui mène dud. baille au Petit Rivage, p. 169.
- Noyelle** (le), jardin de un journal, en la paroisse St-Nicolas, p. 37.

O

- Obort**, nom d'un quarteron de terre, à La Poterie, p. 118.
- Odre** (la tour d'), p. 40, 42, 168. — Rue qui mène de Boulogne à la Tour d'..., p. 42. — Située paroisse de Wimille, p. 112. — Sente qui mène des Taintelleries au Moulin d'..., p. 44.
- Odresselles**, village où l'abbaye possédait des censives. p. 140. — Chemin de Zutzen à ..., p. 140. — Flégard d'..., p. 140, — église d'..., p. 140.

- Cenuxebroecq**, lieu sur Wissant. — Chemin d'Ausque à..., p. 143.
- Olinghetun**, hameau de Wimille, p. 119, 130. — Chemin de Maninghen à..., p. 121. — De la rivière à..., p. 121. — De Rouppemberecq à..., p. 123. — De Boulogne à..., p. 122.
- Olivet** (mont d'), nom d'une terre sur Saint-Martin, p. 51.
- Orgœul** (mont d'), terres situées au-dessus des Tintelleries, p. 44.
- Ostrehen**, *alias* Bertinghen, terroir, ferme, près Ostrohove, p. 145.
- Ostrehove**, hameau sur St-Martin, près Boulogne. — Flégard et commune d'Ostrohove, p. 53, 54, 55, 56, 57, 62.
- Oultryawe**, Outreau, village ; chef-lieu d'un baillage royal, sur le territoire duquel l'abbaye de St-Wulmer possédait beaucoup de censives. — Rue qui mène du Paradis au pont d'..., p. 40. — Droits de pesquerie en la paroisse d'..., p. 165. — Moulin d'... appartenant à l'abbaye, p. 178. — Les maronniers (mariniers) d'..., p. 176. — Chemin qui mène de Torbinghen à... p. 73. — La rue qui « mènes de Cappescure à l'église d'..., » p. 78, 84. — Grande route de Tiegatte à l'église d'..., p. 80. — Grande rue de Boulogne à l'église d'..., p. 98. — Lille d'..., p. 101.
- Ovringhen**, hameau de Wimille, p. 114. — Lès-Lissebourne, p. 114. — Lisbourne est encore aujourd'hui, une terre située dans le fond qui joint Auvringhen à La Poterie.

P

- Palle** (le), lieu situé sur Outreau, p. 104.
- Panessent** (chemin de), vers St-Léonard, p. 174.
- Paradis** (le), quartier du bourg d'où l'on allait par une rue au pont d'Outreau ; cette rue arrivait à la rue de Constances, p. 40. — Maison nommée Paradis, rue de Boves, touchant aux fossés du chastel, p. 19.
- Parenty**, village du haut Boulonnais, p. 107.
- Paris** (maison nommée), située sur le marché et faisant coin avec la rue des Lormiers contre St-Wulmer, p. 9, 10.
- Parzelle** (le), nom d'une terre sur Etienne, p. 109.

- Pas de Gay**, ferme sur Wimille, p. 113. — Chemin qui mène de... à Wacquinghen, p. 113. — Passage de geais.
- Pélinghen** (rue de), près Bédouastre. Pélinghen, lieu situé près Bédouastre, p. 46, 47,
- Pernes**, village où l'abbaye avait des censives, p. 142. — Courtil de l'église de... p. 142.
- Petit escu de Bretagne** (l'hostel du), tènement, situé au bourg, p. 26, 31.
- Petite Ecluse** (la), nom d'une terre sur Outreau, p. 82.
- Petites Aiguilles** (les), nom d'une terre sur St-Etienne, p. 149.
- Peuplingues** (la terre de), sur Outreau, p. 88, 100, 104, 175.
- Pierre Bouverie**, nom d'une fontaine à Outreau, p. 85.
- Pierre** (le), lieu situé à Questre, p. 158. — Le rieu de Le... à Questre, p. 158.
- Pierres** (voie du portal au moulin de), p. 83, 103. — Le moulin de... à Outreau, p. 66, 77, 82, 83, 91, 93, 102, 164.
- Pignons Roberville.** (*Voir Roberville.*)
- Pipot** (le), lieu de la paroisse St-Nicolas au bourg ; une ruelle menait de ce lieu à l'église St-Pierre, p. 35. — Rue du... au bourg, p. 167. — Elle porte encore ce nom aujourd'hui.
- Place** (la belle), à Outreau, p. 90, 91, 96.
- Planque** (le), nom d'une pièce de 4 journaux, situé à Audenacre vers Rouppembercq, p. 122, 123, 130, 153.
- Planques** (les), terre au même lieu, vers Rouppembercq, p. 130.
- Planquette** (le), lieu sur St-Léonard, p. 173.
- Plattes Pierres** (les), lieu sur Outreau, p. 98, 101. — La platte pierre du Lo, terre à Outreau, p. 78.
- Plet** (la terre du), près Rouppembercq, p. 120.
- Pocholle**, nom d'un pré situé à Hocquinghen, p. 156.
- Pont de Briques**, pont, village, p. 109. Nommé *Pont de le Brike* dans la charte de 1278.
- Portel** (le), hameau de la paroisse d'Outreau, p. 63, 64, 78, 79, 81, 92, 103. — La croix du..., p. 104. — Voie de Boulogne au..., p. 83. — Chemin de Torbinghen au..., p. 74. — Les creuses du..., p. 82.
- Pot d'Estain** (l'hostel du), situé à Boulogne, rue des Lormiers, 18.
- Poterie** (la), hameau de la paroisse de Wimille, p. 114, 117.

- Potiers** (les fosses aux), nom d'une terre sur St-Léonard, p. 173.
Poulain (le rieu), sur St-Etienne. p. 108.
Pourcel, nom d'un pré, situé à La Poterie, p. 117.
Pourchelet (l'hostel du), situé à Boulogne, rue des Lormiers, p. 18.
Praiaux (les), prés situés sur Outreau, p. 95.
Pré (le rond), sur Outreau, p. 91.
Prés (chemin des), à Outreau, p. 65, 77.
Presbitaire (le), maison hors des murs de la ville, vers le bourg, appartenant à Jehan Caillette, p. 96. — Terre sur Outreau appartenant au curé, p. 105. — Terre, aussi sur Outreau, appartenant à l'église Saint-Wulmer, p. 72, 73.
Preys (les), terroir sur Bainctun, p. 140, 141. — Le moulin des... à Echingham, 141.
Puch-d'Amour (le), puits placé devant la Porte des Degrés, p. 16, 17. A donné son nom à la rue du *Puits-d'Amour*.
Pulles (la voie de), à Ostrehen, p. 52, 55.

Q

- Quiens** (les praiiaux des), lieu à Outreau, 73, 91. Petits prés des chiens.
Questelengues. Lieu sur Outreau, p. 78, 92, 97.
Questinghen. Hameau de Bainctun, p. 142, 159, 161.
Questrecques. L'abbaye possédait deux dîmes sur cette paroisse, p. 142, 143, 157.
Quevalles (l'hostel des), situé à Boulogne, rue des Lormiers, p. 7, 18, 22.
Quevallet (l'hostel du), touchait à l'hôtel des Quevalles, ci-dessus, et appartenait au même propriétaire, Mahieu Laignel; cependant il ne paraît pas avoir été sur la rue des Lormiers, p. 18, 22.
Quinuemère. — Nom d'une terre à Wimille, près Rouppembecq, p. 129, 130.

R

- Ras** (l'hostel à). C'était le nom que portait la maison nommée les Ratiiaux en 1505, située rue de la Porte-Flamengue, quand

cette maison était, jadis, tenue par le comte de Boulogne, de l'abbaye de Saint-Wulmer, p. 28.

Ratterie (le moulin de le). Le, ou dans le langage actuel, la Ratterie est un canton de la paroisse de Wimille, situé entre Audenaëre et Billiauville. Le moulin de la Ratterie existe encore, p. 118, 128.

Raverenghes. Lieu sur Outreau, 69, 79, 85, 99, 102.

Regnel (le), lieu situé près de Rouppembercq, p. 123.

Remy (piedsente qui va à la fontaine de), sur Outreau, p. 88.

Renardières (les), terre située à Wissant, p. 139.

Rincoire (chemin de le), à Questre, p. 158.

Rintoite (la), lieu situé à Questre, p. 158.

Rivage (le grand), au bourg, où aboutissait le chemin des Chevaux, près la rue Tyrwyt, p. 33. — Le Petit... p. 37. Il devait être en remontant la Liane et s'éloignant de la mer.

Rivierre (la), ferme située à Wimille, p. 121.

Roberville (les pignons), lieu sur Saint-Léonard, près le Chemin-Verd, p. 53, 58, 61, 106, 156, 174. — Ce lieu fort souvent mentionné, devait, sans doute, son nom à quelqu'ancienne maison appartenant à un nommé Roberville. Il y a encore des terres qui portent ce nom près du chemin de Saint-Léonard à Mont-Lambert. Les pignons Roberville sont cités dans un ancien document sur les limites de la banlieue et sont un point de repère pour cette limite. (Voir tome IX des *Mémoires* de la Société Académique, page 56 de la 2^e partie).

Rochelle (la), lieu situé à Pernes, p. 142.

Ronville (la), hameau de la paroisse de Wimille, p. 113.

Roses (gardin des). Ce jardin était situé sur la rue de Bréquerrecque, c'est-à-dire sur la montagne, non loin de la Porte-Gayole, p. 48.

Rouppembercq, hameau de la paroisse de Wimille, p. 15, 118, 119, 122, 129, 130, 133. — Chemin de... , p. 120. — Chemin de Cluses à... , 120. — Petit... , lieu sur Wimille, 122. — Chemin du Pont-du-Hil à... , p. 124. — Chemin de Boulogne à... , 129, 153.

Routtembercq, ferme ou hameau près Bédouastre, sur la voie de Boulogne à Saint-Omer, p. 46, 171.

Roy (rue Le), à Ostrohove, p. 62. — Du nom d'un ancien propriétaire audit lieu.

- Royelle** (rue qui mène du rivage à le), p. 169. — Cette rue était au bourg, près la rue des Lombards.
- Roze** (l'hostel de Le), situé à Boulogne, rue des Lorniers, p. 17, 18. Il y a eu rue de l'Ecu un hôtel de la Petite Roze.
- Rozel** (le), lieu sur Saint-Léonard, une des limites de la dîme que l'abbaye possédait en cette paroisse.

S

- Sablons** (les), terre sur Saint-Martin, p. 145.
- Sacq** (rue du), située au bourg, paroisse Saint-Nicolas, 38.
- Saint-Andrieu** (l'hostel) situé au bourg, en la rue qui mène de Saint-Nicolay au petit rivage, p. 41, 42.
- Saint-Etienne**. L'abbaye possédait des censives sur cette paroisse, p. 106, 144, 156.
- Saint-Franchois** (l'hostel), était situé à Boulogne, en la Grande-Rue-Nostre-Dame, p. 11, 13.
- Saint-Jehan** (prey), sur Saint-Martin, au Val Saint-Martin, p. 51.
- Saint-Liénard**, paroisse sur laquelle l'abbaye possédait des rentes et censives, p. 106, 154. — Le dîmage de..., p. 6.
- Saint-Nicolay** (la Capelle), à Wissant, p. 136.
- Saint-Nicolay** (la place), au bourg, 168. — Rue qui mène du petit rivage à..., p. 41, 42.
- Saint-Omer** (chemin de Boulogne à), 45, 46.
- Saint-Pierre**, canton du bourg, paroisse Saint-Nicolas. — Rue qui mène du Pipot à..., p. 35. Eglise Saint-Pierre au bourg.
- Saint-Saumer au Bos** (église de), terres à Essinghen tenues de..., p. 163. — Riez de Saint-Saumer, au-dessus du Pas-de-Gay, à Wimille, 113. — Chemin de Cuverville à..., p. 171. — Terres à Outreau tenues de..., p. 69.
- Saint-Wandrille** (église de), à Outreau, p. 64, 71, 73. — L'âtre de..., p. 91. — Chemin du Portel à..., p. 104.
- Sallines** (les), à Outreau, p. 162.
- Sarrasins** (les murs), ou plutôt leurs débris, s'ils existaient encore ; ils étaient situés près de deux ruelles partant des fossés de la ville et aboutissant l'une à Saint-Martin, l'autre au rivage. On désignait peut-être par là une portion de la première enceinte de Boulogne, détruite par les Normands.

- Cette enceinte devait donc passer près de l'enceinte actuelle quoique sur une autre partie elle se rapprochât de la Tour-d'Odre ; cette enceinte était fort étendue, p. 49.
- Siblequin** (rue), aux dunes, p. 42. — La rue Siblequin était sûrement une des dernières rues du bourg, du côté de la mer dont elle touchait les dunes ou sable. (Seblequin, Sablequin).
On l'a appelée *rue de la Male-Anchre*.
- Séhonne**, terre à Outreau et seigneurie tenue de Torbinghen qui avait donné son nom à une ancienne famille, p. 64, 91, 96, 102. — Moulin de..., p. 103. — Fontaine de..., p. 103.
- Sellette** (la fosse de). Cette partie des fossés de la ville était près de la Porte-des-Dégrès, p. 34.
- Seiles**, canton du plat pays sur lequel l'abbaye possédait jadis des dîmes, p. 175. Il y a une ferme ou lieu dit *la Seille* à Baincthun.
- Selz** (grand buisson de), à Outreau, p. 162.
- Sicq** (le), lieu à Outreau, p. 70, 99.
- Sieuel** (le), terre située à Wimille, au-dessus de Billeauville, p. 126.
- Sinel** (le), nom d'une terre sur Wimille, à Hacquinghen, sous le Fiental, p. 128.
- Sombres** (l'église de), près Wissant, p. 137. — Dîme de... appartenant à l'abbaye. p. 180, 181.
- Souverain-Moulin**, seigneurie. Terres à La Rouville-Wimille, tenues de..., p. 113. Chemin de Le Rochelles, à Pernes, menant à..., p. 42.
- Suroys**, lieu situé sur Outreau, p. 92. — Riez de..., p. 93.

T

- Taintelleries** (les), p. 34, 44. — Il y avait là sans doute des ateliers de teintureries, mais avant 1505, car le terrier n'en fait pas mention.
- Tardinghen** (chemin de St-Nicolay à), p. 136. — Il s'agit ici de la chapelle St-Nicolas à Wissant.
- Thelinghetun**, Terlinctun, hameau près Boulogne, p. 115, 116. — Sente qui mène d'Odre à... p. 112. — Chemin d'Honvault à..., p. 116. — Vallée des près de..., p. 116. — Chemin de Boullebercq à..., p. 125. On s'étonne que dans le terrier il ne soit pas question de la chapelle de *Jesus Flagellé*.

Thérouenne (le chapitre de), possédait le tiers de la dîme de Questre, p. 157.

Thiegate, hameau d'Outreau, p. 70, 79, 91, 95, 96, 97. — Rue de l'Eglise vers... , p. 63. — Chemin du Portel à... , p. 104. — Chemin de Hardrelo à... , p. 96,

Thorbinghen, hameau, seigneurie à Outreau. — Rue qui mène de la Salle de... à l'église d'Outreau, p. 100. Il faut entendre la salle principale du chef-lieu, où se tenaient les plaids. — Les creuses de... , p. 63, 64, 66. — Le rieu de... , p. 63, 73. — Chemin du Portel à... , p. 74, 89, 98. — Chemin qui mène du Moustier à... , p. 164.

Tombe Lubault (la), lieu à Outreau, p. 96.

Tornes. — Tournes. Hameau de la paroisse d'Echinghen, p. 162. — Le sr de... , p. 162. — Le seigneur de Tournes était alors Guy Guilbaut, écuyer, mari de Léonor d'Isque, ou ses héritiers.

Tour de Pierres, lieu à Outreau, p. 78, 87, 91, 93, 102.

Trois-Fontaines, lieu à Outreau, p. 69, 79, 82, 87, 91, 105, 147, 164.

Trois-Fontaines du mont de Boulembecq, d'où source le rieu du Val St-Martin, p. 168.

Truffe, terre située sur Wissant, p. 136.

Trye (la terre de), fief sur Outreau, qui appartenait en 1477 à Jehan Le Grand, lieutenant du sénéchal du Boulonnois, p. 102.

Tyrewyt (rue de), elle était située au bourg, hors de la Porte des Dunes, près du chemin des Chevaux et de la rue du Sacq, p. 33, 38. C'est le bas de la rue des Vieillards actuelle.

V

Val (le), terre située à Questrecques, p. 157.

Val St-Martin, partie du terroir de St-Martin, p. 50, 51, 167, 168.

Vallée (onze journaux à Olincthun, appelés La), p. 121.

Valleyette (la), lieu situé à Questres, p. 159.

Ventecul (mont de), à Rouppembercq, p. 123, 129.

Verd-Chemin (le), dit aussi voie Flamengue, sur St-Martin, p. 55, 61, 111. — Il menait de St-Léonard vers Mont-Lambert.

- Verde-Voye**, terroir sur Outreau, à Capécure, p. 85, 92, 163.
Chemin de la... , p. 92. — A Batinghen, p. 94. — Rue de
Cappescure à la... p. 102.
- Verde-Voie**, chemin qui mène de Boulogne à Montreuil, p. 107.
- Verdière** (mazurette nommée la), située au bourg, près la rue
d'Aubin.
- Vicomte** (tènement appelé le), situé au bourg, en la rue des
Vivéz, p. 39, 40. (Voir *Boulogne*).
- Vieille Guyale** (jardin clos de murs nommé), près la porte
des Degrès, p. 34. (Voir *Guyale*).
- Vivéz** (rue des), au bourg, p. 39. Elle menait du baille Notre-
Dame à Brecquerecque, C'est une partie de la rue de l'Écu
actuelle.
- Vivier des Marines** (chemin de Fringhen au), sur St-Etienne,
p. 150.
- Vrolant** (mazure nommée le), sise à Wissant, p. 137. — Il y
y avait une seigneurie, près Tournehem, nommé Le Vrolant.

W

- Wabinghen**, lieu. Seigneurie sur Outreau, p. 65, 72, 84, 87, 88,
92, 93, 98, 100, 102, 164, 171. — Rue de Cappescure à.. p. 99.
- Wacquinghen** (chemin de Pas de Gay à), p. 113.
- Wainghetun**, fief et terre sur St-Léonard, p. 109. — Voiette
qui mène de Boulogne à... , p. 54, 106.
- Warroquerie** (le ou la), lieu à Ostroheve, p. 50, 62. —
Chemin de Boullemhercq à... , p. 52. — Ce lieu avait pris
son nom d'un ancien propriétaire nommé Warrocq, (voyez la
Table des noms d'hommes).
- Wast** (les marines du), à Outreau, p. 78.
- Watine** (le), lieu situé sur St-Léonard, p. 173. Dans la charte
de 1278 on écrit Wastine.
- Wicardengues** ou **Wicardenne**, hameau sur St-Martin,
p. 51, 170.
- Wide Estoupes** (un journal nommé), sur Outreau, p. 77.
- Wierre**, seigneurie appartenant à Mahieu de Manneville, p. 47.
- Wierre**, lieu situé à Outreau, p. 81.
- Wikène** (terre nommée le), sur St-Etienne, près du chemin de
Boulogne à Montreuil, p. 110.

- Willeme**, lieu situé sur Outreau, p. 89.
- Willewygne**, Wirwigne (chemin de Lubecq à), p. 158.
- Wingrefaut** (terre nommée), à Ostrohove, p. 57.
- Wissant**, paroisse sur laquelle l'abbaye avait des rentes et censives, p. 136, 137, 142. — Hopital de..., p. 138. — Laye et trésorerie de..., p. 139. — Rue du marché de... à la mer et rue du marché aux Francs Maretz et à la halle de la ville de..., p. 137. — Chemin d'Ausque à..., p. 143.
- Wistiembecq**, nom d'une terre sur St-Etienne, p. 150.
- Wistieu**, lieu sur St-Martin, p. 56.
- Wybert** (chemin du moulin), au pont de Wymereux, p. 115.
- Wymereux** (Wimereux), hameau de la paroisse de Wimille où se trouve l'embouchure de la petite rivière de ce nom, p. 112. — Chemin de Thelinghetun à..., p. 116. — Chemin d'Odre à... p. 116. — Chemin de la Poterie à..., p. 117. — Wimerreuwe dans la charte de 1278.
- Wymille**, paroisse près de Boulogne sur laquelle l'abbaye possédait des censives ; elle s'étendait jusque près de Boulogne, p. 112. — Chemin de Rouppembecq à..., p. 122, 123, 130, 132, 135. — Rue qui va du chimetierre de St-Martin à..., p. 62. — Voie de Boulogne à..., p. 117. — Chemin d'Olinghetun à..., p. 120, 130. — Chemin du Bos l'Abbé à..., p. 124. — Grand chemin de Boulogne à..., p. 124. — Chemin de Hacquinghen à..., p. 131, 132. (Dans la charte de 1278 le nom est écrit Wamille).
- Wynelle**, lieu sur Outreau, p. 75, 164.

Y

- Yeulles** (camp des), lieu sur Etienne, p. 108.
- Yssinghen** (la paroisse de), p. 160. — Variété de Echinghen.

Z

- Zuypsen**, lieu sur Wissant. — Chemin qui va de... à Boulogne, p. 137.



COMPOSITION
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE
EN 1879.

Bureau de la Société.

<i>Président</i>	MM. EUGÈNE MARTEL.
<i>Vice-Président</i>	ACHILLE DUBARLE.
<i>Secrétaire-Perpétuel</i> .	L'ABBÉ HAIGNERÉ.
<i>Secrétaire-Annuel</i> ...	ERNEST DESEILLE.
<i>Bibliothécaire-Arch.</i> ..	EUGÈNE DE ROSNY.
<i>Trésorier</i>	G. ALLAUD.

Membres Honoraires Fondateurs.

- MM. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, ✱ ancien sous-préfet de Boulogne.
FARINCOURT (de), ✱, ancien sous-préfet de Boulogne.
LEVERT, ✱, ancien préfet du Pas-de-Calais.
LIVOIS, ✱, ancien maire de Boulogne.

Membres Honoraires de Droit.

- M. le Préfet du Pas-de-Calais.
Mgr l'Evêque d'Arras.

MM. Le Sous-Préfet de Boulogne.
Le Maire de Boulogne.
Le Maire de Calais.
Le Maire de Saint-Pierre.

Membres Honoraires Élus.

- 5 juin 1867. MARIETTE-BEY, O[☉], directeur du
Musée des monuments histo-
riques de l'Égypte.
6 octobre 1875. FLEURY, recteur de l'Académie de
Douai.
GOSSELET, professeur à la Faculté
de Lille.
2 février 1876. Ernest DESJARDINS, membre de
l'Institut.
17 janvier 1875. WATERTON DE WALTON, Esq^{re}.
5 juin 1878. A. LIPSIN.

Membres Titulaires Résidents Fondateurs.

- MM. BARY, notaire.
BÉNARD (Louis), secrétaire de la Mairie.
CAZIN (Henri), [☉], docteur en médecine.
DESEILLE (Ernest), archiviste.
DUFOUR, président de la Société d'Agriculture.
DUHAMEL, docteur en médecine.
HAIGNERÉ (l'abbé).
LEFEBVRE (A), directeur de l'octroi municipal.
MADARÉ, avocat.

MM. MARTEL (Eugène), principal honoraire du Collège communal.

PLATRIER (Richard), principal du Collège communal.

ROSNY (Eugène de), ancien officier d'artillerie.

ROSNY (Hector de), président de la Société des Amis des Arts.

Membres Titulaires Résidants

NOMMÉS A L'ÉLECTION

- 19 octobre 1864. **MM. OVION**, docteur en médecine.
- 10 janvier 1866. **RIGAUX (Edmond)**, libraire.
- 4 mars 1868. **JONCQUEL (l'abbé)**, vicaire de St-Vincent-de-Paul.
- 8 janvier 1873. **Ch. ABOT DE BAZINGHEN**.
- 10 septembre 1873. **Achille DUBARLE**, professeur en retraite.
- 4 février 1874. **Guillaume DELATTRE**, avocat.
- 1^{er} avril 1874. **Edouard DE POILLY**, ingénieur-voyer.
- 10 février 1875. **Camille LE ROY**, imprimeur.
- 7 avril 1875. **Alfred DUBOUT**, banquier.
- 6 mai 1875. **ROGER**, chef d'institution.
- 2 juin 1875. **Auguste HUGUET**, maire de Boulogne.
- 6 octobre 1875. **DELCOURT**, notaire.
- 4 novembre 1875. **Achille DUTERTRE**, propriétaire.
Noël PICHON, architecte.
- 18 octobre 1876. **Camille COUGNACQ**, bibliothécaire de la ville.
- 11 juillet 1877. **G. ALLAUD**, conservateur du Musée communal.

Membres Titulaires Non-Résidants

- 19 octobre 1864. MM. DEVOT (Louis), avocat, à Calais.
1^{er} février 1865. LEFEBVRE (l'abbé F.), curé
d'Halinghen.
8 décembre 1869. DELHOMEL (Paul), à Montreuil-
sur-mer.
ROCQUIGNY DU FAYEL (M. le
comte Robert de), maire de
Neufchâtel.
2 juillet 1872. Ernest LEJEUNE, administrateur
du Musée de Calais.

Membres Associés

NOMMÉS A L'ÉLECTION.

- 7 février 1866. MM. SAUVAGE (D^r Emile).
7 mai 1873. Eugène HERMANT, rentier.
18 octobre 1876. Eugène HAUTIN, conducteur
des Ponts-et-Chaussées.
6 novembre 1878. Charles MASCOT, chef de bureau
de l'Instruction publique à la
Mairie de Boulogne.

Membres Correspondants.

- 19 octobre 1864. MM. COFFINIER, A, conseiller de
Préfecture, à Arras.
CUCHEVAL-CLARIGNY, O[☉], con-
servateur de la Bibliothèque
de S^{te}-Geneviève, à Paris.

- MM. D'HÉRICHAULT (Ch.), homme de lettres, à Paris.
- 9 novembre 1864. DRAMARD (E.), juge au tribunal de Béthune.
- 4 janvier 1865. SENS (Edouard) ✨, à Arras.
- 1^{er} mars 1865. CHAUVEAU (Louis), avocat à Paris.
- 7 mars 1866. RATTIER DE SUSVALLON (Ern. de), homme de lettres, à Bordeaux.
- 2 mai 1866. REGNAULT (Gustave), principal du Collège de Péronne.
- 10 octobre 1866. COURTOIS, élève ingénieur des constructions navales, à Paris.
- 6 mars 1867. VIGIER, conservateur des hypothèques, à Villeneuve d'Agén.
- 7 juin 1867. DUPONT (Edmond), ✨, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
- 2 octobre 1867. DUPONT (Edouard), membre de l'Académie royale de Bruxelles à Dinant (Belgique).
- 6 novembre 1867. LEGUAY (Louis), président de la Société Parisienne d'archéologie et d'histoire.
- 10 septembre 1873. D^r Ernest HAMY, aide naturaliste, au Muséum de Paris.
- 4 février 1874. P. DEWISMES.
Georges VALLÉE, de St-Georges près Hesdin, membre de plusieurs sociétés savantes.

- 4 novembre 1874. MM. l'abbé ROBERT, curé de Grigny,
près Hesdin.
Jules LION, conducteur des
ponts et chaussées, à Paris.
- 2 juin 1875. Jules BERTIN, sous-inspecteur
des forêts, à Douai.
Jules-Marie RICHARD, archiviste
du Pas-de-Calais.
- 6 octobre 1875. GIARD, professeur à la faculté
de Lille.
Chaplain DUPARC, professeur à
la faculté de Lille.
- 3 novembre 1875. HOLFBERG, à Stockholm.
Charles BARROIS, professeur à
la faculté de Lille.
DUHAUSSET, lieutenant-colonel
en retraite.
Adolphe DELHAYE, professeur
au lycée de St-Omer.
Constant LETELLIER, ancien
professeur au collège de
Lisieux.
- 7 juin 1876. P. DE CROOS, avocat à Béthune.
- 18 octobre 1876. Auguste LEPRINCE, professeur
d'histoire, à Meaux.
- 7 novembre 1877. Louis SARDOU, à Nice.
LANSSENS DE COUCKELAERE.
Baron DE CALONNE, au château
de Romant.
- 6 novembre 1878. BORTIER, d'Adinkerke.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Abbeville. — Société d'émulation.

Aix. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Académie.

Société des antiquaires de Picardie.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Angers. — Société industrielle.

Société Linnéenne.

Angoulême. — Société archéologique et historique.

Annecy. — Société Florimontane.

Arras. — Académie des sciences, lettres et arts.

Société centrale d'agriculture.

Autun. — Société Eduenne.

Auxerre. — Société des sciences naturelles de l'Yonne.

Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement.

Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.

Besançon. — Académie des sciences, belles lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Brest. — Société académique.

- Caen.* — Institut des provinces.
Académie des sciences, arts et belles lettres.
- Cambrai.* — Société d'émulation.
- Cannes.* — Société des sciences naturelles.
- Châlons (Marne).* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
- Châlons-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie.
- Château-Thierry.* — Société historique et archéologique.
- Cherbourg.* — Société académique.
- Colmar.* — Société d'histoire naturelle.
- Douai.* — Société d'agriculture de sciences et d'arts.
- Dunkerque.* — Société Dunkerquoise.
Comité Flamand de France.
- Epinal.* — Société d'émulation des Vosges.
- Evreux.* — Société libre d'agriculture, sciences et arts.
- Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques.
- Le Havre.* — Société Havraise d'Études diverses.
- Laon.* — Société académique.
- Lille.* — Commission historique du Nord.
Société géologique du Nord.
Société des architectes du Nord.
- Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin.
- Macon.* — Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.
- Marseille.* — Académie.
Société de statistique.
Comité médical.

Meaux. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Montbelliard. — Société d'émulation.

Montpellier. — Société médicale d'émulation.

Moulins. — Société d'émulation de l'Allier.

Nantes. — Société académique.

Nevers. — Société Nivernaise des sciences et des arts.

Nice. — Société des sciences, lettres et arts.

Nîmes. — Académie du Gard.

Noyon. — Comité archéologique.

Orléans — Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. — Société anthropologique.

Société géologique.

Société française de numismatique.

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poligny (Jura). — Société d'agriculture, sciences et arts.

Privas. — Société des sciences naturelles de l'Ardèche.

Reims. — Académie.

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

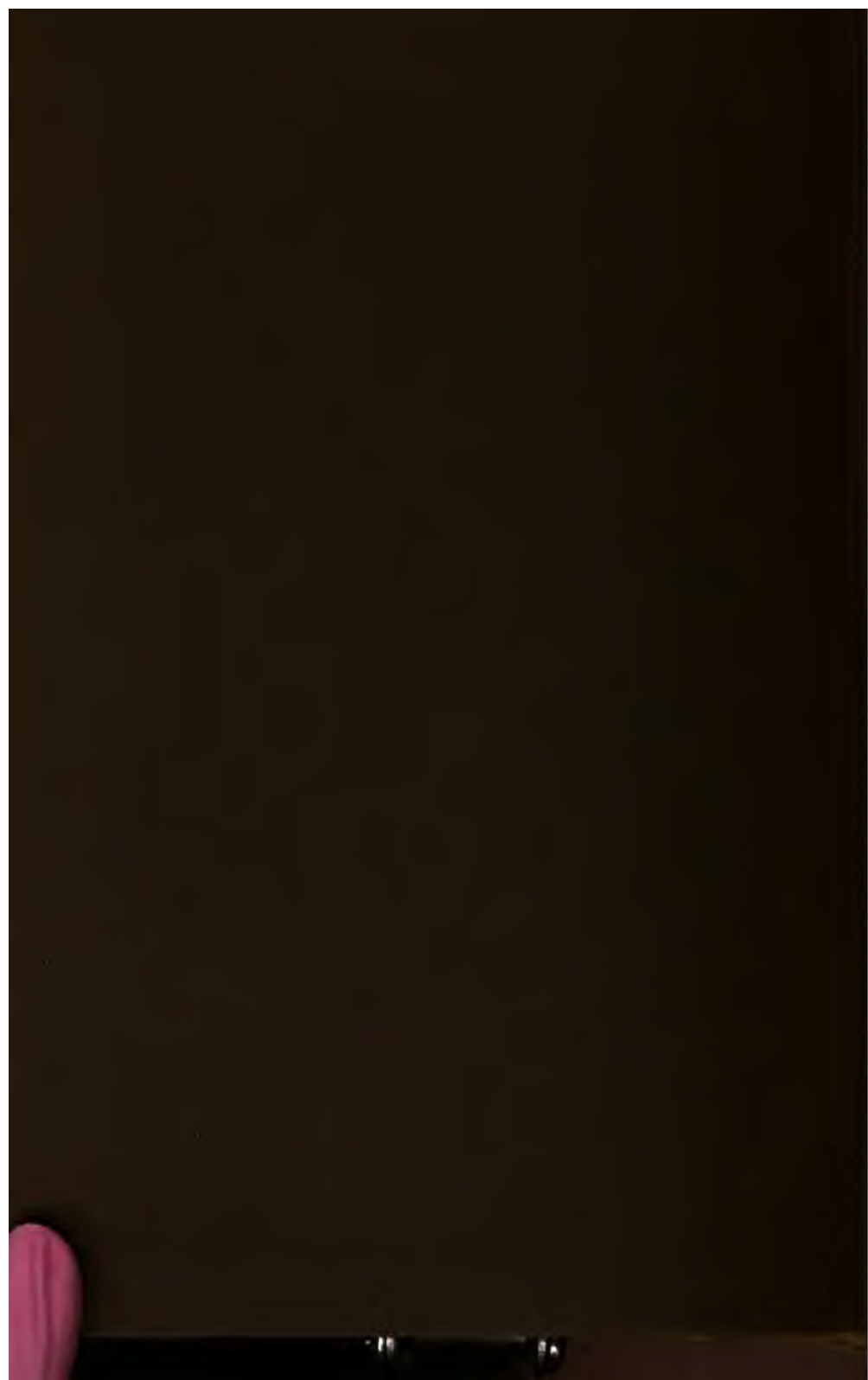
Rouen. — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.

Commission départementale des antiquités.

Saint-Etienne. — Société d'agriculture, sciences, industrie, arts et belles-lettres.

Saint-Jean-d'Angely. — Société Linéenne de la Charente-Inférieure.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.



UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06556 5850

